

# LE BILAN DU SECOND SEPTENNAT D'ALI BONGO ONDIMBA (2016-2023)

PAR MAYS MOUISSI & HAROLD LECKAT  
JUN 2023

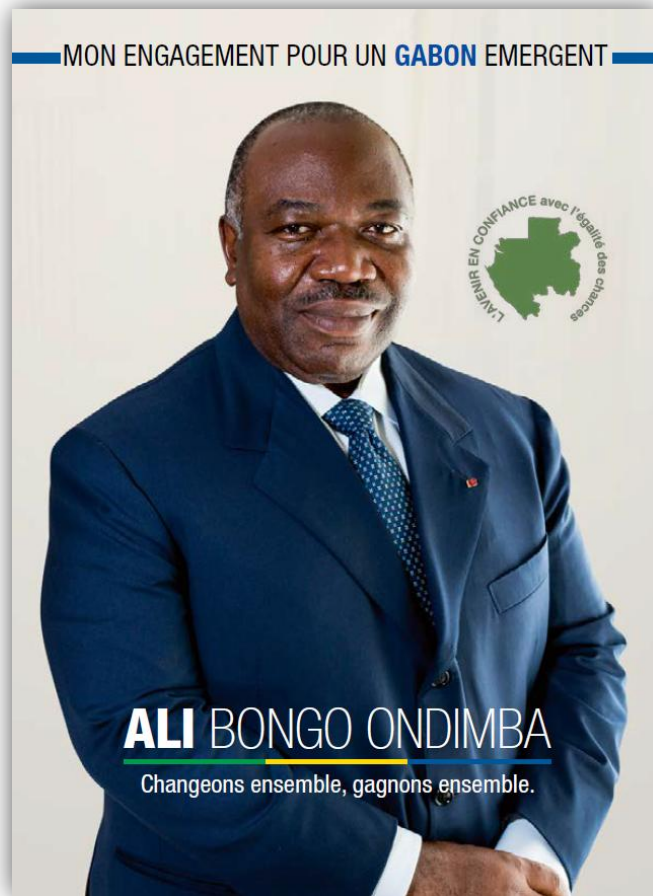


MON ENGAGEMENT POUR UN **GABON** EMERGENT

**105**   
**PROMESSES**  
**13** **RÉALISATIONS**



MON ENGAGEMENT POUR UN **GABON** EMERGENT



**ALI BONGO ONDIMBA**

Changeons ensemble, gagnons ensemble.

# 105 promesses, 13 réalisations

Le bilan du second septennat d'Ali Bongo Ondimba  
(2016 – 2023)

Mays MOUISSI & Harold LECKAT

Jun 2023



*Remerciements à l'équipe de Gabon Média Time  
qui s'est mobilisée pour faciliter la réalisation de ce rapport.*

*Remerciements également aux jeunes Gabonais bénévoles  
qui se sont rendus sur les différents sites, à Libreville comme à l'intérieur du pays,  
pour faire l'état des lieux de la réalisation ou non des promesses de M. Ali Bongo Ondimba.  
Pour leur éviter des représailles suite à leurs constats, nous avons choisi de conserver leur anonymat.*

*Remerciements enfin à tous ceux qui ont œuvré à la réalisation de ce rapport, notamment :*

**Jémima Allogho**

**Frédérique Asseko**

**Andresia Megneng**

**Valérie Aleksandrowicz**

**Claude-Tania Mengue**

**Leticia Mabicka Nzamba**

**Alex Anguilet Saizonou**

**Henri Mbina-Ibinga**

***En politique, une vision ne peut tenir que si elle repose sur des mesures concrètes.***

*Ali Bongo Ondimba, Discours à la Nation du 16 août 2019*

## **Pourquoi avons-nous réalisé ce bilan ?**

*« Bien informés, les Hommes sont des citoyens ; mal informés, ils deviennent des sujets » Alfred Sauvy*

*En 2023, les Gabonais sont appelés aux urnes pour choisir celui ou celle qui présidera pendant cinq années aux destinées de notre pays. Plus que par le passé, nous pensons que le choix des citoyens doit être éclairé par un bilan objectif, précis, factuel et documenté du magistère de l'équipe sortante d'une part et par l'analyse de la pertinence des propositions programmatiques qui seront faites par les différents candidats à ce scrutin majeur d'autre part.*

*Ce bilan n'est donc pas uniquement celui du Président sortant, Ali Bongo Ondimba. Il s'agit aussi du bilan des gouvernements successifs qu'il a chargé de mettre en œuvre le programme et les actions qu'il proposa aux Gabonais lors du scrutin présidentiel de 2016.*

*Nous pensons que le présent bilan et les publications à venir aideront les Gabonais à élire leur futur Président de la République en étant encore plus informés qu'ils ne l'étaient lors des précédents scrutins.*

*Enfin, à travers ce bilan, nous versons au débat public notre contribution de citoyens.*

## **Comment la réalisation de ce bilan a-t-elle été financée ?**

*L'ensemble des frais liés à la réalisation du présent bilan a été pris en charge par les auteurs, Mays Mouissi et Harold Leckat. Ces derniers sont à l'initiative de ce projet pour lequel aucun autre concours financier que le leur n'a été sollicité.*

## **Combien de personnes ont participé à la réalisation de ce bilan ?**

*En plus des équipes de Mays Mouissi Consulting d'une part, et de Global Média Time d'autre part, une vingtaine de personnes résidant pour la plupart au Gabon ont participé à ce projet. Environ 10 mois ont été nécessaires à sa réalisation. L'organisation du projet a nécessité d'avoir des points focaux dans les neuf provinces du pays pour assurer une remontée d'informations au plus près des réalités locales. La traduction du rapport en anglais a été assurée bénévolement par une équipe composée de Gabonais de la diaspora.*

## **Qui peut utiliser ce bilan ?**

*Ce document est gratuit. Il est libre d'accès et libre de droits. Chaque personne qui le souhaite peut l'utiliser librement. Cependant, par respect pour le travail réalisé et pour l'équipe qui s'y est attelée, nous vous invitons à citer la source et les auteurs à chaque reprise de tout ou partie du présent rapport dans une publication, quel qu'en soit le format.*

### **Comment citer le présent rapport ?**

Pour citer le présent rapport, nous vous recommandons de procéder ainsi qu'il suit : « **Mays Mouissi & Harold Leekat. MMC & GMT (juin 2023) « 105 promesses, 13 réalisations – Le bilan du second septennat d'Ali Bongo Ondimba (2016-2023) ».** Mays Mouissi Consulting | Global Media Time. Disponible sur <https://mays-mouissi-consulting.com/bilan-ali-bongo-2023/> »

### **Où peut-on se procurer le programme présenté par le candidat Ali Bongo Ondimba lors de l'élection présidentielle de 2016 ?**

Le programme « Mon engagement pour un Gabon émergent » présenté par le candidat Ali Bongo Ondimba en 2016 peut être téléchargé en cliquant sur l'un des liens ci-dessous :

- sur mays-mouissi.com : <https://www.mays-mouissi.com/programme-ali-bongo-2016-2023/>
- sur mays-mouissi-consulting.com : <https://mays-mouissi-consulting.com/programme-ali-bongo-2016/>

En complément, vous pouvez également télécharger le programme « L'avenir en confiance » présenté par le Candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2009 en cliquant sur le lien ci-après : <https://www.mays-mouissi.com/programme-ali-bongo-2009-2016/>

### **À propos de Mays Mouissi Consulting et de Global Media Time**

Mays Mouissi Consulting est un cabinet de conseil indépendant spécialisé dans la réalisation d'études socio-économiques. Il intervient auprès d'acteurs majeurs du développement économique et sociétal de l'Afrique. Mays Mouissi Consulting est immatriculé en France : SIRET : 919 841 825 00012 | Code APE : 70.22Z - Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion

Site web : <https://mays-mouissi-consulting.com/>

Global Media Time est une agence de communication qui conseille et accompagne les marques, les institutions et les personnalités sur l'ensemble des problématiques stratégiques de communication et d'influence digitales. Global Media Time est la société éditrice des médias en ligne Gabon Media Time, GMTme et GMTtv. Global Media Time est immatriculée au Gabon.

Site web : <https://www.gabonmediatime.com/>

## Sommaire

<b>Liste des tableaux .....</b>	<b>12</b>
<b>Liste des figures .....</b>	<b>13</b>
<b>Abréviations .....</b>	<b>14</b>
<b>Résumé exécutif .....</b>	<b>15</b>
<b>Approche méthodologique .....</b>	<b>24</b>
<b>Priorité 1 : Paix .....</b>	<b>27</b>
Promesse 1 : un Gabon qui demeure une terre de tolérance, où les conflits entre communautés trouvent des moyens rapides et efficaces de conciliation.....	27
Promesse 2 : maintien de la paix et de la sécurité en Afrique, et notamment en Afrique centrale .....	30
Promesse 3 : 25 000 jeunes engagés dans le service civique pour une période d'au moins 3 mois .....	31
Promesse 4 : création de 4 établissements régionaux et une académie nationale de sport-étude pluridisciplinaires qui forment, à terme, plus de 1000 jeunes par an dans un environnement dédié à l'excellence sportive et éducative .....	32
Promesse 5 : exposition populaire, tous les ans, des créations culturelles gabonaises.....	33
Promesse 6 : renforcement du soutien à la création culturelle .....	35
Promesse 7 : reconnaissance du talent et du mérite dans le domaine de la culture.....	36
Promesse 8 : construction des bases d'une industrie culturelle dynamique .....	37
Promesse 9 : un climat social apaisé, avec une réduction drastique du nombre de grèves.....	40
Promesse 10 : respect effectif du service minimum obligatoire en période de grève.....	44
Promesse 11 : 110 000 m <sup>2</sup> d'espace bureautique pour regrouper les administrations centrales et améliorer les conditions de travail des agents publics .....	46
Promesse 12 : 100% des demandes de documents administratifs traitées et suivies en ligne .....	48
Promesse 13 : 100% des transactions financières avec l'État numérisées .....	49
Promesse 14 : affectation de la majorité des forces de police à des services de police de proximité, en charge de la prévention, de la dissuasion et de la gestion rapide des actes d'incivilité et de délinquance dans les quartiers populaires ...	51
Promesse 15 : 100% des entités administratives dotées de contrats d'objectifs de performance et évaluées régulièrement	53
Promesse 16 : 100% des agents publics disposant d'une fiche de poste.....	54
Promesse 17 : renforcement du dispositif de formation continue des agents publics .....	55
Promesse 18 : mettre en place la Commission nationale de la décentralisation, le comité technique de la décentralisation ainsi que les commissions provinciales de la décentralisation .....	56
Promesse 19 : création d'une Commission pour la régulation des ressources naturelles et l'affectation du territoire en charge d'arbitrer et de trancher les conflits d'usage actuels du territoire et d'animer un dialogue constructif visant à une prise de décision du Gouvernement sur l'usage des différentes zones du territoire.....	57
Promesse 20 : traçabilité et contrôle de 100% du bois commercialisé au Gabon ou vendu à l'export .....	58
Promesse 21 : homologation FLEGT et accès aux marchés européens .....	59
Promesse 22 : création d'un label « bois du Gabon » .....	60
Promesse 23 : optimisation de la chaîne logistique de la filière forêt-bois.....	61
Promesse 24 : actualisation du texte législatif encadrant les missions de l'ANPN, qui deviendrait l'Agence Nationale de Protection de la Nature qui compterait 3 missions supplémentaires : (i) la connaissance de la biodiversité nationale, (ii) la protection de la biodiversité nationale sur toute l'étendue du territoire terrestre et marin et (iii) la prévention et la gestion des conflits homme-faune .....	62
Promesse 25 : 23% des eaux territoriales gabonaises effectivement protégées de l'activité humaine .....	63
Promesse 26 : régénération et reconstitution de la biomasse marine dans les eaux gabonaises.....	65
Promesse 27 : 100 milliards XAF mobilisés et investis pour financer des actions de connaissance, de protection de nos écosystèmes et de notre biodiversité, ainsi que d'atténuation des effets du changement climatique .....	66
Promesse 28 : la quasi-totalité des nominations aux postes de responsabilité de l'administration effectuée au terme d'un appel public à candidature sur des critères de sélection rigoureux et documentés .....	68



Promesse 29 : renforcement du dispositif juridique de protection des droits des femmes : (i) protégées par la loi les femmes en cas de violences conjugales, (ii) sanctions à l'encontre du personnel éducatif attribuant des notes à des jeunes filles sur des critères autres que la performance scolaire, (iii) renforcement de certaines dispositions du droit civil accordant les mêmes droits aux femmes qu'aux hommes dans les questions liées aux successions patrimoniales.....	69
Promesse 30 : 30% des postes administratifs réservés aux femmes.....	71
Promesse 31 : forte baisse du nombre de femmes inactives ou dans le secteur informel.....	72
Promesse 32 : faire voter une loi stipulant qu'une liste électorale à une élection locale ne sera recevable que si : (i) elle est composée paritairement d'hommes et de femmes, (ii) au moins 30% des membres de la liste aient moins de 40 ans.....	73
Promesse 33 : mise en place une carte consulaire qui facilitera l'accès des gabonais de l'étranger à un ensemble de services offerts par les ambassades et les consulats gabonais.....	74
Promesse 34 : politique d'accompagnement au rapatriement qui contribue à lever les principaux obstacles liés à ces moments de transition.....	75
<b>Priorité 2 : Emploi pour tous .....</b>	<b>78</b>
Promesse 35 : le Gabon dans le Top 10 des pays africains réformateurs du Doing Business.....	78
Promesse 36 : hausse significative des investissements nationaux et internationaux.....	82
Promesse 37 : investir au moins 50 milliards de FCFA par an, distribués sous formes de prêt longue durée aux ménages de la classe moyenne.....	83
Promesse 38 : multiplication par 3 des crédits alloués aux projets des TPE et PME.....	85
Promesse 39 : création de l'ONR et augmentation des recettes hors pétrole de l'État.....	86
Promesse 40 : simplification des procédures de déclaration et de paiement fiscal.....	87
Promesse 41 : des objectifs spécifiques au remboursement diligent de la TVA assignés à l'Office, afin de rétablir le caractère neutre de cette taxe pour les entreprises qui la collectent.....	88
Promesse 42 : une cinquantaine de petites, moyennes et grandes entreprises gabonaises, intervenant dans divers secteurs prioritaires et en phase avec les objectifs du PSGE, deviennent des champions nationaux, avec une part significative du marché national et une présence sur les marchés internationaux.....	89
Promesse 43 : accompagnement progressif à la transition du secteur informel vers le secteur formel de milliers d'opérateurs.....	90
Promesse 44 : 25 000 emplois agricoles générés.....	92
Promesse 45 : création de la ZERP de l'Île Mandji, installation et entrée en production de premières unités de production pétrochimique et création de 5 000 emplois.....	93
Promesse 46 : une centaine de PME de menuisiers accompagnés dans le cadre du cluster du meuble.....	94
Promesse 47 : une production de meubles qui contribue à plus de 40% de la valeur ajoutée de la filière bois (contre 5% en 2013).....	95
Promesse 48 : un label meuble du Gabon reconnu à l'international pour sa qualité.....	96
Promesse 49 : création d'une Cité Numérique du Savoir dans l'agglomération de Libreville, idéalement dans la zone de Bikélé qui accueillera le nouveau campus de l'Institut Africain d'Informatique (IAI), qui sera réformé et disposera des moyens nécessaires pour devenir une école d'excellence dans la formation en ingénierie informatique.....	97
Promesse 50 : 2 000 emplois générés par l'économie numérique.....	98
Promesse 51 : finalisation de la mise en ligne du cadastre minier du Gabon.....	99
Promesse 52 : finalisation de la caractérisation du potentiel minier de Bélinga et levée des contraintes à sa faisabilité économique : (i) finalisation des études techniques et économiques préalables à la valorisation du site et (ii) lancement de premières actions de viabilisation du site.....	100
Promesse 53 : faire entrer de nouveaux investisseurs au capital de la société Maboumines, en charge de la valorisation du site de Mabounié, qui recèle du phosphate et des terres rares.....	101
Promesse 54 : démarrer la valorisation du site minier de Mabounié au cours du mandat.....	102
Promesse 55 : création d'un statut de Zone d'Intérêt Touristique, qui permettra de (i) préempter du foncier sur des spots touristiques préférentiels qui ne seraient pas valorisés, (ii) de mener une promotion ciblée auprès des investisseurs potentiels à qui des facilités d'acquisition du foncier seront proposées, (iii) de faire converger l'action du secteur public et du secteur privé pour une réhabilitation et construction de routes, ports, gares, aérodromes facilitant l'accessibilité des ZIT et (iv) faciliter l'aménagement prioritaire de ces sites en infrastructures d'eau, d'assainissement, d'électricité, de services de santé et de télécommunication, via la mobilisation coordonnée du secteur public et privé.....	103
Promesse 56 : favoriser le développement d'une centaine de grands et petits projets touristiques qui fassent émerger six grandes zones touristiques attractives.....	104

Promesse 57 : création de 5 000 emplois dans l'hôtellerie et la restauration .....	105
Promesse 58 : création de plus d'un millier d'emplois dans la pêche et l'aquaculture .....	106
Promesse 59 : débarquement d'au moins 30% des captures de pêche des navires européens.....	107
Promesse 60 : augmentation de l'offre locale et baisse du prix du poisson.....	109
Promesse 61 : orienter les 200 milliards de FCFA prévus pour la promotion d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) dans le financement d'infrastructures de soutien à la montée en capacités et à la hausse de la productivité des travailleurs de l'informel.....	110
Promesse 62 : transition d'au moins 20 000 emplois du secteur informel vers le secteur formel.....	112
Promesse 63 : forte hausse de la création de richesses des services domestiques.....	113
Promesse 64 : construction de 9 collèges et de 8 écoles primaires publiques .....	114
Promesse 65 : construction de 700 crèches .....	115
Promesse 66 : création d'une plateforme pédagogique en ligne, qui diffuse les apprentissages nécessaires à l'acquisition des connaissances clés dans l'éducation primaire, au collège et au lycée.....	117
Promesse 67 : raccordement des différents établissements, dans un premier temps ceux de Libreville, Port-Gentil et Franceville, à la fibre optique, et en installant le matériel informatique nécessaire à l'exploitation de la plateforme pédagogique dans les salles de classe.....	118
Promesse 68 : une forte baisse du taux de redoublement, une amélioration des connaissances acquises et du taux de réussite aux examens .....	119
Promesse 69 : construction d'un centre de rééducation des jeunes délinquants, placé sous la tutelle de l'armée.....	121
Promesse 70 : 100 % des mineurs condamnés pris en charge dans le centre de rééducation de l'armée .....	122
Promesse 71 : organisation d'Assises nationales de l'enseignement technique et de la formation professionnelle au premier semestre 2017 .....	123
Promesse 72 : préparer des conventions pour créer des passerelles pédagogiques entre les lycées techniques, les centres de formation professionnelle et de perfectionnement (CFPP), les écoles et instituts de formation professionnelle, ainsi que les universités .....	124
Promesse 73 : création d'une structure paritaire, le Fonds Mutuel de Formation Professionnelle (FMFP) qui aura pour rôle de recevoir les fonds collectés de la taxe professionnelle et d'en orienter l'usage .....	125
Promesse 74 : achever les projets de création de nouvelles facultés au sein de l'Université des sciences de santé : (i) la faculté des sciences biomédicales, (ii) la faculté de pharmacie, (iii) la faculté des soins infirmiers et (iv) la faculté des soins odonto-stomatologiques .....	126
Promesse 75 : une meilleure qualité de l'enseignement supérieur, qui améliore l'employabilité des étudiants.....	127
Promesse 76 : 3000 jeunes sans qualifications qui se voient proposer chaque année une première expérience d'apprentissage ou de stage professionnalisant en entreprise.....	129
Promesse 77 : construction d'un port commercial et d'un port minéralier en extension des infrastructures existantes du port d'Owendo.....	131
Promesse 78 : 13 millions de tonnes par an de capacités supplémentaires au port d'Owendo .....	133
Promesse 79 : un terminal de pêche qui permette de débarquer au moins 30% des captures faites dans les eaux territoriales gabonaises.....	134
Promesse 80 : tous les chefs-lieux de province raccordés à la fibre optique terrestre pour un accès à l'internet haut débit	135
<b>Priorité 3 : Meilleures conditions de vie .....</b>	<b>137</b>
Promesse 81 : finaliser l'ensemble des onze tronçons routiers entamés : (i) PK5 – PK12 (6,5 km), (ii) PK12 – Ntoum (28 km), (iii) Ntoum-Kougouleu (16,5 km), (iv) Kougouleu – Pont Agoula (18,5 km), (v) Pont Komo – Nsile (9,5 km), (vi) Ovan – Makokou (98 km), (vii) Mikouyi – Carrefour Leroy (142 km), (viii) Moanda – Bakoumba (45 km), (ix) Tchibanga – Mayumba (132 km), (x) Loubomo – Mougagara (52 km) et (xi) Port-Gentil – Omboué (93 km).....	137
Promesse 82 : au moins 300 km de voiries urbaines réhabilités .....	141
Promesse 83 : 2500 emplois créés dans les BTP et l'industrie de matériaux de construction (carrières et production de pavés).....	143
Promesse 84 : 44 kilomètres de 2x2 voies reliant le Nord et le Sud de Libreville à la RN1, au niveau du PK15.....	144
Promesse 85 : 16 trains par jour au lieu de 8 en 2016.....	146
Promesse 86 : Transgabonais entièrement rénové, fiabilisé, sécurisé et optimisé .....	149
Promesse 87 : construction de l'usine Ntoum 7 et alimentation de l'agglomération de Libreville de 140 000 m3 d'eau supplémentaires par jour.....	150

Promesse 88 : 100 000 personnes supplémentaires ayant un accès direct à l'eau courante .....	151
Promesse 89 : porter la capacité de production nationale d'électricité de 611 MW en 2016 à 1400 MW en 2023 .....	154
Promesse 90 : construction de 5 barrages hydroélectriques : (i) FE II dans le Woleu-Ntem, (ii) Ngoulmendjim dans l'Estuaire, (iii) Chutes de l'Impératrice (80 MW), (iv) Dibwangui (30 MW) dans la Ngounié et (v) phase 2 du barrage du Grand Poubara (160 MW) dans le Haut-Ogooué.....	155
Promesse 91 : évaluation technique et financière du barrage de Booué (400 MW) et démarrage des travaux .....	157
Promesse 92 : finalisation de la transmission électrique de la zone Ekouk – Bifoun – Gare Alembe – FE2 – Mitzic et de la transmission électrique entre les Chutes de l'Impératrice Eugénie et Ntoun .....	158
Promesse 93 : élaboration participative et promulgation des SDAU et POS de Libreville Port-Gentil.....	161
Promesse 94 : lever, auprès des épargnants au Gabon et dans la sous-région, les ressources nécessaires aux indemnités foncières des populations déplacées dans le cadre des différents travaux de réaménagement de Libreville et de Port-Gentil, dont les travaux d'assainissement .....	163
Promesse 95 : 100% des déchets solides et liquides régulièrement collectés à Libreville et Port-Gentil traités.....	164
Promesse 96 : attirer des investisseurs chinois, prêts à préfinancer le projet de la Baie des Rois, dont ils assureront par la suite la vente des parcelles aménagées à des promoteurs d'une part et construction d'un centre de conférence à la cité de la démocratie, pour soutenir le développement du tourisme d'affaires et d'événementiel d'autre part.....	165
Promesse 97 : délivrer une masse critique de titres fonciers .....	166
Promesse 98 : livraison de 6 Zones d'Aménagement Concertés qui reconfigurent l'urbanisation des agglomérations de Libreville et Port-Gentil, et mettent sur le marché une masse critique de logements.....	167
Promesse 99 : retour à l'équilibre financier du dispositif d'assurance maladie .....	168
Promesse 100 : financement du panier minimum vieillesse.....	171
Promesse 101 : extension de la protection sociale à de nouveaux risques, comme l'accompagnement au retour vers l'emploi .....	172
Promesse 102 : création de 27 centres de santé.....	173
Promesse 103 : création de 4 centres hospitaliers régionaux .....	175
Promesse 104 : réhabilitation de l'hôpital de Melen.....	176
Promesse 105 : une information médicale fiable qui améliore la qualité de service de notre dispositif national de santé ....	177
<b>Annexe 1 : synthèse des engagements programmatiques du candidat Ali Bongo Ondimba en 2016.....</b>	<b>181</b>
<b>Annexe 2 : bilan du premier septennat d'Ali Bongo Ondimba (2009-2016).....</b>	<b>185</b>

## Liste des tableaux

<b>Tableau 1</b> Le Gabon et l'opération de maintien de la paix en Centrafrique.....	30
<b>Tableau 2</b> Détail de la proposition n°47 "Former les jeunes aux valeurs républicaines et au bénévolat" de Politique nationale de la jeunesse du Gabon.....	31
<b>Tableau 3</b> Position du Gabon dans le classement Doing Business 2020 .....	81
<b>Tableau 4</b> Dépenses d'investissement du Titre 5 des lois des finances de 2016 à 2023 .....	82
<b>Tableau 5</b> Flux d'investissements directs étrangers (IDE) reçus par le Gabon entre 2016 et 2020 .....	82
<b>Tableau 6</b> Évolution de l'emploi privé par secteurs d'activité entre 2016 et 2021 .....	91
<b>Tableau 7</b> Évolution de la masse salariale du secteur formel par secteurs d'activité entre 2016 et 2021 .....	91
<b>Tableau 8</b> Recommandations des États généraux de l'éducation, de la recherche et de l'adéquation Formation- Emploi de 2010 relatives à l'enseignement préprimaire .....	115
<b>Tableau 9</b> Répartition des préscolaires par province et selon les ordres d'enseignement en 2015.....	116
<b>Tableau 10</b> Lycées techniques et technologiques réhabilités .....	124
<b>Tableau 11</b> Caractéristiques du Transgabonais et perspectives de développement .....	147
<b>Tableau 12</b> Durée dans la fonction des directeurs généraux de la SEEG nommés entre 2016 et 2023.....	151
<b>Tableau 13</b> État des lieux des projets d'envergure nationale - Volet eau (mai 2023).....	153
<b>Tableau 14</b> Statut des projets de barrages hydroélectriques contenus dans le programme d'Ali Bongo .....	156
<b>Tableau 15</b> Lignes de transmission électrique réalisées par GSEZ Infras.....	159
<b>Tableau 16</b> Situation de la CNAMGS au 31 décembre 2021 .....	169
<b>Tableau 17</b> Situation de la CNSS en mars 2021.....	169
<b>Tableau 18</b> Bilan des actions devant concourir à l'équilibre financier du dispositif d'assurance maladie.....	170
<b>Tableau 19</b> Localisation des structures de santé devant être construites ou réhabilitées dans le cadre du PASS2 .....	173
<b>Tableau 20</b> Projections en matière d'équipements et d'infrastructures du Plan national de développement sanitaire 2017-2021 .....	174

## Liste des figures

<b>Figure 1</b> Images du Festival Gabon 9 provinces.....	34
<b>Figure 2</b> Trois artistes décorés   3 artistes lors de la remise de titres de propriété de leurs parcelles .....	36
<b>Figure 3</b> Maquette du projet de construction de l'African Music Institute .....	38
<b>Figure 4</b> Vue aérienne du chantier abandonné de l'African Music Institute à Akanda .....	38
<b>Figure 5</b> La tente du lieu-dit "Jardin botanique de Libreville" qui sert de lieu d'exposition et de spectacles .....	39
<b>Figure 6</b> Niveau de satisfaction des agents publics sur leurs conditions de travail .....	42
<b>Figure 7</b> Niveau de satisfaction des agents publics sur l'hygiène au travail.....	43
<b>Figure 8</b> Niveau de satisfaction des agents publics sur l'environnement numérique et le matériel de travail .....	43
<b>Figure 9</b> Les syndicalistes de Dynamique Unitaire votant en faveur d'un mouvement de grève en 2017.....	45
<b>Figure 10</b> Maquette du complexe administratif du telle que présentée dans le programme du candidat Ali Bongo Ondimba en 2016.....	47
<b>Figure 11</b> Vue aérienne de l'emplacement destiné à accueillir le complexe administratif du Gouvernement au sein de la Cité de la démocratie à Libreville.....	47
<b>Figure 12</b> Versement de pots-de-vin pour des services publics   Gabon   2021 .....	50
<b>Figure 13</b> Corruption perçue dans les institutions publiques clés   Gabon   2019-2021.....	52
<b>Figure 14</b> Proportion d'agents publics ayant une fiche de poste.....	54
<b>Figure 15</b> Proportion d'agents des collectivités locales disposant d'une fiche de poste .....	54
<b>Figure 16</b> Répartition du tonnage des marchandises transportées par le chemin de fer Transgabonais .....	61
<b>Figure 17</b> Carte du réseau gabonais d'aires aquatiques protégées.....	64
<b>Figure 18</b> Une baleine dans le parc national de Mayumba .....	65
<b>Figure 19</b> Réformes réalisées par le Gabon visant à assurer l'égalité homme-femme (extrait du rapport "Les femmes, l'Entreprise et le Droit 2022" de la Banque mondiale.....	70
<b>Figure 20</b> Profil type du fonctionnaire gabonais recensé en 2019-2020 .....	71
<b>Figure 21</b> Niveau de la corruption   Gabon   2021 .....	80
<b>Figure 22</b> Le supermarché du Groupe Ceca Gadis à Sao Tomé (le seul en dehors du Gabon) et le siège de BGFI Bank en Guinée équatoriale .....	89
<b>Figure 23</b> Évolution du nombre d'emplois formels dans le secteur agricole entre 2016 et 2021 .....	92
<b>Figure 24</b> Évolution de la masse salariale du secteur agricole entre 2016 et 2021 .....	92
<b>Figure 25</b> Maquette de la ZES de l'île Mandji telle que présentée dans le programme d'Ali Bongo Ondimba.....	93
<b>Figure 26</b> Vue aérienne de l'emplacement destiné à accueillir la ZERP de l'Île Mandji .....	93
<b>Figure 27</b> Quelques meubles fabriqués au cluster et exposés au showroom de la ZES de Nkok .....	94
<b>Figure 28</b> Ali Bongo visitant le centre d'exposition des meubles de Nkok en janvier 2023.....	95
<b>Figure 29</b> Maquette de l'usine de récupération du niobium, des terres rares et de l'uranium de Mabounié réalisé par Eramet avant son retrait du projet .....	102
<b>Figure 30</b> État d'avancement des travaux sur le site de la Baie des Rois à Libreville.....	104
<b>Figure 31</b> Images du premier débarquement des captures de pêche à Owendo par un navire européen .....	108
<b>Figure 32</b> La prison centrale de Libreville où sont détenus les mineurs condamnés ainsi que les autres détenus de droit commun.....	122
<b>Figure 33</b> Statistiques de l'ONE en 2021 .....	130
<b>Figure 34</b> Quai du nouveau port commercial d'Owendo (NOIP).....	132
<b>Figure 35</b> Quai du nouveau port minéralier d'Owendo (OMP) .....	132
<b>Figure 36</b> Plan du New Owendo International Port et de ses infrastructures annexes .....	133
<b>Figure 37</b> Tracés du réseau de transport large bande en fibre optique phases 1 et 2.....	135
<b>Figure 38</b> Informations générales sur le <i>PPP Transgabonaise</i> .....	140
<b>Figure 39</b> Images de voiries urbaines réhabilitées dans le cadre du programme prioritaire des voiries urbaines de Libreville, Akanda, Owendo et Ntoun .....	142
<b>Figure 40</b> Évolution du nombre d'emplois formels dans le secteur du BTP entre 2016 et 2021 .....	143
<b>Figure 41</b> Évolution de la masse salariale dans le secteur du BTP entre 2016 et 2021 .....	143
<b>Figure 42</b> Tracé du projet Owendo bypass .....	144
<b>Figure 43</b> Projets d'autoroutes urbaines - Liaison nord-sud de Libreville .....	145
<b>Figure 44</b> Images du déraillement du 24 décembre 2022 entre les gares d'Offoué et de Boué .....	148
<b>Figure 45</b> Sites des futurs barrages hydroélectriques de Ngoulmendjim (G) et de Dibwangui (D) .....	156
<b>Figure 46</b> Carte du corridor nord et du tracé de la ligne de transmission électrique .....	158
<b>Figure 47</b> Carte du corridor sud et du tracé de la ligne de transmission électrique .....	160
<b>Figure 48</b> Localisation des exploitations électriques et hydrauliques.....	160
<b>Figure 49</b> Image du PK7-Terre nouvelle, un quartier sous-intégré et non urbanisé de Libreville.....	162
<b>Figure 50</b> Le centre de santé de Mitzic réalisé dans le cadre du PASS2 .....	173
<b>Figure 51</b> Le Centre hospitalier universitaire mère enfant fondation Jeanne Ebori de Libreville (CHUMEFJE) ..	175

## Abréviations

**AFD** : Agence française de développement

**ANUTTC** : Agence Nationale de l'Urbanisme, des Travaux Topographiques et du Cadastre

**BAD** : Banque africaine de développement

**BUGADA** : Bureau gabonais du droit d'auteur et des droits voisins

**CHU** : Centre hospitalier universitaire

**CNAT** : Commission nationale d'Affectation des Terres

**COMILOG** : Compagnie minière de l'Ogooué

**FAO** : Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation

**FGIS** : Fonds gabonais d'Investissements stratégiques

**FID** : Fonds d'Initiatives départementales

**FLEGT** : Forest law enforcement for governance and trade

**FMI** : Fonds monétaire international

**FPCL** : Fonds de Péréquation des Collectivités locales

**GSEZ** : Gabon Special Economic Zone

**OIT** : Organisation internationale du travail

**OMS** : Organisation mondiale de la santé

**PIAEPAL** : Programme intégré pour l'alimentation en eau potable et assainissement de Libreville

**PLF** : Projet de loi de Finances

**PLFR** : Projet de loi de Finances rectificative

**PIB** : Produit intérieur brut

**PISE** : Projet d'investissement dans le secteur éducatif gabonais

**POS** : Plan d'occupation des sols

**SDAU** : Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme

**SNTBG** : Système national de traçabilité du bois du Gabon

**UNESCO** : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

**USS** : Université des sciences de la santé

**USTM** : Université des sciences et techniques de Masuku

## Résumé exécutif

Le 29 février 2016, Ali Bongo Ondimba, Président de la République gabonaise, au pouvoir depuis octobre 2009, prononçait sa déclaration de candidature à un nouveau mandat dans la ville de Port-Gentil. Il déclina à cette occasion sa vision et son ambition pour le Gabon pour le septennat 2016 – 2023. Il déclara :

*« Je suis candidat à un nouveau mandat, pour garantir à notre jeunesse un avenir meilleur en lui permettant de recevoir une éducation et une formation adaptées aux besoins de notre développement. Je suis candidat pour donner plus d'emplois décentes aux jeunes. Je suis candidat pour protéger davantage la femme gabonaise et accroître son autonomisation. Je suis candidat pour que la retraite ne soit plus considérée et vécue comme une fin de vie.*

*Je suis candidat pour briser le cercle de l'inutilité, pour lutter avec détermination contre les privilèges indus et bâtir un meilleur vivre ensemble fondé sur l'inclusion, la méritocratie et la solidarité. Je suis candidat pour refonder en profondeur la société gabonaise.*

*Je suis candidat pour poursuivre la mutation de notre économie, pour passer d'une économie de rente à une économie de production diversifiée. Je suis candidat pour poursuivre le déploiement de la CNAMGS afin d'assurer un meilleur accès aux soins de qualité sur l'ensemble du territoire. Je suis candidat pour garantir la paix et le rayonnement de notre pays. Je suis candidat en un mot pour le Gabon qui gagne ».*

Au moment où s'achève le second mandat d'Ali Bongo Ondimba et qu'il envisage d'en solliciter un autre, quel bilan peut-on tirer de son action ? Quel est le niveau de réalisation des engagements contenus dans le programme pour lequel il sollicita le suffrage des Gabonais en août 2016 ?

Depuis l'accession du Gabon à l'indépendance en 1960, jamais des citoyens, en dehors du cadre des partis politiques, n'avaient pris l'initiative de produire par eux-mêmes un bilan exhaustif et documenté de la mise en œuvre des engagements contenus dans le programme présidentiel d'un Chef d'État. Cet exercice, essentiel pour permettre aux Gabonais d'avoir une meilleure lisibilité de l'action publique, a conclu à des constats sans équivoque sur les résultats de l'action d'Ali Bongo Ondimba en qualité de Président de la République d'une part et sur la capacité des gouvernements successifs qu'il a mis en place à traduire en actes ses engagements programmatiques d'autre part.

Cependant, pour être complètement objectif, ce bilan ne doit pas occulter les événements endogènes et exogènes qui ont pu perturber la mise en œuvre effective de certains engagements programmatiques. Sans qu'elle soit exhaustive, la liste d'événements ci-dessous a pu avoir un impact sur la mise en œuvre de certains engagements.

### Événements exogènes :

- la survenance de la pandémie du covid-19 en 2020 ;
- la forte réduction des échanges internationaux et des mouvements de personnes entre 2020 et 2022 en raison des confinements exceptionnels décidés à travers le monde ;
- le déclenchement de la guerre en Ukraine en février 2022 et son impact sur le cours des matières premières énergétiques et alimentaires.

### Événements endogènes :

- la crise post-électorale de 2016 née de l'élection contestée du candidat Ali Bongo Ondimba ;
- l'accident vasculaire cérébral du Président Ali Bongo Ondimba d'octobre 2018 survenu au cours d'un déplacement officiel à Riyad (Arabie saoudite) ;
- l'instabilité gouvernementale consécutive à l'AVC du président (4 Premiers ministres et une dizaine de remaniements ministériels en 7 ans) ;
- la tentative de coup d'État de janvier 2019 initiée par un groupe d'officiers gabonais que nous choisissons de mentionner ici, même si nous considérons comme négligeable son impact sur la réalisation des promesses faites aux Gabonais par le Président Ali Bongo Ondimba en 2016.

Ayant tenu compte de ces limites, nous avons dressé le bilan décliné ci-dessous.

## **SYNTHÈSE DU BILAN**

Le programme, *Mon engagement pour un Gabon émergent*, présenté par le candidat Ali Bongo Ondimba lors de l'élection présidentielle du 27 août 2016, contient 105 promesses réparties en 3 chapitres :

- Priorité 1 – Paix : 34 promesses ;
- Priorité 2 – Emploi pour tous : 46 promesses ;
- Priorité 3 – Meilleures conditions de vie : 25 promesses.

À l'issue des sept années du second mandat d'Ali Bongo Ondimba, le niveau de réalisation de ses 105 engagements programmatiques se décline ainsi qu'il suit :

- **59** promesses non réalisées (**56%**) ;
- **21** promesses très partiellement réalisées (**20%**) ;
- **11** promesses partiellement réalisées (**11%**) ;
- **13** promesses réalisées (**12%**) ;
- **1** promesse dont le niveau de réalisation n'a pu être évalué (**1%**).



Les résultats de ce bilan traduisent globalement un échec qui illustre notamment l'incapacité de l'équipe sortante à implémenter et coordonner avec efficacité la mise en œuvre du programme septennal du Président Ali Bongo Ondimba.

L'échec de l'exécutif sortant peut se résumer en sept points :

- 1) le retard pris dans le développement des programmes susceptibles de favoriser l'accès des populations aux principaux services de base (santé, éducation, eau et électricité) tant à Libreville qu'à l'intérieur du pays ;
- 2) l'incapacité à réaliser dans des délais raisonnables les engagements du Président de la République en lien avec les infrastructures notamment l'amélioration de la qualité du réseau routier national et la construction d'infrastructures énergétiques à grande capacité de production ;
- 3) l'impuissance des gouvernements successifs à résorber le chômage endémique qui n'a cessé de s'accroître depuis le début du septennat, en particulier chez les jeunes ;
- 4) l'absence d'une politique du logement adaptée, cohérente et efficace susceptible de réduire le déficit chronique en logements décents d'une part et de sécuriser la propriété foncière des Gabonais d'autre part ;
- 5) l'incapacité à mettre en place un environnement des affaires de qualité propre à favoriser la création, le développement et la croissance de champions nationaux et l'attrait d'une masse critique d'investissements directs étrangers ayant un impact structurant sur l'emploi et sur les recettes fiscales ;
- 6) la faible diversification de l'économie nationale toujours dépendante du pétrole et par conséquent la faible diversification sectorielle des sources de revenus de l'État ;
- 7) une redistribution des ressources publiques inéquitable qui favorise la hausse des inégalités et de la pauvreté.

À l'inverse, l'équipe sortante semble avoir été plus confortable dans la réalisation des promesses qui reposaient uniquement sur l'adoption de textes (5 des 13 promesses intégralement réalisées sont de natures législatives ou réglementaires). Des succès ont également été enregistrés dans le domaine portuaire (3 des 13 promesses intégralement réalisées). Enfin, à Libreville, dans le domaine de l'éducation, le Président Ali Bongo Ondimba a à son actif la construction de plusieurs établissements primaires et secondaires réalisés avec concours de l'Agence française de développement (AFD) dans le cadre du programme PISE.

Le programme *Mon engagement pour un Gabon émergent* ayant décliné les promesses par priorité, nous dressons ci-dessous le bilan de chaque groupe de priorité.

**Priorité 1 – Paix : 34 promesses**

<b>Priorité 1 – Paix</b>		
<b>Statut</b>	<b>Promesses</b>	<b>%</b>
<b>Non réalisé</b>	13	38%
<b>Très partiellement réalisé</b>	9	26%
<b>Partiellement réalisé</b>	5	15%
<b>Réalisé</b>	6	18%
<b>Non évaluable</b>	1	3%
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>100%</b>

Ce chapitre est celui où le Président sortant compte le plus de réalisations. Sur les 34 promesses qu'il contient, seules 6 (18%) ont été intégralement réalisées au cours du septennat qui s'achève. Il s'agit des promesses énumérées ci-dessous :

- œuvrer pour que le Gabon demeure une terre de tolérance (promesse 1);
- créer une commission pour la régulation des ressources naturelles et l'affectation du territoire (promesse 19) ;
- protéger 23% des eaux territoriales gabonaises (promesse 25) ;
- renforcer le dispositif juridique de protection des droits des femmes (promesse 29) ;
- réserver 30% des postes administratifs aux femmes (promesse 30) ;
- adopter une loi conditionnant la recevabilité d'une liste de candidature aux élections locales à une composition paritaire d'une part et à la présence de 30% de jeunes de moins 40 ans d'autre part (promesse 32).

En revanche, 13 promesses (38%) de ce chapitre n'ont pas été réalisées dont les plus emblématiques sont :

- 25 000 jeunes engagés dans le service civique (promesse 2) ;
- créer quatre (4) établissements régionaux dédiés au sport et une académie nationale de sport-étude pluridisciplinaire (promesse 4) ;
- favoriser un climat social apaisé et ainsi parvenir à une réduction drastique du nombre de grèves (promesse 9) ;
- construire à la *Cité de la démocratie* 110 000 m<sup>2</sup> de bureaux pour regrouper les administrations centrales (promesse 11) ;
- 100% des demandes de documents administratifs traitées et suivies en ligne (promesse 12) ;
- nominations aux postes de responsabilité de l'administration effectuée au terme d'un appel public à candidature sur des critères de sélection rigoureux et documentés (promesse 28).

Enfin, dans ce chapitre, neuf (9) promesses (26%) ne sont que très partiellement réalisées, cinq (5) promesses partiellement réalisées (15%) et une promesse n'a pu être évaluée (3%).

## **Priorité 2 – Emploi pour tous : 46 promesses**

<b>Priorité 2 – Emploi pour tous</b>		
<b>Statut</b>	<b>Promesses</b>	<b>%</b>
<b>Non réalisé</b>	33	71%
<b>Très partiellement réalisé</b>	4	9%
<b>Partiellement réalisé</b>	4	9%
<b>Réalisé</b>	5	11%
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>100%</b>

Seulement 5 (11%) des 46 promesses de ce chapitre ont été intégralement réalisées. Il s'agit des promesses suivantes :

- construire neuf (9) collèges et huit (8) écoles primaires publiques (promesse 64) ;
- baisser le taux de redoublement, améliorer les connaissances acquises et le taux de réussite aux examens (promesse 68) ;
- construire un port commercial et un port minéralier en extension des infrastructures existantes du port d'Owendo (promesse 77) ;
- Ajouter 13 millions de tonnes/an de capacité supplémentaires à Owendo (promesse 78) ;
- construire un terminal de pêche à Owendo (promesse 79).

En revanche, 33 promesses (71%) de ce chapitre issu du programme présenté par le candidat Ali Bongo Ondimba en 2016 n'ont pas été réalisées. Ses gouvernements successifs ont notamment échoué à :

- faire du Gabon un des 10 pays africains les plus réformateurs (promesse 35) ;
- créer l'Office national des recettes (ONR) et augmenter les recettes hors pétrole (promesse 39) ;
- créer 5000 emplois dans la ZERP de l'Île Mandji par l'installation et l'entrée en production de premières unités de production pétrochimique (promesse 45) ;
- créer une Cité Numérique du Savoir dans l'agglomération à Bikélé destinée à accueillir le nouveau campus de l'Institut Africain d'Informatique (IAI) – (promesse 49) ;
- démarrer la valorisation du site minier de Mabounié (promesse 54) ;
- construire 700 crèches (promesse 65) ;
- conduire la transition de 20 000 emplois du secteur informel vers le secteur formel (promesse 62) ;
- construire un centre de rééducation des jeunes délinquants (promesse 69) ;
- prendre en charge 100% des mineurs condamnés dans le centre de rééducation de l'armée.

Sur les huit (8) autres promesses de ce chapitre, quatre (4) soit 9% ont été très partiellement réalisées et les quatre (4) autres (9% également) l'ont été partiellement.

**Priorité 3 – Meilleures conditions de vie : 25 promesses.**

<b>Priorité 3 – Meilleures conditions de vie</b>		
<b>Statut</b>	<b>Promesses</b>	<b>%</b>
<b>Non réalisé</b>	<b>13</b>	<b>52%</b>
<b>Très partiellement réalisé</b>	<b>8</b>	<b>32%</b>
<b>Partiellement réalisé</b>	<b>2</b>	<b>8%</b>
<b>Réalisé</b>	<b>2</b>	<b>8%</b>
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>100%</b>

Ce chapitre est celui où l'on compte le moins de réalisations. À peine deux (2) promesses sur 25 sont à porter à l'actif du Président sortant (8%). Il s'agit de :

- réaliser des emprunts dans la sous-région dont le produit était destiné aux indemnisations foncières des populations déplacées dans le cadre des différents travaux de réaménagement de Libreville et de Port-Gentil, dont les travaux d'assainissement (promesse 94) ;
- réhabiliter l'hôpital de Melen (promesse 104).

13 promesses (52%) n'ont pas été réalisées dont les plus emblématiques sont :

- 44 kilomètres de 2x2 voies reliant le nord et le sud de Libreville à la RN1, au niveau du PK15 (promesse 84) ;
- 100 000 personnes supplémentaires ayant un accès direct à l'eau courante (promesse 88) ;
- porter la capacité de production nationale d'électricité de 611 MW en 2016 à 1400 MW en 2023 (promesse 89) ;
- construction de 5 barrages hydroélectriques (promesse 90) ;
- démarrage de travaux du barrage de Boué (400 MW) après l'évaluation technique et financière (promesse 91) ;
- traiter 100% des déchets solides et liquides collectés à Libreville et Port-Gentil (promesse 95) ;
- attirer des investisseurs chinois, prêts à préfinancer le projet de la Baie des Rois, dont ils assureront par la suite la vente des parcelles aménagées à des promoteurs d'une part et construction d'un centre de conférence à la cité de la démocratie, pour soutenir le développement du tourisme d'affaires, et d'événementiel d'autre part (promesse 96) ;
- délivrer une masse critique de 50 000 titres fonciers (promesse 97) ;
- livrer 6 zones d'aménagement concerté qui reconfigurent l'urbanisation des agglomérations de Libreville et Port-Gentil, et mettent sur le marché une masse critique de logements (promesse 98) ;
- financer le panier minimum vieillesse (promesse 100).

Enfin, 8 promesses (32%) de ce chapitre ont été très partiellement réalisées tandis que 2 autres (8%) ont été partiellement réalisées.

# PRIORITÉ 1 : PAIX

105 PROMESSES, 13 RÉALISATIONS – LE BILAN DU SECOND SEPTENNAT D'ALI BONGO ONDIMBA (2016-2023)

PROMESSE	STATUT	PROMESSE	STATUT
<b>1</b> : Un Gabon qui demeure une terre de tolérance, où les conflits entre communautés trouvent des moyens rapides et efficace de conciliation.	Réalisé	<b>21</b> : Homologation FLEGT et accès aux marchés européens.	Très Partiellement Réalisé
<b>2</b> : Maintien de la paix et de la sécurité en Afrique, et notamment en Afrique centrale.	Non réalisé	<b>22</b> : Création d'un label « bois du Gabon ».	Non réalisé
<b>3</b> : 25 000 jeunes engagés dans le service civique pour une période d'au moins 3 mois.	Non réalisé	<b>23</b> : Optimisation de la chaîne logistique de la filière forêt-bois.	Très Partiellement Réalisé
<b>4</b> : Création de 4 établissements régionaux dédiés au sport et une académie nationale de sport-étude pluridisciplinaires qui forment, à terme, plus de 1000 jeunes par an.	Non réalisé	<b>24</b> : Actualisation du texte législatif encadrant les missions de l'ANPN, qui deviendrait l'Agence Nationale de Protection de la Nature qui compterait 3 missions supplémentaires : i) la connaissance de la biodiversité nationale ; ii) la protection de la biodiversité nationale sur toute l'étendue du territoire terrestre et marin ; iii) la prévention et la gestion des conflits homme-faune.	Non réalisé
<b>5</b> : Une exposition populaire, tous les ans, des créations culturelles gabonaises.	Partiellement Réalisé	<b>25</b> : 23% des eaux territoriales gabonaises effectivement protégées de l'activité humaine.	Réalisé
<b>6</b> : Renforcement du soutien à la création culturelle.	Très Partiellement Réalisé	<b>26</b> : Régénération et reconstitution de la biomasse marine dans les eaux gabonaises.	Non évaluable
<b>7</b> : Reconnaissance du talent et du mérite dans le domaine de la culture.	Très Partiellement Réalisé	<b>27</b> : 100 milliards de FCFA investis pour financer des actions de connaissance, de protection de nos écosystèmes et de notre biodiversité, ainsi que d'atténuation des effets du changement climatique.	Non réalisé
<b>8</b> : Construction des bases d'une industrie culturelle dynamique.	Non réalisé	<b>28</b> : Quasi-totalité des nominations aux postes de responsabilité de l'administration effectuée au terme d'un appel public à candidature sur des critères de sélection rigoureux et documentés.	Non réalisé
<b>9</b> : Un climat social apaisé, avec une réduction drastique du nombre de grèves.	Non réalisé	<b>29</b> : Renforcement du dispositif juridique de protection des droits des femmes : - protégées par la loi les femmes en cas de violences conjugales ; - sanctions à l'encontre du personnel éducatif attribuant des notes à des jeunes filles sur des critères autres que la performance scolaire ; - renforcement de certaines dispositions du droit civil accordant les mêmes droits aux femmes qu'aux hommes dans les questions liées aux successions patrimoniales.	Réalisé
<b>10</b> : Respect effectif du service minimum obligatoire en période de grève.	Partiellement Réalisé	<b>30</b> : 30% des postes administratifs réservés aux femmes.	Réalisé
<b>11</b> : 110 000 m <sup>2</sup> d'espace bureautique pour regrouper les administrations centrales et améliorer les conditions de travail des agents publics.	Non réalisé	<b>31</b> : Forte baisse du nombre de femmes inactives ou dans le secteur informel.	Non réalisé
<b>12</b> : 100% des demandes de documents administratifs traitées et suivies en ligne.	Non réalisé	<b>32</b> : Faire voter une loi stipulant qu'une liste électorale à une élection locale ne sera recevable que si : - au moins 30% des membres de la liste aient moins de 40 ans ; - elle est composée paritairement d'hommes et de femmes.	Réalisé
<b>13</b> : 100% des transactions financières avec l'État numérisées.	Très Partiellement Réalisé	<b>33</b> : Mise en place une carte consulaire qui facilitera l'accès des gabonais de l'étranger à un ensemble de services offerts par les ambassades et les consulats gabonais.	Partiellement Réalisé
<b>14</b> : Affectation de la majorité des forces de police à des services de police de proximité, en charge de la prévention, de la dissuasion et de la gestion rapide des actes d'incivilité et de délinquance.	Très Partiellement Réalisé	<b>34</b> : Politique d'accompagnement au rapatriement qui contribue à lever les principaux obstacles liés à ces moments de transition.	Très Partiellement Réalisé
<b>15</b> : 100% des entités administratives dotées d'un contrat d'objectif de performance et évaluées régulièrement.	Partiellement Réalisé		
<b>16</b> : 100% des agents publics disposant d'une fiche de poste.	Très Partiellement Réalisé		
<b>17</b> : Renforcement du dispositif de formation continue des agents publics.	Non réalisé		
<b>18</b> : Mettre en place la Commission nationale de la décentralisation, le comité technique ainsi que les commissions provinciales de la décentralisation.	Très Partiellement Réalisé		
<b>19</b> : Création d'une Commission pour la régulation des ressources naturelles et l'affectation du territoire en charge d'arbitrer les conflits d'usage du territoire et d'animer un dialogue visant à une prise de décision sur l'usage des différentes zones du territoire.	Réalisé		
<b>20</b> : Traçabilité et contrôle de 100% du bois commercialisé au Gabon ou vendu à l'export.	Partiellement Réalisé		

PRIORITÉ 1 - TAUX DE RÉALISATION

Non réalisé	38%
Très partiellement réalisé	26%
Partiellement réalisé	15%
Réalisé	18%
Non évaluable	3%

# PRIORITÉ 2 : EMPLOI POUR TOUS

PROMESSE	STATUT	PROMESSE	STATUT
<b>35</b> : Le Gabon dans le Top 10 des pays africains réformateurs du Doing Business.	Non réalisé	<b>59</b> : Débarquer au moins 30% des captures de pêche des navires européens.	Très Partiellement Réalisé
<b>36</b> : Hausse significative des investissements nationaux et internationaux.	Très Partiellement Réalisé	<b>60</b> : Augmentation de l'offre locale et baisse du prix du poisson.	Non réalisé
<b>37</b> : Investir au moins 50 milliards de FCFA par an, distribués sous formes de prêts longues durées aux ménages de la classe moyenne.	Non réalisé	<b>61</b> : Orienter les 200 milliards de FCFA dans le financement d'infrastructures de soutien à la hausse de la productivité des travailleurs de l'informel.	Non réalisé
<b>38</b> : Multiplication par 3 des crédits alloués aux TPE et PME.	Non réalisé	<b>62</b> : Transition d'au moins 20 000 emplois du secteur informel vers le secteur formel.	Non réalisé
<b>39</b> : Création de l'Office national des recettes (ONR) et augmentation des recettes hors pétrole.	Non réalisé	<b>63</b> : Forte hausse de la création de richesses des services domestiques.	Non réalisé
<b>40</b> : Simplification des procédures de déclaration et de paiement fiscal.	Partiellement Réalisé	<b>64</b> : Construction de 9 collèges et 8 écoles primaires.	Réalisé
<b>41</b> : Fixer des objectifs au remboursement diligent de la TVA afin de rétablir son caractère neutre.	Non réalisé	<b>65</b> : Construction de 700 crèches.	Non réalisé
<b>42</b> : Une cinquantaine d'entreprises gabonaises deviennent des champions nationaux avec une présence sur les marchés internationaux.	Non réalisé	<b>66</b> : Création d'une plateforme pédagogique en ligne, qui diffuse les apprentissages nécessaires à l'acquisition des connaissances clés dans l'éducation primaire et secondaire.	Non réalisé
<b>43</b> : Accompagnement à la transition du secteur informel vers le secteur formel de milliers d'opérateurs.	Non réalisé	<b>67</b> : Raccordement des établissements à la fibre optique et installation du matériel nécessaire à l'exploitation de la plateforme pédagogique dans les classes.	Non réalisé
<b>44</b> : 25 000 emplois agricoles générés.	Non réalisé	<b>68</b> : Forte baisse du taux de redoublement, amélioration des connaissances acquises et du taux de réussite aux examens.	Réalisé
<b>45</b> : Création de la ZERP de l'Île Mandji, installation et entrée en production de premières unités de production pétrochimique et création de 5 000 emplois.	Non réalisé	<b>69</b> : Construction d'un centre de rééducation des jeunes délinquants, placé sous la tutelle de l'armée.	Non réalisé
<b>46</b> : Une centaine de PME de menuisiers accompagnées dans le cadre du cluster du meuble.	Partiellement Réalisé	<b>70</b> : 100 % des mineurs condamnés pris en charge dans le centre de rééducation de l'armée.	Non réalisé
<b>47</b> : Une production de meubles qui contribue à plus de 40% de la valeur ajoutée de la filière bois.	Non réalisé	<b>71</b> : Organisation d'Assises nationales de l'enseignement technique et de la formation professionnelle au premier semestre 2017.	Non réalisé
<b>48</b> : Un label meuble du Gabon reconnu à l'international pour sa qualité.	Non réalisé	<b>72</b> : Préparer des conventions pour créer des passerelles pédagogiques entre les lycées techniques, les CFPP, les écoles et instituts de formation professionnelle, ainsi que les universités. les centres de formation professionnelle et de perfectionnement (CFPP), les écoles et instituts de formation professionnelle, ainsi que les universités.	Non réalisé
<b>49</b> : Création d'une Cité Numérique du Savoir à Bikélé qui accueillera le nouveau campus de l'Institut Africain d'Informatique (IAI), qui sera réformé et deviendra une école d'excellence en ingénierie informatique.	Non réalisé	<b>73</b> : Création d'une structure paritaire, le Fonds Mutuel de Formation Professionnelle (FMFP), qui aura pour rôle de recevoir les fonds collectés de la taxe professionnelle et d'en orienter l'usage.	Non réalisé
<b>50</b> : 2 000 emplois générés par l'économie numérique.	Non réalisé	<b>74</b> : Achever les projets de création de nouvelles facultés au sein de l'Université des sciences de santé.	Partiellement Réalisé
<b>51</b> : Finalisation de la mise en ligne du cadastre minier.	Non réalisé	<b>75</b> : Une meilleure qualité de l'enseignement supérieur, qui améliore l'employabilité des étudiants.	Non réalisé
<b>52</b> : Caractérisation du potentiel minier de Bélinga et levée des contraintes à sa faisabilité économique (premières actions de viabilisation du site).	Très Partiellement Réalisé	<b>76</b> : 3000 jeunes sans qualification qui se voient proposer chaque année une première expérience d'apprentissage ou de stage en entreprise.	Très Partiellement Réalisé
<b>53</b> : Faire entrer de nouveaux investisseurs au capital de la société Maboumines.	Non réalisé	<b>77</b> : Construction d'un nouveau port commercial et d'un port minéralier à Owendo.	Réalisé
<b>54</b> : Démarrer la valorisation du site minier de Mabounié.	Non réalisé	<b>78</b> : 13 millions de tonnes par an de capacités supplémentaires au port d'Owendo.	Réalisé
<b>55</b> : Création d'un statut de Zone d'Intérêt Touristique (objectifs : préempter du foncier, mener une promotion ciblée, faire converger l'action du secteur public et du secteur privé et faciliter la viabilisation de ces sites).	Non réalisé	<b>79</b> : Un terminal de pêche qui permette de débarquer au moins 30% des captures faites dans les eaux territoriales gabonaises.	Réalisé
<b>56</b> : Favoriser le développement d'une centaine de projets touristiques qui fassent émerger six grandes zones touristiques attractives.	Non réalisé	<b>80</b> : Tous les chefs-lieux de province raccordés à la fibre optique terrestre pour un accès à l'internet haut débit.	Partiellement Réalisé
<b>57</b> : Création de 5 000 emplois dans l'hôtellerie et la restauration.	Non réalisé		
<b>58</b> : Création de plus d'un millier d'emplois dans la pêche et l'aquaculture.	Non réalisé		

## PRIORITÉ 2 - TAUX DE RÉALISATION

Non réalisé	71%
Très partiellement réalisé	9%
Partiellement réalisé	9%
Réalisé	11%

# PRIORITÉ 3 : MEILLEURES CONDITIONS DE VIE

105 PROMESSES, 13 RÉALISATIONS – LE BILAN DU SECOND SEPTENNAT D'ALI BONGO ONDIMBA (2016-2023)

PROMESSE	STATUT	PROMESSE	STATUT
<b>81</b> : Finaliser l'ensemble des onze tronçons routiers entamés : i) PK5 – PK12 (6,5 km) ; ii) PK12 – Ntoun (28 km) ; iii) Ntoun-Kougouleu (16,5 km) ; iv) Kougouleu – Pont Agoula (18,5 km) ; v) Pont Komo – Nsile (9,5 km) ; vi) Ovan – Makoukou (98 km, Ogooué Ivindo) ; vii) Mikouyi – Carrefour Leroy (142 km, Ogooué Lolo) ; viii) Moanda – Bakoumba (45 km, Haut-Ogooué) ; ix) Tchibanga – Mayumba (132 km, Nyanga) ; x) Loubomo – Mougagara (52 km, Nyanga) ; xi) Port-Gentil – Omboué (93 km, Ogooué Maritime).	Partiellement Réalisé	<b>91</b> : Evaluation technique et financière du barrage de Booué (400 MW) et démarrage des travaux.	Non réalisé
<b>82</b> : Au moins 300 km de voiries urbaines réhabilitées.	Très Partiellement Réalisé	<b>92</b> : Finalisation de la transmission électrique de la zone Ekouk – Bifoun – Gare Alembe – FE2 – Mitzic et de la transmission électrique entre les Chutes de l'Impératrice Eugénie et Ntoun.	Partiellement Réalisé
<b>83</b> : 2500 emplois créés dans les BTP et l'industrie de matériaux de construction (carrières et production de pavés).	Non réalisé	<b>93</b> : Elaboration participative et promulgation des SDAU et POS de Libreville Port-Gentil.	Très Partiellement Réalisé
<b>84</b> : 44 kilomètres de 2x2 voies reliant le Nord et le Sud de Libreville à la RN1, au niveau du PK15.	Non réalisé	<b>94</b> : Lever, auprès des épargnants au Gabon et dans la sous-région, les ressources nécessaires aux indemnités foncières des populations déplacées dans le cadre des différents travaux de réaménagement de Libreville et de Port-Gentil, dont les travaux d'assainissement.	Réalisé
<b>85</b> : 16 trains par jour au lieu de 8 en 2016.	Non réalisé	<b>95</b> : 100% des déchets solides et liquides régulièrement collectés à Libreville et Port-Gentil traités.	Non réalisé
<b>86</b> : Transgabonais entièrement rénové, fiabilisé, sécurisé et optimisé.	Très Partiellement Réalisé	<b>96</b> : Attirer des investisseurs chinois, prêts à préfinancer le projet de la Baie des Rois, dont ils assureront par la suite la vente des parcelles aménagées à des promoteurs d'une part et construction d'un centre de conférence à la Cité de la démocratie, pour soutenir le développement du tourisme d'affaires et d'événementiel d'autre part.	Non réalisé
<b>87</b> : Construction de l'usine Ntoun 7 et alimentation de l'agglomération de Libreville de 140 000 m3 d'eau supplémentaires par jour.	Très Partiellement Réalisé	<b>97</b> : Délivrer une masse critique de 50 000 titres fonciers.	Non réalisé
<b>88</b> : 100 000 personnes supplémentaires ayant un accès direct à l'eau courante.	Non réalisé	<b>98</b> : Livraison de 6 Zones d'Aménagement Concertés qui reconfigurent l'urbanisation des agglomérations de Libreville et Port-Gentil, et mettent sur le marché une masse critique de logements.	Non réalisé
<b>89</b> : Porter la capacité de production nationale d'électricité de 611 MW en 2016 à 1400 MW en 2023.	Non réalisé	<b>99</b> : Retour à l'équilibre financier du dispositif d'assurance maladie	Non réalisé
<b>90</b> : Construction de 5 barrages hydroélectriques : - FE II dans le Woleu-Ntem (46 MW) ; - Ngoulmendjim dans l'Estuaire (73 MW) ; - Chutes de l'Impératrice dans la Ngounié (80 MW) ; - Dibwangui dans la Ngounié (30 MW) ; - Grand Poubara - phase 2 dans le Haut-Ogooué (160 MW).	Non réalisé	<b>100</b> : Financement du panier minimum vieillesse.	Non réalisé
		<b>101</b> : Extension de la protection sociale à de nouveaux risques, comme l'accompagnement au retour vers l'emploi.	Très Partiellement Réalisé
		<b>102</b> : Création de 27 centres de santé.	Très Partiellement Réalisé
		<b>103</b> : Création de 4 centres hospitaliers régionaux.	Très Partiellement Réalisé
		<b>104</b> : Réhabilitation de l'hôpital de Melen.	Réalisé
		<b>105</b> : Une information médicale fiable qui améliore la qualité de service de notre dispositif national de santé.	Très Partiellement Réalisé

PRIORITÉ 3 - TAUX DE RÉALISATION

Non réalisé	52%
Très partiellement réalisé	32%
Partiellement réalisé	8%
Réalisé	8%

## Approche méthodologique

L'objectif de ce rapport est de réaliser un bilan factuel, précis et documenté du second septennat d'Ali Bongo Ondimba en qualité de Président de la République gabonaise. Il couvre la période 2016-2023 et contient en annexe un bilan de son premier septennat de 2009 à 2016.

Ce bilan a été réalisé en évaluant le niveau de mise en œuvre de chaque engagement contenu dans le programme, *Mon engagement pour un Gabon émergent*, présenté par le candidat Ali Bongo Ondimba lors de l'élection présidentielle du 27 août 2016 à l'issue de laquelle il a été déclaré vainqueur.

L'évaluation de la mise en œuvre des engagements programmatiques d'Ali Bongo Ondimba a suivi une démarche d'audit mêlant notamment des vérifications sur pièces et sur place, des entretiens avec des responsables de l'administration publique et des personnes-ressources pré-identifiées dans différentes provinces du pays susceptibles d'éclairer au mieux le jugement des auteurs sur le niveau de réalisation de chaque promesse et la documentation, autant que possible, de leurs conclusions.

Pour mesurer le statut de chaque engagement, les auteurs ont procédé de la façon suivante :

- 1) prise de connaissance du programme *Mon engagement pour un Gabon émergent* et identification des différentes promesses du candidat en 2016 ;
- 2) élaboration d'une méthodologie d'évaluation ;
- 3) identification des personnes-ressources et cartographie des sites à visiter dans le cadre de la réalisation du projet ;
- 4) collecte des documents pertinents (textes de lois, fiches de projets, documentations financières, rapports et études, communications institutionnelles du Gouvernement gabonais et de ses partenaires, articles de presse, etc.) et création de la base documentaire du projet ;
- 5) traitement des données et triangulation des informations ;
- 6) visites de terrain sur les sites de différents projets annoncés par le candidat Ali Bongo Ondimba et contenus dans son programme en 2016, à Libreville et à l'intérieur du pays le cas échéant, quand cela était possible et autorisé ;
- 7) estimation du degré d'évolution des projets en fonction des délais annoncés ;
- 8) entretiens avec des responsables de l'administration ;
- 9) entretiens avec des parlementaires et des élus locaux de tous bords ;
- 10) entretiens avec des parties prenantes locales ;
- 11) échanges avec des représentants des bailleurs de fonds concernant les projets qui bénéficient de leur appui technique et financier ;
- 12) analyse des résultats obtenus sur le plan économique et social par rapport aux engagements contenus dans le programme.



Pour respecter la trame de présentation utilisée lors de l'élaboration par les équipes d'Ali Bongo Ondimba du programme *Mon engagement pour un Gabon émergent*, les 105 engagements identifiés ont également été répartis dans 3 chapitres correspondants aux 3 priorités contenues dans ledit programme :

- Priorité 1 – Paix : 34 promesses ;
- Priorité 2 – Emploi pour tous : 46 promesses ;
- Priorité 3 – Meilleures conditions de vie : 25 promesses.

En fonction du niveau de réalisation évalué pour chaque promesse, le résultat obtenu est traduit sur une échelle à 5 niveaux :

- **non réalisé** : l'engagement n'a pas été mis en œuvre ou les actions entreprises pour sa mise en œuvre sont très peu significatives ;
- **très partiellement réalisé** : l'engagement a connu un début de réalisation sans pour autant avoir enregistré de progrès significatifs ;
- **partiellement réalisé** : des progrès significatifs ont été enregistrés dans la mise en œuvre de l'engagement bien que celui-ci n'ait pas été complètement mis en œuvre ;
- **réalisé** : l'engagement a été complètement mis en œuvre ;
- **non évaluable** : les auteurs ne sont pas parvenus à déterminer le degré de mise en œuvre de l'engagement et ont choisi de ne pas l'évaluer.

Enfin, chaque promesse évaluée est accompagnée d'un texte explicatif et bien souvent d'éléments historiques, contextuels, d'illustrations, de figures ou de tableaux analytiques. Tous ces éléments ont vocation à exposer au lecteur des éléments sur lesquels se sont appuyés les auteurs pour déterminer le degré de mise en œuvre retenu pour l'engagement.



© Delrick Williams

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Libreville#/media/Fichier:Libreville\\_immeubles.jpg](https://fr.wikipedia.org/wiki/Libreville#/media/Fichier:Libreville_immeubles.jpg)

# Priorité 1 : Paix

## MAINTENIR LE GABON EN PAIX ET EN SÉCURITÉ

Renforcement du  
dialogue interculturel

Renforcement de la coopération régionale  
et des actions de maintien de la paix



## RENFORCER LE PATRIOTISME ET LA VOLONTÉ DE VIVRE ENSEMBLE

Mise en place d'un service civique pour les jeunes  
(3 mois de travaux professionnalisants d'intérêt collectif)

Création de 4 établissements régionaux et d'une académie de sport-  
étude de détection des talents pour la promotion de l'excellence sportive  
chez les jeunes

Création d'un prix annuel du Président de la République  
pour la meilleure création culturelle dans différents domaines

Réforme du cadre du dialogue social  
(prévention des conflits et obligation de respect du service minimum)

## CONVERTIR L'ADMINISTRATION À LA CULTURE DU SERVICE AUX USAGERS ET À LA PERFORMANCE

Création de Complexes Administratifs du Gouvernement

Numérisation massive des services aux usagers (100% des transactions  
administratives numérisées)

Création d'une police de proximité

Signature de contrats d'objectifs de performance avec l'ensemble des  
entités publiques et parapubliques

Gestion prévisionnelle des emplois et compétences de l'administration

Concrétisation de la décentralisation avec le renforcement des capacités et  
des missions des collectivités locales

## PRÉSERVER NOS ÉCOSYSTÈMES ET NOTRE BIODIVERSITÉ EXCEPTIONNELLE

Meilleure affectation du territoire, avec une occupation du sol  
rationalisée et optimale

Mise en place d'un système de traçabilité de l'aménagement durable  
des forêts et du bois commercialisé

Extension des missions et moyens de l'ANPN pour renforcer la  
protection de la biodiversité et la gestion des conflits homme-faune

Mise en place et gestion des aires marines protégées

Création et opérationnalisation du Fonds de Préservation de la  
Biodiversité au Gabon

## PROMOUVOIR LE MÉRITE, LES JEUNES ET LES FEMMES

Réforme du dispositif de promotion et nomination  
dans la fonction publique

Promulgation et application du cadre juridique de protection et  
discrimination positive des femmes

Réforme du mode de scrutin aux élections locales,  
pour un scrutin de liste avec des quotas pour une meilleure  
représentativité des femmes et des jeunes

Programme de  
facilitation du retour des Gabonais de l'Étranger

## Promesse 1 : un Gabon qui demeure une terre de tolérance, où les conflits entre communautés trouvent des moyens rapides et efficaces de conciliation

Cf page 18 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Au cours des sept (7) dernières années, le monde en général et le continent africain en particulier ont connu d'importants bouleversements sur le plan politique, économique, social et environnemental. La survenue du covid-19 a profondément affecté le fonctionnement des États pendant deux (2) ans, une guerre a éclaté aux frontières de l'Europe, les coups d'État militaires qu'on pensait faire partie du passé de l'Afrique sont revenus avec force dans plusieurs régions du continent et le terrorisme est plus présent que jamais dans plusieurs pays d'Afrique y compris en Afrique centrale. Dans ce contexte contrasté, le Gabon est demeuré une terre de paix, accueillante et hospitalière. Alors que les conflits communautaires et religieux se multiplient ailleurs en Afrique, le Gabon n'a connu ni conflits interreligieux ni conflits ethniques ou culturels. Le dialogue entre les différentes confessions religieuses, les différentes communautés demeure. En dépit du fait que la nation gabonaise soit constituée d'une cinquantaine d'ethnies différentes, les Gabonais perçoivent cette diversité comme une richesse et le brassage des cultures est plus important que jamais. De ce point de vue, le Gabon demeure une terre de tolérance qui dispose de nombreux atouts pour le rester.

La stabilité du Gabon, saluée de tous, ne doit cependant pas occulter les difficultés que le pays a traversées au cours du septennat qui s'achève et qui peuvent être considérées comme des alertes pour la pérennité de son modèle de tolérance.

En effet, pour la première fois de son histoire depuis 1964, le Gabon a connu une tentative du coup d'État militaire en janvier 2019<sup>1</sup> à l'instigation du lieutenant Kelly Ondo Obiang, commandant adjoint de la Garde Républicaine. Sur le plan institutionnel, l'accident vasculaire cérébral du Président Ali Bongo Ondimba, lors d'un déplacement à Riyad en octobre 2018, a profondément fragilisé le fonctionnement régulier de l'État et fait naître dans l'opinion des suspicions sur l'authenticité et la légitimité de certaines décisions prises dans l'appareil étatique pendant cette période. Les entraves au droit constitutionnel de manifester, les arrestations de leaders syndicaux<sup>2</sup> ou encore la censure des médias<sup>3</sup> et des

<sup>1</sup> BBC. (8 janvier 2019) « Chronologie d'un coup d'État manqué au Gabon ». [bbc.com](https://www.bbc.com/afrique/region-46796186). Disponible sur : <https://www.bbc.com/afrique/region-46796186> (Consulté le : 25 avril 2023)

<sup>2</sup> Yves-Laurent Goma, RFI. (3 mars 2022) « Gabon: le leader syndical Jean Rémy Yama incarcéré après son interpellation ». [rfi.fr](https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220303-gabon-le-leader-). Disponible sur : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220303-gabon-le-leader->

journalistes<sup>4</sup> font peser d'importantes craintes sur le respect des libertés individuelles.

Si le Gabon a consenti des efforts importants reconnus à travers le monde dans la lutte contre les changements climatiques et la préservation de la biodiversité, le Gouvernement n'est pas parvenu à trouver des solutions pérennes aux conflits homme-faune devenus récurrents à l'intérieur du pays. L'absence d'accompagnement et d'indemnisation des populations rurales dont les plantations vivrières et les habitations sont régulièrement dévastées par les pachydermes, animaux protégés, a provoqué des soulèvements et des manifestations de protestation. À l'intérieur du pays, le sentiment que les autorités accordent une plus grande protection aux animaux qu'aux populations rurales, même quand celles-ci sont victimes d'animaux contre lesquels elles n'ont aucun recours, car protégés, suscite de plus en plus de troubles.

La fin du septennat et notamment les années covid-19 ont également été marquées par une confrontation entre des leaders religieux, en particulier le clergé catholique, et le Gouvernement. D'autres événements de cette nature peuvent être cités, mais dans le cadre de ce rapport nous voulons retenir que les Gabonais ont su préserver l'essentiel. D'une part, que la paix, la stabilité et la tolérance ne sont jamais définitivement acquises, d'autre part, il appartient aux gouvernants d'en prendre conscience.

---

[syndical-jean-r%C3%A9my-yama-incarc%C3%A9-apr%C3%A8s-son-interpellation](#)  
(Consulté le : 25 avril 2023)

<sup>3</sup> Gabon Matinl. (3 mars 2022) « La HAC interdit de parution 30 sites internet gabonais pour non-conformité ». rfi.fr. Disponible sur : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220303-gabon-le-leader-syndical-jean-r%C3%A9my-yama-incarc%C3%A9-apr%C3%A8s-son-interpellation> (Consulté le : 25 avril 2023)

<sup>4</sup> Reporters sans frontière. (24 juillet 2019) « Gabon : la HAC interdit au correspondant de RFI d'exercer le journalisme pour deux mois ». gabonmatin.com. Disponible sur : <http://gabonmatin.com/la-hac-interdit-de-parution-30-sites-internet-gabonais-pour-non-conformite.html> (Consulté le : 25 avril 2023)

## Promesse 2 : maintien de la paix et de la sécurité en Afrique, et notamment en Afrique centrale

Cf. page 19 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Le rôle du Gabon dans le renforcement de la coopération régionale et les actions de maintien de la paix a atteint son apogée sous la présidence d'Omar Bongo Ondimba. À l'inverse, au cours du second mandat d'Ali Bongo Ondimba, le Gabon a essuyé le plus important revers de son histoire en matière de maintien de la paix. En effet, le contingent de militaires gabonais engagés depuis deux décennies en Centrafrique, d'abord dans le cadre de la Force multinationale d'Afrique centrale (FOMAC) puis dans le cadre de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique (MINUSCA), a été exclu de cette mission en septembre 2021 sur décision de l'Organisation des Nations unies (ONU) à la suite d'allégations d'abus sexuels. Les 450 militaires du contingent gabonais de la MINUSCA ont été rapatriés en urgence à Libreville.

Dans une publication sur son site datée du 15 septembre 2021 et consultée le 5 décembre 2022, l'ONU indique que « *La MINUSCA a été alertée sur des allégations d'abus sexuels sur cinq filles, impliquant des membres non-identifiés du contingent militaire gabonais déployés dans une localité du centre du pays [...] En raison de la gravité de ces dernières allégations rapportées, le Secrétariat des Nations Unies a pris la décision de rapatrier tout le contingent gabonais de la MINUSCA* ». <sup>5</sup>

Nombre de soldats du contingent gabonais	450
Versement de l'ONU au bénéfice du Gabon pour chaque soldat mobilisé au sein de la MINUSCA	1420 USD par mois <sup>6</sup> (environ 950 000 XAF)
Nombre d'années de présence de soldats gabonais en Centrafrique avant son exclusion du pays par l'ONU	25 ans
Nombre d'opérations de maintien de la paix et de la sécurité en Afrique sur lesquelles des soldats gabonais sont actuellement mobilisés	0

Tableau 1 Le Gabon et l'opération de maintien de la paix en Centrafrique

<sup>5</sup> Nations unies, ONU. (15 septembre 2021) « RCA : l'ONU retire les Casques bleus gabonais en raison d'allégations d'abus sexuels ». ONU Info. Disponible sur : <https://news.un.org/fr/story/2021/09/1103802> (Consulté le : 30 janvier 2023)

<sup>6</sup> Nations-Unies – Maintien de la paix, ONU. « Comment sommes-nous financés ? ». Peace Keeping. Disponible sur : <https://peacekeeping.un.org/fr/how-we-are-funded> (Consulté le : 30 janvier 2023)

## Promesse 3 : 25 000 jeunes engagés dans le service civique pour une période d'au moins 3 mois

Cf. page 22 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Le service civique pour les jeunes qu'Ali Bongo Ondimba s'était engagé à mettre en place n'a jamais vu le jour privant 25 000 jeunes gabonais d'une première expérience dans des travaux professionnalisants au bénéfice de la nation.

Il convient de rappeler que cette promesse du candidat Ali Bongo Ondimba en 2016 découlait de la Politique nationale de la Jeunesse de 2012 dont la proposition n°47<sup>7</sup> était de former les jeunes aux valeurs républicaines et au bénévolat par le biais d' « un mois de service civique et militaire pour les jeunes Gabonais de 18 ans ». Afin de favoriser la mise en œuvre de cette proposition, il était préconisé à l'exécutif de :

- prendre un décret portant instauration du service civique et militaire obligatoire au Gabon ;
- définir des critères d'accès ;
- prendre les textes d'applications élaborés par les acteurs responsables.

Aucune de ces préconisations n'a été mise en œuvre.

<b>Résultats attendus</b>	<b>- 1 mois de service civique et militaire pour les jeunes Gabonais de 18 ans</b>
<b>Moyens de Vérification</b>	- Structures de formation aux valeurs républicaines et militaires sont prêtes pour l'accueil des jeunes (Défense, Intérieur) - Formateurs identifiés et modules disponibles - Jeunes imprégnés des valeurs républicaines, militaires et au bénévolat - Comportement responsable face aux symboles, Institutions de la République et dans toutes situations humanitaires
<b>Mesures nécessaires</b>	- Décret portant instauration du service civique et militaire obligatoire au Gabon - Critères d'accès à la formation définis - Textes d'application élaborés par les acteurs responsables
<b>Initiatives en cours</b>	- Recommandations du Forum
<b>Calendrier d'exécution</b>	- 2013-2025 (Long terme)
<b>Organismes d'exécution</b>	- Gouvernement
<b>Parties prenantes</b>	- Conseil national de la Jeunesse - Société civile
<b>Coût estimatif</b>	- Loi de finances
<b>Acteurs responsables de la mise en œuvre</b>	- Ministères : Intérieur   Défense nationale   Éducation nationale

Tableau 2 Détail de la proposition n°47 "Former les jeunes aux valeurs républicaines et au bénévolat" de Politique nationale de la jeunesse du Gabon

<sup>7</sup> Présidence de la République gabonaise « Politique nationale de la jeunesse du Gabon – Contrat de partenariat pour une jeunesse responsable », Libreville, 2012, pp. 150.

## **Promesse 4 : création de 4 établissements régionaux et une académie nationale de sport-étude pluridisciplinaire qui forment, à terme, plus de 1000 jeunes par an dans un environnement dédié à l'excellence sportive et éducative**

Cf. page 23 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



La création de quatre (4) établissements régionaux et d'une académie de sport-étude de détection des talents pour la promotion de l'excellence sportive chez les jeunes n'est pas effective. Au contraire, le second septennat d'Ali Bongo Ondimba a été particulièrement difficile pour les sportifs dont les différents championnats ont été interrompus plus de deux (2) ans pendant la période de confinement liée au covid-19 privant 700 sportifs professionnels de salaires au cours de cette période rien que dans le football<sup>8</sup>, selon l'Association nationale des footballeurs professionnels du Gabon (ANFPG).

Concernant les sport-études, le Gouvernement gabonais s'est limité à l'adoption en Conseil des ministres, le 18 décembre 2020, d'un projet de décret portant réorganisation de l'Agence nationale des bourses du Gabon (ANBG) qui comprend notamment la création de trois nouveaux types de bourses :

- l'allocation post-bac pour les sciences et techniques des activités physiques et sportives ;
- la bourse sport-études pour les élèves, collégiens et lycéens ayant entre 11 et 17 ans ;
- la bourse de sportif de haut niveau.

À ce jour, très peu de jeunes sportifs ont eu accès à ces bourses. Le Gouvernement gabonais n'est pas parvenu à mettre plus de 1000 jeunes chaque année dans un environnement consacré à l'excellence sportive et éducative.

À noter que cette promesse du candidat Ali Bongo Ondimba en 2016 reprenait une préconisation de la Politique nationale de la Jeunesse de 2012 dont la proposition n°30 était de promouvoir le partenariat public-privé notamment dans le « *développement des académies de sports-études* ».

---

<sup>8</sup> Jacques Deveaux, France Télévisions. (4 mai 2021) « Le championnat de football du Gabon est à l'arrêt pour cause de Covid-19 et les joueurs ne sont plus payés depuis un an ». francetvinfo.fr. Disponible sur : [https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/gabon/le-championnat-de-football-du-gabon-est-a-l-arret-pour-cause-de-covid-19-et-les-joueurs-ne-sont-plus-payes-depuis-un-an\\_4609453.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/gabon/le-championnat-de-football-du-gabon-est-a-l-arret-pour-cause-de-covid-19-et-les-joueurs-ne-sont-plus-payes-depuis-un-an_4609453.html) (Consulté le : 30 janvier 2023)



## Promesse 5 : exposition populaire, tous les ans, des créations culturelles gabonaises

Cf. page 24 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016

### Statut

Partiellement réalisé

Quelques événements culturels ont marqué le second septennat d'Ali Bongo, notamment le festival Gabon 9 provinces qui s'est tenu à Libreville chaque année de 2016 à 2018 avant d'être interrompu, par le confinement décidé par le Gouvernement pendant la pandémie de covid-19.

En août 2022, le Gouvernement a organisé, pendant cinq (5) jours, un Festival national des cultures jumelant la fête des cultures et le festival Gabon 9 provinces et auquel plus de 400 participants ont pris part.

Cependant, il convient de relever que les artistes gabonais sont régulièrement demandeurs de plus d'espaces d'expression culturelle et d'exposition de leur art. La disparition de certaines expositions nationales comme le symposium national de la sculpture monumentale ou encore la fête des cultures dans son ancien format est à regretter.





Figure 1 Images du Festival Gabon 9 provinces

© Gabon Média Time

## Promesse 6 : renforcement du soutien à la création culturelle

Cf. page 24 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



En dépit de l'entrée en vigueur en 2015 du décret n°0573/PR/MCAEC du 23 novembre 2015 portant création et organisation de la Direction générale des Arts et des Industries culturelles dont la mission est d'assurer la conception et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'art et d'industrie culturelle, cette direction générale n'a pas obtenu de l'exécutif les moyens nécessaires pour appuyer la mise en œuvre de la promesse d'Ali Bongo Ondimba de renforcer le soutien à la création culturelle.

Le projet de création d'un prix annuel devant être décerné à la meilleure création culturelle dans différents domaines n'a pas non plus été mis en œuvre.

S'il convient de noter que fin 2022, une cérémonie de remise de prix aux artistes dans différents domaines dénommée « *La Nuit du Talent* » a été organisée, des doutes persistent sur la pérennité de cette initiative perçue par l'opinion comme une opération de communication en prélude à l'entrée en pré-campagne d'Ali Bongo Ondimba dans la perspective d'une élection à un troisième mandat. Par ailleurs, au cours de cette cérémonie, certains domaines d'expressions culturelles semblaient avoir été oubliés<sup>9</sup> à l'instar des artistes peintres, sculpteurs, caricaturistes, graphistes, etc., malgré l'activisme des acteurs comme Pahé, Jeff Ikapi ou encore Lybek.

---

<sup>9</sup> Esther Kengue. Gabon Média Time. (27 novembre 2022) « Nuit du talent : le 9ème art aux oubliettes ». [gabonmediatime.com](https://www.gabonmediatime.com/nuit-du-talent-le-9eme-art-aux-oubliettes/). Disponible sur <https://www.gabonmediatime.com/nuit-du-talent-le-9eme-art-aux-oubliettes/> (Consulté le : 20 avril 2023)

## Promesse 7 : reconnaissance du talent et du mérite dans le domaine de la culture

Cf. page 24 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



La culture n'a occupé qu'une place subsidiaire dans la mise en œuvre des politiques publiques au cours du second mandat du président Ali Bongo Ondimba. Bien que la crise Covid-19 ait perturbé l'organisation des événements culturels et que dans le Plan de cadrage macroéconomique et budgétaire 2022-2024, une dotation dédiée à la fonction « *Loisirs, culture et culte* » fixée à 21,4 milliards de FCFA ait été adoptée (dont 8,8 milliards de FCFA devaient être consacrés au seul département en charge de la Culture et des Arts), le soutien à la création culturelle est demeuré anecdotique. Seulement 1,1% du budget de l'État gabonais est consacré à la culture.

La politique de promotion culturelle des différents gouvernements est demeurée illisible. En dépit de la nomination d'un artiste au poste de ministre de la Culture en fin de septennat et de la nomination par ce dernier de quelques acteurs culturels à des fonctions administratives au sein de son ministère, aucun changement majeur n'a été noté dans le domaine culturel.

Par ailleurs, l'adoption d'une loi sur le statut des artistes, promise de longue date par l'exécutif n'est toujours pas effective. Le second texte de loi proposé par l'exécutif à cet effet était toujours en cours d'adoption au Parlement.

Sur l'ensemble du septennat, à l'exception de la décoration des quelques artistes en avril 2022 et de l'organisation de la Nuit du talent fin 2022, aucun événement organisé par le Gouvernement n'est venu récompenser le mérite dans le domaine de la culture en dépit du fait que de nombreux artistes se soient individuellement illustrés positivement au Gabon comme à l'étranger.



Figure 2 Trois artistes décorés | 3 artistes lors de la remise de titres de propriété de leurs parcelles

## Promesse 8 : construction des bases d'une industrie culturelle dynamique

Cf. page 24 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



D'une manière générale, la situation des acteurs culturels au Gabon reste très précaire. À la date de rédaction du présent bilan, les acteurs culturels n'étaient toujours pas reconnus en tant que professionnels. Un projet de loi portant statut de l'artiste en République gabonaise a bien été élaboré en 2018 par le ministère de la Culture pour leur reconnaître cette qualité, mais celui-ci a été retiré alors qu'il était en examen au parlement<sup>10</sup>. Un second texte avec le même intitulé émanant du ministère de la Culture comme le précédent a été adopté en Conseil des ministres le 20 janvier 2023<sup>11</sup> sans que soit expliqué ce qui le différencie du premier texte. L'examen au Parlement de ce second texte n'est pas encore programmé.

La gestion des droits d'auteurs au bénéfice des artistes demeure un point de tension régulier entre les acteurs culturels et le Gouvernement<sup>12</sup>. En dépit de la création d'un Bureau gabonais du droit d'auteur et des droits voisins (Bugada) en 2013, aucun artiste gabonais ne perçoit régulièrement ses droits d'auteurs à ce jour ni n'en vit. Le paiement de ces droits est erratique. Selon le quotidien L'Union « *Après le premier paiement des droits d'auteur en 2018, les artistes gabonais ont passé près de trois ans sans recevoir les fruits de leur travail. À cause du Covid-19 qui a fortement touché l'industrie musicale* »<sup>13</sup>.

Les artistes ne bénéficient pas, non plus, de lieux d'expression culturels et artistiques dignes de ce nom. Depuis la destruction des palais de la Cité de la démocratie de Libreville et de Gabon Expo, il n'existe plus de salles de spectacle et de lieux d'exposition publics appropriés. Le lieu-dit jardin botanique, devenu l'espace privilégié pour les expositions et les spectacles, n'étant qu'une tente dont la capacité est assez limitée.

<sup>10</sup> UNESCO. (2020) « Loi portant Statut de l'artiste en République gabonaise ». fr.unesco.org. Disponible sur : <https://fr.unesco.org/creativity/policy-monitoring-platform/loi-portant-statut-de-lartiste-0> (Consulté le : 15 février 2023)

<sup>11</sup> Griffin Ondo Nzuey, Gabonreview. (21 janvier 2023) « Gabon : le statut de l'artiste (encore) adopté ! » gabonreview.com. Disponible sur : <https://www.gabonreview.com/gabon-le-statut-de-lartiste-encore-adopte/> (Consulté le : 17 février 2023)

<sup>12</sup> Désiré-Clitandre Dzonteu, Gabonreview. (5 octobre 2020) « Gabon : Le cri de détresse des artistes ». gabonreview.com. Disponible sur : <https://www.gabonreview.com/gabon-le-cri-de-detresse-des-artistes/> (Consulté le : 17 février 2023)

<sup>13</sup> Sveltana Ntsame Ndong, L'Union. (11 novembre 2022) « BUGADA : les droits d'auteur seraient payés en fin d'année ». union.sonapresse.com. Disponible sur : <https://www.union.sonapresse.com/gabon-culture-societe/bugada-les-droits-dauteur-seraient-payes-en-fin-dannee-25686> (Consulté le : 17 février 2023)

Par ailleurs, le seul établissement public dédié à la formation des acteurs culturels, l'École Nationale de Manufacture (ENAM) est dans un état de délabrement avancé<sup>14</sup>. Enfin, l'African Music Institute, école haut de gamme destinée à former la future élite de l'industrie musicale, promis par Ali Bongo Ondimba et dont l'ouverture était prévue en octobre 2018 dans la commune d'Akanda n'a jamais vu le jour<sup>15</sup>.



Figure 3 Maquette du projet de construction de l'African Music Institute

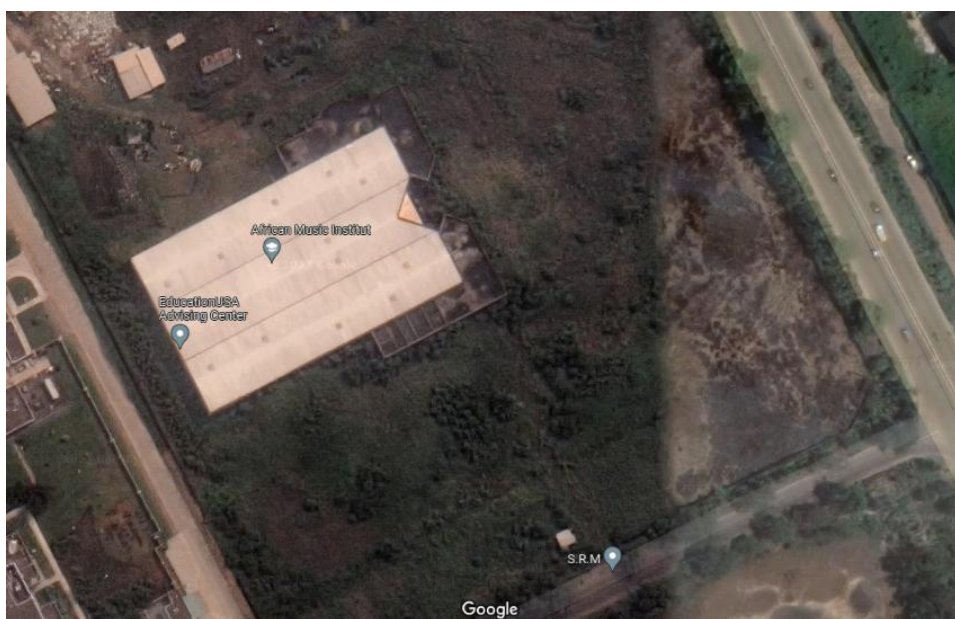


Figure 4 Vue aérienne du chantier abandonné de l'African Music Institute à Akanda

Source : Google Maps consulté le 24 janvier 2023

<sup>14</sup> Sonia Bee, Le Perroquet. (4 avril 2020) « Gabon: L'École Nationale de Manufacture ( ENAM) à l'abandon ? ». leperroquet.info. Disponible sur : <https://leperroquet.info/gabon-lecole-nationale-de-manufacture-enam-a-labandon/> (Consulté le : 17 février 2023)

<sup>15</sup> Léo Pajon, Jeune Afrique. (4 juillet 2018) « Gabon : l'African Music Institute ouvrira ses portes à Libreville en octobre ». jeuneafrique.com. Disponible sur : <https://www.jeuneafrique.com/mag/586176/culture/libreville-linstitut-african-music-institute-ouvrira-ses-portes-cet-octobre-berklee/> (Consulté le : 17 février 2023)

Enfin, concernant le financement de la culture au Gabon, l'UNESCO en a dressé un état des lieux dans son rapport 2020 dédié au Gabon qui souligne notamment que : « Le financement de la culture demeure à ce jour un problème majeur non résolu malgré les nombreuses actions entreprises dans le domaine, notamment les enquêtes sur :

- L'étude effectuée en 2011 par les experts de l'OIF pour la mise en place d'un fonds de garantie en partenariat avec les banques installées au Gabon.
- L'étude de 2015 sur l'« Évaluation des dispositifs existants de financement des activités culturelles et l'identification de mécanismes répondant aux besoins de financement des entreprises culturelles au Gabon ».
- La loi 10/85 du 29 janvier 1986 réservant obligatoirement une quote-part des marchés des édifices publics et à l'usage du public, destinée à leur décoration par les artistes et artisans nationaux
- La redevance audiovisuelle contenue dans le nouveau code de la communication 2016.

Le mécénat et le sponsoring ne sont pas institutionnalisés. Les actions de financement se font sans un réel dispositif étatique qui présente un canevas à suivre. Toutes ces actions sont aléatoires et méritent un cadre juridique bien établi. »<sup>16</sup>



Figure 5 La tente du lieu-dit "Jardin botanique de Libreville" qui sert de lieu d'exposition et de spectacles

Source : Gabon Media Time

<sup>16</sup> UNESCO. (2020) « Gabon 2020 Report ». fr.unesco.org. Disponible sur : <https://fr.unesco.org/creativity/governance/periodic-reports/2020/gabon> (Consulté le : 15 février 2023)

## Promesse 9 : un climat social apaisé, avec une réduction drastique du nombre de grèves

Cf. page 25 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Le climat social a été particulièrement agité au cours du second septennat d'Ali Bongo Ondimba d'une part et il n'a pas été observé une réduction drastique du nombre de grèves dans le pays tel que promis d'autre part. Chaque année du septennat a été marquée par d'importants mouvements sociaux au sein de l'administration publique et des organismes sous-tutelle de l'État. Ci-dessous, une énumération non exhaustive des mouvements sociaux qui ont jalonné le septennat :

- multiples grèves dans les régies financières en 2017<sup>17</sup>, 2018, 2019, 2020<sup>18</sup> et 2021<sup>19</sup> souvent à l'initiative de la Fédération des collecteurs des régies financières FECOREFI (pour réclamer le paiement d'arriérés de primes et protester contre le nouveau système de rémunérations) ;
- grève des magistrats à l'initiative de leur syndicat national au premier et au deuxième trimestre 2017 (pour réclamer de meilleures conditions de travail et dénoncer la vétusté des édifices qui abritent les services provinciaux)<sup>20</sup> ;
- grève générale illimitée des magistrats en décembre 2017 (suite aux propos du ministre de la Justice gabonaise Francis Nkéa Ndzigue<sup>21</sup> accusant publiquement des juges de corruption)<sup>22</sup> ;
- grèves multisectorielles de trois (3) jours à l'initiative de la confédération syndicale Dynamique unitaire en décembre 2018 (pour protester contre des mesures d'austérité décidées par le Gouvernement)<sup>23</sup> ;

<sup>17</sup> AFP, VOA. (23 novembre 2017) « Les régies financières en grève au Gabon ». voaafrique.com. Disponible sur : <https://www.voaafrique.com/a/les-regies-financieres-en-greve-au-gabon/4131517.html> (Consulté le : 17 février 2023)

<sup>18</sup> Nadia Chahed, AA. (21 octobre 2020) « Gabon : les Syndicats des régies financières décrètent une grève de trois jours ». aa.com.tr. Disponible sur : <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/gabon-les-syndicats-des-regies-financieres-decretent-une-greve-de-trois-jours/2014234> (Consulté le : 17 février 2023)

<sup>19</sup> Lucka Martial, Pyramid Medias Gabon. (30 novembre 2020) « Régies financières : le mouvement de grève se durcir ». pyramidmediasgabon.com. Disponible sur : <http://pyramidmediasgabon.com/regies-financieres-le-mouvement-de-greve-se-durcir/> (Consulté le : 17 février 2023)

<sup>20</sup> BBC. (18 mai 2017) « Gabon: les magistrats en grève ». bbc.com. Disponible sur : <https://www.bbc.com/afrique/region-39961754> (Consulté le : 17 février 2023)

<sup>21</sup> Francis Nkéa Ndzigue a occupé le poste de ministre d'État, ministre de la Justice, Garde des Sceaux, chargé des Droits humains du 21 août 2017 au 21 février 2018

<sup>22</sup> AFP, Jeune Afrique. (14 décembre 2017) « Régies Gabon : grève illimitée des magistrats qui réclament le départ du ministre de la Justice ». jeuneafrique.com. Disponible sur : <https://www.jeuneafrique.com/502567/politique/gabon-greve-illimitee-des-magistrats-qui-reclament-le-depart-du-ministre-de-la-justice/> (Consulté le : 17 février 2023)



- grève générale de cinq (5) jours du 23 au 27 janvier 2020 à l'initiative d'une quinzaine de syndicats (pour protester contre la réforme du Code du travail)<sup>24</sup> ;
- grève des enseignants en janvier 2021 (en raison de la suspension des recrutements, avancements et reclassements)<sup>25</sup> ;
- grève des enseignants en octobre 2021 (pour des raisons identiques à celles énoncées précédemment) ;
- grève à l'initiative des syndicats des secteurs pétrolier et eau-électricité en décembre 2021 (pour protester contre la décision prise par le gouvernement de tarifier les tests PCR)<sup>26</sup> ;
- grèves à la fonction publique : par séquence, d'octobre 2021 à janvier 2022 ;
- grève générale illimitée dans les médias publics en février 2022 (pour dénoncer les mauvaises conditions de travail et la problématique d'intégration des agents à la Fonction publique)<sup>27</sup> ;
- grève des écogardes en janvier 2022 (pour réclamer le paiement des arriérés de salaire, l'attribution d'une assurance maladie complémentaire et l'audit de l'ANPN) ;
- grève des joueurs de l'équipe nationale de football en janvier 2022 (pour réclamer le paiement de 526 000 EUR de primes)<sup>28</sup> ;
- grève des footballeurs professionnels en avril 2022 (pour réclamer le paiement par l'État d'une dette de plus d'un milliard XAF suite à la suspension du championnat national pendant l'épidémie de covid-19)<sup>29</sup> ;

---

<sup>23</sup> John Lyndon, VOA. (11 décembre 2018) « Des grèves partiellement suivies par les Gabonais ». voaafrique.com. Disponible sur : <https://www.voaafrique.com/a/le-gabon-touche-par-des-greves-partiellement-suivies/4695879.html> (Consulté le : 17 février 2023)

<sup>24</sup> Nadia Chahed, AA. (24 janvier 2020) « Gabon: une grève générale en cours contre la réforme du Code du travail (médias) ». aa.com.tr. Disponible sur : <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/gabon-une-gr%C3%A8ve-g%C3%A9n%C3%A9rale-en-cours-contre-la-r%C3%A9forme-du-code-du-travail-m%C3%A9dias/1712866#> (Consulté le : 17 février 2023)

<sup>25</sup> Loïc Ntoutoume, Gabonreview. (17 octobre 2021) « Rentrée scolaire 2021-2022 : La grève prolongée jusqu'au 22 octobre ». gabonreview.com. Disponible sur <https://www.gabonreview.com/rentree-scolaire-2021-2022-la-greve-prolongee-jusquau-22-octobre/> (Consulté le : 17 février 2023)

<sup>26</sup> Liang Chen, china.org.cn. (17 octobre 2021) « Rentrée scolaire 2021-2022 : La grève prolongée jusqu'au 22 octobre ». french.china.org.cn. Disponible sur [http://french.china.org.cn/foreign/txt/2021-12/17/content\\_77935760.htm](http://french.china.org.cn/foreign/txt/2021-12/17/content_77935760.htm) (Consulté le : 17 février 2023)

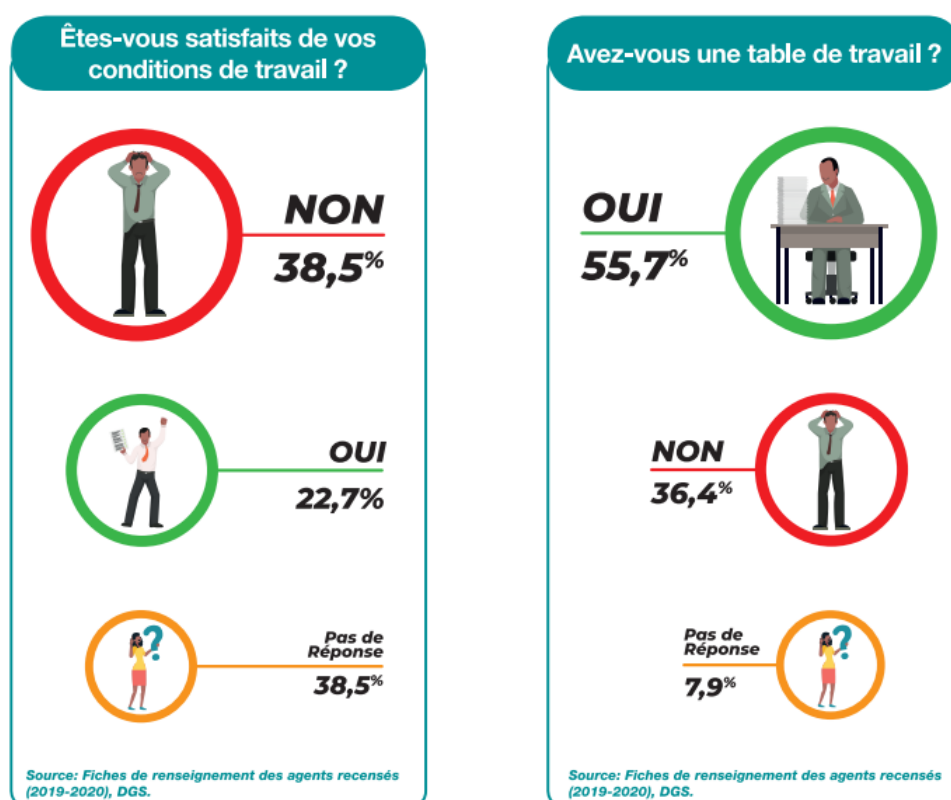
<sup>27</sup> AGP. FAAPA. (2 janvier 2022) « Gabon : Les médias publics en grève générale illimitée dès ce jeudi ». faapa.info. Disponible sur <http://www.faapa.info/blog/gabon-les-medias-publics-en-greve-generale-illimitee-des-ce-jeudi/> (Consulté le : 17 février 2023)

<sup>28</sup> AGP. FAAPA. (2 janvier 2022) « Gabon : Les médias publics en grève générale illimitée dès ce jeudi ». faapa.info. Disponible sur <http://www.faapa.info/blog/gabon-les-medias-publics-en-greve-generale-illimitee-des-ce-jeudi/> (Consulté le : 17 février 2023)

<sup>29</sup> V.W, Ouest France. (9 janvier 2022) « CAN. L'équipe du Gabon en pleine crise, deuxième grève d'entraînement pour une affaire de primes ». ouest-france.fr. Disponible sur <https://www.ouest-france.fr/sport/football/equipe-gabon/can-l-equipe-du-gabon-en-pleine-crise-deuxieme-greve-d-entrainement-pour-une-affaire-de-primes-7451781e-7130-11ec-9c32-0ff93f7447d9> (Consulté le : 17 février 2023)

- grève des personnels du Centre hospitalo-universitaire au premier et au deuxième trimestre 2022 (pour réclamer le paiement de six (6) mois d'arriérés de primes)<sup>30</sup> ;
- grève des agents de la mairie de Libreville en août 2022 (pour protester contre le mutisme de la hiérarchie face à leurs revendications);
- etc.

La récurrence des grèves au sein de l'administration publique s'explique également par des dysfonctionnements relevés en marge du recensement biométrique des agents de la Fonction publique de 2019-2020<sup>31</sup> au cours duquel les agents interrogés ont majoritairement indiqué ne pas être satisfaits de leurs conditions de travail, ne pas disposer de toilettes fonctionnelles, ne pas disposer de connexion internet sur leur lieu de travail ou encore ne pas disposer du matériel nécessaire à la réalisation de leur travail.



**Figure 6 Niveau de satisfaction des agents publics sur leurs conditions de travail**

Extrait de la Communication du Gouvernement sur les résultats du recensement biométrique des agents de la fonction publique

<sup>29</sup> France24. (5 avril 2022) « Grève de footballeurs au Gabon : les joueurs demandent leurs salaires impayés ». gabonreview.com. Disponible sur <https://www.france24.com/fr/vidéo/20220405-grève-de-footballeurs-au-gabon-les-joueurs-demandent-leurs-salaires-impayés> (Consulté le : 17 février 2023)

<sup>30</sup> Africa24. (14 mai 2022) « Gabon : fin des grèves au Centre hospitalo-universitaire ». gabonreview.com. Disponible sur <https://africa24tv.com/gabon-fin-des-greves-au-centre-hospitalo-universitaire/> (Consulté le : 17 février 2023)

<sup>31</sup> Ministère de l'Emploi, de la Fonction publique, du Travail et de la Formation professionnelle. (mars 2021) « Communication sur les résultats du recensement biométrique des agents de la fonction publique », pp 16-19. gabon-egalite.com. Disponible sur [https://gabon-egalite.com/images/Recensement\\_biometrique.pdf](https://gabon-egalite.com/images/Recensement_biometrique.pdf) (Consulté le : 12 février 2023)

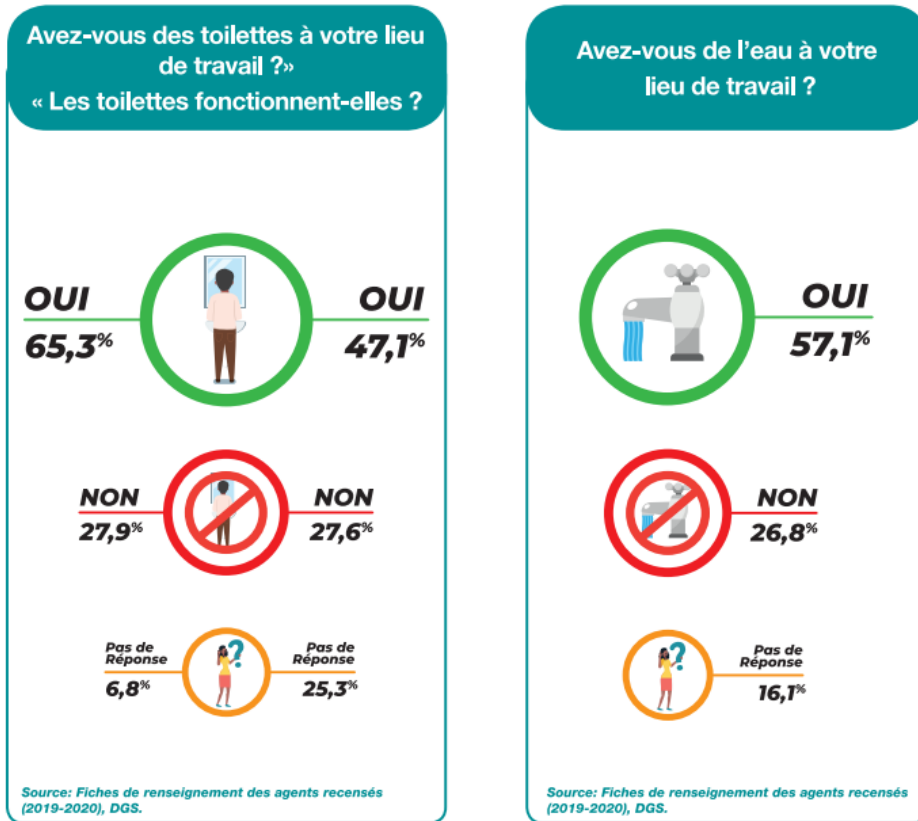


Figure 7 Niveau de satisfaction des agents publics sur l'hygiène au travail  
Extrait de la Communication du Gouvernement sur les résultats du recensement biométrique des agents de la fonction publique

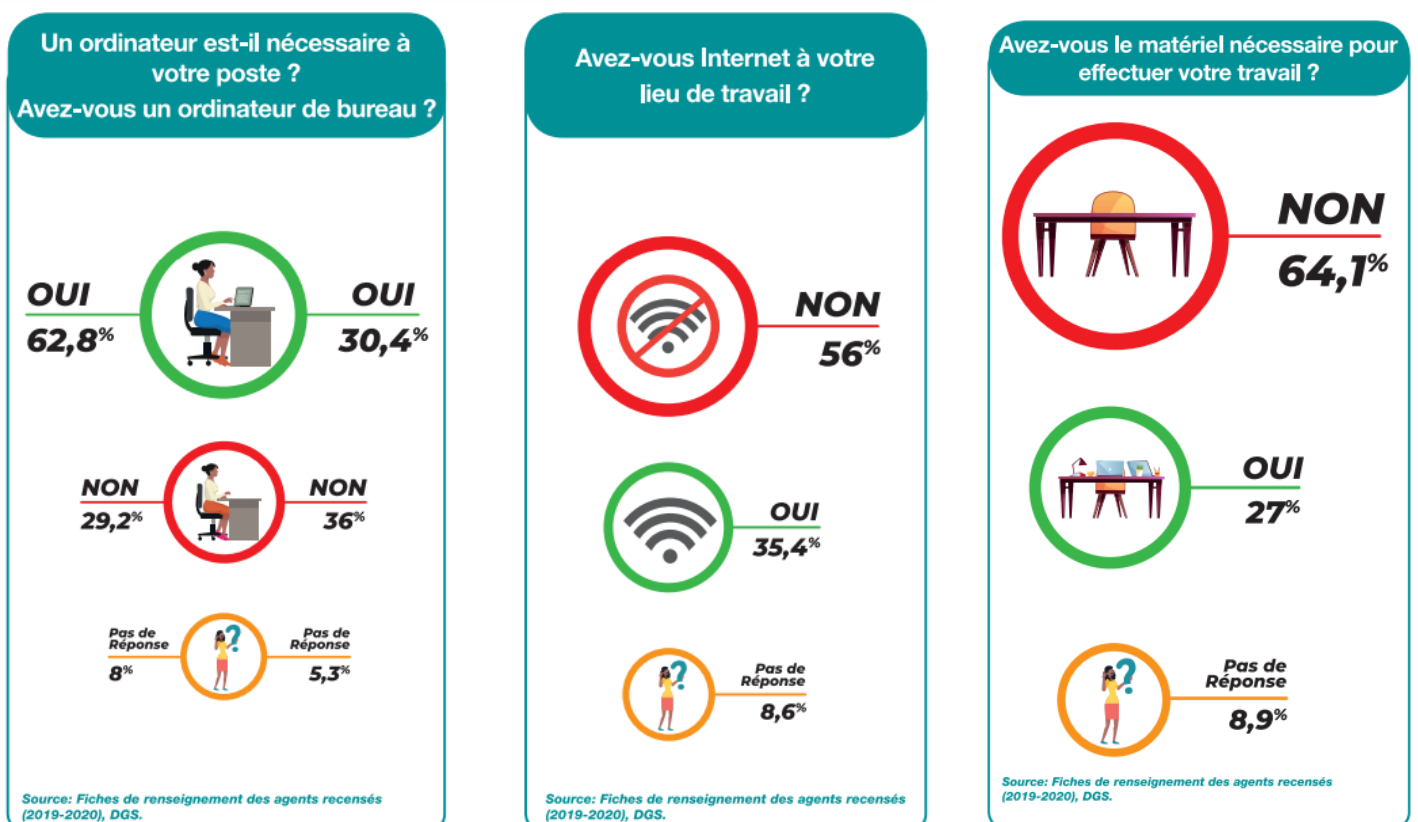


Figure 8 Niveau de satisfaction des agents publics sur l'environnement numérique et le matériel de travail

## Promesse 10 : respect effectif du service minimum obligatoire en période de grève

Cf. page 25 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016

### Statut

Partiellement réalisé

Lors des différents mouvements de grève organisés au cours du septennat, les grévistes ont bien souvent mis en place un service minimum. Toutefois, quelques exceptions ont été relevées, à l'instar du mouvement de grève des personnels de santé regroupés au sein du syndicat national des personnels de santé (SYNAPSA) de mai 2017. Ces derniers n'ont pas respecté de service minimum. Gustave Nguassala, Président de ce syndicat, déclarait « Depuis le début de cette grève, le ministre de la Santé ne bouge pas. Il ne nous appelle pas. Nous sommes donc désormais dans une grève sauvage »<sup>32</sup>.

Il convient de noter que la réforme du Code du travail du 19 novembre 2021 a confirmé que l'exercice du droit de grève en République gabonaise est conditionné au respect d'un service minimum de la part des grévistes comme prévu aux dispositions des articles 381, 385 et 390 de la loi n°022/2021. C'est par respect pour ces dispositions que la grande majorité des mouvements de grève observés entre 2021 et 2022 s'est accompagnée d'un service minimum mis en place par les organisations syndicales.

Cependant, alors que l'article 385 de la loi n°022/2021 du 19 novembre 2021 portant Code du travail prescrit un service minimum obligatoire de 40% de l'activité repartie sur la journée en dehors des heures de pause dans les entreprises dont l'arrêt total des activités est de nature à porter atteinte à la sécurité et à la santé publique, à l'accès aux soins, à l'accès à l'eau et à l'électricité et à l'équilibre de l'économie nationale, cela n'a pas souvent été strictement respecté.

À titre de rappel, les entreprises dont les salariés sont tenus de respecter un service minimum équivalent à 40% de l'activité sont :

- les établissements hospitaliers et d'enseignements ;
- les entreprises de fourniture d'électricité et d'approvisionnement en eau potable ;
- les entreprises de téléphonie fixe et mobile ;
- les entreprises de contrôle de la navigation aérienne ;

<sup>32</sup> Aria Starck. Échos du Nord. (23 mai 2017) « Grève dans le secteur santé : le Synapsa corse le mouvement et suspend le service minimum ». echosdunord.com. Disponible sur <https://echosdunord.com/2017/05/greve-dans-le-secteur-sante-le-synapsa-corse-le-mouvement-et-suspend-le-service-minimum/> (Consulté le : 17 février 2023)

- les entreprises de sécurité et de gardiennage ;
- les entreprises de collecte, de ramassage et de traitement des ordures ;
- les établissements hôteliers et de restauration ;
- les entreprises de prévention et de lutte contre l'incendie ;
- les entreprises de manutention portuaire ;
- les entreprises d'exploration, de production, de transport, de stockage et de distribution des hydrocarbures et des produits miniers ;
- les banques et établissements de crédit ;
- les pharmacies ;
- les entreprises de pompes funèbres et de thanatopraxie ;
- les entreprises de transport ;
- les entreprises des nouvelles technologies de l'information et de la communication.



Figure 9 Les syndicalistes de Dynamique Unitaire votant en faveur d'un mouvement de grève en 2017

Source : L'Union

## Promesse 11 : 110 000 m<sup>2</sup> d'espace bureautique pour regrouper les administrations centrales et améliorer les conditions de travail des agents publics

Cf. page 28 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Prévus pour être réalisés sur le site de la Cité de la démocratie à Libreville, les travaux du Complexe administratif du Gouvernement n'ont jamais débuté. Le promoteur immobilier susceptible d'accompagner l'État gabonais dans la création de 110 000 m<sup>2</sup> de bureau n'a jamais été sélectionné non plus.

L'absence de réalisation de cette promesse d'Ali Bongo Ondimba a eu un impact important sur les finances publiques au cours de son second mandat. Rien qu'en 2021, pour abriter ses services administratifs, l'État gabonais aurait versé 22 milliards XAF de loyers à des propriétaires immobiliers privés alors que seulement 4 milliards XAF étaient inscrits dans la loi des Finances à cet effet, soit 600% de dépassement budgétaire<sup>3334</sup>, selon Sosthène Ossoungou Ndibangoye, alors ministre du Budget<sup>35</sup>.

Outre les économies budgétaires qu'auraient pu générer la réalisation de cette promesse électorale du candidat Ali Bongo Ondimba, sa mise en œuvre aurait permis à l'État gabonais de :

- regrouper ses différents services administratifs éparpillés à travers les villes de Libreville, Owendo et Akanda ;
- améliorer l'environnement de travail de ses agents ;
- améliorer son empreinte environnementale.

<sup>33</sup> Déclaration du ministre Sosthène Ossoungou Ndibangoye sur le plateau de l'émission « Face à vous » diffusée sur Gabon 1re en juillet 2021

<sup>34</sup> Sandrine Gaingne. Le Nouveau Gabon. (16 juillet 2021) « Le Gabon dépense 22 milliards FCFA par an pour louer des bâtiments administratifs, en dépassement budgétaire de 600% ». [lenouveaugabon.com](https://www.lenouveaugabon.com/fr/gestion-publique/1607-17234-le-gabon-depense-22-milliards-fcfa-par-an-pour-louer-des-batiments-administratifs-en-depassement-budgetaire-de-600). Disponible sur <https://www.lenouveaugabon.com/fr/gestion-publique/1607-17234-le-gabon-depense-22-milliards-fcfa-par-an-pour-louer-des-batiments-administratifs-en-depassement-budgetaire-de-600> (Consulté le : 20 février 2023)

<sup>35</sup> Sosthène Ossoungou Ndibangoye a occupé le poste de ministre du Budget et des Comptes publics du 17 juillet 2020 au 8 mars 2022



Figure 10 Maquette du complexe administratif du telle que présentée dans le programme du candidat Ali Bongo Ondimba en 2016



Figure 11 Vue aérienne de l'emplacement destiné à accueillir le complexe administratif du Gouvernement au sein de la Cité de la démocratie à Libreville

Source : Google Maps consulté le 6 janvier 2023

## Promesse 12 : 100% des demandes de documents administratifs traitées et suivies en ligne

Cf. page 29 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



En dépit de la promesse faite par Ali Bongo Ondimba, les demandes de documents administratifs, dans leur très grande majorité, ne sont pas dématérialisées. Pour solliciter un document administratif, l'utilisateur doit souvent se déplacer et quelques fois, quand il réside à l'intérieur du pays, effectuer un voyage dans la capitale nationale pour effectuer sa demande et en assurer le suivi. À titre d'exemple, pour effectuer une demande d'un des documents suivants et assurer le suivi du traitement, le déplacement de l'utilisateur est requis :

- documents d'état civil (acte de naissance, acte de mariage, etc.).
- Passeport ;
- carte de séjour ;
- casier judiciaire ;
- jugements des cours et tribunaux ;
- acte de cession (ANUTTC) ;
- titre foncier (Conservation foncière) ;
- permis de conduire ;
- carte grise des véhicules automobiles ;
- carte nationale d'identité ;
- etc.

Concernant l'établissement des cartes nationales d'identité (CNI), le Gouvernement gabonais n'a pas été capable d'en produire entre 2017 et 2022. Seules l'approche de l'élection présidentielle de 2023 et la révision des listes électorales pour laquelle la CNI est requise notamment au moment des inscriptions ont contraint le gouvernement de reprendre son établissement aux usagers.

Enfin, bien que la dématérialisation de 100% des demandes de documents administratifs ne soit pas effective, il convient de noter que le Gouvernement gabonais a mis en place une Task-force digitalisation de l'administration gabonaise par arrêté N° 0518/PM du 12 juillet 2021<sup>36</sup>.

<sup>36</sup> Cf. Arrêté N° 0518/PM du 12/07/2021 portant création, organisation et fonctionnement de la Task-force digitalisation de l'administration gabonaise



## Promesse 13 : 100% des transactions financières avec l'État numérisées

Cf. page 29 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



À ce jour, 100% des transactions financières de l'État ne sont pas numérisées. C'est le cas particulièrement des amendes des forces de police dont le mode de paiement, qui n'a pas changé, laisse place à la corruption dénoncée par Ali Bongo Ondimba lui-même dans son discours à la nation prononcé le 16 août 2022 à l'occasion du 62e anniversaire de l'accession du Gabon à l'indépendance : « *La corruption entrave le développement de notre pays. Elle mine la cohésion de notre société [...] Elle n'épargne pas ceux qui ont un devoir renforcé d'exemplarité. Je veux parler de nos forces de l'ordre, singulièrement de nos policiers. Je n'ignore rien de certaines pratiques intolérables qui ont cours dans les rues de la capitale et dans les grandes villes du pays.* »<sup>37</sup>, disait-il. Une enquête sur la corruption publiée en janvier 2023 par Afrobarometer conforte ce constat. Selon les résultats contenus dans ce rapport : « *Verser un pot-de-vin est une pratique plus ou moins courante au Gabon : parmi ceux qui ont eu affaire avec la police au cours des 12 derniers mois, plus de la moitié (51%) ont dû verser un pot-de-vin pour obtenir l'assistance de la police et 35% l'ont fait pour éviter des problèmes avec les policiers. Pareillement pour 38% des citoyens qui ont essayé d'obtenir un document officiel, le quart (25%) de ceux qui ont obtenu un soin médical et 28% de ceux qui ont sollicité un service dans une école publique* »<sup>38</sup>.

Quant à la dématérialisation du paiement des impôts et taxes, le projet se poursuit, mais ne concerne pas à ce jour l'ensemble des contribuables. L'État gabonais dispose d'un portail de téléprocédure fiscale (e-t@x)<sup>39</sup>. Ce portail permet aux grandes et moyennes entreprises qui ont adhéré à ce service de télédéclarer et télépayer une trentaine d'impôts, taxes, droits, redevances et autres retenues depuis leur espace dédié. Pour accélérer le processus d'adhésion à la plateforme e-t@x, le Code général des Impôts a rendu obligatoire l'adhésion pour les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur ou égal à 1,5 milliard XAF<sup>40</sup>.

<sup>37</sup> Extrait du discours à la nation prononcé par le Président de la République le 16 août 2022 à l'occasion du 62e anniversaire de l'accession du Gabon à l'indépendance

<sup>38</sup> Lionel Ossé « Les Gabonais déplorent la hausse du niveau de corruption, mais craignent des représailles en cas de dénonciation », in Afrobarometer, Dépêche n°590, 13 janvier 2023, pp. 2.

Disponible sur <https://www.afrobarometer.org/wp-content/uploads/2023/01/AD590-Gabonais-deplorent-la-hausse-du-niveau-de-corruption-Depeche-Afrobarometer-12jan23.pdf>

<sup>39</sup> <https://www.ntax.dgi.ga/>

<sup>40</sup> Cf article P.818 bis du Code général des Impôts



**Questions posées aux répondants :**

*Au cours des 12 derniers mois, avez-vous eu affaire à une école publique ? [Si oui :] Et combien de fois, le cas échéant, avez-vous dû verser des pots-de-vin, faire un cadeau ou une faveur à un enseignant ou dirigeant d'école afin d'obtenir ce dont vous aviez besoin de ces écoles ?*

*Au cours des 12 derniers mois, avez-vous eu affaire à une clinique ou un hôpital public ? [Si oui :] Et combien de fois, le cas échéant, avez-vous dû verser des pots-de-vin, faire un cadeau ou une faveur à un agent de santé ou un employé de la clinique ou de l'hôpital afin d'obtenir les soins médicaux dont vous aviez besoin ?*

*Au cours des 12 derniers mois, avez-vous essayé d'acquérir une pièce d'identité telle qu'un extrait de naissance, un permis de conduire, un passeport, une carte d'électeur, ou une autorisation officielle du gouvernement ? [Si oui :] Et combien de fois, le cas échéant, avez-vous dû verser des pots-de-vin, faire un cadeau ou une faveur à un agent du gouvernement afin d'obtenir le document dont vous aviez besoin ?*

*Pendant les 12 derniers mois, avez-vous eu recours à l'assistance de la police ? [Si oui :] Et combien de fois, le cas échéant, avez-vous dû verser des pots-de-vin, faire un cadeau ou une faveur à un agent de police afin d'obtenir l'assistance dont vous aviez besoin ?*

*Pendant les 12 derniers mois, combien de fois avez-vous eu affaire à la police dans d'autres situations, comme les postes de contrôle, au cours des arrêts de contrôle d'identité ou lors d'une enquête ? [Si oui :] Combien de fois, le cas échéant, avez-vous dû verser des pots-de-vin, faire un cadeau ou une faveur à un agent de police afin d'éviter des difficultés lors de ce genre de rencontre ?*

*(% qui disent « une ou deux fois », « quelques fois » ou « souvent ». Les répondants qui n'avaient pas eu affaire avec ces services publics sont exclus.)*

**Figure 12 Versement de pots-de-vin pour des services publics | Gabon | 2021**

Source : Afrobarometer, Dépêche n°590 du 13 janvier 2023, page 7

## Promesse 14 : affectation de la majorité des forces de police à des services de police de proximité, en charge de la prévention, de la dissuasion et de la gestion rapide des actes d'incivilité et de délinquance dans les quartiers populaires

Cf. page 30 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Bien que la majorité des forces de police ne soit toujours pas affectée à des services de police de proximité, au cours du second septennat d'Ali Bongo Ondimba des efforts ont été consentis pour que les services de police soient plus proches des populations. À titre d'exemple, des checkpoints ont été construits dans des quartiers de Libreville et de sa proche banlieue pour y positionner des agents de police et de gendarmerie. Par ailleurs, la police nationale communique mieux sur les réseaux sociaux dont elle se sert quelquefois pour identifier et arrêter des délinquants.

Toutefois, les actions de terrain de la police sont régulièrement entachées par des actes de corruption dénoncés par Ali Bongo Ondimba, lui-même, lors de son discours à la nation du 16 août 2022. En outre, une étude publiée le 20 juillet 2021 dans la dépêche n°473 d'Afrobarometer conclut que les Gabonais font peu confiance à la police et à la gendarmerie. Selon cette étude, 45% des Gabonais n'ont pas du tout confiance envers les policiers et gendarmes, 30% leur font juste un peu confiance, 18% leur font partiellement confiance et seulement 7% leur font beaucoup confiance.

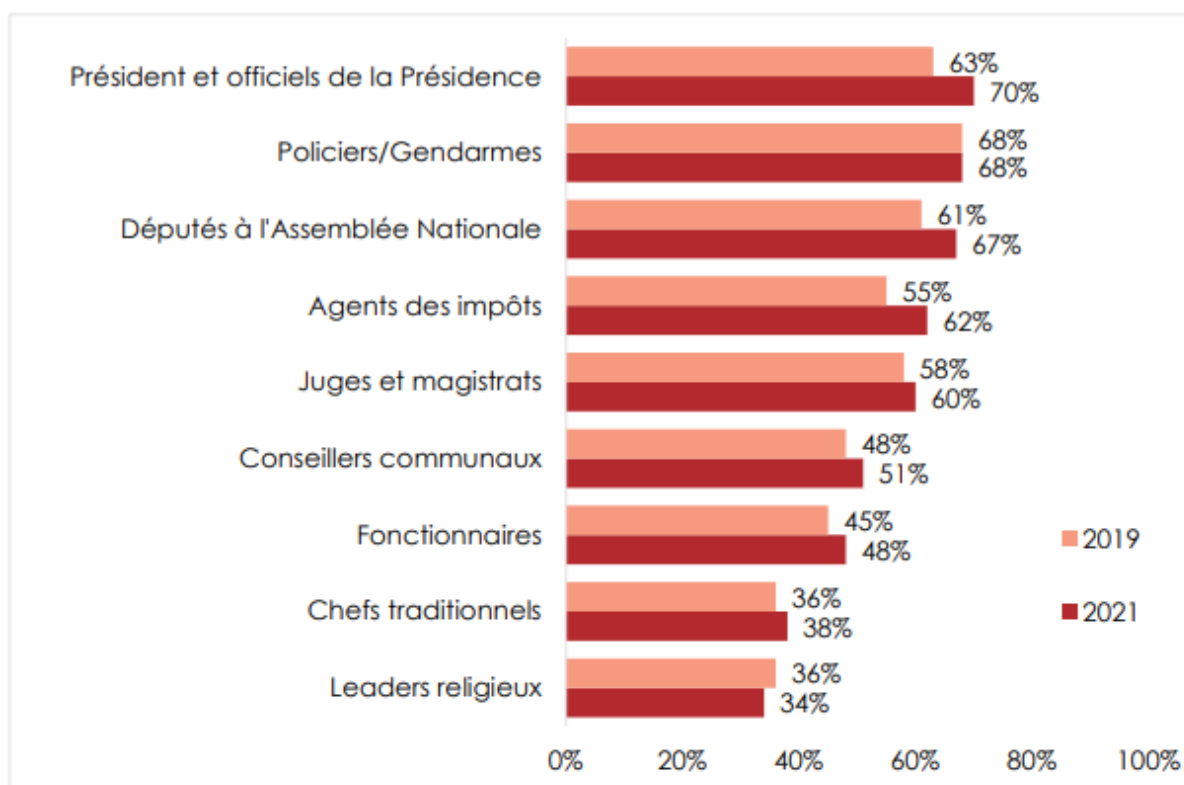
Concernant la perception de la police et de la gendarmerie par les Gabonais, l'étude indique :

*« Généralement, les interventions des forces de l'ordre sont remises en cause parce qu'elles sont souvent jugées coercitives. Lors des manifestations, par exemple, l'action des forces de l'ordre est parfois perçue par les populations comme répressive et politique, en faveur des gouvernants. Dans ce cas, la police est qualifiée de « police autoritaire », assimilée au pouvoir (Loquer, 2017 ; Mouloungui Mihindou, 2019).*

*Le sentiment de défiance envers les forces de l'ordre est renforcé par l'insécurité et les tracasseries (Wali Wali, 2018), surtout si les populations ont l'impression que les agents ne font rien pour endiguer ce phénomène. Bien au contraire, ces derniers sont parfois perçus comme des agents percepteurs et tracassiers abusant de leurs prérogatives (Etsila, 2018).*

Les résultats de la dernière enquête Afrobarometer au Gabon montrent que le pays est très peu couvert en postes de police ou de gendarmerie, et les Gabonais affirment leur faible confiance envers les agents des forces de l'ordre de même qu'ils soutiennent que la plupart de ces agents sont impliqués dans les affaires de corruption »<sup>41</sup>.

Selon une nouvelle étude sur le niveau de corruption perçue au Gabon publiée dans le n°590 d'Afrobarometer, la police et la gendarmerie apparaissent comme la deuxième institution publique la plus corrompue pour les populations (68% en 2019 et en 2021), juste derrière le Président et les officiels de la Présidence de la République (70% en 2021 contre 63% en 2019)<sup>42</sup>.



**Question posée aux répondants :** Selon vous, combien des personnes suivantes sont impliquées dans des affaires de corruption, ou n'en avez-vous pas suffisamment entendu parler pour vous prononcer ? (% qui disent « la plupart d'entre eux » ou « tous »)

Figure 13 Corruption perçue dans les institutions publiques clés | Gabon | 2019-2021

Source : Afrobarometer, Dépêche n°590 du 13 janvier 2023, page 5

<sup>41</sup> Judicaël Etsila « Les Gabonais font peu confiance à la police et à la gendarmerie », in Afrobarometer, Dépêche n°473, 20 août 2021, pp. 1-8. Disponible sur [https://www.afrobarometer.org/wp-content/uploads/2022/02/ad473-les\\_gabonais\\_font\\_peu\\_confiance\\_a\\_la\\_police-depeche\\_afrobarometer-19aout21.pdf](https://www.afrobarometer.org/wp-content/uploads/2022/02/ad473-les_gabonais_font_peu_confiance_a_la_police-depeche_afrobarometer-19aout21.pdf)

<sup>42</sup> Lionnel Ossé « Les Gabonais déplorent la hausse du niveau de corruption, mais craignent des représailles en cas de dénonciation », in Afrobarometer, Dépêche n°590, 13 janvier 2023, pp. 5-6. Disponible sur <https://www.afrobarometer.org/wp-content/uploads/2023/01/AD590-Gabonais-deplorent-la-hausse-du-niveau-de-corruption-Depeche-Afrobarometer-12jan23.pdf>

## Promesse 15 : 100% des entités administratives dotées de contrats d'objectifs de performance et évaluées régulièrement

Cf. page 31 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



La signature de contrats d'objectifs de performance avec l'ensemble des entités publiques et parapubliques est une obligation légale à laquelle s'astreignent les entités concernées. Cependant, des manquements sont observés dans la mise en œuvre du suivi-évaluation.

Si l'État s'était doté d'organismes chargés d'assurer le suivi et l'évaluation de différents projets à l'instar du Bureau de coordination du Plan stratégique Gabon émergent (BCPSGE) aujourd'hui dissout, l'opérationnalisation du suivi-évaluation reste lacunaire. Ceci est confirmé par une étude du PNUD de mai 2019<sup>43</sup> intitulée "Évaluation des politiques publiques au Gabon et Système d'Information" dans laquelle il était fait les constats suivants :

- le cadre institutionnel de suivi-évaluation du Bureau de Coordination du PSGE est peu performant en matière de production de résultats capables de faire l'objet de consensus et d'aider les décideurs à tous les niveaux ;
- les dispositifs de suivi-évaluation au sein des départements ministériels sont embryonnaires, non standardisés et non formalisés ;
- le suivi-évaluation est pris en compte dans l'organigramme des Ministères et particulièrement au niveau de chaque Direction, mais reste non fonctionnel. Ce constat est généralement expliqué par le manque de personnels qualifiés ainsi que par le manque de moyens matériels et financiers ;
- le suivi-évaluation est réduit au suivi budgétaire et se limite au suivi des exécutions ;
- des Comités de Coordination ministériels et provinciaux de suivi-évaluation ont été mis en place, en 2015, dans chaque ministère par le Bureau de Coordination du PSGE, mais sont restés non opérationnels ;
- l'absence d'outils standardisés performants en matière du suivi-évaluation ;
- les questions de suivi-évaluation sont prises en compte uniquement pour les projets financés par les bailleurs de fonds ;
- les Organisations de la Société Civile ne sont pas impliquées dans le suivi et l'évaluation des politiques les concernant.

<sup>43</sup> PNUD « Évaluation des politiques publiques au Gabon et Système d'Information », in undp.org, mai 2019, pp. 10-11. Disponible sur [https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/migration/ga/UNDP-GA-Rapport-SE\\_PSGE-vf.pdf](https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/migration/ga/UNDP-GA-Rapport-SE_PSGE-vf.pdf)

## Promesse 16 : 100% des agents publics disposant d'une fiche de poste

Cf. page 32 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Afin d'évaluer le niveau de réalisation de cette promesse, nous avons interrogé un panel de 40 agents publics composé pour moitié d'agents de la fonction publique d'État issus de 8 départements différents et pour moitié d'agents des collectivités locales issues de 10 mairies et conseils départementaux.

Il en ressort que seuls 35% des répondants disent disposer d'une fiche de poste. Parmi les agents de la Fonction publique d'État, 50% des répondants ont indiqué disposer de leur fiche de poste tandis que seulement 20% des agents des collectivités locales interrogés disent disposer d'une fiche de poste.



Figure 14 Proportion d'agents publics ayant une fiche de poste



Figure 15 Proportion d'agents des collectivités locales disposant d'une fiche de poste

## Promesse 17 : renforcement du dispositif de formation continue des agents publics

Cf. page 32 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



En vertu des dispositions des articles 144 et 146 du Statut général de la Fonction publique gabonaise, la formation et le perfectionnement sont un droit et un devoir pour l'agent public permanent. La formation contribue à l'amélioration des connaissances, aptitudes et attitudes de l'agent, en vue de réaliser les objectifs du service public auquel il appartient et d'assurer de manière efficace et efficiente les prestations servies aux clients ou usagers. L'article 146 dudit statut conditionne les stages de formation et de perfectionnement des agents publics à l'accord préalable de l'autorité publique compétente après avis d'un organe consultatif.

Entre 2016 et 2023, les agents publics n'ont pas bénéficié de formation de perfectionnement ou de renforcement de capacités, à l'exception de rares ateliers organisés par le système des Nations unies, des entreprises ou des représentations diplomatiques à l'endroit de certaines administrations publiques. C'est le cas de l'UNESCO qui, en 2022, a formé des formateurs dans le cadre de son projet de renforcement des capacités pour l'employabilité des jeunes et l'amélioration de la protection sociale ou de la représentation diplomatique de l'Union européenne au Gabon qui avait souhaité accompagner le gouvernement dans la formation des journalistes et des magistrats dans le traitement des dossiers liés à la criminalité faunique<sup>44</sup>.

Quant au Gouvernement, il a opté dès 2017 pour la suspension des stages de perfectionnement des fonctionnaires<sup>45</sup>. Jean Marie Ogandaga, ministre de la Fonction publique en poste à ce moment, soulignait que : « *Non seulement les stages coûtent chers parce que ce sont des études à payer et des salaires à verser pendant la durée de stages, ces salaires sont parfois multipliés par deux voire par trois, en fonction du lieu de stage. Cela ne peut pas continuer ainsi. Chaque année, les stages coûtent au minimum 7 milliards de FCFA sans aucun impact pour l'administration* ».

<sup>44</sup> Pierre Essono. Gabon Média Time. (29 novembre 2022) « Gabon: l'UE prête à accompagner le gouvernement dans la formation des journalistes ». sahel-intelligence.com. Disponible sur <https://www.gabonmediatime.com/gabon-lue-prete-a-accompagner-le-gouvernement-dans-la-formation-des-journalistes/> (Consulté le : 15 avril 2023)

<sup>45</sup> La Rédaction. Gabon Média Time. (20 janvier 2017) « Fonction publique : le gouvernement suspend les stages de perfectionnement des fonctionnaires ». sahel-intelligence.com. Disponible sur <https://www.gabonmediatime.com/fonction-publique-le-gouvernement-suspend-les-stages-de-perfectionnement-des-fonctionnaires/> (Consulté le : 15 avril 2023)

## Promesse 18 : mettre en place la Commission nationale de la décentralisation, le comité technique de la décentralisation ainsi que les commissions provinciales de la décentralisation

Cf page 33 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Cet engagement d'Ali Bongo Ondimba revenait à faire respecter les dispositions de la loi organique n°001/2014 du 14 juin 2015 relative à la décentralisation notamment de son article 211 qui institue trois organes de la décentralisation à savoir :

- une commission nationale de la décentralisation ;
- un comité technique de la décentralisation ;
- des commissions provinciales de la décentralisation.

Concernant la mise en place de la commission nationale de la décentralisation, à la date du 5 décembre 2022, le projet de décret portant attributions, organisation et fonctionnement de la commission nationale de la décentralisation était toujours en attente d'inscription en Conseil des ministres.

Concernant le comité technique de la décentralisation, il a tenu sa première réunion en juillet 2022 sous la présidence de Michel Menga<sup>46</sup>, Ministre de la décentralisation. À la date de lancement des travaux de ce comité, 1 secrétaire permanent et 9 chargés d'études devaient encore être nommés pour assurer son bon fonctionnement<sup>47</sup>.

Concernant les commissions provinciales de la décentralisation, elles n'ont toujours pas été mises en place.

Enfin, à ce jour, il n'existe toujours pas un calendrier de la mise en œuvre de la décentralisation au Gabon comme s'y était engagé Ali Bongo Ondimba. La mise en place du Fonds de Péréquation des Collectivités locales et de la Conférence des Territoires était toujours attendue en mai 2023.

<sup>46</sup> Michel Menga M'Essone occupe le poste de ministre de la Décentralisation, de la Cohésion et du Développement des territoires depuis le 8 mars 2022

<sup>47</sup> Frédéric Powelton. Sahel-Intelligence. (27 juillet 2022) « Gabon : Réunion du Comité technique de la décentralisation (CTD) ». sahel-intelligence.com. Disponible sur <https://sahel-intelligence.com/28374-gabon-reunion-du-comite-technique-de-la-decentralisation-ctd.html> (Consulté le : 20 février 2023)



## **Promesse 19 : création d'une Commission pour la régulation des ressources naturelles et l'affectation du territoire en charge d'arbitrer et de trancher les conflits d'usage actuels du territoire et d'animer un dialogue constructif visant à une prise de décision du Gouvernement sur l'usage des différentes zones du territoire**

Cf page 36 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Une Commission nationale d'Affectation des Terres (CNAT) a été créée en juillet 2017<sup>48</sup>. Cette commission a pour mission principale d'élaborer le Plan national d'affectation des terres (PNAT) et est chargée à ce titre de :

- de collecter et centraliser l'ensemble des informations relatives aux affectations des terres sur le territoire national ;
- de mener des consultations avec les autorités et les populations locales ;
- de collecter les besoins des administrations en matière de terres conformément aux objectifs du Plan Stratégique Gabon Émergent en vue de proposer une meilleure affectation des terres ;
- de produire et publier le Plan National d'Affectation des Terres ;
- de formuler en phase transitoire les avis techniques relatifs aux conflits d'affectation des terres.

L'article 3 du décret qui crée et organise la Commission nationale d'Affectation des Terres (CNAT) indique que « *La Commission nationale d'Affectation des Terres a également pour mission d'encadrer et de définir l'utilisation du territoire aux fins de garantir la compatibilité des activités socio-économiques, l'intégrité environnementale et l'optimisation de la gestion des ressources naturelles. À ce titre elle fait au Gouvernement toutes propositions visant à améliorer la stratégie nationale d'affectation des terres et donne un avis matérialisé par un visa sur toute nouvelle affectation envisagée.* »

<sup>48</sup> Cf décret n°00212/MEPPDD du 21 juillet 2017 portant création et organisation de Commission nationale d'Affectation des Terres. Disponible sur <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/Gab173222.pdf>

## Promesse 20 : traçabilité et contrôle de 100% du bois commercialisé au Gabon ou vendu à l'export

Cf. page 37 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016

### Statut

Partiellement réalisé

En mars 2021, le Gouvernement gabonais a procédé au lancement de la phase pilote des premiers modules du système de traçabilité des produits bois dénommé « *MINEF* » avec le concours de l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois (AEAFFB) et de l'ONG américaine spécialisée dans la protection de l'environnement *Environmental Investigation Agency* (EIA). Le déploiement officiel du système de traçabilité MINEF était prévu pour janvier 2022, à l'issue de la période de test et de l'amélioration de l'architecture de l'application.

Le système MINEF a par la suite été renommé Système national de traçabilité du bois du Gabon (SNTBG). Il comprend une dizaine de modules interdépendants<sup>49</sup> permettant d'assurer la traçabilité du bois depuis son assiette de coupe via les inventaires réalisés sur le terrain jusqu'à sa transformation en usine et son exportation après transformation via le port. Le SNTBG permet également de calculer la fiscalité du bois tracé. Ses modules sont conçus pour permettre la création de passerelles entre le SNTBG et les systèmes de données de traçabilité inventaire des essences en forêt, des rapports d'abattage, des mouvements de stock, des entrées et sorties d'usines, de rentabilité et de gestion d'exploitation des opérateurs privés.

À fin décembre 2022, le SNTBG était toujours en phase de tests avec des opérateurs privés volontaires<sup>50</sup>. La généralisation de ce système est conditionnée à la publication d'un arrêté ministériel qui contraint les opérateurs du secteur bois à son utilisation. Cependant, cela nécessite quelques préalables :

- doter de moyens et de matériels adéquats les services déconcentrés du ministère des Eaux et forêts ;
- sensibiliser les opérateurs et leurs équipes de terrains ;
- s'assurer qu'il existe un accès à internet sur les sites des opérateurs ;
- s'assurer de la traçabilité des inventaires.

<sup>49</sup> MEF. Gabonews. (30 mars 2021) « GABON : Premiers modules du système de traçabilité des produits bois ». gabonews.com. Disponible sur <https://gabonews.com/fr/actus/eaux-et-forets/article/gabon-premiers-modules-du-systeme-de-tracabilite> (Consulté le : 20 février 2023)

<sup>50</sup> Griffin Ondo Nzuey. Gabonreview. (23 août 2021) « Traçabilité du bois : le système du Pr Lee White inquiète les industriels du secteur ». gabonreview.com. Disponible sur <https://www.gabonreview.com/tracabilite-du-bois-le-systeme-du-pr-lee-white-inquiete-les-industriels-du-secteur> (Consulté le : 20 février 2023)

## Promesse 21 : homologation FLEGT et accès aux marchés européens

Cf. page 37 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Les négociations en vue de la signature d'un Accord de partenariat volontaire (APV) avec l'Union européenne dans le cadre du Forest Law enforcement for governance and trade (FLEGT) n'ont pas abouti et semblent avoir été abandonnées. En octobre 2020, l'Union des Forestiers et Industriels du Gabon (UFIGA) a réalisé un état des lieux du processus APV FLEGT au Gabon afin de contribuer à une reprise effective des négociations et permettre la signature rapide d'un accord, sans succès.

Ouvertes le 23 septembre 2010, les négociations entre le Gabon et l'UE ont été interrompues en juillet 2012 puis ont été relancées en 2019 avant d'être à nouveau interrompues<sup>51</sup>. Concernant la relance des négociations, l'UFIGA indique dans son état des lieux de 2020 que « *les négociations et la mise en œuvre de l'APV FLEGT doivent faire l'objet d'un soutien politique de haut niveau. Ceci au regard du nombre et de la diversité des acteurs nationaux impliqués, mais également des réformes à effectuer aussi bien sur les plans politique, réglementaire qu'institutionnel* »<sup>52,53</sup>.

Concernant l'accès du bois gabonais aux marchés de l'Union européenne, il convient de souligner que Tracer-Nkok, le système de certification et de traçabilité des grumes dans la zone économique spéciale de Nkok, est reconnu par l'Union européenne (UE) comme organisation de contrôle dans le régime du Règlement sur le bois de l'Union européenne (RBUE) depuis octobre 2021. Cependant, ce système de traçabilité n'est appliqué à ce jour qu'au bois qui entre dans le périmètre de la ZES de Nkok.

<sup>51</sup> Roxanne Bouenguidi. Gabonreview. (4 juillet 2022) « Le PFBC à Libreville : Le temps des bonnes questions ». gabonreview.com. Disponible sur <https://www.gabonreview.com/le-pfbc-a-libreville-le-temps-des-bonnes-questions/> (Consulté le : 20 février 2023)

<sup>52</sup> ATIBT. (30 octobre 2020) « APV FLEGT GABON : L'UFIGA œuvre à la reprise des négociations entre le Gabon et l'Union européenne ». atibt.org. Disponible sur <https://www.atibt.org/fr/news/12875/apv-flegt-gabon-l-ufiga-oeuvre-a-la-reprise-des-negociations-entre-le-gabon-et-l-union-europeenne> (Consulté le : 20 février 2023)

<sup>53</sup> Voir aussi le complet de Nathalie Nyare Essima disponible sur [https://www.atibt.org/files/upload/news/Rapport\\_Relance\\_APV\\_FLEGT\\_au\\_Gabon-VF\\_02072020.pdf](https://www.atibt.org/files/upload/news/Rapport_Relance_APV_FLEGT_au_Gabon-VF_02072020.pdf)

## Promesse 22 : création d'un label « bois du Gabon »

Cf. page 37 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Bien que contenu au chapitre 10.1 de la Politique nationale pour la filière bois de la République gabonaise - Vision 2025-2030, le projet de création d'un label « *bois du Gabon* » ou « *Gabon wood* » en anglais n'a pas été réalisé.

De même, la création d'un label « *meuble du Gabon* »<sup>54</sup> n'est toujours pas effective. Selon Ali Bongo Ondimba, ce label aurait été « *synonyme de qualité supérieure, d'innovation dans l'ameublement et d'utilisation d'essences de bois prisées et recherchées* ».

---

<sup>54</sup> Voir page 60 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016

## Promesse 23 : optimisation de la chaîne logistique de la filière forêt-bois

Cf. page 37 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



La chaîne logistique de la filière bois doit encore être améliorée afin de fluidifier et de dynamiser l'activité des opérateurs du secteur. Si des progrès ont été relevés avec l'accroissement des capacités portuaires au cours du septennat, l'activité forestière est handicapée par la qualité des infrastructures routières, dont la dégradation ralentie fortement le rythme d'évacuation des grumes et des produits transformés de l'intérieur du pays vers le port et les usines situées en périphérie de la capitale, Libreville.

L'utilisation du chemin de fer au bénéfice, principalement, du secteur minier défavorise le secteur forestier dont les opérateurs souhaitent que leur soient alloué un tonnage plus important pour évacuer le bois des concessions forestières, notamment celles de l'Ogooué-Lolo et de l'Ogooué-Ivindo. En 2022, le secteur forestier représentait seulement 2% du tonnage marchandise de la Setrag contre 97% pour le secteur minier. Il en résulte des difficultés d'approvisionnement récurrentes des industries de transformation du bois (UTB), aussi bien celles de la ZES de Nkok que celles qui n'y sont pas installées.

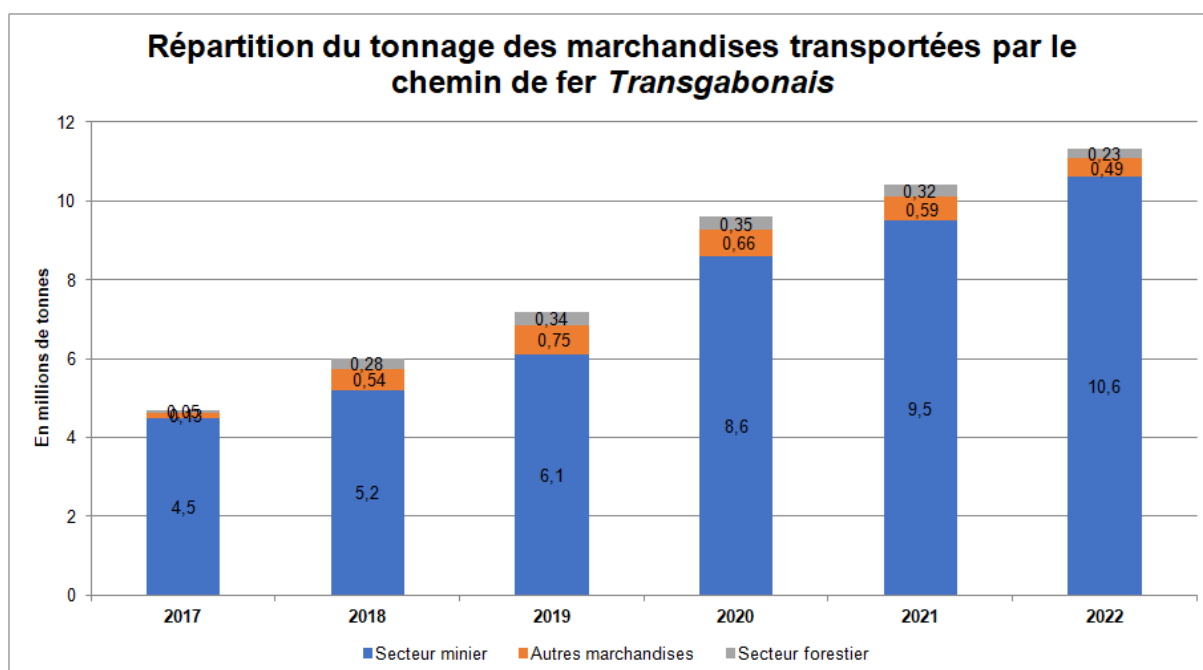


Figure 16 Répartition du tonnage des marchandises transportées par le chemin de fer Transgabonais

**Promesse 24 : actualisation du texte législatif encadrant les missions de l'ANPN, qui deviendrait l'Agence Nationale de Protection de la Nature qui compterait 3 missions supplémentaires : (i) la connaissance de la biodiversité nationale, (ii) la protection de la biodiversité nationale sur toute l'étendue du territoire terrestre et marin et (iii) la prévention et la gestion des conflits homme-faune**

*Cf. page 38 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016*



Approuvé en Conseil des ministres le 19 février 2021<sup>55</sup>, le projet de loi portant suppression de l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) et transférant ses actifs à l'Agence nationale de la préservation de la nature a finalement été rejeté par les députés de la commission de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable de l'Assemblée nationale le 14 mai 2021.

Selon Gabonreview.com<sup>56</sup>, les députés ont estimé que « l'article 47 de la Constitution, notamment le 22<sup>e</sup> tiret relatif à la protection de la nature et de l'environnement est suffisamment clair »<sup>57</sup> tandis que selon mapecology.ma, « les députés se sont dit ne pas être convaincus par les motivations présentées par le ministre de l'Environnement Lee White pour justifier la suppression de cette agence ».

<sup>55</sup> Cf. Communiqué final du Conseil des ministres du 19 février 2021

<sup>56</sup> Désiré-Clitandre Dzonteu. Gabonreview. (16 mai 2021) « Environnement : Les députés rejettent la réforme de l'ANPN ». gabonreview.com. Disponible sur <https://www.gabonreview.com/environnement-les-deputes-rejettent-la-reforme-de-lanpn/> (Consulté le : 20 février 2023)

<sup>57</sup> L'article 47 de la Constitution du Gabon modifié par la loi n°001/2018 du 12 janvier 2018 dispose à son 22<sup>e</sup> tiret que « En dehors des cas expressément prévus par la Constitution, la loi fixe les règles concernant : la protection de la nature et de l'environnement »

## Promesse 25 : 23% des eaux territoriales gabonaises effectivement protégées de l'activité humaine

Cf. page 39 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



En juin 2017, les autorités gabonaises ont annoncé la création d'un réseau de 20 aires marines protégées couvrant une superficie de 52 759 km<sup>2</sup>, soit 26,2% des eaux marines sous juridiction gabonaise. Ce réseau est composé de 9 parcs marins d'une superficie totale de 1 731 km<sup>2</sup> et de 11 réserves aquatiques d'une superficie d'une superficie totale de 51 028 km<sup>2</sup>.<sup>58</sup>

Les neuf (9) parcs marins créés sont :

- le parc marin de l'Île Mbanié (312,5 km<sup>2</sup>) ;
- le parc marin de la Pointe Denis (614,4 km<sup>2</sup>) ;
- le parc marin du Cap Lopez (12,1 km<sup>2</sup>) ;
- le parc marin de l'embouchure d'Ozouri (115,5 km<sup>2</sup>) ;
- le parc marin de l'embouchure d'Olendé (138,8 km<sup>2</sup>) ;
- le parc marin de l'embouchure d'Iguéla (220,8 km<sup>2</sup>) ;
- le parc marin de l'embouchure de Setté Cama (210,0 km<sup>2</sup>) ;
- le parc marin de l'embouchure de la Nyanga (68,3 km<sup>2</sup>) ;
- le parc marin de l'embouchure de la Banio (38,7 km<sup>2</sup>).

Les 11 réserves aquatiques créées sont :

- la réserve aquatique du Cap Estérias (156,1 km<sup>2</sup>) ;
- la réserve aquatique du Caillou (86,1 km<sup>2</sup>) ;
- la réserve aquatique des Canyons du Cap Lopez (9 861,1 km<sup>2</sup>) ;
- la réserve aquatique du Delta de l'Ogooué (418,4 km<sup>2</sup>) ;
- la réserve aquatique de Mandji-Etimboué (4052,0 km<sup>2</sup>) ;
- la réserve aquatique de Koumandji (1347,7 km<sup>2</sup>) ;
- la réserve aquatique de Tchatamba (227,0 km<sup>2</sup>) ;
- la réserve aquatique de Gamba (107,0 km<sup>2</sup>) ;
- la réserve aquatique d'Olowi (215,7 km<sup>2</sup>) ;
- la réserve aquatique de l'Abysse bleu (7 030,3 km<sup>2</sup>) ;
- la réserve aquatique du Grand Sud du Gabon (27 518,1 km<sup>2</sup>).

<sup>58</sup> Cf. Décret n°00161/PR du 1er juin 2017 portant création d'aires protégées aquatiques en République gabonaise

Il s'agit de la plus grande réserve océanique d'Afrique destinée à protéger la biodiversité marine selon le média américain National Geographic.<sup>59</sup>

Le décret n°00161/PR du 1er juin 2017 qui crée les aires aquatiques protégées précise que chacune d'elles fait l'objet d'un plan d'aménagement spécifique révisable de façon triennale.

Bien qu'il ne soit pas garanti que ces aires marines soient effectivement protégées de toute activité humaine, leur création est de nature à avoir un impact important sur la préservation de la biodiversité.

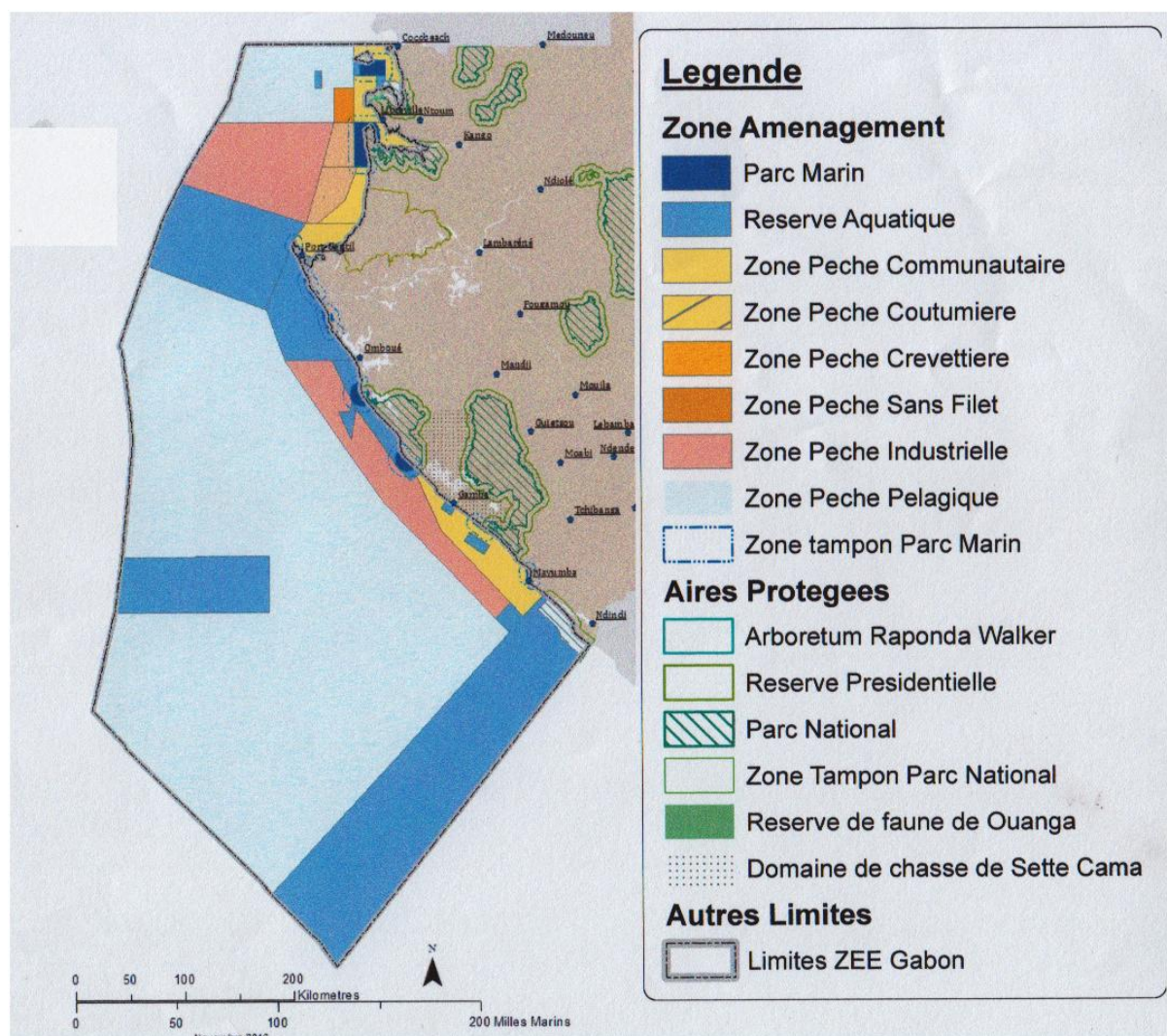


Figure 17 Carte du réseau gabonais d'aires aquatiques protégées

Source : ONG Brainforest

<sup>59</sup> Laura Parker. National Geographic. (9 novembre 2017) « Le Gabon crée la plus grande réserve océanique d'Afrique pour protéger la biodiversité marine ». nationalgeographic.fr. Disponible sur <https://www.nationalgeographic.fr/environnement/2017/06/le-gabon-cree-la-plus-grande-reserve-oceanique-dafrique-pour-protoger-la-biodiversite-marine> (Consulté le : 12 février 2023)



## Promesse 26 : régénération et reconstitution de la biomasse marine dans les eaux gabonaises

Cf. page 39 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016

### Statut

Non évaluable

En l'absence d'études scientifiques sur la situation de la biomasse marine dans les eaux gabonaises entre 2016 et 2023, la réalisation de cette promesse n'est pas évaluable dans le cadre du présent rapport.



Figure 18 Une baleine dans le parc national de Mayumba

©: Agence nationale des parcs nationaux (ANPN)

## Promesse 27 : 100 milliards XAF mobilisés et investis pour financer des actions de connaissance, de protection de nos écosystèmes et de notre biodiversité, ainsi que d'atténuation des effets du changement climatique

Cf page 40 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



« Je propose de créer un Fonds de Préservation de la Biodiversité au Gabon (FPBG) [...] De même, je compte nommer à la tête de ce fonds une personnalité renommée dont la crédibilité scientifique et éthique inspirera confiance à nos partenaires.

Le Gabon contribuera à la dotation initiale en capital du FPBG et pourra lui affecter un certain nombre de ressources qui viendront l'alimenter régulièrement : crédits carbone ou crédit de développement durable prévus par la loi sur le développement durable ; redevances liées au prélèvement de ressources naturelles non renouvelables. Les entreprises citoyennes présentes au Gabon pourront également faire des contributions volontaires.

Le Fonds de Préservation de la Biodiversité au Gabon servira surtout à mobiliser les financements innovants dédiés à la protection de l'environnement, qui permettront de décupler sa capacité d'investissement, relativement à ses fonds propres. Spécifiquement, le FPBG doit permettre de mobiliser une partie des 250 millions US\$ d'ores et déjà dédiés au fonds CAFI (Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale) et des 10,2 milliards d'US\$ dont dispose le Fonds Vert. »<sup>60</sup> Telle était la promesse du candidat Ali Bongo Ondimba en 2016.

À ce jour, le Fonds de Préservation de la Biodiversité au Gabon (FPBG) n'a jamais été mis en place. Dès lors, l'engagement programmatique d'Ali Bongo Ondimba de mobiliser et investir 100 milliards XAF au travers de cet instrument pour financer des actions de connaissance, de protection des écosystèmes et de la biodiversité gabonaise ainsi que d'atténuation des effets du changement climatique n'a pu être réalisé.

Au cours du septennat, en dépit d'une volonté régulièrement affirmée, le Gabon n'est pas non plus parvenu à vendre ses crédits carbone. Les 90 millions de tonnes de

<sup>60</sup> Extrait du Programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016 intitulé « Mon engagement pour un Gabon émergent ». pp 40

crédits carbone placés sur le marché n'ont trouvé aucun acheteur<sup>61</sup> alors que le Gouvernement escomptait en tirer 2 milliards USD de ressources budgétaires supplémentaires. Seuls 17 millions USD (environ 9,4 milliards XAF) ont été reçus par le Gabon en juin 2021 pour récompenser la réduction d'émissions de CO<sub>2</sub> du pays en 2016 et 2017 par rapport au niveau d'émission annuel de la période allant de 2016 à 2015.<sup>62</sup> Ce financement a été obtenu dans le cadre de l'accord signé en 2019 avec l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI), un fonds multi-bailleurs géré par les Nations unies.

Enfin, en marge du One Forest Summit organisé à Libreville en mars 2023, 100 millions d'euros ont bien été promis aux pays du bassin du Congo par les participants dans *Le plan de Libreville*<sup>63</sup>. Cette enveloppe qui n'a fait l'objet d'aucun décaissement à ce jour serait destinée à financer une initiative de protection des réserves les plus vitales de carbone et de biodiversité dans le cadre des Partenariats de conservation positive (PCP).

---

<sup>61</sup> Griffin Ondo Nzuey. Gabonreview. (14 avril 2023) « Marché du carbone : Le Gabon snobé par les pays développés ? ». gabonreview.com. Disponible sur <https://www.gabonreview.com/marche-du-carbone-le-gabon-snobe-par-les-pays-developpes/> (Consulté le : 20 avril 2023)

<sup>62</sup> Cf. Communiqué du ministère gabonais des Eaux et forêts du 21 juin 2021 disponible sur <https://pfbc-cbfp.org/actualites-partenaires/Gabon-Cafi.html?file=files/docs/news/6-%202021/Gabon%20-%20Communique%20de%20presse%20premier%20versement%20de%2017%20millions%20de%20dollars%20ame%20ricains%20par%20la%20Norve%20ge.pdf> (consulté le 20 avril 2023).

<sup>63</sup> Présidence de la République gabonaise et Présidence de la République française « Le plan de Libreville », Libreville, mars 2023, pp. 2, 4. Disponible sur <https://www.elysee.fr/admin/upload/default/0001/14/f86e6815dbc85a797b84538b3aaff61bc2864d37.pdf> (Consulté le : 20 avril 2023)

## Promesse 28 : la quasi-totalité des nominations aux postes de responsabilité de l'administration effectuée au terme d'un appel public à candidature sur des critères de sélection rigoureux et documentés

Cf. page 44 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Contrairement à l'engagement pris par Ali Bongo Ondimba, le dispositif de promotion et de nomination aux postes administratifs n'a pas été réformé. L'appel public à candidature n'est toujours pas la norme pour être promu à des postes de responsabilité dans la fonction publique. Les nominations *actus regiminis* demeurent le principal moyen de promotion dans l'administration publique. À titre d'exemple, le 26 février 2019, plus de 600 personnes ont été nommées à des postes administratifs en une seule réunion du Conseil des ministres sans le moindre appel à candidatures. Le communiqué final de cette réunion comprenait 96 pages, dont 82 pages de nominations.<sup>6465</sup>

La nomination en conseil des ministres sans autre forme de sélection notamment via une mise en concurrence demeure le moyen de promotion aux postes de la fonction publique le plus courant au Gabon.

En outre, des membres du Gouvernement font l'objet de critiques des médias en raison de nominations à caractère ethnique présumées. En janvier 2017, le site d'information en ligne *Gabonreview* a attribué au ministre Francis Nkea Ndzigue la « *palme d'or des nominations ethniques 2017* » en raison de ses nominations qui feraient la part belle aux ressortissants de sa localité de Minvoul et de son département du Haut-Ntem. *Gabonreview* dénonçait ainsi le tribalisme, le régionalisme et le népotisme présumés du membre du Gouvernement<sup>66</sup>.

<sup>64</sup> AFP. VOA. (27 février 2019) « Pluie de nominations au 1er conseil des ministres d'Ali Bongo depuis octobre ». voaafrique.com. Disponible sur <https://www.voaafrique.com/a/pluie-de-nominations-au-1er-conseil-des-ministres-d-ali-bongo-depuis-octobre/4806101.html> (Consulté le : 12 février 2023)

<sup>65</sup> Voir aussi le Communiqué final de la réunion du Conseil des ministres du 26 février 2019 disponible sur [https://directinfosgabon.com/wp-content/uploads/2019/02/Communique\\_Final\\_DU\\_26\\_FEVRIER\\_19\\_OK.pdf](https://directinfosgabon.com/wp-content/uploads/2019/02/Communique_Final_DU_26_FEVRIER_19_OK.pdf)

<sup>66</sup> Michel Ndong. Gabonreview. (22 janvier 2017) « Francis Nkea, palme d'or des nominations ethniques 2017 ». gabonreview.com. Disponible sur <https://www.gabonreview.com/francis-nkea-palme-dor-nominations-ethniques-2017/> (Consulté le : 20 février 2023)

## **Promesse 29 : renforcement du dispositif juridique de protection des droits des femmes : (i) protégées par la loi les femmes en cas de violences conjugales, (ii) sanctions à l'encontre du personnel éducatif attribuant des notes à des jeunes filles sur des critères autres que la performance scolaire, (iii) renforcement de certaines dispositions du droit civil accordant les mêmes droits aux femmes qu'aux hommes dans les questions liées aux successions patrimoniales**

Cf. page 45 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Une réforme majeure du Code civil gabonais est intervenue en 2021.<sup>67</sup> Cette réforme a fortement renforcé les droits des femmes et leur apporte plus de protection sur le plan familial, patrimonial, successoral et face aux violences dont elles peuvent être victimes.

La Banque mondiale résume les principales nouveautés introduites par cette réforme ainsi qu'il suit : « en vertu de la révision du Code civil, au Gabon, un mari n'est plus autorisé à demander à la justice d'empêcher sa femme de travailler dans l'intérêt de la famille. De même, désormais, les deux conjoints peuvent exercer la profession de leur choix. De manière générale, le mari n'est plus désigné comme le chef de famille et le seul décideur des finances de la famille. En lieu et place, le Code civil révisé dispose : "La famille est gérée conjointement par les époux dans l'intérêt du ménage et des enfants." Et : "Les époux administrent conjointement les biens communs". La loi gabonaise sur la violence à l'égard des femmes établit également de nombreuses bonnes pratiques, en ciblant les formes d'abus physiques, sexuels, psychologiques et économiques, en prévoyant des sanctions pénales pour les crimes violents commis contre les femmes, tout en exigeant que les ordonnances de protection des victimes de violence soient délivrées dans les deux jours suivant la réception d'une plainte. »<sup>68</sup>

<sup>67</sup> Cf. loi n°004/2021 du 15 septembre 2021 portant modification de certaines dispositions de la loi n°15/72 du 29 juillet 1972 portant Code civil disponible sur <https://journal-officiel.ga/17696-004-2021/>

<sup>68</sup> La Banque mondiale. (29 mars 2022) « Réformer pour accroître les droits des femmes au Gabon ». [banquemonde.org](https://www.banquemonde.org/fr/news/feature/2022/03/29/reforming-the-law-to-increase-women-s-rights-in-gabon). Disponible sur <https://www.banquemonde.org/fr/news/feature/2022/03/29/reforming-the-law-to-increase-women-s-rights-in-gabon> (Consulté le : 12 février 2023)






Indicateur	Réformes
 Mobilité	Le Gabon permet désormais aux femmes de choisir leur lieu de résidence de la même au même titre que les hommes.
 Travail	Le Gabon permet désormais à une femme d'obtenir un emploi sans avoir à demander l'autorisation de son mari.
 Mariage	Le Gabon n'exige plus qu'une femme mariée obéisse à son mari et permet désormais aux femmes d'être chef de famille au même titre que les hommes. Le Gabon a aussi promulgué une législation qui protège spécifiquement les femmes contre la violence domestique.
 Entrepreneur iat	Le Gabon a rendu l'accès au crédit plus facile pour les femmes en interdisant la discrimination fondée sur le genre en matière d'accès aux services financiers. Le Gabon permet désormais aux femmes d'ouvrir un compte bancaire au même titre que les hommes.
 Actifs	Le Gabon reconnaît désormais aux femmes des droits de propriété égaux à ceux des hommes sur les biens immobiliers et des pouvoirs d'administration égaux sur les biens pendant le mariage.

Figure 19 Réformes réalisées par le Gabon visant à assurer l'égalité homme-femme (extrait du rapport "Les femmes, l'Entreprise et le Droit 2022" de la Banque mondiale

## Promesse 30 : 30% des postes administratifs réservés aux femmes

Cf. page 45 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



L'article 12 de la loi n°9/2016 du 5 septembre 2016 fixant les quotas d'accès des femmes et des jeunes aux élections politiques et celui des femmes aux emplois supérieurs de l'État a fixé à 30% les emplois supérieurs de l'État réservés aux femmes.

Selon les résultats du recensement biométrique des agents de la Fonction publique de 2019-2020, les femmes occupaient 43% des 98 501 postes recensés dans l'administration. Dans sa communication sur ces résultats, le Gouvernement souligne que : « Contrairement à la population gabonaise, majoritairement féminine (51,9% de la population), les agents publics gabonais sont majoritairement masculins (57%). 50% des agents publics ont plus de 41 ans, ce qui dénote d'une population beaucoup plus mature que le reste de la population gabonaise, où l'âge médian est de 22 ans »<sup>69</sup>.

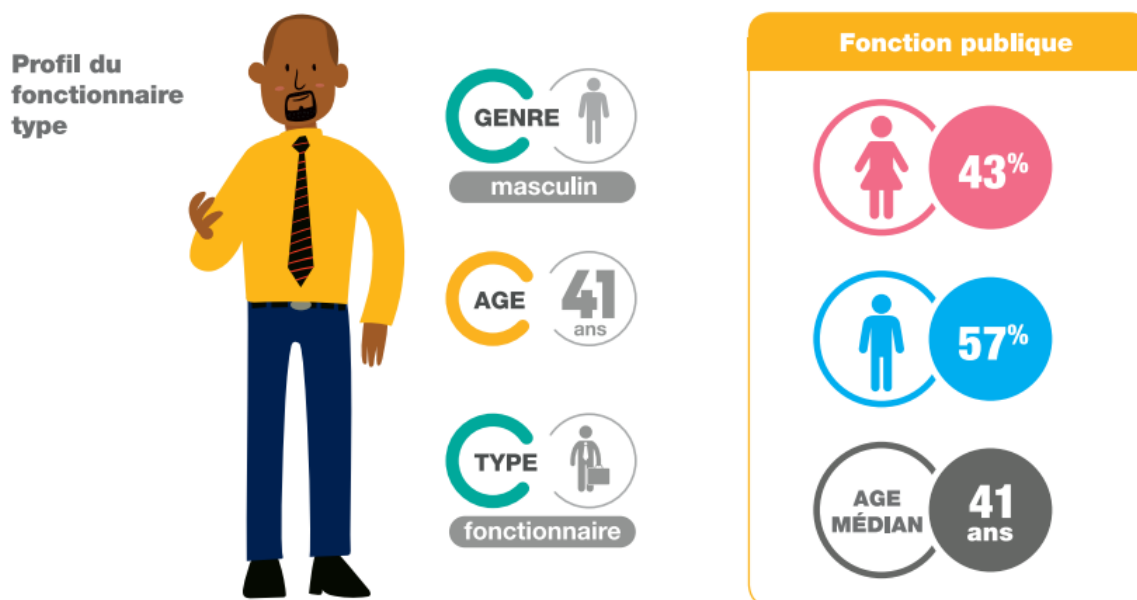


Figure 20 Profil type du fonctionnaire gabonais recensé en 2019-2020

<sup>69</sup> Ministère de l'Emploi, de la Fonction publique, du Travail et de la Formation professionnelle. (mars 2021) « Communication sur les résultats du recensement biométrique des agents de la fonction publique », pp 15. gabon-egalite.com. Disponible sur [https://gabon-egalite.com/images/Recensement\\_biometrique.pdf](https://gabon-egalite.com/images/Recensement_biometrique.pdf) (Consulté le : 12 février 2023)

## Promesse 31 : forte baisse du nombre de femmes inactives ou dans le secteur informel

Cf. page 45 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Le taux de chômage des femmes au Gabon est en hausse continue depuis 2005. En effet, en pourcentage de la population active féminine, le taux de chômage chez les femmes était de 22,4% en 2005, 28,5% en 2010 selon les données de la Banque mondiale et de l'Organisation internationale du travail (OIT)<sup>70</sup> et a atteint 32% en 2021 selon le Rapport annuel 2021 des Nations-Unies au Gabon<sup>71</sup>.

Concernant la prépondérance des femmes dans le secteur informel, un rapport des Nations-Unies et du PNUD sur l'impact socio-économique du covid-19 au Gabon daté de juillet 2020 soulignait : « *Les informations disponibles montraient qu'en 2010, 32% des emplois étaient considérés comme précaires dont une large part exercée dans le secteur informel (57% en 2010 contre 44% en 1985) et une plus grande exposition des femmes (39,1% contre 27,7% pour les hommes). Cette situation a dû se détériorer depuis 2010 car l'emploi dans le secteur informel, en particulier les activités de services (transport, commerce, restauration, couture, réparation mécanique...) ne fait que croître depuis 1985.* »<sup>72</sup>

Le rapport du PNUD montre également que l'emploi des femmes a été le plus affecté par le covid-19 au Gabon. En effet, selon les projections du PNUD, les femmes ont subi 77,9 mois de chômage de longue durée à l'issue de la crise contre 73,8 mois pour les hommes.

<sup>70</sup> Les données de l'OIT relatives à l'emploi des femmes au Gabon sont disponibles sur <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.UEM.TOTL.FE.NE.ZS?locations=GA>

<sup>71</sup> Nations Unies Gabon « Rapport annuel 2021 – Nations Unies au Gabon », in un.org, mai 2022, pp. 4. Disponible sur <https://gabon.un.org/sites/default/files/2022-05/ONU%20-%20RAPPORT%20ANNUEL%202021%20GABON.pdf> (Consulté le : 12 février 2023)

<sup>72</sup> Nations Unies Gabon « Impact socio-économique de la covid-19 au Gabon », in undp.org, juillet 2020, pp. 15. Disponible sur <https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/migration/ga/IMPACT-COVID-GAB.pdf> (Consulté le : 12 février 2023)



## **Promesse 32 : faire voter une loi stipulant qu'une liste électorale à une élection locale ne sera recevable que si :** **(i) elle est composée paritairement d'hommes et de femmes, (ii) au moins 30% des membres de la liste aient moins de 40 ans**

*Cf. page 46 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016*



Les articles 4 et 5 de la loi n°9/2016 du 5 septembre 2016 fixant les quotas d'accès des femmes et des jeunes aux élections politiques et celui des femmes aux emplois supérieurs de l'État ont fixé à 30% le quota de candidature des femmes et à 20% le quota des candidatures des jeunes aux élections législatives, locales, à l'élection du bureau de l'Assemblée nationale et des bureaux des commissions générales permanentes. Concernant spécifiquement les femmes, ce quota de 30% s'applique également pour l'élection des sénateurs, du bureau du Sénat et des bureaux des commissions générales permanentes du Sénat. La fixation par la loi d'un quota de candidatures féminines lors des principales élections politiques permet d'assurer une meilleure représentation des femmes lors des scrutins, mais ne garantit pas pour autant leur élection qui résulte du choix souverain des électeurs. Ainsi, sur 143 députés siégeant à l'Assemblée nationale dans le cadre de la 13<sup>e</sup> législature, seulement 23 étaient des femmes,<sup>73</sup> soit 16% de la chambre.

<sup>73</sup> Liste des 23 femmes siégeant à l'Assemblée nationale dans le cadre de la 13<sup>e</sup> législature :

Joséphine Andeme Manfoumbi (PDG)  
Jeanne Prisca Anguilet Ngovandji (Indépendant)  
Françoise Assengone Obame (PDG)  
Berthe Azizet ép. Mboumba (PDG)  
Virginie Bakassi Pemba (PSD)  
Malika Bongo Ondimba (PDG)  
Angéline Ditombis (UPNR)  
Marie Stéphanie Inguiessi (PDG)  
Paulette Koho (PDG)  
Adelaide Sylvie Kotha ép. Nzamba (PDG)  
Irène Lissengué Goumbou ép. Lindzondzo (PDG)  
Albertine Manlandou ép. Maganga Moussavou (PSD)  
Christian Mengue ép. Obiang (PDG)  
Chantal Missondji (PDG)  
Patricia Ndemengane Ndong (RV/PDG)  
Germaine Ndjeri ép. Ngalibali (PDG)  
Marie-Flore Ndziagna ép. Dicka (PDG)  
Angélique Ngoma (PDG)  
Charlotte Nkero Mougnoke ép. Essono Ndo (PDG)  
Solange Odina (PDG)  
Lucienne Ogouwalanga Awore (PDG)  
Félicité Ongouori Ngoubili (PDG)  
Eugénie Félicité Sakoussou (PDG)

## Promesse 33 : mise en place une carte consulaire qui facilitera l'accès des gabonais de l'étranger à un ensemble de services offerts par les ambassades et les consulats gabonais

Cf. page 47 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016

### Statut

Partiellement réalisé

Des cartes consulaires sont délivrées à la demande dans plusieurs ambassades du Gabon à l'étranger depuis plusieurs années. La plupart du temps, ces cartes consulaires ne sont utilisées qu'à des fins d'identification des Gabonais domiciliés à l'étranger et ne procurent pas d'avantages particuliers à l'accès des services offerts par les ambassades et consulats du Gabon. L'existence de cartes consulaires dans les ambassades du Gabon est bien antérieure à l'accession d'Ali Bongo à la magistrature suprême.



## Promesse 34 : politique d'accompagnement au rapatriement qui contribue à lever les principaux obstacles liés à ces moments de transition

Cf page 47 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



« Il est important de poursuivre l'action de recensement de manière à actualiser le fichier des Gabonais de l'étranger. Pour renforcer le lien entre les ressortissants gabonais et leur État, je m'engage à mettre en place une carte consulaire qui facilitera leur accès à un ensemble de services offerts par les ambassades et les consulats gabonais. Je m'engage à ce que, pour les Gabonais qui vivent dans des pays affectés par une crise, l'État organise leur rapatriement au Gabon. La délivrance des cartes consulaires nous permettra d'avoir une meilleure connaissance de nos expatriés et nous permettra de prendre en charge efficacement la gestion de ces éventuelles situations de crise. ». Tel était l'engagement du candidat Ali Bongo en 2016.

Le Gouvernement n'a entrepris aucune action en vue de créer un fichier actualisé et centralisé des Gabonais de l'étranger. S'il faut reconnaître que des cartes consulaires leur sont établies, ces dernières ne le sont qu'à des fins d'identification. Toute chose qui a pour effet de ne susciter aucun engouement de la part des citoyens établis à l'étranger pour se les faire établir. En outre, aucune politique publique visant à renforcer le lien entre les ressortissants gabonais et leur pays d'origine n'a également été mise en place. Bien que lors des crises majeures telles que la guerre en Ukraine, c'est à la suite de l'indignation de citoyens<sup>74</sup> que des Gabonais, notamment des étudiants, ont été rapatriés<sup>75</sup>. Le même scénario a été vécu par des Gabonais lors de la crise du covid-19 dans plusieurs pays, en particulier aux Émirats arabes unis et en Afrique du Sud<sup>76</sup>. Plus récemment, suite à la vague d'attaques contre les ressortissants originaires d'Afrique subsaharienne en Tunisie, des Gabonais ont, eux aussi, été rapatriés par le Gouvernement<sup>77</sup>.

<sup>74</sup> La Rédaction. VoxPopuli241. (23 mars 2022) « Guerre en Ukraine : apeurés les étudiants gabonais en appellent au gouvernement ». vxp241.com. Disponible sur <https://vxp241.com/2022/03/23/querre-en-ukraine-le-calvaire-des-etudiants-gabonais/> (Consulté le : 25 avril 2023)

<sup>75</sup> Gabon National News. (31 mars 2022) « Le Gabon rapatrie 16 de ses compatriotes en séjour en Ukraine ». gabonnationalnews.com. Disponible sur <https://www.gabonnationalnews.com/le-gabon-rapatrie-16-de-ses-compatriotes-en-sejour-en-ukraine/> (Consulté le : 25 avril 2023)

<sup>76</sup> Ismaël Obiang Nze. Voice of America. (18 mai 2020) « Rapatriement des Gabonais de l'étranger ». voaafrique.com. Disponible sur <https://www.gabonmediatime.com/tunisie-lambassade-gabon-annonce-plan-rapatriement-ses-ressortissants/> (Consulté le : 25 avril 2023)

<sup>77</sup> Esther Kengue. Gabon Média Time. (2 mars 2023) « Tunisie: l'ambassade du Gabon annonce un plan de rapatriement de ses ressortissants ». gabonmediatime.com. Disponible sur

En dehors des périodes de crise, au cours du septennat 2016-2023, le Gouvernement n'a pas tenu son engagement qui consistait à mettre en place des politiques d'accompagnement au rapatriement des Gabonais de l'étranger à des fins économiques. Si au début du mandat, des ministres chargés des Gabonais de l'étranger ont été nommés<sup>78</sup> en plus du ministre des Affaires étrangères, cela n'a pas pour autant permis la mise en place d'un cadre favorisant le retour des Gabonais désireux de regagner leur pays pour s'y établir et développer leur activité économique.

Par ailleurs, après la mise en place du Plan de relance de l'économie (PRE) en 2017, le Gouvernement a suspendu par arrêté les recrutements à la Fonction publique jusqu'en août 2021, à l'exception de l'Armée, de l'Éducation nationale et de la Santé. Cette mesure a eu pour effet de décourager les étudiants désireux de regagner le Gabon à l'issue de leurs études de peur de se retrouver au chômage dans un pays où l'administration publique est le premier pourvoyeur d'emplois.

---

<https://www.gabonmediatime.com/tunisie-lambassade-gabon-annonce-plan-rapatriement-ses-ressortissants/> (Consulté le : 25 avril 2023)

<sup>78</sup> Alexandre Désiré Tapoyo et Arnauld Calixte Engandji-Alandji ont été ministres chargés des Gabonais de l'Étranger successivement en 2017 et en 2018



© jbdodane

<https://www.flickr.com/photos/jbdodane/11938355326>

<http://www.jbdodane.com>

# Priorité 2 : Emploi pour tous

## RENFORCER L'ÉGALITÉ DES CHANCES PAR L'ÉDUCATION

Poursuite du programme de **renforcement des infrastructures préscolaires et scolaires**

**Révision des programmes d'enseignement préscolaire et scolaire**

Mise en place du dispositif de **rééducation et réinsertion des jeunes délinquants**

## OFFRIR AUX JEUNES DES FORMATIONS QUI LEUR FACILITENT L'ACCÈS À L'EMPLOI

**Réforme du dispositif de formation professionnelle**  
et du lien université/formation professionnelle

**Mise en place du Fonds Mutuel National pour la Formation Professionnelle** (cadre concertation opérateurs privés / formation professionnelle / Etat)

**Rénovation et renforcement des universités d'excellence**

**Généralisation du programme «Un jeune = Un métier»**  
(3 000 jeunes /an)

## DOTER NOTRE PAYS DES INFRASTRUCTURES CLÉS POUR SA COMPÉTITIVITÉ

Extension **du port d'Owendo** (+13 millions de tonnes / an)

**Connexion à la fibre optique de toutes les provinces**  
(Internet haut débit sur tout le territoire)



## FACILITER AU MAXIMUM L'ENTREPRENARIAT ET L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

Simplification des procédures administratives par le **guichet unique des entreprises (ANPI-Gabon)**

**Restructuration des banques publiques**

**Création de l'Office National des Recettes**  
et simplification fiscale

**Soutien aux entreprises futures «champions nationaux»**

Création d'un **statut simplifié de la TPE**, notamment pour les opérateurs du secteur informel

## REDYNAMISER L'ÉCONOMIE POUR PLUS DE CRÉATIONS D'EMPLOIS ET DE RICHESSES

Poursuite et **renforcement du programme GRAINE** (25 000 emplois agricoles)

Opérationnalisation de la **ZERP de l'île Mandji** pour la filière pétrochimie (5 000 emplois)

**Développement du cluster de l'ameublement de Nkok**

Création de la **Cité Numérique du Savoir** (2 000 emplois)

**Accélération de l'exploration et de l'aménagement minier**

Aménagement et **développement des Zones d'Intérêt Touristique** (5 000 emplois)

**Restructuration de la filière pêche / aquaculture** (1 000 emplois)

**Réforme du dispositif des AGR pour financer**  
la montée en capacité des petits opérateurs  
de services informels



## Promesse 35 : le Gabon dans le Top 10 des pays africains réformateurs du Doing Business

Cf. page 50 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Le Gabon n'a jamais fait partie du Top 10 des pays réformateurs africains dans le Doing Business. Ce classement qui était publié par la Banque mondiale jusqu'en 2020 mesurait la qualité de l'environnement des différents pays du monde. Dans la dernière édition publiée en 2020, le Gabon occupait le 169e rang mondial sur 190 pays et le 35e rang africain sur 48 pays<sup>79</sup>. Selon les critères de ce classement, en 2020, le Gabon faisait partie de la liste des 13 pays africains dans lesquels l'environnement des affaires était plus difficile.<sup>80</sup>

En outre, dans un document intitulé "*Gabon : vers une croissance durable plus verte et plus inclusive - Mémoire économique du pays*" publié en mai 2022, la Banque mondiale s'alarme de la qualité de l'environnement des affaires au Gabon et souligne que l'environnement réglementaire actuel des entreprises n'est pas propice au développement des PME. Dans ce rapport, la Banque mondiale indique que : « *Le Gabon a un besoin urgent d'améliorer son climat d'investissement et sa gouvernance économique. Les défis persistants liés à la gouvernance et au climat d'investissement, associés à l'absence d'une politique budgétaire et d'une planification budgétaire saines, entravent le développement d'un secteur privé fort et empêchent la création effective d'une économie diversifiée [...] Malgré une forte dynamique de réformes au cours de la dernière décennie, le climat des affaires au Gabon reste asphyxié par des restrictions et des procédures réglementaires lourdes, qui ont freiné la croissance du secteur privé et les investissements en dehors des industries extractives. Par ailleurs, les réglementations sont parfois appliquées de manière incohérente, ce qui permet aux grandes entreprises ayant une influence politique d'échapper à certaines obligations et qui laisse les petites entreprises ayant peu d'influence se débattre dans les difficultés. Cela peut être une des raisons de*

<sup>79</sup> World Bank Group « Doing Business 2020 – Comparing Business Regulation in 190 Economies », in World Bank Publications, 2020. Disponible sur <https://documents1.worldbank.org/curated/en/688761571934946384/pdf/Doing-Business-2020-Comparing-Business-Regulation-in-190-Economies.pdf> (Consulté le : 12 février 2023)

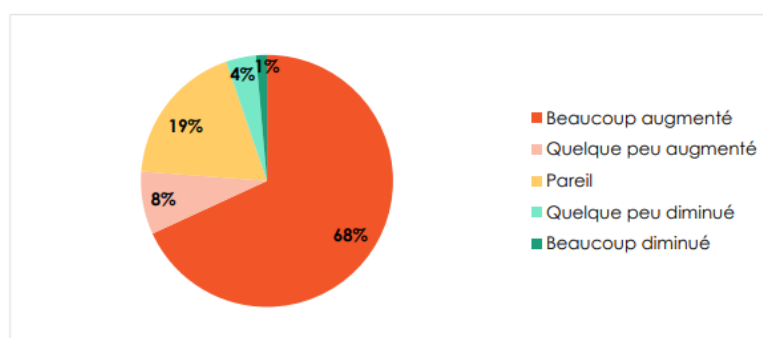
<sup>80</sup> World Bank Group « Doing Business 2020 - Données clés : Afrique subsaharienne », in [francais.doingbusiness.org](https://francais.doingbusiness.org), 2020, pp. 3. Disponible sur <https://francais.doingbusiness.org/content/dam/doingBusiness/pdf/db2020/DB20-FS-SSA---french.pdf> (Consulté le : 12 février 2023)

*l'engouement des nombreuses micro et petites entreprises de s'orienter en faveur de l'informalité ».*<sup>81</sup>

Toujours concernant l'environnement des affaires, la Banque mondiale a recommandé au Gouvernement, dans une publication datée du 9 décembre 2022<sup>82</sup>, de prendre une série de mesures susceptibles d'améliorer la qualité du climat des affaires en :

- réformant la législation sur l'investissement et rationalisant les incitations à l'investissement, notamment celles applicables dans les zones économiques spéciales ;
- augmentant l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises ;
- renforçant le cadre réglementaire sur la concurrence ;
- adoptant un cadre juridique pour promouvoir le développement numérique, et soutenir le secteur informatique et technologique ; et créant des incitations, afin de promouvoir la recherche et le développement en matière de pratiques environnementales durables à travers les différents secteurs industriels.

Enfin, la qualité de l'environnement des affaires au Gabon est à mal par le niveau de corruption qui se serait accru selon une étude conduite par Afrobarometer selon laquelle 68% des Gabonais estiment que la corruption a beaucoup augmenté entre 2020 et 2021<sup>83</sup>.



Question posée aux répondants : A votre avis, le niveau de la corruption a-t-il augmenté, diminué ou est-il resté pareil dans ce pays pendant l'année écoulée ?

Figure 21 Niveau de la corruption | Gabon | 2021

Source : Afrobarometer

<sup>81</sup> World Bank Group « Gabon – Vers une croissance durable plus verte et inclusive », in worldbank.org, mai 2022, pp. 61. Disponible sur <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099540111292225116/pdf/P1762470e2f1760fc0b5350e8bac1c19a0e.pdf> (Consulté le : 12 février 2023)

<sup>82</sup> World Bank Group « Mémoire économique pour le Gabon : Vers une croissance durable plus verte et plus inclusive », in banquemondiale.org, 9 décembre 2022. Disponible sur <https://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2022/12/08/gabon-country-economic-memorandum-toward-greener-and-more-inclusive-growth> (Consulté le : 12 février 2023)

<sup>83</sup> Lionel Ossé « Les Gabonais déplorent la hausse du niveau de corruption, mais craignent des représailles en cas de dénonciation », in Afrobarometer, Dépêche n°590, 13 janvier 2023, pp. 3. Disponible sur <https://www.afrobarometer.org/wp-content/uploads/2023/01/AD590-Gabonais-deplorent-la-hausse-du-niveau-de-corruption-Depeche-Afrobarometer-12jan23.pdf>



Pays	Doing Business 2020 (DB2020)		Facilité de faire des affaires (0-100)		Nombre de réformes	
	Rang dans le monde	Rang en Afrique	DB2019	DB2020	DB2019	DB2020
Maurice	13	1 <sup>er</sup>	80,3	81,5	5	4
Rwanda	38	2 <sup>e</sup>	75,4	76,5	7	3
Kenya	56	3 <sup>e</sup>	71	73,2	5	6
Afrique du Sud	84	4 <sup>e</sup>	66,7	67	2	1
Zambie	85	5 <sup>e</sup>	65,7	66,9	1	2
Botswana	87	6 <sup>e</sup>	66,2	66,2	1	0
Togo	97	7 <sup>e</sup>	55,3	62,3	6	5
Seychelles	100	8 <sup>e</sup>	61,5	61,7	0	1
Namibie	104	9 <sup>e</sup>	61,4	61,4	1	0
Malawi	109	10 <sup>ème</sup>	60,4	60,9	2	0
Côte d'Ivoire	110	11 <sup>e</sup>	58,3	60,7	6	2
Ouganda	116	12 <sup>e</sup>	58,4	60	1	1
Ghana	118	13 <sup>e</sup>	60,4	60	2	1
Eswatini	121	14 <sup>e</sup>	58,7	59,5	1	4
Lesotho	122	15 <sup>e</sup>	58,7	59,4	1	1
Sénégal	123	16 <sup>e</sup>	54,4	59,3	2	2
Nigéria	131	17 <sup>e</sup>	53,4	56,9	4	6
Niger	132	18 <sup>e</sup>	52,3	56,8	4	1
Cap-Vert	137	19 <sup>e</sup>	54	55	0	4
Mozambique	138	20 <sup>e</sup>	54,6	55	3	0
Zimbabwe	140	21 <sup>e</sup>	50,5	54,5	4	5
Tanzanie	141	22 <sup>e</sup>	54,3	54,5	1	0
Mali	148	23 <sup>e</sup>	53,1	52,9	1	0
Bénin	149	24 <sup>e</sup>	51,7	52,4	2	1
Burkina Faso	151	25 <sup>e</sup>	51,3	51,4	1	0
Mauritanie	152	26 <sup>e</sup>	49,4	51,1	3	2
Gambie	155	27 <sup>e</sup>	47,8	50,3	0	2
Guinée	156	28 <sup>e</sup>	49,3	49,4	5	2
Éthiopie	159	29 <sup>e</sup>	47,1	48	3	2
Comores	160	30 <sup>ème</sup>	47	47,9	1	0
Madagascar	161	31 <sup>e</sup>	47	47,7	3	1
Sierra Leone	163	32 <sup>e</sup>	47,2	47,5	0	1
Burundi	166	33 <sup>e</sup>	46,5	46,8	3	0
Cameroun	167	34 <sup>e</sup>	46	46,1	2	1
<b>Gabon</b>	<b>169</b>	<b>35<sup>e</sup></b>	<b>44,5</b>	<b>45</b>	<b>5</b>	<b>3</b>
Sao Tomé-et-Principe	170	36 <sup>e</sup>	45	45	1	0
Soudan	171	37 <sup>e</sup>	48	44,8	5	0
Guinée-Bissau	174	38 <sup>e</sup>	43,2	43,2	1	0
Libéria	175	39 <sup>e</sup>	43,5	43,2	0	0
Angola	177	40 <sup>ème</sup>	41,2	41,3	2	0
Guinée équatoriale	178	41 <sup>e</sup>	40,5	41,1	1	2
République du Congo	180	42 <sup>e</sup>	38,2	39,5	2	1
Tchad	182	43 <sup>e</sup>	36,7	36,9	3	2
RD Congo	183	44 <sup>e</sup>	35,2	36,2	3	3
République centrafricaine	184	45 <sup>e</sup>	34,8	35,6	2	1
Soudan du Sud	185	46 <sup>e</sup>	33,6	34,6	0	0
Érythrée	189	47 <sup>e</sup>	21,5	21,6	0	0
Somalie	190	48 <sup>e</sup>	20	20	0	0

Tableau 3 Position du Gabon dans le classement Doing Business 2020

## Promesse 36 : hausse significative des investissements nationaux et internationaux

Cf. page 50 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Entre 2016 et 2023, les ressources publiques affectées à l'investissement telles que votées dans les différentes lois de Finances ont baissé de 47% passant de 562,8 milliards XAF en 2016 à 297,6 milliards XAF dans le projet de loi de Finances 2023. Cela représente une baisse de l'investissement public de 265,2 milliards XAF en 7 ans. Au cours de ce septennat, l'investissement public dans les projections budgétaires du Gouvernement a régulièrement baissé chaque année à l'exception de 2019 où il a connu une légère hausse. Il convient de souligner que depuis l'accession du Gabon à l'indépendance en 1960, l'investissement public a toujours été le moteur de la croissance économique et des créations d'emplois. En conséquence, l'économie nationale souffre du recul de l'investissement public.

Investissement public				
Année	Montant (en milliards XAF)	Variation en valeur (en milliards XAF)	Variation (en %)	Source
2023	297,6	-28	-8,6%	PLF 2023
2022	325,7	-28	-7,8%	LFR 2022
2021	353,3	-27	-7,0%	LFR 2021
2020	380,0	-1	-0,3%	LFR 2020
2019	381,0	28	8,0%	LF 2019
2018	352,9	-80	-18,5%	LFR 2018
2017	433,0	-130	-23,1%	LFI 2018
2016	562,8	-	-	LFI 2016

Tableau 4 Dépenses d'investissement du Titre 5 des lois des finances de 2016 à 2023

À l'inverse, le flux d'investissements directs étrangers (IDE) capté par le Gabon entre 2016 et 2020 (les données disponibles s'arrêtaient à 2020) s'est apprécié de 38% passant de 1,2 milliard USD à 1,7 milliard USD. Cependant, ces IDE sont principalement dirigés vers le secteur pétrolier et n'irriguent pas l'ensemble de l'économie nationale.

Flux d'investissements directs étrangers (IDE) reçus par le Gabon				
Année	Montant (en millions USD)	Variation en valeur (en millions USD)	Variation (en %)	Source
2020	1 717	164	10,6%	CNUCED
2019	1 553	174	12,6%	CNUCED
2018	1 379	65	4,9%	CNUCED
2017	1 314	70	5,6%	CNUCED
2016	1 244	-	-	CNUCED

Tableau 5 Flux d'investissements directs étrangers (IDE) reçus par le Gabon entre 2016 et 2020

## Promesse 37 : investir au moins 50 milliards de FCFA par an, distribués sous forme de prêt longue durée aux ménages de la classe moyenne

Cf. page 52 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



À ce jour, le Gabon ne dispose plus de banques publiques. Les trois banques publiques qui ont existé au cours des années 2000 ont été liquidées ou sont en cours de liquidation. Il s'agit de Postebank, de la Banque gabonaise de développement (BGD) et de Banque de l'Habitat du Gabon (BHG)<sup>84</sup>. Il en résulte que l'État ne dispose pas de véhicules susceptibles de distribuer 50 milliards XAF chaque année sous forme de prêts hypothécaires.

Par ailleurs, l'hypothèque étant une sûreté constituée sur un bien immeuble qui est affectée au paiement d'une dette, la distribution de prêts hypothécaires suppose que les débiteurs possèdent un bien immobilier dont la propriété est matérialisée par un titre inattaquable, intangible et définitif. Or, très peu de citoyens disposent de titres fonciers des immeubles qu'ils occupent d'une part et l'objectif de production de 50 000 titres fonciers par l'ANUTTC, tel qu'Ali Bongo Ondimba s'y est engagé, n'a pas été atteint d'autre part. Dans ces conditions, le projet de distribution de 50 milliards de XAF par an nous semble peu réaliste.

Dans une étude datée de 2020 sur le financement du logement au Gabon, la Banque mondiale et de l'Agence française de développement (AFD) faisaient le constat suivant : « *Le crédit hypothécaire est peu développé et la Banque de l'Habitat du Gabon (BHG) a fait faillite en 2017. Des performances insuffisantes, une gestion délétère, des difficultés de gouvernance ainsi qu'un manque de ressources financières ont conduit la BHG à la faillite. De plus, l'État gabonais n'a pu donner suite au plan de restructuration de la banque, qui s'appuyait sur la mise à disposition de fonds publics supplémentaires. Le marché hypothécaire est de taille modeste avec ~12 milliards FCFA (20,3 millions USD) de crédits immobiliers résidentiels accordés en 2018. Le secteur est en déclin depuis 2014 avec une croissance négative annuelle moyenne de -10%. Seules les banques commerciales offrent des crédits hypothécaires et celles-ci, sont contraintes par le manque d'accès en ressources de long terme.*

<sup>84</sup> La rédaction. Directinfos Gabon. (14 septembre 2021) « La BHG et la Postbank seront définitivement liquidées en 2021, la BGD en 2022 ». <https://directinfosgabon.com/la-bhg-et-la-postbank-seront-definitivement-liquidees-en-2021-la-bgd-en-2022/> (Consulté le : 20 février 2023)

*Un Fonds National de l'Habitat, alimenté par une taxe parafiscale sur les revenus de la masse salariale, existe, mais contribue peu au développement du secteur du logement. Ce fonds finance la Caisse des dépôts et consignations (CDC), qui construit principalement des logements de standing. »<sup>85</sup>*

---

<sup>85</sup> World Bank Group « Financement du logement en zone CEMAC : Vers un logement abordable pour tous », in worldbank.org, avril 2020. Disponible sur <https://documents1.worldbank.org/curated/en/889591590984833898/pdf/Housing-Finance-in-Gabon-Towards-Affordable-Housing-for-All.pdf> (Consulté le : 12 février 2023)

## Promesse 38 : multiplication par 3 des crédits alloués aux projets des TPE et PME

Cf. page 52 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Entre 2016 et 2023, aucune action gouvernementale d'envergure n'a été initiée en vue de favoriser le triplement des crédits alloués aux projets des très petites entreprises (TPE) et des petites et moyennes entreprises (PME). Bien que le Fonds gabonais d'investissement stratégique (FGIS) à travers sa filiale *Okoumé Capital* aurait dû s'y atteler<sup>86</sup>, le mécanisme mis en place a eu beaucoup de mal à fonctionner.

En 2022, une cinquantaine d'entreprises devait, à la suite de trois cohortes organisées par l'instrument étatique dénommé « *La Fabrique des champions* », bénéficier de financements sans que rien ne soit fait à ce jour. Par ailleurs, au regard de la faible masse de projets enrôlés dans ce programme, l'impact systémique sur l'écosystème des TPE/PME est hypothétique. C'est pourquoi on peut penser que l'ambition de multiplier par 3 les crédits aux TPE/PME n'a de chances d'aboutir qu'en favorisant l'accès de ces entreprises aux financements bancaires traditionnels en levant les obstacles qui font que les établissements de crédit sont bien souvent frileux quand il s'agit de prêter à ces entreprises notamment en assurant la garantie des prêts.

Cependant, ce n'est qu'en fin de mandat, courant 2022, que la Société gabonaise de garanties (SGG) a été créée pour matérialiser ce vœu<sup>87</sup>. Si cette dernière multiplie des sorties en vue de rencontrer les décideurs en pratique, aucune TPE ou PME n'a communiqué sur un accompagnement pertinent en vue de se voir allouer des crédits.

<sup>86</sup> Georges-Maixant Ntoutoume Ndong. L'Union. (14 novembre 2022) « Investissement : Okoumé Capital et SING s'unissent pour soutenir les start-up ». union.sonapresse.com. Disponible sur [Investissement : Okoumé Capital et Sing s'unissent pour soutenir les start-up | Gabon économie \(sonapresse.com\)](https://www.union.sonapresse.com/fr/banque-finance/1511-19166-investissement-okoume-capital-et-sing-s-unissent-pour-soutenir-les-start-up-gabon-economie) (Consulté le : 20 avril 2023)

<sup>87</sup> Sandrine Gaingne. Le Nouveau Gabon. (14 novembre 2022) « Financement des PME : une société de garantie lancée au Gabon pour couvrir au moins 50% des risques ». lenouveaugabon.com. Disponible sur <https://www.lenouveaugabon.com/fr/banque-finance/1511-19166-financement-des-pme-une-societe-de-garantie-lancee-au-gabon-pour-couvrir-au-moins-50-des-risques> (Consulté le : 20 avril 2023)

## Promesse 39 : création de l'ONR et augmentation des recettes hors pétrole de l'État

Cf. page 52 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Le projet de création d'un Office national des recettes (ONR) ou Office gabonais de recettes (OGR) avait pour objectif de fusionner les administrations des impôts et des douanes au sein d'une structure unique semi-autonome. Selon la Banque mondiale, « *La fusion des administrations fiscales et douanières pourrait permettre de réduire les coûts administratifs, de simplifier et d'améliorer la prestation de services, d'éliminer les chevauchements de rôles et de responsabilités, ainsi que d'accélérer l'intégration des systèmes informatiques* ». <sup>88</sup> Cependant, l'ONR n'a jamais vu le jour. Les services des impôts et des douanes fonctionnent toujours dans deux administrations distinctes : la Direction générale des impôts (DGI) et la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI).

Concernant les recettes hors pétrole de l'État, selon les données issues des tableaux de bord de l'Économie de la DGEPEF, entre 2016 et 2021 (dernière année pour laquelle cette donnée était disponible à la publication du présent rapport), elles sont demeurées relativement stables en valeur (1134,3 milliards XAF en 2016<sup>89</sup> contre 1172,8 milliards XAF en 2021<sup>90</sup>), mais ont baissé en ratio du PIB hors pétrole (16,8% en 2016 contre 13,1% en 2021).

<sup>88</sup> World Bank Group « Gabon – Revue des dépenses publiques - Améliorer la qualité de la dépense publique pour favoriser une croissance inclusive », in worldbank.org. Disponible sur <https://documents1.worldbank.org/curated/en/756881557892158812/text/Examen-des-D%c3%a9penses-Publiques-au-Gabon-Am%c3%a9liorer-la-Qualit%c3%a9-des-D%c3%a9penses-Publiques-pour-Promouvoir-une-Croissance-Inclusive.txt> (Consulté le : 12 février 2023)

<sup>89</sup> Cf Tableau de bord de l'Économie – Situation 2017, perspectives 2018-2019, page 81

<sup>90</sup> Cf Tableau de bord de l'Économie – Situation 2021, perspectives 2022-2023, page 107

## Promesse 40 : simplification des procédures de déclaration et de paiement fiscal

Cf. page 53 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Le point relatif à la simplification des procédures de déclaration et de paiement fiscal avait déjà été traité dans le rapport intitulé *45 engagements, 3 réalisations - Bilan de la 1re année de Rose Christiane Ossouka Raconda à la Primature*, publié en juillet 2021 par Mays Mouissi et Harold Leckat, également co-auteur du présent rapport. Ils soulignaient « *Le projet de dématérialisation des procédures fiscales se poursuit. L'État gabonais dispose désormais d'un portail de téléprocédure fiscale (e-t@x). Ce portail permet aux grandes et moyennes entreprises qui ont adhéré à ce service de télédéclarer et télépayer une trentaine d'impôts, taxes, droits, redevances et autres retenues depuis leur espace dédié. Pour accélérer le processus d'adhésion à la plateforme e-t@x, le Code général des Impôts a rendu obligatoire l'adhésion pour les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur ou égal à 1,5 milliard XAF. Si la sécurité des sites internet de la plateforme e-t@x et de la Direction générale des impôts nécessite d'être accrue, un nombre croissant d'entreprises continue d'adhérer à la plateforme.*

Le déploiement de la solution mobit@x qui doit permettre aux contribuables particuliers d'acquitter leurs impôts et taxes depuis leur téléphone mobile semble avoir pris du retard. Le projet qui consiste dans le développement d'une application est évalué à 150 millions FCFA par le Gouvernement ».<sup>91</sup>

<sup>91</sup> Mays Mouissi et Harold Leckat « 45 engagements, 3 réalisations - Bilan de la 1re année de Rose Christiane Ossouka Raconda à la Primature », in mays-mouissi.com. Juillet 2021, pp. 62-63. Disponible sur <https://www.mays-mouissi.com/wp-content/uploads/2021/07/Mays-MOUISSI-et-Harold-LECKAT-45-engagements-3-realizations-Bilan-dOssouka-Raconda-a-la-Primature-Vdef2.pdf> (Consulté le : 12 février 2023)

## Promesse 41 : des objectifs spécifiques au remboursement diligent de la TVA assignés à l'Office, afin de rétablir le caractère neutre de cette taxe pour les entreprises qui la collectent

Cf. page 53 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



L'absence de remboursement diligent de la TVA a été à l'origine des difficultés de trésorerie d'un grand nombre d'entreprises au cours du septennat. Dans un entretien accordé à Jeune Afrique en 2018, Alain Bâ Oumar en sa qualité de Président du patronat gabonais déclarait : « *L'accumulation des arriérés de remboursement de TVA observée depuis le début de la crise, en 2014, tient à deux facteurs : le détournement par le gouvernement des recettes de TVA pour assurer d'autres dépenses urgentes et le trop grand nombre de mesures d'exonération fiscale, entre 2009 et 2014, pour encourager les investissements directs* »<sup>92</sup>. Les problèmes liés au remboursement de la TVA ont également été reconnus par le ministère de l'Économie. Interpellé en septembre 2022 par les acteurs économiques français au Gabon, Nicole Jeanine Lydie Roboty déclarait « *Pour ce qui concerne la TVA, nous voulons reconnaître qu'il y a eu des retards. C'est la raison pour laquelle, avec le FMI, nous avons appelé l'ouverture d'un compte séquestre à la Banque centrale. Ce compte séquestre va permettre de sécuriser davantage les ressources de remboursement TVA* »<sup>93,94</sup>.

<sup>92</sup> Omer Mbadi, Jeune Afrique. (4 avril 2018) « Gabon : « Le gouvernement doit accélérer la mise en place des réformes » ». [jeuneafrique.com](https://www.jeuneafrique.com/mag/545352/economie/gabon-le-gouvernement-doit-accelerer-la-mise-en-place-des-reformes/). Disponible sur : <https://www.jeuneafrique.com/mag/545352/economie/gabon-le-gouvernement-doit-accelerer-la-mise-en-place-des-reformes/> (Consulté le : 17 février 2023)

<sup>93</sup> Alix-Ida Mussavu, Gabonreview. (20 septembre 2022) « Croissance économique : L'optimisme de Nicole Jeanine Lydie Roboty ». [gabonreview.com](https://www.gabonreview.com/croissance-economique-loptimisme-de-nicole-jeanine-lydie-roboty/). Disponible sur : <https://www.gabonreview.com/croissance-economique-loptimisme-de-nicole-jeanine-lydie-roboty/> (Consulté le : 17 février 2023)

<sup>94</sup> Sandrine Gaingne, Agence Ecofin. (26 juillet 2022) « Gabon : l'exécutif s'engage auprès du FMI pour auditer les entreprises du secteur pétrolier amont ». [agenceecofin.com](https://www.agenceecofin.com/energies/2607-100095-gabon-l-executif-s-engage-aupres-du-fmi-pour-auditer-les-entreprises-du-secteur-petrolier-amont). Disponible sur : <https://www.agenceecofin.com/energies/2607-100095-gabon-l-executif-s-engage-aupres-du-fmi-pour-auditer-les-entreprises-du-secteur-petrolier-amont> (Consulté le : 17 février 2023)



## Promesse 42 : une cinquantaine de petites, moyennes et grandes entreprises gabonaises, intervenant dans divers secteurs prioritaires et en phase avec les objectifs du PSGE, deviennent des champions nationaux, avec une part significative du marché national et une présence sur les marchés internationaux

Cf. page 54 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Les entreprises contrôlées à majorité par des capitaux gabonais continuent de détenir une faible part du marché national. Selon le classement annuel des 500 premières entreprises gabonaises réalisé par l'hebdomadaire *Jeune Afrique*, 7 des 10 premières sociétés opérant au Gabon en 2022 sont majoritairement détenues par des capitaux étrangers. Il s'agit de Comilog, TotalEnergies Gabon, Arise Gabon, Tullow Oil, Maurel & Prom, Sobraga et Airtel Gabon. Seules la SEEG, Ceca Gadis et la Sogara étaient majoritairement détenues par des capitaux gabonais. Ce classement est quasiment similaire à celui de 2016<sup>95</sup>.

En dehors du Groupe BGFIBank et plus accessoirement Ceca Gadis, très peu d'entreprises détenues majoritairement par des capitaux gabonais sont présentes à l'international.

Il n'est pas possible d'affirmer qu'une cinquantaine d'entreprises gabonaises intervenant dans divers secteurs prioritaires sont devenues des champions nationaux avec une présence sur les marchés internationaux.



Figure 22 Le supermarché du Groupe Ceca Gadis à Sao Tomé (le seul en dehors du Gabon) et le siège de BGFIBank en Guinée équatoriale

<sup>95</sup> Jeune Afrique. (13 avril 2022) « Classement 2022 des 500 premières entreprises africaines : le palmarès complet » ». [jeuneafrique.com](https://www.jeuneafrique.com/1338581/economie/classement-2022-des-500-premieres-entreprises-africaines-le-palmares-complet/). Disponible sur : <https://www.jeuneafrique.com/1338581/economie/classement-2022-des-500-premieres-entreprises-africaines-le-palmares-complet/> (Consulté le : 17 février 2023)

## Promesse 43 : accompagnement progressif à la transition du secteur informel vers le secteur formel de milliers d'opérateurs

Cf. page 55 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Contrairement à la volonté affichée par Ali Bongo Ondimba, il n'y a pas eu de transition du secteur informel vers le secteur formel de milliers d'opérateurs. Si cette transition avait eu lieu, elle se serait traduite par une hausse des créations nettes d'emplois privés formels dans les différents secteurs d'activité tout au long du septennat.

Or, selon les données agrégées issues des Tableaux de bord de l'Économie du Gabon produits par la DGEFP, le nombre d'emplois privés a reculé de 8,7% à l'échelle nationale entre 2016 et 2021 passant de 91 224 à 83 313. En revanche, en dépit du nombre de salariés du secteur privé entre 2016 et 2021, la masse salariale du secteur s'est appréciée de 9% passant de 1 223 milliards XAF en 2016 à 1 334 milliards XAF en 2021.

Par ailleurs, dans différentes publications, la Direction générale des impôts (DGI) et la Banque mondiale s'accordent à reconnaître que le Gabon est le pays d'Afrique centrale où le secteur informel est le plus important<sup>96</sup>. Classé 33<sup>e</sup> sur 37 pays étudiés, au Gabon, le secteur informel représenterait 40 à 50% du PIB du pays.

En 2021, selon la DGI, sur 1400 entreprises recensées au marché de Mont-Bouet, principal marché du Gabon, 487 exerçaient dans l'informel le plus total sans être connus de l'Administration. À ce sujet, Gabin Otha-Ndoumba, Directeur général des impôts, déclarait : « La plupart de ces entreprises sont gérées par des expatriés. C'est pourquoi nous avons pensé qu'en conditionnant l'obtention d'un titre de séjour au paiement d'un précompte IRPP, ces derniers seront obligés de se rapprocher de l'administration fiscale qui saisira cette occasion pour les immatriculer »<sup>97</sup>.

<sup>96</sup> Franziska Ohnsorge & Shu Yu. World Bank Group « The Long Shadow of Informality : Challenge and Policies », Advance Edition, eds. 2021, pp 68, 73 & 80. License: Creative Commons Attribution CC BY 3.0 IGO. Disponible sur : [Full report \(PDF\) \(worldbank.org\)](https://www.worldbank.org/fr/publications/long-shadow-informality) (Consulté le : 25 avril 2023)

<sup>97</sup> La Rédaction. Direct Infos Gabon. (21 mars 2022) « Le Gabon, champion du marché informel en Afrique centrale (Banque mondiale) ». [directinfosgabon.com](https://directinfosgabon.com/le-gabon-champion-du-marche-informel-en-afrique-centrale-banque-mondiale/). Disponible sur : <https://directinfosgabon.com/le-gabon-champion-du-marche-informel-en-afrique-centrale-banque-mondiale/> (Consulté le : 25 avril 2023)

Évolution de l'emploi privé par secteurs d'activité	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Secteur privé</b>	<b>91 224</b>	<b>86 832</b>	<b>87 934</b>	<b>84 731</b>	<b>83 713</b>	<b>83 313</b>
<b>Sociétés parapubliques</b>	<b>4 052</b>	<b>3 889</b>	<b>3 971</b>	<b>4 201</b>	<b>4 132</b>	<b>4 214</b>
<b>Sociétés privées</b>	<b>87 173</b>	<b>82 943</b>	<b>83 963</b>	<b>80 530</b>	<b>79 581</b>	<b>79 099</b>
Agriculture	12 523	10 964	12 681	11 907	11 167	10 192
Pétrole	4 291	3 637	3 852	3 935	4 022	4 307
Mines	4 352	2 488	2 508	2 443	2 594	2 611
Bois	12 606	13 274	13 845	13 182	13 759	14 316
Industries agroalimentaires	5 812	5 531	5 354	4 937	4 510	4 313
Autres industries	5 085	5 111	4 861	4 754	5 112	5 621
Eau, électricité et raffinage	4 726	4 745	4 759	4 781	5 020	5 141
Bâtiment et travaux publics	6 717	5 547	4 623	4 301	4 197	3 945
Transports et Télécom	7 919	8 261	8 195	8 562	8 084	8 227
Services	9 337	9 735	9 647	8 545	8 049	7 845
Commerce	10 331	9 800	9 776	9 457	9 460	8 880
Banques et Assurances	3 474	3 850	3 862	3 726	3 607	3 701

Tableau 6 Évolution de l'emploi privé par secteurs d'activité entre 2016 et 2021

Évolution de la masse salariale par secteurs d'activité (en milliards XAF)	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Secteur privé</b>	<b>1 223,4</b>	<b>1 309,1</b>	<b>1 283,6</b>	<b>1 316,2</b>	<b>1 286,1</b>	<b>1 333,8</b>
<b>Sociétés parapubliques</b>	<b>162,5</b>	<b>160,4</b>	<b>142,8</b>	<b>134,9</b>	<b>135,6</b>	<b>141,3</b>
<b>Sociétés privées</b>	<b>1 060,9</b>	<b>1 148,7</b>	<b>1 140,8</b>	<b>1 181,3</b>	<b>1 150,5</b>	<b>1 192,6</b>
Agriculture	77,9	77,8	89,5	75,6	71,0	68,0
Pétrole	98,0	160,4	152,3	159,6	166,0	166,0
Mines	88,4	105,7	115,8	119,0	118,0	147,0
Bois	41,5	47,2	47,6	50,8	49,0	52,0
Industries agroalimentaires	53,9	55,0	58,5	54,9	46,0	43,0
Autres industries	18,3	18,4	17,2	16,8	16,0	18,0
Eau, électricité et raffinage	82,1	86,4	89,0	97,6	105,0	115,0
Bâtiment et travaux publics	61,0	50,2	47,4	42,1	52,0	50,0
Transports et Télécom	194,3	205,1	180,3	210,5	198,0	194,0
Services	190,4	186,9	191,3	193,6	174,0	177,0
Commerce	83,0	81,3	77,4	77,4	78,0	79,0
Banques et Assurances	72,1	74,3	74,5	83,4	79,0	84,0

Tableau 7 Évolution de la masse salariale du secteur formel par secteurs d'activité entre 2016 et 2021

## Promesse 44 : 25 000 emplois agricoles générés

Cf. page 58 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Le programme GRAINE n'est pas parvenu à générer 25 000 emplois agricoles supplémentaires. Selon les Tableaux de bord de l'Économie du Gabon produits par la DGEPF, entre 2016 et 2021, le nombre d'emplois dans le secteur agricole est passé de 12 523 à 10 192 emplois, en baisse de 18,6% sur 6 ans. La masse salariale du secteur agricole est quant à elle passée de 77,9 milliards XAF en 2016 à 68 milliards XAF en 2021 selon la DGEPF, en baisse de 12,7%.

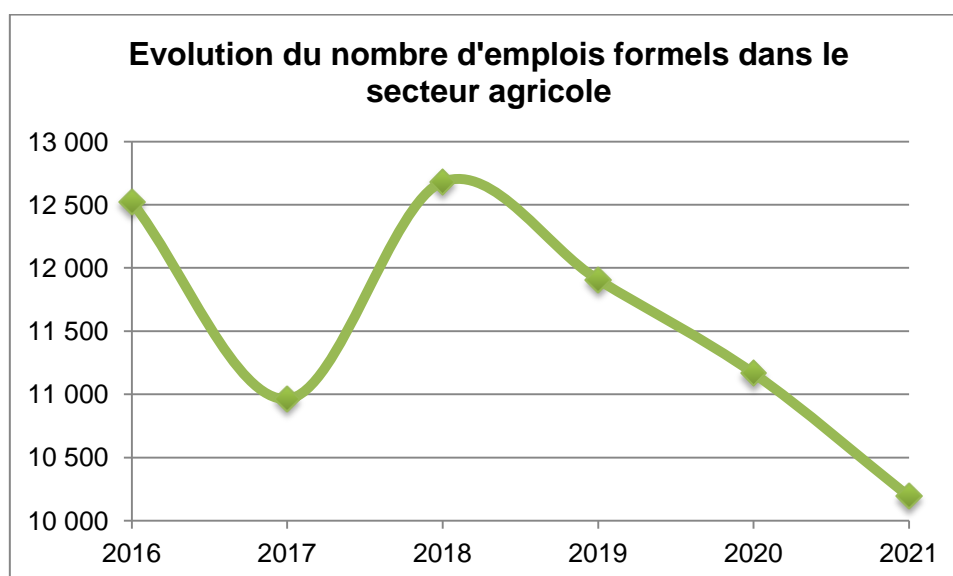


Figure 23 Évolution du nombre d'emplois formels dans le secteur agricole entre 2016 et 2021

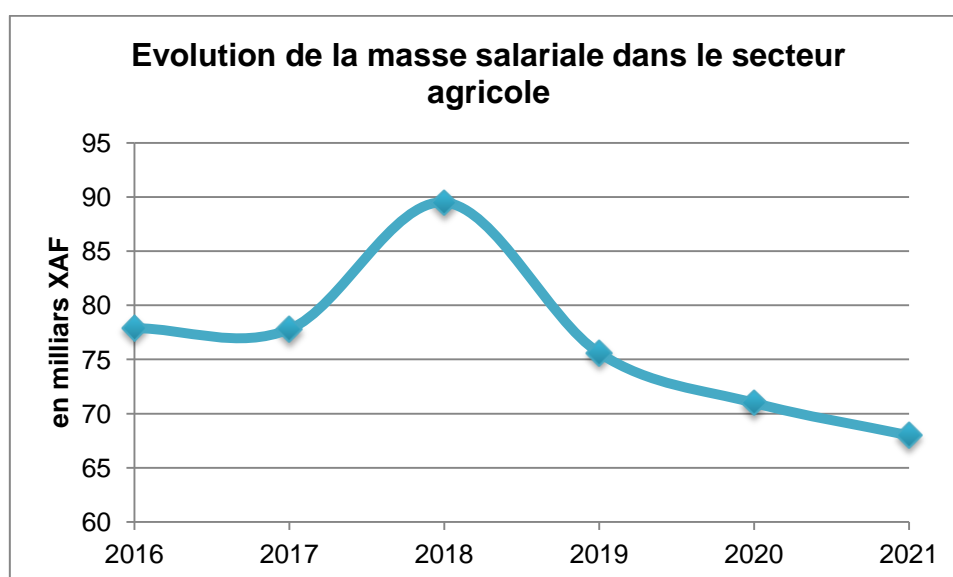


Figure 24 Évolution de la masse salariale du secteur agricole entre 2016 et 2021

## Promesse 45 : création de la ZERP de l'Île Mandji, installation et entrée en production de premières unités de production pétrochimique et création de 5 000 emplois

Cf. page 59 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



La zone économique à régime privilégié de l'Île de Mandji n'est toujours pas opérationnelle. Aucune unité de production pétrochimique ne s'y est installée au cours du septennat. Seule une unité de transformation du bois asiatique, Friends Timber Compagnie (FTC), s'y est installée en 2018<sup>98</sup>. L'objectif de création de 5000 emplois dans cette zone n'a pas non plus été atteint.



Figure 25 Maquette de la ZES de l'île Mandji telle que présentée dans le programme d'Ali Bongo Ondimba

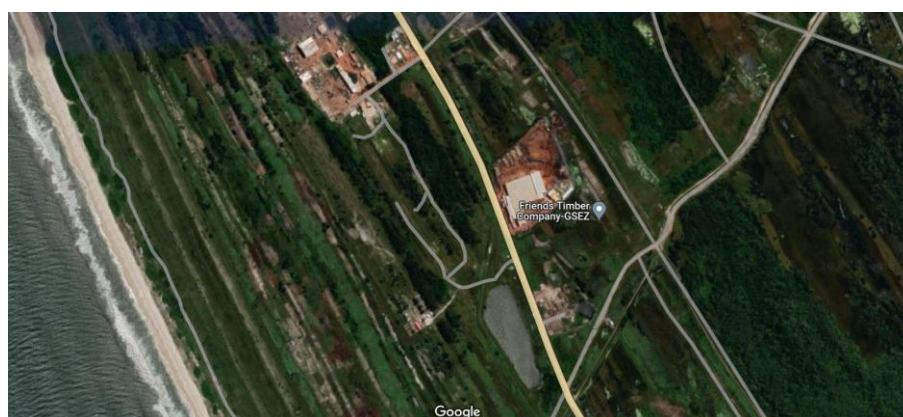


Figure 26 Vue aérienne de l'emplacement destiné à accueillir la ZERP de l'île Mandji

Source : Google Maps consulté le 20 janvier 2023

Mandji accueille sa 1<sup>re</sup> entreprise » ». [directinfosgabon.com](https://directinfosgabon.com). Disponible sur : <https://directinfosgabon.com/la-zone-economique-speciale-de-lile-mandji-accueille-sa-1-ere-entreprise/> (Consulté le : 17 février 2023)

## Promesse 46 : une centaine de PME de menuisiers accompagnés dans le cadre du cluster du meuble

Cf. page 60 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016

### Statut

Partiellement réalisé

Créé en 2016 dans le cadre d'un partenariat public-privé entre l'État gabonais et GSEZ SA, le cluster du meuble de la ZES de Nkok a pour vocation d'accélérer la transition vers une transformation locale à forte valeur ajoutée du bois gabonais. En pratique, le cluster du meuble de la ZES de Nkok prend la forme de 40 000 m<sup>2</sup> d'espaces aménagés et la possibilité offerte aux entreprises qui s'y installent de bénéficier de 500 m<sup>2</sup> d'espace équipés de matériel de production et d'un régime fiscal privilégié.

Le cluster du meuble s'est notamment illustré par la fabrication de plus de 10 000 tables-bancs en 2017 pour équiper les salles de classe des établissements publics et la fabrication de meubles et parquets en bois nobles exposés dans le showroom de la ZES de Nkok.

Selon l'Agence d'exécution des activités de la filière Forêt-Bois, en 2018, le cluster du bois regroupait seulement 13 petites et moyennes entreprises<sup>99</sup>. Moins d'une trentaine d'entreprises étaient regroupées dans le cluster du meuble en fin d'année 2022. Cependant, GSEZ SA présente le cluster du meuble opéré par sa filiale Gabon Wood Hub comme la plus grande plateforme de fabrication de meuble d'Afrique centrale.



Figure 27 Quelques meubles fabriqués au cluster et exposés au showroom de la ZES de Nkok

<sup>99</sup> Lettre d'information et d'échanges trimestrielle de l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois (AEAFFB) N°02, Libreville, juin 2018, pp. 26. Disponible sur [http://agence-foretbois.com/files/document/lettre\\_d\\_information\\_et\\_d\\_echanges\\_quot\\_foret\\_bois\\_quot\\_n\\_2\\_aeaffb\\_23\\_36.pdf](http://agence-foretbois.com/files/document/lettre_d_information_et_d_echanges_quot_foret_bois_quot_n_2_aeaffb_23_36.pdf) (Consulté le 20 avril 2023)

## Promesse 47 : une production de meubles qui contribue à plus de 40% de la valeur ajoutée de la filière bois (contre 5% en 2013)

Cf. page 60 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



La forêt gabonaise, particulièrement riche, regorge de près de 500 essences de bois dépassant 50 cm à hauteur de poitrine. Seulement une soixantaine d'essences font l'objet d'une exploitation parmi lesquels des bois considérés comme précieux. En dépit de cet atout, la fabrication locale des meubles est encore négligeable. La création de la valeur ajoutée dans le secteur bois est principalement portée par les niveaux de transformation primaire, en particulier par les segments placage et sciage. La construction de deux importantes usines de fabrication de contreplaqués à Nkok en 2022 permettra d'améliorer sensiblement la création de valeur ajoutée sur ce segment. En revanche, la valeur ajoutée créée par la fabrication des meubles, dont l'activité demeure sous-développée, est toujours très faible. En 2022, selon la Direction générale des douanes et des droits indirects, la valeur totale des exportations des ouvrages de menuiserie s'est établie à 1,6 milliard XAF (0,2%) contre 609 milliards XAF (99,8%) pour les autres produits du bois transformés, principalement le sciage, le placage et le contreplaqué.



Figure 28 Ali Bongo visitant le centre d'exposition des meubles de Nkok en janvier 2023

## Promesse 48 : un label meuble du Gabon reconnu à l'international pour sa qualité

Cf. page 60 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Il n'existe pas à ce jour un label meuble du Gabon reconnu à l'international pour sa qualité. Très peu de meubles fabriqués au Gabon sont vendus hors des frontières nationales.

Afin de booster l'industrie locale de production de meubles, l'étude d'impact des activités du Groupe Olam au Gabon entre 2012 et 2017 réalisé par Mays Mouissi, également co-auteur du présent rapport recommandait au Gouvernement d' : « *utiliser la commande publique comme instrument stratégique pour le développement et la densification de la 3e transformation du bois* ». Pour y parvenir, il préconisait « *d'ouvrir une discussion avec le gouvernement devant aboutir à la réservation exclusive de la commande publique de meubles aux industriels locaux. Cela reviendrait à interdire toute importation de meubles pour le compte de l'État, ses administrations et ses démembrements* »<sup>100</sup>. Cette recommandation, reprise dans la Politique nationale de la filière bois, n'a pas été mise en œuvre.

<sup>100</sup> Mays Mouissi « Impacts des activités du Groupe Olam sur l'économie de la République gabonaise entre 2010 - 2017 », Libreville, mai 2018, pp. 92. Disponible sur : <https://www.mays-mouissi.com/wp-content/uploads/2018/05/ETUDE-Impacts-des-activite%CC%81s-du-Groupe-Olam-sur-l%2E%80%99e%CC%81conomie-de-la-Re%CC%81publique-gabonaise-entre-2010-2017-Mays-Mouissi-Consulting.pdf> (Consulté le : 25 février 2023)



## **Promesse 49 : création d'une Cité Numérique du Savoir dans l'agglomération de Libreville, idéalement dans la zone de Bikélé qui accueillera le nouveau campus de l'Institut Africain d'Informatique (IAI), qui sera réformé et disposera des moyens nécessaires pour devenir une école d'excellence dans la formation en ingénierie informatique**

*Cf. page 61 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016*



Le projet de création d'une Cité Numérique du Savoir dans la zone de Bikélé à l'est de Libreville n'a pas été mis en œuvre. L'Institut Africain d'Informatique (IAI) est toujours logé dans ses locaux historiques devenus insalubres dans le quartier éponyme, au sud de Libreville. Aucune réforme majeure de l'IAI n'a été mise en œuvre ces dernières années. En 2019, le ministre gabonais de l'Économie avait même annoncé l'éventualité d'une réflexion pour fermer cet institut avant que ses administrateurs ne décident de la poursuite de son activité.<sup>101</sup>

<sup>101</sup> L'Union. (1<sup>er</sup> février 2019) « Résolutions : l'IAI ne fermera pas ses portes ». union.sonapresse.com. Disponible sur : <https://www.union.sonapresse.com/gabon-economie/resolutions-liai-ne-fermera-pas-ses-portes-19175> (Consulté le : 17 février 2023)

## Promesse 50 : 2 000 emplois générés par l'économie numérique

Cf. page 61 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



La création de 2000 emplois générés par l'économie numérique à la suite de la création de la Cité Numérique du Savoir n'a pu être effective étant donné que le projet du même nom n'a jamais vu le jour.

## Promesse 51 : finalisation de la mise en ligne du cadastre minier du Gabon

Cf. page 62 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Au 1er trimestre 2023, la finalisation de la mise en ligne du cadastre minier du Gabon n'était toujours pas effective. C'est seulement le 28 septembre 2022 que le Gouvernement gabonais a lancé un avis à manifestation d'intérêt<sup>102</sup> pour le recrutement d'un cabinet pour l'implémentation d'un système de cadastre minier et de géodonnées.

Financé dans le cadre d'un projet de la Banque africaine de développement (BAD), le projet d'implémentation d'un système de cadastre minier et de géodonnées, s'il avait été mis en œuvre, devait entre autres comprendre :

- un portail Internet avec une carte web pour agir comme passerelle publique pour les informations du cadastre minier de manière à promouvoir le pays en tant que destination d'investissement ;
- la conversion des systèmes ad hoc basés sur papier et ordinateur pour l'administration des droits miniers vers un système moderne, basé sur un navigateur qui garantit la transparence susmentionnée et la non-discrimination dans les processus et la sécurité de la propriété minière.

<sup>102</sup> AMI/04/BAD/PADEG/EF/PM/2022 de la Cellule d'exécution du projet d'appui à la diversification de l'économie gabonaise (PADEG) disponible sur <https://www.afdb.org/fr/documents/ami-gabon-implementation-dun-systeme-de-cadastre-minier-et-de-geodonnees-padeg> (Consulté le : 17 février 2023)

## Promesse 52 : finalisation de la caractérisation du potentiel minier de Bélinga et levée des contraintes à sa faisabilité économique : (i) finalisation des études techniques et économiques préalables à la valorisation du site et (ii) lancement de premières actions de viabilisation du site

Cf. page 62 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Dans le cadre de la relance du projet Bélinga, le 19 août 2022, le groupe australien Fortescue Metals a conclu un accord avec le Gouvernement gabonais pour la réalisation des études préalables à l'exploitation du gisement de fer de Bélinga situé dans la province de l'Ogooué Ivindo. À ce titre, une joint-venture dénommée Ivindo Iron S.A. a été créée entre Fortescue Metals et le fonds Africa Transformation and Industrialization Fund (ATIF)<sup>103</sup>.

Le 16 octobre 2022, le Gouvernement gabonais et Fortescue Metals Group ont officiellement lancé la phase d'exploration du gisement de fer de Bélinga. Cette phase est censée durer 3 années et coûter 60 milliards XAF. À ce sujet, Shadi Sayadi, administrateur général par intérim d'Ivindo Iron SA, indiquait à la presse : « *Nous estimons que Bélinga est l'une des plus grandes réserves de minerai de fer non exploitées au monde. Dans les 3 prochaines années, nous aurons effectué assez de recherches pour le prouver* »<sup>104</sup>.

À fin décembre 2022, bien que commencées, les études techniques et économiques préalables à l'exploitation du gisement de Bélinga n'étaient pas finalisées tandis que les actions de viabilisation du site n'avaient pas démarré.

Enfin, le Gouvernement gabonais et l'entreprise minière australienne Fortescue Metal Group ont signé la convention d'exploitation de la mine de fer de Bélinga le 8 février 2023.<sup>105</sup>

<sup>103</sup> Carl Nsitou. Gabonactu. (20 août 2022) « Projet fer de Bélinga : la société australienne Fortescue engage la vitesse supérieure ». gabonactu.com. Disponible sur : <https://gabonactu.com/projet-fer-de-belinga-la-societe-australienne-fortescue-engage-la-vitesse-superieure/> (Consulté le : 17 février 2023)

<sup>104</sup> Griffin Ondo Nzuey. Gabonreview. (17 octobre 2022) « Fer de Bélinga : l'exploration officiellement lancée ». gabonreview.com. Disponible sur : <https://www.gabonreview.com/fer-de-belinga-lexploration-officiellement-lancee/> (Consulté le : 17 février 2023)

<sup>105</sup> Alix-Ida Mussavu. Gabonreview. (8 février 2023) « Gisement de fer de Bélinga : le permis d'exploitation signé avec l'Australien Fortescue ». gabonreview.com. Disponible sur :

## Promesse 53 : faire entrer de nouveaux investisseurs au capital de la société Maboumines, en charge de la valorisation du site de Mabounié, qui recèle du phosphate et des terres rares

Cf. page 62 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Contrairement à l'engagement pris par Ali Bongo Ondimba, en janvier 2023, le Gouvernement n'était pas parvenu à faire rentrer de nouveaux investisseurs au capital de la société Maboumines chargée de valoriser le projet minier polymétallique de Mabounié. À défaut d'avoir pu faire rentrer de nouveaux investisseurs au capital de cette société, le Gouvernement s'est limité au rachat de la participation de la Compagnie minière de l'Ogooué (COMILOG) dans ce projet s'élevant à 76% pour un franc symbolique en novembre 2020<sup>106</sup>. Le Gouvernement dont l'ambition était d'élargir le tour de table de la société Maboumines s'y retrouve désormais seul. Les négociations entamées en juillet 2018 avec l'entreprise sino-américaine China Molybdenum Co (CMOC International) dans le cadre de ce projet semblent ne pas avoir abouti<sup>107</sup>.

---

<https://www.gabonreview.com/gisement-de-fer-de-belinga-le-permis-dexploitation-signé-avec-australien-fortescue/> (Consulté le : 17 février 2023)

<sup>106</sup> SG. Agence Ecofin. (22 novembre 2022) « Gabon : l'État reprend les parts de Comilog dans le projet minier de terres rares Maboumine ». agenceecofin.com. Disponible sur :

<https://www.agenceecofin.com/gestion-publique/2211-103186-gabon-l-etat-reprend-les-parts-de-comilog-dans-le-projet-minier-de-terres-rares-maboumine> (Consulté le : 12 février 2023)

<sup>107</sup> Loïc Ntoutoume. Gabonreview. (27 juillet 2018) « Gisement de Maboumine : Les choses se précisent ». gabonreview.com. Disponible sur :

<https://www.gabonreview.com/gisement-de-maboumine-les-choses-se-precisent/> (Consulté le : 17 février 2023)

## Promesse 54 : démarrer la valorisation du site minier de Mabounié au cours du mandat

Cf. page 62 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



À fin décembre 2022, la valorisation du site de Mabounié n'avait toujours pas démarré et les activités y étaient suspendues depuis 8 ans. Selon le Plan d'accélération de la transformation (PAT) publié en 2021, le potentiel du projet n'avait toujours pas été expertisé.



Figure 29 Maquette de l'usine de récupération du niobium, des terres rares et de l'uranium de Mabounié réalisé par Eramet avant son retrait du projet

© Eramet

**Promesse 55 : création d'un statut de Zone d'Intérêt Touristique, qui permettra de (i) préempter du foncier sur des spots touristiques préférentiels qui ne seraient pas valorisés, (ii) de mener une promotion ciblée auprès des investisseurs potentiels à qui des facilités d'acquisition du foncier seront proposées, (iii) de faire converger l'action du secteur public et du secteur privé pour une réhabilitation et construction de routes, ports, gares, aérodromes facilitant l'accessibilité des ZIT et (iv) faciliter l'aménagement prioritaire de ces sites en infrastructures d'eau, d'assainissement, d'électricité, de services de santé et de télécommunication, via la mobilisation coordonnée du secteur public et privé**

Cf. page 63 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



La création du statut de Zone d'Intérêt Touristique (ZIT) promise par le candidat Ali Bongo Ondimba en 2016 n'était toujours pas effective à fin décembre 2022. C'est seulement en juin 2022 que le Gouvernement a présenté une stratégie nationale du tourisme permettant de définir le cadre opérationnel et juridique sur laquelle il compte s'appuyer pour attirer 750 000 touristes chaque année au Gabon. Selon Jean Norbert Diramba, ministre du Tourisme, « *La stratégie nationale du tourisme repose sur 6 lignes stratégiques se déclinant ainsi qu'il suit : rénover le cadre institutionnel et légal du tourisme et renforcer la gouvernance touristique au Gabon ; mettre en valeur les ressources humaines ; créer l'offre touristique et une marque forte de la destination ; garantir un financement pérenne ; créer des zones d'intérêt touristique ; développer les infrastructures et mettre aux normes les équipements touristiques* »<sup>108</sup>.

À ce jour, l'État gabonais n'a toujours pas préempté du foncier sur des spots touristiques préférentiels qui ne seraient pas valorisés ni proposés des facilités d'acquisition du foncier à des investisseurs potentiels. De même, la réhabilitation et la construction de routes, ports, gares, aérodromes facilitant l'accessibilité à des ZIT ne sont pas effectives, tout comme la viabilisation desdits sites.

<sup>108</sup> Désiré-Clitandre Dzonteu. Gabonreview. (13 juin 2022) « Gabon : Une stratégie nationale pour redynamiser le Tourisme ». gabonreview.com. Disponible sur : <https://www.gabonreview.com/gabon-une-strategie-nationale-pour-redynamiser-le-tourisme/> (Consulté le : 4 janvier 2023)

## Promesse 56 : favoriser le développement d'une centaine de grands et petits projets touristiques qui fassent émerger six grandes zones touristiques attractives

Cf. page 63 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Depuis 2016, il ne s'est pas développé dans le pays une centaine de projets touristiques de nature à faire émerger six grandes zones touristiques attractives. En dépit du potentiel touristique du Gabon, de ses nombreux parcs et de sa biodiversité, l'industrie touristique n'est toujours pas développée. Le Gabon demeure une destination touristique jugée chère et peu connue. À Libreville, le site de la Baie des Rois, destiné à devenir l'un des principaux points d'attraction touristique de la capitale, demeure un vaste chantier après une décennie de travaux. Seule une promenade piétonne a été livrée à ce jour.



Figure 30 État d'avancement des travaux sur le site de la Baie des Rois à Libreville



## Promesse 57 : création de 5 000 emplois dans l'hôtellerie et la restauration

Cf. page 63 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Le secteur touristique en général et de l'hôtellerie/restauration en particulier a souffert au cours du second mandat d'Ali Bongo Ondimba, en raison principalement du covid-19 et du confinement décidé par les autorités.

Dans leur bilan de l'action de la Première ministre Rose Christiane Ossouka Raponda à la Primature publié en juillet 2021, Mays Mouissi et Harold Leckat indiquaient :

« Dans le cadre de la riposte contre la pandémie de coronavirus, les pouvoirs publics ont opté pour la fermeture des structures hôtelières pendant plusieurs mois. Certains établissements hôteliers réquisitionnés par le Gouvernement n'ont toujours pas été réglés à ce jour. Un grand nombre d'entre eux connaissent des difficultés pour redémarrer leurs activités. »<sup>109</sup> Selon le ministère du Tourisme, en juin 2021, on dénombrait 1650 établissements en situation de fragilité, répartis ainsi qu'il suit :

- 715 établissements d'hébergement,
- 450 restaurants et bars,
- 340 agences de tourisme et activités connexes,
- 145 sites touristiques.

Cette situation a eu d'importantes conséquences sociales, notamment sur l'emploi. 20.000 emplois directs et indirects ont été précarisés, soit à ce jour près de 65% d'emplois perdus et 50% de mise en congés techniques selon l'administration.

Sur la situation du secteur, le ministre du Tourisme Pascal Houangni Ambouroue déclarait au mois de juin 2021 : « L'état des lieux qui a été fait dès ma prise de fonction au ministère du Tourisme confirme le sinistre de ce secteur du fait que la quasi-totalité des établissements touristiques connaît de très grandes difficultés ; des pertes d'emplois directs et indirects ; la récession des emplois par la pratique de la mise au chômage technique des employés ; des mesures d'accompagnement auprès des opérateurs économiques demeurent encore très loin de leurs attentes ».

La reprise des activités post-covid en 2021 et 2022 a été portée par un taux de croissance faible qui n'a pas été de nature à favoriser la création de 5 000 emplois nets dans les seuls secteurs de l'hôtellerie/restauration.

<sup>109</sup> Cf. quotidien L'Union n°13642 du mardi 8 juin 2021 en page 8

## Promesse 58 : création de plus d'un millier d'emplois dans la pêche et l'aquaculture

Cf. page 64 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



La pêche et l'aquaculture demeurent sous-développées au Gabon en dépit d'un potentiel important. Ces secteurs demeurent contrôlés par des ressortissants étrangers comme l'a souligné la Banque mondiale dans son rapport intitulé "Gabon : vers une croissance durable plus verte et plus inclusive - Mémoire économique du pays" publié en mai 2022 qui souligne notamment que « *Le secteur halieutique est dominé par la pêche en mer traditionnelle (artisanale), dont la majeure partie est pratiquée par des bateaux de pêche de pays voisins, et par une faible présence nationale dans le segment de la pêche industrielle, plus orientée vers l'exportation où les navires étrangers sont autorisés. La pêche en haute mer, impliquant l'exploitation des ressources en thon, est pratiquée dans la ZEE en vertu d'accords bilatéraux avec un certain nombre de partenaires commerciaux tels que l'UE, le Japon, la Chine et le Taipei chinois. Le secteur de l'aquaculture est sous-développé malgré son potentiel. La production de produits de la pêche est insuffisante pour couvrir la consommation annuelle moyenne par habitant au Gabon, qui est complétée par des importations* »<sup>110</sup>.

La promesse de création de plus de 1 000 emplois dans la pêche et l'aquaculture n'a pas été réalisée au cours du septennat.

<sup>110</sup> World Bank Group « Gabon – Vers une croissance durable plus verte et inclusive », in worldbank.org, mai 2022, pp. 106. Disponible sur <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099540111292225116/pdf/P1762470e2f1760fc0b5350e8bac1c19a0e.pdf> (Consulté le : 12 février 2023)

## Promesse 59 : débarquement d'au moins 30% des captures de pêche des navires européens

Cf. page 64 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Le transbordement et le débarquement dans les ports gabonais des poissons pêchés par les grands navires de pêches européens dans les zones économiques exclusives du Gabon ont commencé le 25 juillet 2019 avec le débarquement à Owendo d'une cargaison de 1000 tonnes de captures de thons. À cette occasion, Biendi Maganga Moussavou<sup>111</sup> déclara : « Pendant plus de 50 ans, tout ce qui se pêchait dans nos eaux n'a jamais transité par notre pays. Ces poissons allaient directement dans les autres ports et profitaient au niveau de l'enregistrement même des performances à d'autres pays alors que c'est du thon gabonais et il doit être enregistré comme étant du thon pêché et mis à l'actif du Gabon ».<sup>112</sup> Une seconde opération de débarquement de 2000 tonnes de captures de thons a été réalisée par le Groupe espagnol Calvo à Owendo le 10 septembre 2019.<sup>113</sup>

En dépit du progrès que constituent les premiers débarquements des captures de pêches des navires de pêche européens au Gabon, le seuil de 30% de débarquement est loin d'avoir été atteint. En effet, en février 2021, le Gouvernement gabonais a paraphé un accord de 6 ans autorisant 37 navires européens à pêcher dans ses eaux 32 000 tonnes de poissons par an. Pour tenir l'engagement programmatique du candidat Ali Bongo Ondimba, environ 9600 tonnes de captures de pêches auraient dû être débarquées au Gabon. Ce qui n'est toujours pas le cas.

À noter que la FAO estimait à 300 000 tonnes<sup>114</sup> le potentiel halieutique exploitable au Gabon dont les ressources étaient composées de 3 grandes catégories :

<sup>111</sup> Biendi Maganga Moussavou a occupé le poste de ministre de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et de l'Alimentation du 20 février 2018 au 8 mars 2022

<sup>112</sup> Brice Gotoa. Direct Infos Gabon. (28 juillet 2019) « Pêche au thon : Le Gabon reprend le contrôle de ses ressources halieutiques ». [directinfosgabon.com](https://directinfosgabon.com/peche-au-thon-le-gabon-reprend-le-controle-de-ses-ressources-halieutiques/). Disponible sur : <https://directinfosgabon.com/peche-au-thon-le-gabon-reprend-le-controle-de-ses-ressources-halieutiques/> (Consulté le : 25 avril 2023)

<sup>113</sup> La Rédaction. Direct Infos Gabon. (15 septembre 2019) « Pêche au thon : Le Gabon reprend le contrôle de ses ressources halieutiques ». [directinfosgabon.com](https://directinfosgabon.com/debarquement-de-thon-nouveau-succes-au-gabon-pour-le-groupe-espagnol-calvo-pesca/). Disponible sur : <https://directinfosgabon.com/debarquement-de-thon-nouveau-succes-au-gabon-pour-le-groupe-espagnol-calvo-pesca/> (Consulté le : 25 avril 2023)

<sup>114</sup> Conférence ministérielle sur la Coopération halieutique entre les États Africains Riverains de l'Océan atlantique (COMHAFAT) « Industrie des pêches et de l'aquaculture au Gabon - Rapport n°4 de la revue de l'industrie des pêches et de l'aquaculture dans la zone de la COMHAFAT », septembre 2013, pp. 15. Disponible sur [https://www.researchgate.net/profile/Pierre-Failler/publication/277775785\\_Industrie\\_des\\_peches\\_et\\_de\\_l\\_aquaculture\\_au\\_Gabon/links/557359ab08aeacff1ffca2e2/Industrie-des-peches-et-de-laquaculture-au-Gabon.pdf](https://www.researchgate.net/profile/Pierre-Failler/publication/277775785_Industrie_des_peches_et_de_l_aquaculture_au_Gabon/links/557359ab08aeacff1ffca2e2/Industrie-des-peches-et-de-laquaculture-au-Gabon.pdf) (Consulté le : 25 avril 2023)

- les petits poissons pélagiques, plus ou moins côtiers ;
- les ressources démersales (ou poisson de fond) ;
- les grands poissons pélagiques, le plus souvent hautement migrateurs, tels que les thonidés qui sont l'objet d'une pêche exclusivement étrangère opérant dans le cadre d'accords de pêche comme c'est le cas pour les navires européens.

Enfin, il convient de noter que plus de 25% de prises mondiales de thon sont effectuées dans les zones économiques exclusives du Gabon.



Figure 31 Images du premier débarquement des captures de pêche à Owendo par un navire européen

Source : L'Union

## Promesse 60 : augmentation de l'offre locale et baisse du prix du poisson

Cf. page 64 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Tout au long du septennat, les prix du poisson n'ont cessé d'augmenter comme l'ont rapporté différents médias à différentes périodes.<sup>115116117</sup> La construction d'un terminal de pêche à Owendo et le débarquement d'une partie des captures de pêche localement n'a eu que peu d'impact sur les prix pratiqués dans les différents marchés.

Ainsi en 2021, la Direction générale des statistiques (DGS) tablait sur une hausse de 6,1% du prix du poisson frais, la plus forte hausse de prix enregistrée cette année après celle des huiles raffinées (+7%)<sup>118</sup>.

Quant à l'augmentation de l'offre de poissons, plusieurs localités du pays ont régulièrement enregistré des pénuries de poissons tout au long du septennat. Cette rareté du poisson sur les marchés explique en partie les hausses de prix observées.

<sup>115</sup> La Rédaction. Pyramid Medias Gabon. (20 octobre 2021) « Consommation-Pêche : le prix du kilo de poisson flambe à Libreville ! ». <http://pyramidmediasgabon.com/>. Disponible sur : <http://pyramidmediasgabon.com/consommation-peche-le-prix-du-kilo-de-poisson-flambe-a-libreville/> (Consulté le : 09 janvier 2023)

<sup>116</sup> Alix-Ida Mussavu. Gabonreview. (14 août 2019) « Pêche artisanale : Le poisson un peu plus cher ». [gabonreview.com](https://www.gabonreview.com/peche-artisanale-le-poisson-un-peu-plus-cher/). Disponible sur : <https://www.gabonreview.com/peche-artisanale-le-poisson-un-peu-plus-cher/> (Consulté le : 09 janvier 2023)

<sup>117</sup> LAW/IS. Panapress. (24 février 2020) « Gabon : Hausse du prix du poisson sur les marchés de Libreville ». [gabonreview.com](https://www.panapress.com/Gabon-Hausse-du-prix-du-poisson--a_630629519-lang1.html). Disponible sur : [https://www.panapress.com/Gabon-Hausse-du-prix-du-poisson--a\\_630629519-lang1.html](https://www.panapress.com/Gabon-Hausse-du-prix-du-poisson--a_630629519-lang1.html) (Consulté le : 09 janvier 2023)

<sup>118</sup> SC. Conjoncture économique. (14 octobre 2021) « Au Gabon, les prix du poisson frais (+6,1%) et des huiles raffinées (+7,0 %) observent une forte hausse ». [gabonreview.com](https://www.conjonctureseconomiques.net/2021/10/14/au-gabon-les-prix-du-poisson-frais-61-et-des-huiles-raffinees-70-observent-une-forte-hausse/). Disponible sur : <https://www.conjonctureseconomiques.net/2021/10/14/au-gabon-les-prix-du-poisson-frais-61-et-des-huiles-raffinees-70-observent-une-forte-hausse/> (Consulté le : 09 janvier 2023)

## Promesse 61 : orienter les 200 milliards de FCFA prévus pour la promotion d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) dans le financement d'infrastructures de soutien à la montée en capacités et à la hausse de la productivité des travailleurs de l'informel

Cf. page 65 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Le Gabon n'a enregistré aucune action notable visant à financer des infrastructures susceptibles de soutenir la montée en capacité et la hausse de la productivité des travailleurs du secteur informel. Citant une étude du FMI, un article du quotidien *L'Union*<sup>119</sup> soulignait que le Gabon est le pays d'Afrique centrale où le secteur informel est le plus important, car il y représenterait 40 à 50% du PIB, ce qui le positionne au 33<sup>e</sup> rang sur 37 pays étudiés en Afrique. Selon le FMI, l'importance du secteur informel au Gabon s'expliquerait par :

- les charges fiscales et sociales ;
- la qualité des institutions ;
- la taille du marché et de l'activité économique ;
- un système judiciaire inefficace ;
- une bureaucratie excessive ;
- le manque de transparence ;
- les difficultés d'accès au crédit.

En 2021, le ministère du Commerce a entrepris d'établir des cartes professionnelles<sup>120</sup> pour les commerçants du secteur informel. Selon le ministre Hugues Mbadinga Madayi<sup>121</sup> « *La mise en place de ces cartes est accompagnée par des mesures incitatives au profit des opérateurs économiques sur les plans administratif, fiscal, social et entrepreneurial. Il s'agit de faciliter les formalités administratives pour la régularisation de séjour des non-nationaux ; payer l'impôt synthétique libérateur (ISL) ; accéder à la couverture sociale et sanitaire ; déclarer gratuitement au registre du commerce et du crédit mobilier pour l'obtention du statut de l'entrepreneur ; accéder à la bancarisation, au financement, à l'information et à la*

<sup>119</sup> L'Union (14 juillet 2017) « Secteur informel / Afrique centrale : le Gabon, champion », union.sonapresse.com. Disponible sur : <https://www.union.sonapresse.com/gabon-economie/secteur-informel-afrique-centrale-le-gabon-champion-16294> (Consulté le : 13 mars 2023)

<sup>120</sup> Il s'agit de la carte du commerçant et de l'entrepreneur

<sup>121</sup> Hugue Mbadinga Madayi était ministre du Commerce, de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises de décembre 2019 à mars 2022.

formation »<sup>122</sup>. Près de deux ans après son lancement, le succès de cette carte est mitigé. Celle-ci n'a pas permis au Gouvernement de formaliser massivement les opérateurs actifs dans le secteur informel. Leur impact sur le plan fiscal demeure négligeable.

Le Gouvernement a également annoncé l'opérationnalisation du Fonds 4<sup>123</sup> de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (CNAMGS) dédié aux travailleurs du secteur informel et devant permettre de créer un cadre de protection sociale légale pour les travailleurs indépendants. À ce jour, ce fonds n'est toujours pas opérationnel.

---

<sup>122</sup> Florent Mbadinga. La Libreville. (6 mai 2022) « Gabon : Les travailleurs du secteur informel bientôt protégés, une avancée sociale majeure ». lalibreville.com. Disponible sur : <https://lalibreville.com/gabon-les-travailleurs-du-secteur-informel-bientot-proteges-une-avancee-sociale-majeure/> (Consulté le : 13 mars 2023)

<sup>123</sup> Brice Gotoa. Le Nouveau Gabon. (15 juillet 2021) Commerce informel : des cartes professionnelles pour assainir le secteur au Gabon ». lenouveaugabon.com. Disponible sur : <https://www.lenouveaugabon.com/fr/gestion-publique/1507-17232-commerce-informel-des-cartes-professionnelles-pour-assainir-le-secteur-au-gabon> (Consulté le : 13 mars 2023)

## Promesse 62 : transition d'au moins 20 000 emplois du secteur informel vers le secteur formel

Cf. page 65 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



En dépit de l'engagement pris par le candidat Ali Bongo Ondimba en 2016, il n'y a pas eu de transition de 20 000 emplois du secteur informel vers le secteur formel. Si elle avait eu lieu, cette transition aurait été constatée dans les statistiques nationales de l'emploi dont le nombre se serait accru dans des proportions équivalentes depuis 2016 à minima. Or, selon les données publiées par la DGEPF, le nombre d'emplois privés formels dans le pays a baissé de 8,7% entre 2016 et 2021 passant de 91 224 emplois en 2016 à 83 313 emplois en 2021. Le poids du secteur informel demeure toujours aussi important dans l'économie du Gabon. Une étude du FMI classe le Gabon parmi les pays d'Afrique où le secteur informel est le plus important. Le Gabon était classé au 33<sup>e</sup> rang sur 37 pays étudiés avec un secteur informel représentant entre 40 et 50% de son PIB<sup>124</sup>.

Le FMI recense, au nombre des facteurs stimulant le développement du secteur informel, les charges fiscales et sociales, la qualité des institutions, et la taille du marché et de l'activité économique.

Selon le Fonds, un système judiciaire inefficace, une bureaucratie excessive, le manque de transparence, et la difficulté d'accès au crédit favorisent cette alternative, surtout quand les capacités de répression du gouvernement sont faibles.

<sup>124</sup> Fonds monétaire international « Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne - L'économie informelle en Afrique subsaharienne », in imf.org, mai 2017, pp. lxiii. Disponible sur <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/REO/AFR/2017/May/pdf/French/sreo0517f-chap3.ashx> (Consulté le : 12 février 2023)



## Promesse 63 : forte hausse de la création de richesses des services domestiques

Cf. page 65 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Au cours du septennat, il n'a pas été observé de forte hausse dans la création de richesses des services domestiques.

De façon générale, la création de richesse dans le pays est toujours corrélée aux variations des cours du pétrole sur les marchés internationaux. Les hausses des prix du baril de pétrole entraînent une hausse du PIB tandis que la baisse des prix a un effet récessif.

Le PIB des services (hors commerce et services bancaires et assurances) a stagné autour de 1 000 milliards XAF tout au long du septennat.

## Promesse 64 : construction de 9 collèges et de 8 écoles primaires publiques

Cf. page 68 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Dans le cadre du Projet d'investissement dans le secteur éducatif gabonais (PISE) initié en 2016 et appuyé par l'Agence française de développement (AFD) à hauteur de 154 millions d'euros (100 milliards FCFA), le Gouvernement a lancé en juillet 2021 la phase de construction d'infrastructures scolaires pour l'éducation de base, d'amélioration des conditions d'accueil et d'enseignement des élèves du primaire et du secondaire. Les objectifs de ce programme tels que déclinés par l'AFD sont :

- 1) la réduction du déficit en infrastructures scolaires, en ciblant les territoires les plus déficitaires en infrastructures scolaires publiques pour l'éducation de base (Libreville et Port-Gentil) : construction/extension d'établissements primaires ou secondaires (500 salles de classe, équipements pédagogiques) ;
- 2) l'amélioration de la qualité de l'offre éducative et de la vie scolaire, en appuyant le ministère de l'Éducation nationale dans l'amélioration des conditions de scolarisation et d'apprentissage des élèves (réduction du déficit d'enseignants, pilotage des établissements, amélioration de la vie scolaire, maintenance et entretien des équipements scolaires).<sup>125</sup>

Dans ce cadre, des établissements scolaires ont été construits sur les sites d'Igoumié Carrière, Akournam, Alenakiri dans la commune d'Owendo, Mindoubé, Alibandeng et Ondongo dans la commune de Libreville, Bizango au Pk13 dans la commune de Ntoun, Cap Estérias, Angondjé et Avorbam dans la Commune d'Akanda.

<sup>125</sup> Voir la présentation détaillée du programme PISE sur le lien <https://www.afd.fr/fr/actualites/gabon-education-ecoles-pise>

## Promesse 65 : construction de 700 crèches

Cf. page 68 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Le Gouvernement gabonais n'a pas mis en œuvre le projet de construction de 700 crèches. Le principal programme d'infrastructures en matière d'éducation développé au cours de la seconde mandature d'Ali Bongo Ondimba est le Projet d'investissement dans le secteur éducatif (PISE) qui concerne uniquement la construction/extension des établissements primaires et secondaires.

Recommandations des États généraux de l'éducation, de la recherche et de l'adéquation Formation-Emploi de 2010 relatives à l'enseignement préprimaire		
Action 1	Action 2	Action 3
<p><b>Recrutement et formation de formateurs</b></p> <p>1) Recyclage de 928 enseignants dès 2011 pour 300 millions ;            2) Recrutement et formation modulaire en urgence de 1000 enseignants du préprimaire de niveau Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC) pour un coût de formation de 916 millions ;            3) Recrutement et formation, à partir de 2011, de 3000 enseignants du préprimaire de niveau baccalauréat dans les Écoles Normales des Instituteurs (ENI) aux fins d'atteindre un effectif global de 5000 enseignants du préprimaire à l'horizon 2020 pour un coût de 1,7 milliard ;            4) Recrutement de 48 personnels spécialisés en 3 ans dès 2011</p>	<p><b>Renforcement des capacités en infrastructures et en équipements</b></p> <p>1) Construction et équipement de 221 écoles comprenant six salles de classe en moyenne, un atelier et un préau, soit un total de 1326 salles de classe préprimaire, 221 ateliers et 221 préaux pour un coût de 25 milliards ;            2) Construction de 1500 logements desservis en eau et électricité, pour les enseignants du préprimaire en zone rurale pour 60 milliards, dont 300 logements en 2011 pour un coût de 60 milliards ;            3) Réhabilitation et rééquipement de 445 salles de classe existantes pour 4500 millions.</p>	<p><b>Autres actions et mesures</b></p> <p>1) Élaboration des curricula, 366 millions ;            2) Introduction dès la rentrée scolaire 2010-2011 dans dix écoles pilotes, d'activités d'immersion (50 millions) :                o à l'anglais ;                o à l'informatique ;                o aux langues locales ;            3) Ateliers de fabrication du matériel didactique à moindre coût, 135 millions ;            4) Commissions d'élaboration des textes juridiques, 26 millions.</p>
<b>Coût total : 92,993 milliards XAF</b>		
<b>Résultat attendu :</b>		
Couvrir les besoins du pays en matière d'enseignement préprimaire de qualité, à l'horizon 2020, et permettre aux apprenants de 3 ans, 4 ans et 5 ans, d'acquérir des compétences nécessaires pour entrer tous au cycle primaire et de réaliser d'excellents taux d'achèvement d'études.		

Tableau 8 Recommandations des États généraux de l'éducation, de la recherche et de l'adéquation Formation-Emploi de 2010 relatives à l'enseignement préprimaire

En dépit des assises des États généraux de l'éducation, de la recherche et de l'adéquation Formation-Emploi de 2010 qui recommandaient notamment la construction de 221 écoles préprimaires, le nombre d'établissements est resté relativement stable d'une part et continue d'être dominé par les établissements privés d'autre part.

Province	Public	Prive laïc	Privé confessionnel	Total préscolaires
Estuaire	79	406	46	531
Haut Ogooué	49	38	7	94
Moyen Ogooué	23	13	7	43
Ngounié	35	6	6	47
Nyanga	29	1	2	32
Ogooué Ivindo	37	1	6	44
Ogooué lolo	30	3	2	35
Ogooué maritime	28	76	3	107
Woleu-Ntem	38	14	21	73
<b>Total</b>	<b>348</b>	<b>558</b>	<b>105</b>	<b>1007</b>

Tableau 9 Répartition des préscolaires par province et selon les ordres d'enseignement en 2015

Par ailleurs, la qualité des infrastructures d'accueil des enfants dans certaines crèches et écoles préprimaires ainsi que le professionnalisme des personnes affectées à leur encadrement interpellent. Dans ce domaine, la délivrance d'agrément de complaisance à des promoteurs et les défaillances des services d'inspection de l'État posent problème. Cet état de fait vient contrarier l'ambition annoncée par Ali Bongo Ondimba dans ce domaine. En effet, il déclarait dans son programme : « *Dans le cadre de mon engagement à appuyer l'émancipation des femmes et leur intégration au marché du travail, je prévois de lancer un plan d'investissement d'envergure dans le préprimaire, pour construire 700 crèches et améliorer en quantité et en qualité l'offre nationale de garderie et d'éducation à l'éveil des enfants en jeune âge. Il y a consensus aujourd'hui dans la communauté scientifique de l'éducation sur la criticité de l'éducation à l'éveil pour le reste du parcours scolaire des enfants. Nous devons faire en sorte que les mamans aient des lieux appropriés pour laisser en toute sécurité leurs enfants en bas âge, et que ces enfants puissent recevoir des cours d'éveil par un personnel formé et qualifié. Nous pouvons créer dans ce secteur, où la demande est très forte et l'offre encore embryonnaire, plus de 7000 emplois, essentiellement féminins.* »<sup>126</sup>

<sup>126</sup> Cf page 68 du programme *Mon engagement pour un Gabon émergent*

## Promesse 66 : création d'une plateforme pédagogique en ligne, qui diffuse les apprentissages nécessaires à l'acquisition des connaissances clés dans l'éducation primaire, au collège et au lycée

Cf page 69 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



L'occasion de la mise en œuvre du Projet d'investissement dans le secteur de l'éducation (PISE) financé par l'Agence française de développement (AFD) aurait pu être utilisée par le Gouvernement pour connecter les nouveaux établissements construits à la fibre optique d'une part et créer une plateforme pédagogique en ligne d'autre part. Cependant, aucune plateforme pédagogique en ligne diffusant les apprentissages nécessaires à l'acquisition des connaissances clés dans l'éducation primaire, au collège et au lycée n'a été mise en place dans les établissements. En dépit de la survenance du covid-19 et des confinements de populations pendant plusieurs mois, aucun outil de ce type n'a été déployé dans l'ensemble des établissements publics. Toutefois, des enseignants interrogés dans le cadre des travaux d'élaboration du présent rapport ont souligné la nécessité de mettre en place ce projet en raison notamment de l'abondance des grèves dans le secteur éducatif gabonais qui réduisent la durée effective des cours lors des années académiques notamment.

À ce jour, seule X-Gest<sup>127</sup>, une plateforme de gestion administrative permettant d'assurer la gestion des notes des élèves et la publication en ligne des résultats des examens nationaux et concours<sup>128</sup> est utilisée par le ministère de l'Éducation nationale. Le volet pédagogique de la plateforme est encore très peu développé.

<sup>127</sup> Site web de la plateforme X-Gest [https://xgestedu.com/xgest/code/my\\_home/](https://xgestedu.com/xgest/code/my_home/)

<sup>128</sup> X-Gest assure la publication des examens nationaux et concours suivants :

- certificat d'études primaire (CEP) ;
- concours d'entrée en 6<sup>e</sup> ;
- brevet d'études du premier cycle (BEPC) ;
- baccalauréat général, technique et professionnel.

## **Promesse 67 : raccordement des différents établissements, dans un premier temps, ceux de Libreville, Port-Gentil et Franceville, à la fibre optique, et en installant le matériel informatique nécessaire à l'exploitation de la plateforme pédagogique dans les salles de classe**

*Cf. page 69 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016*



Dans le cadre de la phase 1 du déploiement du Réseau de l'administration gabonaise (RAG), le lycée Léon Mba de Libreville a été connecté à la fibre optique tandis que l'Université Omar Bongo (UOB) a été connectée au réseau sans fil. Cependant, les installations du réseau sans fil de l'UOB ont été détruites accidentellement à l'occasion de travaux conduits par l'ANGTI au sein de cet établissement supérieur.

À ce jour, en dehors des initiatives privées à l'instar de Natan TV, du groupe Canal + et de la Banque mondiale qui a procédé à la l'interconnexion par fibre optique des Lycées publics Eugene Amogho de Franceville dans la province du Haut-Ogooué à un lycée de Pointe-Noire au Congo-Brazzaville sur plus de 1600 km<sup>129</sup>, le Gouvernement n'a mis en place aucune autre action allant dans le sens de la matérialisation de la promesse de campagne du candidat Ali Bongo Ondimba en 2016 à Libreville, Port-Gentil et Franceville. Par ailleurs, la période de mise en œuvre de l'ambition de raccordement des établissements scolaires à la fibre optique semble avoir été étendue. En effet, le Gouvernement communique désormais sur un raccordement de 90% des établissements en 2026<sup>130</sup>.

Concernant, l'installation de matériels informatiques nécessaires à l'exploitation de la plateforme pédagogique dans les salles de classe, l'absence de plateforme pédagogique a rendu caduque ce projet. Le déploiement de matériel informatique le plus récent a été réalisé avant 2016 et a consisté en l'équipement de certains établissements par l'ANINF en ordinateurs, en projecteurs destinés aux salles multimédias et en PC didactiques dans des établissements.

<sup>129</sup> RFI. (8 avril 2018) « Le Gabon et le Congo interconnectés par la fibre optique ». rfi.fr. Disponible sur : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20180408-gabon-congo-interconnectes-grace-cable-fibre-optique> (Consulté le : 15 avril 2023)

<sup>130</sup> Henriette Lembet. Gabon Média Time. (22 novembre 2022) « Gabon: le gouvernement ambitionne digitaliser 90% des écoles d'ici 2026 ». gabonmediatime.com. Disponible sur : <https://www.gabonmediatime.com/gabon-le-gouvernement-ambitionne-digitaliser-90-des-ecoles-dici-2026/> (Consulté le : 15 avril 2023)

## Promesse 68 : une forte baisse du taux de redoublement, une amélioration des connaissances acquises et du taux de réussite aux examens

Cf. page 70 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Au moment de la rédaction de ce rapport, il n'existait pas de statistiques nationales publiques et récentes sur les taux de redoublement moyens dans les différents cycles d'études. Il n'existait pas non plus d'indicateurs susceptibles d'être utilisés pour mesurer l'amélioration des connaissances acquises. En conséquence, le niveau de réalisation de cette promesse d'Ali Bongo Ondimba a été évalué uniquement sur le critère de l'amélioration du taux de réussite aux examens nationaux.

Entre 2016 et 2022, le taux de réussite aux examens nationaux s'est fortement accru. C'est notamment le cas au 1er tour du baccalauréat général (+14,43%), du baccalauréat technologique (+12,11%), au Brevet d'études du premier cycle (+19,47%) et au Certificat d'études primaires (+14,86%).

En dépit de l'augmentation des taux de réussite aux différents examens nationaux, il convient de souligner que le taux de réussite au 1er tour du baccalauréat général et technologique demeure faible. Des efforts doivent être faits pour franchir le seuil de 50%.

Taux de réussite au baccalauréat au 1er tour :

- 2022 : 29,04% enseignement général | 27,38% enseignement technologique
- 2021 : 33,10% enseignement général | 28,50% enseignement technologique
- 2020 : 25,90% enseignement général | 14,89% enseignement technologique
- 2019 : 24,90% enseignement général | 12,57% enseignement technologique
- 2018 : 17,18% enseignement général | 11,10% enseignement technologique
- 2017 : 14,81% enseignement général | 10,98% enseignement technologique
- 2016 : 14,61% enseignement général | 15,27% enseignement technologique

Taux de réussite au Brevet d'études du premier cycle (BEPC) :

- 2022 : 68,96%
- 2021 : 79,39%
- 2020 : -
- 2019 : 53,52%
- 2018 : 56,81%
- 2017 : 69,95%
- 2016 : 49,49%

Taux de réussite au Certificat d'études primaires (CEP) :

- 2022 : 80,89%
- 2021 : 53,81%
- 2020 : 82,55%
- 2019 : 80,42%
- 2018 : 67,80%
- 2017 : 66,07%
- 2016 : 66,03%



## Promesse 69 : construction d'un centre de rééducation des jeunes délinquants, placé sous la tutelle de l'armée

Cf. page 71 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Il n'existe pas à ce jour de centres de rééducation des jeunes délinquants au Gabon. Les jeunes délinquants coupables de crimes et jugés par les différentes cours et tribunaux sont, la plupart du temps, placés en détention à la Maison d'arrêt et de correction la plus proche. À leur sortie de prison, aucun encadrement particulier de l'État n'est mis en place pour favoriser leur réinsertion dans la société dans de meilleures conditions.

S'il existe bien une préparation de certains détenus de la prison centrale de Libreville à des examens nationaux, notamment le baccalauréat et le BEPC, l'association SOS Prisonniers Gabon qui lutte pour la réinsertion des détenus déplore les conditions dans lesquelles ces cours sont organisés. Dans un communiqué publié sur sa page Facebook le 10 juin 2021, l'association écrivait : « Une personne détenue a droit à l'éducation, à l'instruction, à la formation professionnelle. D'ailleurs, notre loi fondamentale oblige l'État à garantir à l'enfant et à l'adulte l'égal accès à l'instruction et à la formation professionnelle.

*C'est dans cette optique qu'il existe, à la prison centrale de Libreville, un centre de préparation aux examens (BEPC et BAC). Seuls les détenus qui ont le niveau de troisième et terminale sont habilités à s'inscrire pour passer lesdits examens.*

*Les personnes qui dispensent les cours à ces élèves de troisième et terminale ne sont rien d'autre, actuellement, que des prisonniers ou des agents de la sécurité pénitentiaire. Rappelons que dans de nombreux autres pays, les professeurs sont des intervenants externes, des enseignants de métier, et de surcroît rémunérés.*

*Cependant, quand le prisonnier qui enseignait une matière est libéré, et que l'administration pénitentiaire ne trouve pas un autre détenu ou agent pour remplacer "l'enseignant" qui a été libéré, les élèves vont alors payer le lourd prix d'aller passer des examens sans avoir vu tout le programme scolaire. »<sup>131</sup>*

<sup>131</sup> Communiqué intégral disponible sur <https://www.facebook.com/109761650937583/photos/a.157236206190127/284307183483028/>  
Consulté le 20 février 2023

## Promesse 70 : 100 % des mineurs condamnés pris en charge dans le centre de rééducation de l'armée

Cf. page 71 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Le projet de construction d'un centre de rééducation des jeunes délinquants placé sous la tutelle de l'armée n'ayant pas été réalisé, aucun mineur condamné n'a pu y être pris en charge.



Figure 32 La prison centrale de Libreville où sont détenus les mineurs condamnés ainsi que les autres détenus de droit commun

## Promesse 71 : organisation d'Assises nationales de l'enseignement technique et de la formation professionnelle au premier semestre 2017

Cf. page 74 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



En dépit de l'engagement pris par Ali Bongo Ondimba d'organiser des assises nationales de l'enseignement technique et de la formation professionnelle au premier semestre 2017, les gouvernements successifs qu'il a nommés au cours de son second mandat n'ont pas réalisé cette promesse.

Toutefois, il convient de relever que des travaux préalables à l'organisation de ces assises ont été initiés en 2017 avant que le projet ne semble finalement avoir été abandonné par les autorités.<sup>132</sup> Ainsi, le 23 novembre 2017, la ministre du Travail et de la Formation professionnelle et technique, Carmen Ndaot, qu'accompagnait le Coordonnateur du Bureau de coordination du Plan stratégique Gabon émergent, Liban Soleman, avait présidé une réunion de restitution du rapport technique sur les préparatifs des Assises de la formation professionnelle, dont le thème était axé sur la problématique de l'emploi au Gabon. À l'occasion de cette réunion, la ministre Ndaot avait informé la presse que les assises nationales de l'enseignement technique et de la formation professionnelle se tiendraient finalement au premier trimestre 2018 sous le haut patronage du président Ali Bongo Ondimba. Finalement, ces assises ne se sont tenues ni en 2018 ni au cours des années qui ont suivi.<sup>133</sup>

<sup>132</sup> aLibreville. (25 novembre 2017) « Gabon : Formation professionnelle : le Gabon prépare des assises nationales pour 2018 ». [news.alibreville.com/](http://news.alibreville.com/). Disponible sur : <http://news.alibreville.com/h/77059.html> (Consulté le : 09 janvier 2023)

<sup>133</sup> SeM. Le Nouveau Gabon. (27 novembre 2017) « Gabon : Préparatifs des Assises de la Formation professionnelle ». [lenouveaugabon.com](https://www.lenouveaugabon.com/formation/2711-12830-formation-professionnelle-le-gabon-prepare-des-assises-nationales-pour-2018). Disponible sur : <https://www.lenouveaugabon.com/formation/2711-12830-formation-professionnelle-le-gabon-prepare-des-assises-nationales-pour-2018> (Consulté le : 09 janvier 2023)

## Promesse 72 : préparer des conventions pour créer des passerelles pédagogiques entre les lycées techniques, les centres de formation professionnelle et de perfectionnement (CFPP), les écoles et instituts de formation professionnelle, ainsi que les universités

Cf page 74 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Au cours du second mandat d'Ali Bongo Ondimba à la tête de l'État, le Gouvernement n'a pas mis en place des passerelles pédagogiques conventionnées entre les lycées techniques, les centres de formation professionnelle et de perfectionnement, les écoles, les instituts de formation professionnelle et les universités.

En matière de formation professionnelle, les principaux succès du Gouvernement ont consisté en la construction de centre de formation à Nkok (3), à Port-Gentil (1) et à Franceville (1) d'une part et à la réhabilitation partielle ou totale de 8 lycées techniques et technologiques.

Etablissements	Nombres de classes	Nombre de places
Lycée Technique National Omar Bongo	85	2975
Institut Technologique d'Owendo	19	665
Lycée Technique Agathe Obendje	16	560
Lycée Technique Fulbert Bongotha	8	280
Lycée Technique de Fougamou	14	490
Lycée Technique de Gamba (en achèvement)	32	1120
Lycée technique Jean Fidèle OTANDO	18	630
Lycée scientifique et technologique Paul KOUYA	32	1120

Tableau 10 Lycées techniques et technologiques réhabilités

Source : Rapport d'activités des cent jours du Gouvernement Bilié-By-Nze, mai 2023

## Promesse 73 : création d'une structure paritaire, le Fonds Mutuel de Formation Professionnelle (FMFP) qui aura pour rôle de recevoir les fonds collectés de la taxe professionnelle et d'en orienter l'usage

Cf page 76 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



« J'engagerai, à l'occasion des Assises nationales de l'enseignement technique et de la formation professionnelle que je souhaite organiser au premier semestre 2017, le dialogue avec les représentations des corporations professionnelles afin de créer une structure paritaire, le Fonds Mutuel de Formation Professionnelle (FMFP). Ce fonds aura pour rôle de recevoir les fonds collectés de la taxe professionnelle et d'en orienter l'usage. Les représentants du secteur privé, qui auront autant de voix que le secteur public au conseil d'administration du fonds et pourront également en assurer la gestion technique, disposeront ainsi du véhicule institutionnel leur permettant d'allouer efficacement des ressources contribuant à l'acquisition des compétences attendues sur le marché par les jeunes en formation et au renforcement des compétences des salariés en activité. Si les partenaires sociaux marquent leur accord de principe à ce fonds, le décret de création et d'organisation du Fonds Mutuel de Formation Professionnelle sera promulgué à la clôture des assises. Ce fonds mutuel aura pour rôle d'asseoir, dans la durée, un véritable dialogue public-privé qui permette de coconstruire des dispositifs de formation en phase avec les besoins de compétences de l'économie. » Telle était la promesse du candidat Ali Bongo Ondimba en 2016.

Les Assises nationales de l'enseignement technique et de la formation professionnelle n'ont pas été organisées entre 2016 et 2023. Par effet de conséquence, la mise en place du Fonds Mutuel de Formation Professionnelle (FMFP), organe paritaire chargé de matérialiser la politique de formation professionnelle de l'État grâce à la Contribution pour la formation professionnelle (CFP), a donc été compromise. Bien que le Gouvernement ait initié une réforme de l'Agence Nationale de la Formation et de Perfectionnement Professionnel (ANFPP) qui assure la gouvernance des centres de formation professionnelle multisectoriels notamment, l'absence de mise en place du fonds a privé l'État d'un cadre de dialogue public-privé permanent favorisant une coconstruction des dispositifs de formation professionnelle en phase avec les besoins de compétences de l'économie. Enfin, le secteur privé principal contributeur de la CFP se trouve écarté de la gestion des fonds destinés au renforcement des compétences des salariés en activité par exemple.

## **Promesse 74 : achever les projets de création de nouvelles facultés au sein de l'Université des sciences de santé : (i) la faculté des sciences biomédicales, (ii) la faculté de pharmacie, (iii) la faculté des soins infirmiers et (iv) la faculté des soins odonto-stomatologiques**

*Cf. page 78 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016*



La diversification de l'offre de formation de l'Université des sciences de la santé (USS) a été actée en Conseil des ministres le 11 avril 2016 par l'adoption de cinq projets de décrets en vue de la création de :

- l'Institut Supérieur de Biologie médicale, en abrégé « ISBM » ;
- la Faculté Maïeutique et des soins infirmiers, en abrégé « FMSI » ;
- l'École Supérieure de Médecine vétérinaire, Production et Santé animale, en abrégé « EMVPSA ou l'École » ;
- la Faculté d'Odonto-Stomatologie, dénommée « la faculté » ;
- la Faculté de Pharmacie, en abrégé « FP ».

L'implémentation de ces facultés ainsi que leurs départements, laboratoires ou unités de recherche et centres de documentation est en cours au sein de l'Université des sciences de la santé (USS). Cependant, pour la plupart d'entre eux, les enseignements se limitent encore au premier cycle universitaire.

Concernant la modernisation de l'enseignement supérieur de façon générale, il convient de relever qu'en 14 ans de pouvoir, Ali Bongo Ondimba a fait la promesse de réaliser sept (7) nouvelles universités sans en avoir livré aucune. Il s'agit de :

- université des Charbonnages aussi connue sous le nom Oyo ;
- université de Port-Gentil<sup>134</sup> ;
- université d'Akanda<sup>135</sup> ;
- université du Cap Estérias<sup>136</sup> ;
- université d'Oyem ;
- université de Mouila ;
- université de Booué.

<sup>134</sup> Ali Bongo Ondimba. Présidence de la République. (31 décembre 2022) «Discours des voeux 2023 à la Nation du Président Ali Bongo Ondimba ». [presidence.ga](https://presidence.ga/discours-des-voeux-2023-a-la-nation-du-president-ali-bongo-ondimba/). Disponible sur : <https://presidence.ga/discours-des-voeux-2023-a-la-nation-du-president-ali-bongo-ondimba/> (Consulté le : 16 janvier 2023)

<sup>135</sup> Idem

<sup>136</sup> Idem

## Promesse 75 : une meilleure qualité de l'enseignement supérieur, qui améliore l'employabilité des étudiants

Cf. page 78 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



L'employabilité des étudiants de l'enseignement supérieur demeure un sujet critique. S'exprimant à ce sujet le 18 août 2020, Jessye Ella Ekogha, le porte-parole de la Présidence de la République, déclarait « 80 % des étudiants de l'Université Omar Bongo (UOB) quittent l'établissement sans diplôme ou sans (perspective d')emploi »<sup>137</sup>. Selon les données de l'Organisation internationale du travail (OIT), le chômage des 15-24 ans, s'est accru de 1,8% entre 2017 et 2021 passant de 36,6% à 38,4%. Cette tranche d'âge est la plus affectée par le chômage au Gabon<sup>138</sup>. Ce constat est confirmé par les travaux de l'universitaire Dany Daniel Bekale qui font autorité en matière de sociologie de l'éducation au Gabon.

En effet, dans une publication datée de 2020 publiée dans la Revue Éducation et Socialisation n°58, Dany Daniel Bekale<sup>139</sup>, enseignant-chercheur à l'Université Omar Bongo (UOB) de Libreville au département de sociologie et Maître-Assistant (CAMES) en sociologie de l'éducation résumait la situation de l'UOB : « Les capacités d'accueil de l'UOB sont estimées à 7000-8000 étudiants. Or, depuis le début des années 2000, elle connaît une massification de ses effectifs passant de 6128 en 2003 (Annuaire statistiques, 2003) à plus de 12000 en 2010 (Mintsa M'Obiang, 2014) pour atteindre près de 35000 étudiants en 2020 (UOB, 2020). Cette augmentation des effectifs des étudiants ne se fait pas sans poser de problèmes notamment au niveau des structures d'accueil et d'encadrement restées pour l'essentiel en l'état depuis plusieurs années.

Aussi, il n'est pas rare de constater que des amphithéâtres censés accueillir 400 étudiants reçoivent aujourd'hui plus de 2000 étudiants. Pour ne prendre qu'un exemple, l'amphithéâtre « Léopold Sédar Senghor » affecté au département de sociologie d'une capacité de 400 places accueille aujourd'hui près de 2500 étudiants en licence 1 (UOB, 2020). Cette explosion démographique met à rude épreuve l'inventivité de l'administration du département qui se voit obligé d'utiliser dans la

<sup>137</sup> Florent Mbadinga. La Libreville. (19 août 2020) « Gabon : « 80 % des étudiants quittent l'UOB sans diplôme ou sans emploi », reconnaît Jessye Ella Ekogha ». lalibreville.com. Disponible sur : <https://lalibreville.com/gabon-80-des-etudiants-quittent-luob-sans-diplome-ou-sans-emploi-reconnait-jessye-ella-ekogha/> (Consulté le : 09 janvier 2023)

<sup>138</sup> Mays Mouissi. (07 novembre 2022) « 2017 – 2021 : 5 ans de destruction d'emplois au Gabon », mays-mouissi.com. Disponible sur : <https://www.mays-mouissi.com/2022/11/07/2017-2021-5-ans-de-destruction-demplois-au-gabon/> (Consulté le : 25 février 2023)

<sup>139</sup> Le CV de M. Dany Daniel Bekale est disponible sur <https://laces.u-bordeaux.fr/membres/bekale-dany/> (consulté le 9 janvier 2023)

gestion des flux, comme dans les lycées et collèges, le mécanisme du « double flux ». Celui-ci consiste à scinder la licence 1 en plusieurs groupes classe d'environ 500 étudiants et de proposer un emploi du temps plus flexible prolongeant la journée universitaire jusqu'à 18h. Le déficit de salle de cours a contraint l'administration du département de sociologie à supprimer de l'offre de formation les travaux dirigés (TD). Les étudiants ne peuvent bénéficier que de cours magistraux dispensés dans des amphithéâtres insonorisés sans système d'aération efficient et parfois insalubres faute de personnel d'entretien.

En termes d'encadrement ou de ratio enseignant/étudiants, la situation s'est considérablement dégradée en dix ans. En effet, en 2010 à la faculté de droit et sciences économiques on enregistre un ratio enseignant/étudiants de 54 en droit et de 24 en économie (Mintsa M'Obiang, *op.cit.*). Aujourd'hui, ce ratio est passé à 111 en droit et à 72 en économie (UOB, 2020). Cette situation pose donc des problèmes d'encadrement et de suivi des étudiants. Ce d'autant plus que plusieurs enseignants de la FDSE notamment ceux de droit sont happés par les cabinets d'avocats et les fonctions administratives. Cette question qui fait débat auprès des autorités ministérielles et rectorales pose en filigrane le problème de un « effet-enseignant » dans la réussite ou l'échec des étudiants. »

Pour conclure sa publication, Dany Daniel Bekale écrit : « En définitive, la mise en perspective analytique de la problématique de l'égalité des chances à l'épreuve de la massification à l'UOB permet d'observer une distance entre discours et réalité empirique. Cette analyse démontre que la volonté de bâtir une société gabonaise juste et prospère ne s'accompagne pas de la mise à disposition de moyens permettant de réaliser les réformes structurelles indispensables pour parvenir à une égalisation des chances de réussite pour un public issu majoritairement des milieux populaires. Ainsi, on assiste à la permanence d'un taux d'échec en première année important qui se situe au-dessus de 75 % sur l'ensemble des trois universités du pays. »<sup>140</sup>

---

<sup>140</sup> Dany Daniel Bekale (15 novembre 2022 – date de mise en ligne) « L'égalité des chances à l'épreuve de la massification à l'université Omar Bongo de Libreville. Du discours politique à la réalité de l'offre universitaire ». Éducation et socialisation [En ligne], 58 | 2020. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/edso/13463> (Consulté le : 09 janvier 2023)



## Promesse 76 : 3000 jeunes sans qualifications qui se voient proposer chaque année une première expérience d'apprentissage ou de stage professionnalisant en entreprise

Cf. page 77 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Selon une communication datée de janvier 2021 de l'Office national de l'emploi (ONE), devenu depuis le Pôle national pour l'emploi (PNPE), « 177 entreprises citoyennes ont œuvré pour l'amélioration de l'employabilité de plus de 4155 jeunes gabonais âgés de 16 à 35 ans par la signature de Contrats d'apprentissage depuis 2016 »<sup>141</sup>. Le rapport annuel d'activités 2021 de l'ONE mentionne quant à lui 6575 jeunes accompagnés dans le cadre de contrats d'apprentissage jeunesse<sup>142</sup> depuis le lancement de ces contrats. Cela représente une moyenne de 1315 contrats d'apprentissage jeunesse par an entre 2017 (les premiers contrats d'apprentissage ont été enregistrés le 2 novembre 2016) et 2021, bien loin de la promesse d'Ali Bongo Ondimba de voir 3000 jeunes bénéficier de ce dispositif chaque année.

Par ailleurs, selon le Rapport annuel d'activités de l'ONE de l'exercice 2021, sur les 2064 bénéficiaires du contrat d'apprentissage jeunesse, seulement 345 ont été embauchés à l'issue de leur contrat<sup>143</sup>, ce qui correspond à un ratio d'embauche de 17%. Il convient cependant de relever que le nombre de jeunes bénéficiant d'une première expérience en apprentissage ou en stage de professionnalisation par le biais du PNPE est en hausse, aidé par une réforme du Code de travail dont l'article 99 contraint désormais les entreprises à accueillir des apprentis<sup>144</sup> et l'article 128 les contraint à accueillir en leur sein des demandeurs d'emploi contrat de

<sup>141</sup> Stevie Mounombou. Gabonreview (11 janvier 2021) « Gabon : 177 entreprises ont contribué à l'employabilité de 4155 jeunes depuis 2016 », gabonreview.com. Disponible sur : <https://www.gabonreview.com/gabon-177-entreprises-ont-contribue-a-lemployabilite-de-4155-jeunes-depuis-2016/> (Consulté le : 25 février 2023)

<sup>142</sup> Office national de l'emploi « Rapport annuel d'activités 2021 », Libreville, 2022, pp. 4. Disponible sur : [http://pnpe.ga/api/files/fichier/RAPPORT\\_ACTIVITES\\_2021.PDF5367531706.pdf](http://pnpe.ga/api/files/fichier/RAPPORT_ACTIVITES_2021.PDF5367531706.pdf) (Consulté le : 25 février 2023)

<sup>143</sup> Idem pp 27

<sup>144</sup> Article 99 al. 4 de la loi n°022/2021 du 19 novembre 2021 : « Toutefois, il est fait obligation à toutes entreprises exerçant au Gabon depuis au moins trois ans et employant habituellement plus de vingt travailleurs, en fonction de la taille de l'entreprise, d'accueillir au moins, en apprentissage, un nombre d'apprentis correspondant à 5% de ses effectifs. »

professionnalisation et en contrat d'adaptation professionnelle ou de reconversion professionnelle<sup>145</sup>.

Le Pôle national pour l'emploi (PNPE), organisme censé accompagner les politiques publiques en matière d'emplois, demeure sous-financé avec moins de 200 millions XAF de crédits budgétaires décaissés à son profit en 2022 alors qu'il reçoit un nombre de plus en plus important de demandes provenant aussi bien des chercheurs d'emplois que des entreprises. Faute de financements publics suffisants, le PNPE tire désormais une part importante de ses ressources du secteur privé via les quotes-parts reversées par les entreprises dans le cadre des contrats de professionnalisation d'une part et les mises à disposition du personnel par sa filiale ONE Interim. Ces ressources ont par ailleurs permis au PNPE de monter un fonds de garantie régulièrement abondé qui a favorisé le financement des programmes d'auto-emploi à l'instar de *un taxi, un emploi, un avenir* dont l'objectif est d'autonomiser 90 jeunes en 4 ans en leur permettant de devenir propriétaire de taxi<sup>146</sup>.

En dépit des progrès réalisés, le PNPE demeure confronté à un décalage structurel entre le nombre d'offres d'emplois (tous types de contrats confondus) structurellement déficitaire par rapport au nombre de demandeurs d'emplois qu'elle enregistre. Dans ce contexte, il lui est impossible de remplir sa mission avec efficacité et de produire les résultats attendus.

Réalisations ONE-PLACEMENT	Réalisations ONE-EMPLOYABILITÉ	Réalisations ONE-INTERIM
12 609 demandeurs d'emploi inscrits	2 064 bénéficiaires du Contrat d'Apprentissage Jeunesse (CAJ)	12 entreprises partenaires
1 335 demandeurs d'emploi inscrits aux Techniques de Recherches d'Emploi (TRE)	345 embauches après CAJ	126 intérimaires en poste en 2021
1216 places collectées auprès des entreprises		<b>Réalisations ONE-ENTREPRENDRE</b>
339 embauches réalisées		127 porteurs de projets formés à l'Auto-Emploi
		178 promoteurs installés

**Figure 33 Statistiques de l'ONE en 2021**

Source : Rapport annuel d'activités 2021 de l'ONE

<sup>145</sup> Article 128 al.1 de la loi n°022/2021 du 19 novembre 2021 : « L'accueil des travailleurs en formation ou des demandeurs d'emploi dans les entreprises est libre. Toutefois, il est fait obligation à toute entreprise exerçant au Gabon depuis au moins trois ans et employant habituellement plus de vingt travailleurs, en fonction de la taille de l'entreprise, d'accueillir au moins un nombre de travailleurs en formation ou de demandeurs d'emploi correspondant à 5% de ses effectifs. »

<sup>146</sup> La rédaction. Gabonreview (20 avril 2022) « Transports : Au moins 90 Gabonais propriétaires d'un taxi dans 4 ans », gabonreview.com. Disponible sur : <https://www.gabonreview.com/transports-au-moins-90-gabonais-proprietaires-dun-taxi-dans-4-ans/> (Consulté le : 25 février 2023)

## Promesse 77 : construction d'un port commercial et d'un port minéralier en extension des infrastructures existantes du port d'Owendo

Cf page 77 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Dans une étude d'impact des activités du Groupe Olam sur l'économie de la République gabonaise publiée en 2018, Mays Mouissi, co-auteur du présent rapport indiquait : « *Entre 2015 et 2017, GSEZ a investi 398 milliards FCFA dans la construction d'un port général cargo (150 milliards FCFA) et d'un port minéralier (248 milliards FCFA). Ces investissements ont été réalisés dans un contexte où les principaux pays de la CEMAC se sont engagés dans la modernisation de leurs ports. Au Gabon le port historique d'Owendo opéré par Gabon Port Management malgré son vieillissement et sa saturation n'a reçu que très peu d'investissements (10 milliards FCFA). Dans ce contexte, les 150 milliards FCFA investis par Olam pour ériger le NOIP ont un caractère particulièrement structurant pour le secteur.*<sup>147</sup> »

Les caractéristiques du nouveau port commercial d'Owendo avaient été dévoilées lors de son inauguration par Justin Ndoundangoye, le ministre des Transports et de la logistique<sup>148</sup> : « *Avec cette extension la profondeur à quai a été améliorée de 13 mètres. Le quai peut désormais accueillir 3 navires de type Panamax avec une longueur totale de 720 mètres. Ce qui réduit considérablement le temps d'attente des navires entrant et cela optimise la production et la qualité de service*<sup>149</sup> ».

<sup>147</sup> Mays Mouissi « Impacts des activités du Groupe Olam sur l'économie de la République gabonaise entre 2010 - 2017 », Libreville, mai 2018, pp. 40. Disponible sur : <https://www.mays-mouissi.com/wp-content/uploads/2018/05/ETUDE-Impacts-des-activite%CC%81s-du-Groupe-Olam-sur-l%2E%80%99e%CC%81conomie-de-la-Re%CC%81publique-gabonaise-entre-2010-2017-Mays-Mouissi-Consulting.pdf> (Consulté le : 25 février 2023)

<sup>147</sup> Idem pp 27

<sup>148</sup> Justin Ndoundangoye a occupé le poste de ministre Transports et de la Logistique du 4 mai 2018 au 7 novembre 2019

<sup>149</sup> Asmah Ndiaye. Medias241 (08 mai 2019) « Gabon: Nkoghe Bekale inaugure le nouveau quai et terminal de pêche à Owendo », gabonreview.com. Disponible sur : <https://medias241.com/gabon-ndioghe-bekale-inaugure-le-nouveau-quai-et-terminal-de-peche-a-owendo/> (Consulté le : 25 février 2023)



Figure 34 Quai du nouveau port commercial d'Owendo (NOIP)



Figure 35 Quai du nouveau port minéralier d'Owendo (OMP)

## Promesse 78 : 13 millions de tonnes par an de capacités supplémentaires au port d'Owendo

Cf. page 82 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016

### Statut

Réalisé

La construction d'un port général cargo et d'un port minéralier à Owendo a permis d'atteindre l'objectif d'une capacité nominale de 13 millions de tonnes qui comprend entre autres :

- une capacité nominale de 7 millions de tonnes par an de tonnes pour le port minéralier ;
- capacité nominale de 4 millions de tonnes par an pour le vrac à usage multiple (NOIP).<sup>150</sup>

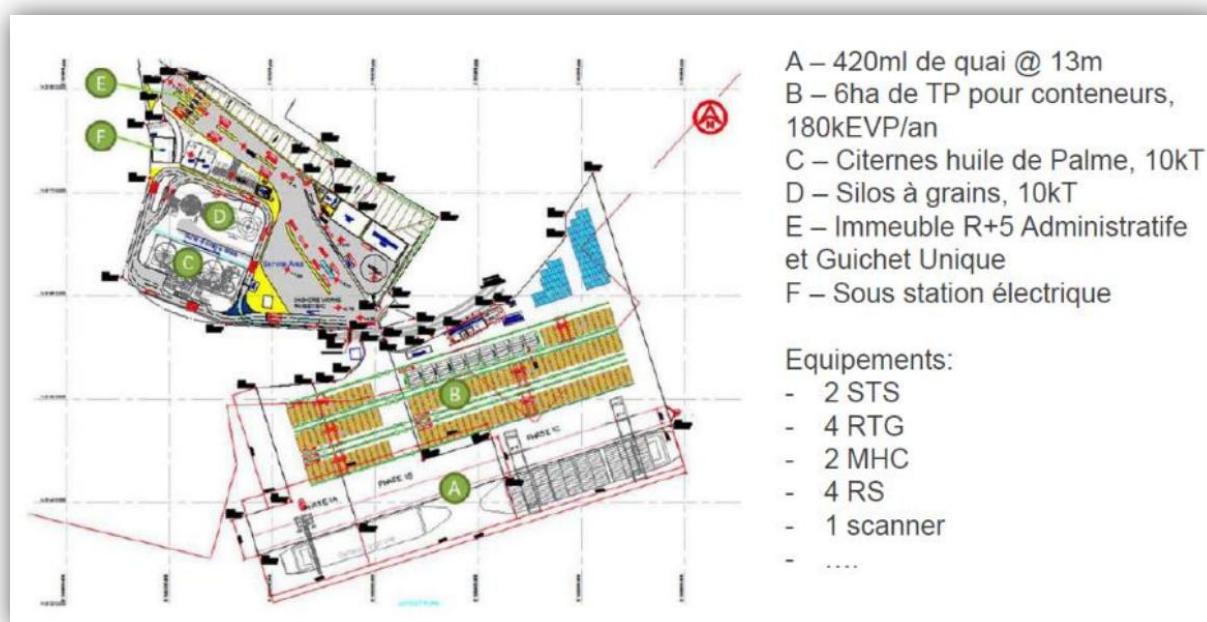


Figure 36 Plan du New Owendo International Port et de ses infrastructures annexes

<sup>150</sup> Voir fiche technique du New Owendo International Port (NOIP) sur <https://www.stoainfraenergy.com/portfolio/gabon-projet-gsez/>

## Promesse 79 : un terminal de pêche qui permette de débarquer au moins 30% des captures faites dans les eaux territoriales gabonaises

Cf. page 82 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Le Gabon s'est doté d'un terminal de pêche au port d'Owendo qui a accueilli son premier navire, un bateau de pêche battant pavillon panaméen, le 23 juillet 2020. Plusieurs autres navires ont par la suite accosté sur ce terminal<sup>151</sup>. Toutefois, à ce jour, le seuil de 30% des captures réalisées dans les eaux territoriales gabonaises n'est toujours pas atteint. (Voir promesse 59)

<sup>151</sup> Asmah Ndiaye. Medias241 (08 mai 2019) «Gabon: Nkoghe Bekale inaugure le nouveau quai et terminal de pêche à Owendo », gabonreview.com. Disponible sur : <https://medias241.com/gabon-nkoghe-bekale-inaugure-le-nouveau-quai-et-terminal-de-peche-a-owendo/> (Consulté le : 25 février 2023)

## Promesse 80 : tous les chefs-lieux de province raccordés à la fibre optique terrestre pour un accès à l'internet haut débit

Cf page 83 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



La fibre optique a été déployée dans plusieurs capitales provinciales dans le cadre du projet de Backbone National gabonais (BNG). Ce projet a vocation à construire des réseaux de transport large bande en fibre optique dans le but de couvrir l'ensemble du territoire national.

À fin décembre 2022, tous les chefs-lieux de provinces étaient raccordés à la fibre optique via le Backbone National gabonais (BNG) à l'exception de Makokou (dont l'accès a été rendu difficile par l'absence de route praticable en toutes saisons depuis Koumameyong), Mouila et Tchibanga (pour des raisons budgétaires)<sup>152</sup>.



Figure 37 Tracés du réseau de transport large bande en fibre optique phases 1 et 2

Source : spin.ga

<sup>152</sup> SPIN. « Backbone National Gabonais », spin.ga . Disponible sur : <https://spin.ga/nos-activites/backbone-national-gabonais/> (Consulté le : 25 février 2023)



© Christian Vigna

[https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Rivi%C3%A8re\\_KOP\\_KOP\\_de\\_Nyoni%C3%A9\\_Gabon.jpg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Rivi%C3%A8re_KOP_KOP_de_Nyoni%C3%A9_Gabon.jpg)



# Priorité 3 : Meilleures conditions de vie

## RACCORDER

### L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL

Bitumage de 640 Km de routes nationales  
(Finalisation chantiers en cours)

Programme d'urgence de  
réfection des voiries urbaines (300 Km)

Construction de deux corridors de  
désengorgement de Libreville

Rénovation et sécurisation du chemin  
de fer du Transgabonais



## ASSURER L'ACCÈS À L'EAU ET L'ÉLECTRICITÉ À TOUS LES GABONAIS

Construction de l'usine de production d'eau de Ntoum 7  
(+140 000 m<sup>3</sup> d'eau/jour)

Construction de 6 barrages hydroélectriques (+790 MW)

Finalisation du réseau national interconnecté de transport  
électrique

## AMÉLIORER L'AMÉNAGEMENT DE NOS VILLES POUR QU'ELLES SOIENT AGRÉABLES À VIVRE POUR LE PLUS GRAND NOMBRE

Mise en place du cadre d'aménagement urbain  
des agglomérations de Libreville et Port-Gentil

Finalisation du programme des bassins versants  
de Libreville et Port-Gentil

Construction des centres de traitement des déchets  
de Libreville et Port-Gentil (100% déchets collectés traités)

Finalisation des grands projets urbains  
(Baie des Rois, Cité de la Démocratie)

## FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT

Un guichet unique du foncier (ANUTTC)  
qui délivre une masse critique de titres fonciers (50 000 titres)

Développement des Zones d'Aménagement Concertées  
du Grand Libreville et de Port-Gentil

Programme d'accès à la propriété foncière des fonctionnaires  
(enseignants, santé, militaires, etc.)

## RENFORCER LA PROTECTION SOCIALE ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DES SOINS

Renforcement du dispositif de financement de l'assurance maladie  
et extension des médicaments et soins remboursés

Poursuite du programme de renforcement des infrastructures  
sanitaires

Mise en place d'un système d'information sanitaire national

**Promesse 81 : finaliser l'ensemble des onze tronçons routiers entamés : (i) PK5 – PK12 (6,5 km), (ii) PK12 – Ntoum (28 km), (iii) Ntoum-Kougouleu (16,5 km), (iv) Kougouleu – Pont Agoula (18,5 km), (v) Pont Komo – Nsile (9,5 km), (vi) Ovan – Makokou (98 km), (vii) Mikouyi – Carrefour Leroy (142 km), (viii) Moanda – Bakoumba (45 km), (ix) Tchibanga – Mayumba (132 km), (x) Loubomo – Mougagara (52 km) et (xi) Port-Gentil – Omboué (93 km)**

*Cf. page 86 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016*



**Tronçon routier PK5 – PK12 (6,5 km, Estuaire)** : ce tronçon routier a été réalisé et les travaux sont désormais achevés. Selon le Gouvernement, la réalisation de cette route a coûté 65 milliards XAF soit environ 10 milliards XAF le kilomètre<sup>153</sup>. L'entreprise française Colas qui l'a réalisé a par la suite, en 2021, été accusée de surfacturation par l'État gabonais qui a tenté de faire annuler une partie de sa dette vis-à-vis de cette entreprise.

**Tronçon routier PK12 – Ntoum (28 km, Estuaire)** : à fin décembre 2022, les travaux de cette route n'étaient toujours pas achevés. Celle-ci pose d'importants problèmes de sécurité aux usagers par endroit en raison de l'absence de glissières de sécurité et de blocs de béton disséminés de façon aléatoire sur le terre-plein central qui causent de nombreux accidents de la circulation<sup>154</sup>.

**Tronçons routiers Ntoum-Kougouleu (16,5 km, Estuaire), Kougouleu – Pont Agoula (18,5 km) et Pont Komo – Nsile (9,5 km, Estuaire)** : ces tronçons sont en cours de réalisation par l'entreprise indienne Afcons, sous-traitant de la Société autoroutière du Gabon (SAG), dans le cadre de la première phase du projet routier dénommé Transgabonaise. Prévus pour être livrés initialement en juillet 2022, l'entreprise Afcons avait par la suite annoncé un retard de 6 mois reportant l'échéance de la première phase en janvier 2023. À fin janvier 2023, les travaux de la

<sup>153</sup> Griffin Ondo Nzuey. Gabonreview (11 novembre 2021) «Gabon : le bitumage du PK5-PK12 a coûté près de 65 milliards de FCFA », gabonreview.com. Disponible sur : <https://www.gabonreview.com/gabon-le-bitumage-du-pk5-pk12-a-coute-pres-de-65-milliards-de-fcfa/> (Consulté le : 25 février 2023)

<sup>154</sup> La Rédaction. Direct Infos Gabon (01 juillet 2022) « Transgabonaise : La 1re phase des travaux sera livrée avec 6 mois de retard », directinfosgabon.com. Disponible sur : <https://directinfosgabon.com/transgabonaise-la-1ere-phase-des-travaux-sera-livree-avec-6-mois-de-retard/> (Consulté le : 25 février 2023)

première phase de la Transgabonaise étaient bien avancés, mais toujours pas achevés.

**Tronçon routier Ovan – Makokou (98 km, Ogooué-Ivindo)** : en dépit de l'annonce de la reprise des travaux de cet axe routier présenté comme prioritaire en octobre 2020 par Léon Armel Bounda Balonzi, ministre des Travaux publics, les travaux de l'axe Ovan – Makokou n'ont jamais repris. Cette route est dans un état déplorable marquée par la présence d'une succession de bourbiers<sup>155156</sup>.

**Tronçon routier Mikouyi – Carrefour Leroy (142 km, Ogooué-Lolo)** : cet axe routier est fortement dégradé. Inclus dans le projet de route dite *Transgabonaise*, l'aménagement en béton bitumineux de cette route doit être réalisé par la Société autoroutière du Gabon (SAG) dans le cadre d'un partenariat public privé. Cependant, les travaux de cette section du projet n'ont toujours pas démarré. La dégradation de la route Mikouyi – Carrefour Leroy constitue un obstacle important au déplacement des personnes et des marchandises entre Libreville et les villes de la province du Haut-Ogooué dans un contexte où la circulation sur le chemin de fer est régulièrement interrompue par de nombreux accidents.

**Tronçon routier Moanda – Bakoumba (45 km, Haut-Ogooué)** : cet axe routier réalisé par l'entreprise chinoise Sinohydro a été finalisé même s'il est quelques fois affecté par des glissements de terrain<sup>157</sup>.

**Tchibanga – Mayumba (132 km, Nyanga)** : l'axe Tchibanga Mayumba, partiellement réalisé par le Groupement Santullo (avec lequel l'État gabonais est en contentieux) n'est toujours pas finalisé<sup>158</sup>. À fin février 2023, le chantier était à l'arrêt depuis plusieurs années et une vingtaine de kilomètres restait à bitumer.

**Loubomo – Mougagara (52 km, Nyanga)** : réalisé dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP) entre l'État gabonais et la société Shell Gabon, à travers la Provision pour investissements diversifiés et la Provision pour investissements dans

---

<sup>155</sup> Lyonnell Mbeng Essone. Gabon Média Time (05 janvier 2021) « Gabon: axe Ovan-Makokou, le calvaire des ogivins n'en finit pas ! », gabonmediatime.com. Disponible sur :

<https://www.gabonmediatime.com/gabon-axe-ovan-makokou-le-calvaire-des-ogivins-nen-finit-pas/> (Consulté le : 25 février 2023)

<sup>156</sup> Paul Essone. 7jours Infos (09 juin 2022) « Gabon/Makokou : L'axe routier Makokou-Ovan dans un véritable bourbier. », 7joursinfo.com. Disponible sur : <https://7joursinfo.com/actualites/gabon-makokou-laxe-routier-makokou-ovan-dans-un-veritable-bourbier/> (Consulté le : 25 février 2023)

<sup>157</sup> Brice Gotoa. Le Nouveau Gabon (09 juin 2022) « Axe Moanda-Bakoumba: le gouvernement interdit la circulation des poids lourds », lenouveaugabon.com. Disponible sur : <https://www.lenouveaugabon.com/fr/btp-infrastructures/1211-17712-axe-moanda-bakoumba-le-gouvernement-interdit-la-circulation-des-poids-lourds> (Consulté le : 25 février 2023)

<sup>158</sup> Gabonactu (12 juin 2017) « L'axe Tchibanga-Mayumba : Toujours le statu quo », lenouveaugabon.com. Disponible sur : <https://gabonactu.com/laxe-tchibanga-mayumba-toujours-statu-quo/> (Consulté le : 25 février 2023)

les hydrocarbures (PID/PIH), cet axe routier a été inauguré le 10 août 2017. Sa réalisation a coûté 32,8 milliards XAF<sup>159</sup>.

**Port-Gentil – Omboué (93 km, Ogooué-Maritime) :** cet axe routier était réalisé à plus de 94% en décembre 2020. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise chinoise China Road and Bridge Corporation (CRBC). À fin décembre 2022, environ 5 km dont la réalisation incombait à l'État gabonais n'étaient toujours pas achevés<sup>160</sup>. Le coût des travaux de l'axe Port-Gentil – Omboué s'élevait à 359 milliards XAF dont 342 milliards XAF provenant d'un financement de Exim Bank of China et 17 milliards XAF provenant de l'État gabonais.

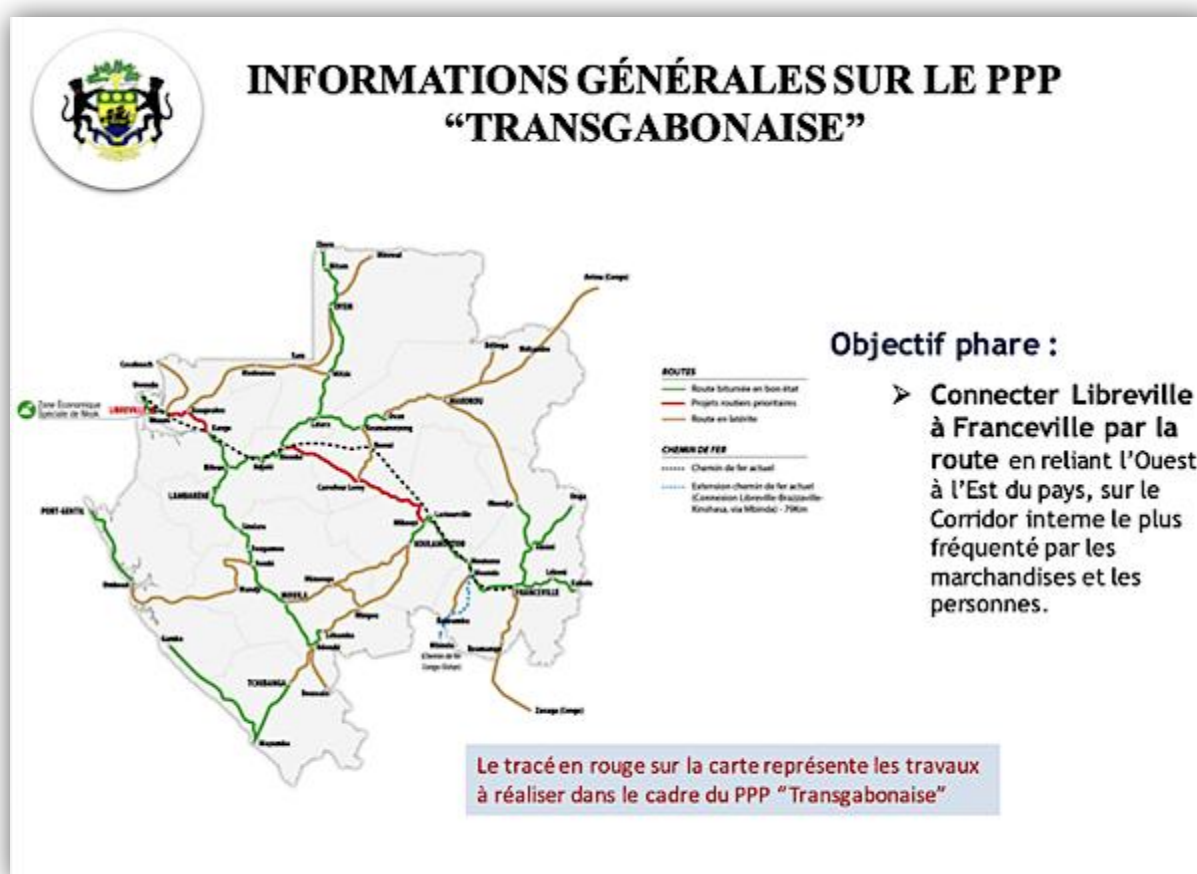


Figure 38 Informations générales sur le PPP Transgabonaise

<sup>159</sup> Stevie Mounombou. Gabonreview (11 août 2017) « Routes : Inauguration de l'axe Loubomo-Mougagara », gabonreview.com. Disponible sur : <https://www.gabonreview.com/routes-inauguration-de-laxe-loubomo-mougagara/> (Consulté le : 25 février 2023)

<sup>160</sup> René Akone Dzope. L'Union (13 juin 2022) « Routes Port-Gentil-Omboué : les 5 km de la controverse ! », union.sonapresse.com. Disponible sur : <https://www.union.sonapresse.com/port-gentil/route-port-gentil-omboue-les-5-km-de-la-controverse-25109> (Consulté le : 25 février 2023)

## Promesse 82 : au moins 300 km de voiries urbaines réhabilités

Cf. page 87 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



« Je propose de lancer une initiative nationale d'envergure, visant à paver nos voiries urbaines secondaires, en utilisant nos matériaux de construction locaux. [...] Je compte souscrire un emprunt d'environ 300 milliards de FCFA pour sécuriser une ligne de financement qui servira à mener ce programme prioritaire de rénovation des voiries urbaines. [...] Nous mènerons ce programme dans l'ensemble des 9 capitales de province. Nous veillerons à ce que ces réhabilitations s'inscrivent dans un projet plus vaste d'embellissement de ces villes ». Tel était l'engagement du candidat Ali Bongo Ondimba en 2016.

Le Gouvernement gabonais a initié en 2019 un programme prioritaire des voiries urbaines de Libreville, Akanda, Owendo et Ntoum. La première phase qui portait sur un linéaire total de 56 km n'était achevée qu'à 60% en mai 2022, seuls 6 des 11 marchés attribués étaient en attente d'être livrés. Les travaux de la première phase concernaient le pavage ou l'aménagement en béton bitumineux de 32 km ainsi que la réhabilitation de 24 km de routes, mais aussi le réaménagement de deux sens giratoires au nord de Libreville et la construction de passerelles piétonnes<sup>161</sup>.

La deuxième phase du programme prioritaire d'aménagement des voiries urbaines du Grand Libreville a été lancée au 3<sup>e</sup> trimestre 2022. Ce programme couvre l'aménagement en béton bitumineux et en pavés de 130 km de routes<sup>162</sup>. Selon le rapport d'activité des cent jours du Gouvernement Bilié-By-Nzé rendu public le 4 mai 2023, le taux d'exécution physique des 44 km de voiries en cours d'aménagement dans le cadre de ce programme était de 52%.<sup>163</sup>

À l'intérieur du pays, le pavage de quelques voiries des villes de Bitam, Boumango, Mbigou, Moulengui-Binza et Oyem est en cours de réalisation. Cependant, à la fin du

<sup>161</sup> Georges-Maixent Ntoutoume-Ndong. L'Union (14 février 2020) « Plan d'urgence routier : 60% des travaux réalisés, mais d'importantes zones encore non impactées », union.sonapresse.com. Disponible sur : <https://www.union.sonapresse.com/gabon-economie/plan-durgence-routier-60-des-travaux-realises-mais-dimportantes-zones-encore-non-impactees-21284> (Consulté le : 25 février 2023)

<sup>162</sup> Guy Romuald Mabicka. Gabon Telegraph (16 août 2021) « Grand Libreville : 130 km de route en cours d'aménagement », gabontelegraph.com. Disponible sur : <https://gabontelegraph.com/grand-libreville-130-km-de-route-en-cours-damenagement/> (Consulté le : 25 février 2023)

<sup>163</sup> Alain-Claude Bilié-By-Nze. Gouvernement de la République gabonaise (4 mai 2023) « Rapport d'activité des cent jours du Gouvernement Bilié-By-Nzé ». pp 27

septennat, 300 km de voiries urbaines n'auront pas été réhabilités comme s'y était engagé le candidat Ali Bongo Ondimba en 2016.



Figure 39 Images de voiries urbaines réhabilitées dans le cadre du programme prioritaire des voiries urbaines de Libreville, Akanda, Owendo et Ntoum

## Promesse 83 : 2500 emplois créés dans les BTP et l'industrie de matériaux de construction (carrières et production de pavés)

Cf. page 87 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Entre 2016 et 2021, selon les données agrégées des Tableaux de bord de l'économie édités par la DGEPF, le nombre d'emplois dans le secteur du bâtiment et des travaux publics a baissé de 41,3% passant de 6717 en 2016 à 3945 en 2021. La masse salariale du secteur a, quant à elle, baissé de 18% passant de 61 milliards XAF à 50 milliards XAF.

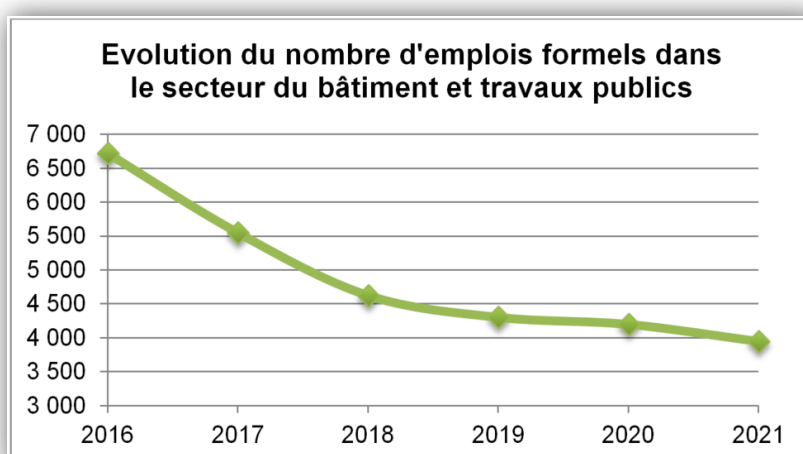


Figure 40 Évolution du nombre d'emplois formels dans le secteur du BTP entre 2016 et 2021

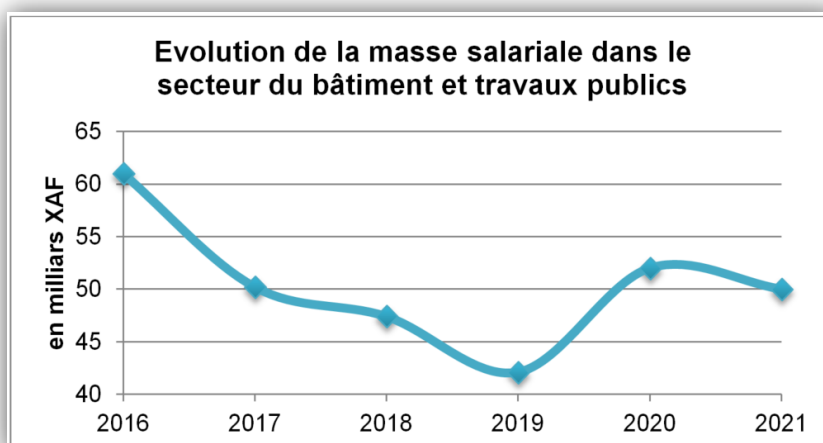


Figure 41 Évolution de la masse salariale dans le secteur du BTP entre 2016 et 2021

## Promesse 84 : 44 kilomètres de 2x2 voies reliant le Nord et le sud de Libreville à la RN1, au niveau du PK15

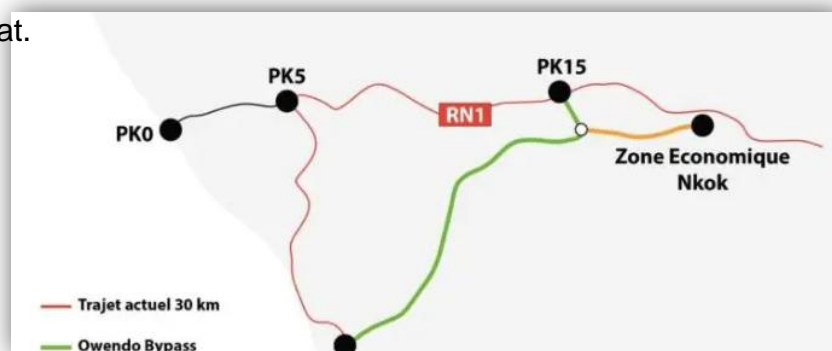
Cf. page 88 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



À ce jour, la route 2x2 voies longue de 44 kilomètres devant relier le nord et le sud de Libreville via le PK15 sur la route nationale 1 n'existe pas. Les travaux de cette route n'ont pas démarré.

Concernant le tronçon sud de cette route censée relier le PK15 à Owendo par une route longue de 13 kilomètres, le Gouvernement a tout juste monté un projet dénommé *Owendo bypass* et fait réaliser des études de terrain par le cabinet tunisien SCET qui a livré ses conclusions sur la faisabilité du projet en juin 2022<sup>164</sup>. Au quatrième trimestre 2022, l'avant-projet sommaire (APS) et l'avant-projet détaillé (APD) étaient toujours attendus tandis que l'étude d'impact environnemental était en cours. Les enquêtes parcellaires et les inventaires des biens n'ont commencé qu'au mois de décembre 2022 dans les 12 quartiers impactés, à savoir, le Pk15, Bikelé rails, Mevis rails, Bizango Bibéré, BRC, Bizango Mekoma, Melen Bizango rails, Melen, Nzeng rails, Ayong, Pointe Claire, Akournam 1 secteur 3, Akournam 2 secteur 2, SNI rails, Virié-Octra et Carrefour Setrag<sup>165</sup>.

Concernant le tronçon nord de cette route devant relier le PK15 à Okala, aucune action forte du Gouvernement en faveur de sa réalisation n'a été relevée au cours du septennat.



<sup>164</sup> SG. Le Nouveau Gabon (2 mars 2022) « Route Owendo Bypass : Le Tunisien SCET décroche le marché des études de terrain », lenouveaugabon.com. Disponible sur : <https://www.lenouveaugabon.com/fr/btp-infrastructures/0203-18121-route-owendo-bypass-le-tunisien-scet-decroche-le-marche-des-etudes-de-terrain> (Consulté le : 25 février 2023)

<sup>165</sup> Arnaud Ntoutoume Ndong. insidenews241 (14 décembre 2022) « Gabon : la rocade «Owendo Bypass» prend forme après la clôture des études d'impact social et environnemental », insidenews241.com. Disponible sur : <https://insidenews241.com/gabon-la-rocade-owendo-bypass-prend-forme-apres-la-cloture-des-etudes-dimpact-social-et-environnemental/> (Consulté le : 25 février 2023)



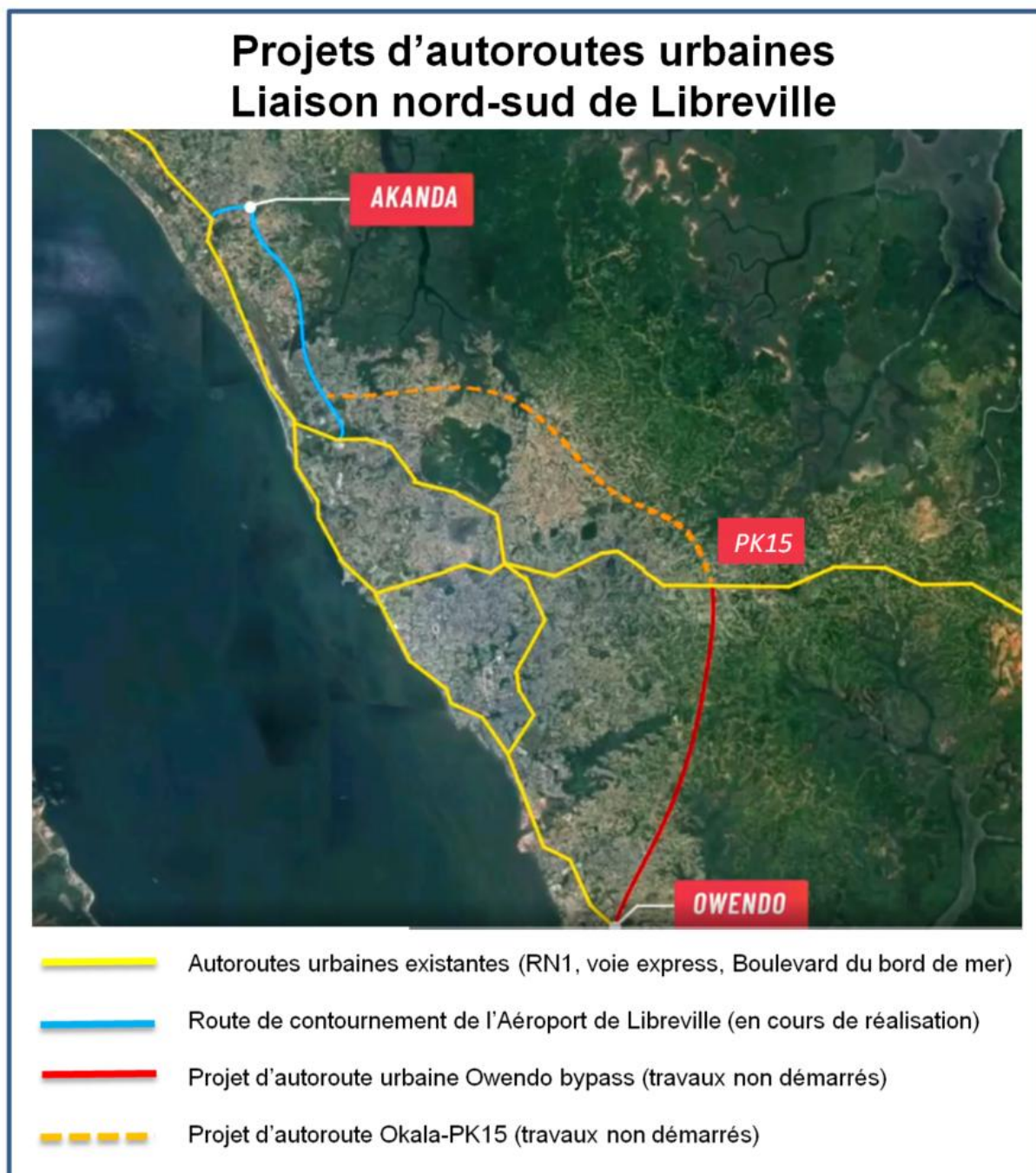


Figure 43 Projets d'autoroutes urbaines - Liaison nord-sud de Libreville

## Promesse 85 : 16 trains par jour au lieu de 8 en 2016

Cf. page 89 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



L'objectif de 16 trains quotidiens circulant sur le chemin de fer Transgabonais n'a pas été atteint. La circulation sur cette ligne à voie unique de 648 km est régulièrement interrompue par des déraillements de trains et par diverses autres avaries. Ainsi à fin juillet 2021, la Société d'exploitation du Transgabonais (Setrag) enregistrait en moyenne un déraillement par mois<sup>166</sup>. En dépit du Programme de Remise à Niveau (PRN) lancé en 2015 dont l'objectif était de rénover l'intégralité de la ligne entre 2016 et 2024, seuls 31% de la ligne avait été réfectionné en septembre 2022<sup>167</sup>.

L'ampleur des déraillements enregistrés sur l'unique ligne de chemin de fer du Gabon ainsi que la durée des interruptions de trafic sont de plus en plus importantes. À titre d'illustration, entre le 15 et le 24 décembre 2022, la Setrag a enregistré 2 déraillements (déraillement d'un train marchandise entre les gares d'Oyan et Abanga le 15 décembre à 6h40 et déraillement d'un train minéralier le 24 décembre aux environs de 01h30 entre les gares d'Offoué et de Boué). En lien avec le déraillement du 24 décembre 2022, 500 mètres de voie ferrée ont été arrachés, un pont a été détruit et la circulation des trains sur l'ensemble de la ligne a été interrompue pendant plusieurs semaines<sup>168</sup> entraînant l'arrêt de l'activité et la mise en chômage d'une partie du personnel de la Comilog et de la Setrag, limitant l'approvisionnement en marchandises (biens de consommation courante, médicaments, carburants, etc., des provinces du Haut-Ogooué, de l'Ogooué-Lolo et de l'Ogooué-Ivindo) ainsi que la connexion des provinces du sud-est avec le reste du pays.

En outre, la gestion du trafic sur cette ligne a également fait l'objet de nombreuses critiques notamment en mai 2019 quand la collision entre deux trains a causé la mort de 3 personnes près de la ville de Ndjolé et endommagé 300 mètres de voie ferrée.

<sup>166</sup> SA. Le Nouveau Gabon (23 juillet 2021) « Près d'un déraillement de train par mois pour la Setrag à fin juillet 2021 », lenouveaugabon.com. Disponible sur : <https://www.lenouveaugabon.com/fr/transports-logistique/2307-17255-pres-dun-deraillement-de-train-par-mois-pour-la-setrag-a-fin-juillet-2021> (Consulté le : 25 février 2023)

<sup>167</sup> SA. Le Nouveau Gabon (21 septembre 2022) « Transgabonais : la Setrag revendique la réfection de 31 % du rail gabonais en six ans de travaux », lenouveaugabon.com. Disponible sur : <https://www.lenouveaugabon.com/fr/economie/2109-18935-transgabonais-la-setrag-revendique-la-refection-de-31-du-rail-gabonais-en-six-ans-de-travaux> (Consulté le : 25 février 2023)

<sup>168</sup> Lyonnel Mbeng Essone. Gabon Media Time (24 décembre 2022) « Setrag: le trafic suspendu à compter de ce samedi 24 décembre 2022 », gabonmediatime.com. Disponible sur : <https://www.gabonmediatime.com/setrag-le-traffic-suspendu-a-compter-de-ce-samedi-24-decembre-2022/> (Consulté le : 25 février 2023)

Caractéristiques principales de la ligne de chemin de fer Transgabonais		
<b>Caractéristiques techniques</b>	Type	Ligne à voie unique
	Longueur	648 km
	Écartement	1 435 mm
	Type de traverses	Traverses en bois (1.1000.000)
	Type de rail	U50 - 50 kg par mètre linéaire
	Charge à l'essieu maximale	25 tonnes
	Nombre de gares	24 gares
	Distance entre les gares	30 km en moyenne
	Capacité annuelle en 2023	11 millions de tonnes
<b>Caractéristiques d'exploitation</b>	Exploitant	SETRAG
	Missions assignées à l'exploitant	Gestion de l'infrastructure Gestion des circulations ferroviaires Transport ferroviaire
	Emplois directs (exploitant)	1 658
	Emplois indirects (sous-traitance)	1 614
	Matériel roulant de l'exploitant	25 locomotives de ligne 19 locomotives de manœuvre 458 wagons 27 voitures voyageurs
<b>Régulation</b>	Régulateur du secteur	Autorité de régulation des transports ferroviaires (ARTF)
	Missions assignées au régulateur	Veille à : la mise en place d'une politique tarifaire juste au paiement des redevances à la répartition équilibrée des sillons entre opérateurs
<b>Projets de développement</b>	Capacité nécessaire en 2030 (scénario n'incluant pas le transport du fer)	18 millions de tonnes
	Capacité nécessaire en 2030 (scénario incluant le transport du fer)	28 millions de tonnes
	Nombre de trains nécessaires en 2030 (scénario incluant le transport du fer)	40 trains/jour
	Projet majeur de développement ferroviaire	Développement d'une nouvelle ligne ferroviaire à l'exploitation mixte entre Owendo et Booué (projet KOR) afin de faciliter l'exploitation optimale du fer de Belinga.
	Longueur du projet de nouvelle ligne	340 km
	Coût estimé du projet KOR	1 470 milliards XAF

Tableau 11 Caractéristiques du Transgabonais et perspectives de développement



Figure 44 Images du déraillement du 24 décembre 2022 entre les gares d'Offoué et de Boué

## Promesse 86 : Transgabonais entièrement rénové, fiabilisé, sécurisé et optimisé

Cf. page 88 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



À fin décembre 2022, le chemin de fer Transgabonais n'était que très partiellement rénové, fiabilisé, sécurisé et optimisé. En septembre 2022, la Société d'exploitation du Transgabonais (Setrag) annonçait uniquement la réfection de 31 % du rail gabonais en six années de travaux. La Setrag déclarait « *Sur 648 kilomètres, plus de 200 kilomètres de voies datant des années 80, ont pu être remis à niveau* »<sup>169</sup>. À ce rythme, seuls 33 kilomètres de voies environ sont rénovés chaque année et plus de 19 années seront nécessaires à la rénovation de l'ensemble du chemin de fer pourtant à une voie.

La lenteur des travaux de rénovation de la ligne de chemin de fer Transgabonais pose de véritables problèmes pour la sécurité des voyageurs et handicape l'activité des opérateurs économiques qui l'utilisent pour le transport de leurs marchandises vers la zone portuaire d'Owendo. En effet, selon l'Autorité de régulation des transports ferroviaires (ARTF), en juillet 2021, la Setrag enregistrait près d'un déraillement de train par mois. Selon une déclaration de cette agence de l'État datée de cette période, « *le Transgabonais compte 35 défauts dont 33 présentent des risques de déraillement et 2 des risques de dégradations.* »

<sup>169</sup> SA. Le Nouveau Gabon (21 septembre 2022) « Transgabonais : la Setrag revendique la réfection de 31 % du rail gabonais en six ans de travaux », [lenouveaugabon.com](https://www.lenouveaugabon.com/fr/economie/2109-18935-transgabonais-la-setrag-revendique-la-refection-de-31-du-rail-gabonais-en-six-ans-de-travaux). Disponible sur : <https://www.lenouveaugabon.com/fr/economie/2109-18935-transgabonais-la-setrag-revendique-la-refection-de-31-du-rail-gabonais-en-six-ans-de-travaux> (Consulté le : 25 février 2023)

## Promesse 87 : construction de l'usine Ntoun 7 et alimentation de l'agglomération de Libreville de 140 000 m<sup>3</sup> d'eau supplémentaires par jour

Cf. page 92 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Le projet de construction d'une usine de production d'eau potable à Ntoun, dénommée « *Ntoun 7* » a enregistré beaucoup de retard dans sa mise en œuvre. En 2020, il était considéré comme au point mort par Pascal Houangni Ambouroué, ministre de l'Eau et de l'Énergie qui déclarait : « *Les choses n'ont véritablement pas évolué dans ce dossier malgré son caractère urgent et nécessaire pour l'amélioration des conditions d'accès à l'eau pour les populations du grand Libreville* »<sup>170</sup>.

En mai 2021, le Conseil des ministres a décidé « *d'entamer des négociations entre l'État gabonais et la société Orelo, issue du partenariat entre le FGIS et la société Eranove, pour une convention ayant pour objet le développement d'une nouvelle usine de production d'eau potable à Ntoun, dénommée "Ntoun 7", devant permettre la mobilisation de la ressource, au transfert et au traitement de l'eau brute afin de fournir 130.000 mètres cubes d'eau potable supplémentaires* »<sup>171</sup>.

C'est seulement le 9 septembre 2022 que l'acte de ratification de la construction de la nouvelle infrastructure de production d'eau potable a été signé, devant ainsi permettre le redémarrage du projet. La livraison programmée de ce projet est prévue en 2026<sup>172</sup>.

<sup>170</sup> Sabrina. Medias241 (30 juillet 2020) « Eau potable : le déploiement du projet Ntoun 7 au point mort », medias241.com. Disponible sur : <https://medias241.com/eau-potable-le-deploiement-du-projet-ntoun-7-au-point-mort/> (Consulté le : 25 février 2023)

<sup>171</sup> La Rédaction. VXP241 (03 mai 2021) « Construction de l'usine Ntoun 7: 130 000m<sup>3</sup> d'eau potable supplémentaires pour le Grand Libreville », vxp241.com. Disponible sur : <https://vxp241.com/2021/05/03/construction-de-lusine-ntoun-7-130-000m%C2%B3-deau-potable-supplementaires-pour-le-grand-libreville/> (Consulté le : 25 février 2023)

<sup>172</sup> Anne-Marie Jobin. Les Échos de l'Eco (03 mai 2021) « Acciona joue sa partition dans le construction d'une nouvelle usine d'eau potable », echosdeleco.com. Disponible sur : <https://www.echosdeleco.com/actualite/128/acciona-joue-sa-partition-dans-la-construction-d-une-nouvelle-usine-d-eau-potable> (Consulté le : 25 février 2023)

## Promesse 88 : 100 000 personnes supplémentaires ayant un accès direct à l'eau courante

Cf. page 92 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



L'usine Ntoun 7 dont la construction et la mise en service permettra de résorber le déficit hydrique journalier de la région du Grand-Libreville n'est toujours pas opérationnelle. Sa livraison n'est prévue qu'en 2026. Il en résulte qu'un grand nombre de foyers à Libreville, Akanda, Owendo et Ntoun n'ont toujours pas d'accès direct à l'eau courante ou souffrent encore de stress hydrique. Cet engagement est considéré comme non réalisé du fait que 100 000 supplémentaires n'ont pas eu un accès direct à l'eau courante comme s'y était engagé le candidat et qu'à la date de publication du présent rapport, le Gouvernement est loin d'atteindre cet objectif.

Par ailleurs, l'atteinte des objectifs fixés par le Président Ali Bongo Ondimba dans le secteur eau/énergie est entravée par la valse des directeurs généraux de la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG). En effet, les directeurs généraux de la SEEG nommés au cours du second septennat sont restés en fonction en moyenne une année avant d'être remplacés. Cette instabilité à la tête de l'unique entreprise du pays assurant la distribution de l'eau et de l'électricité rend difficile l'atteinte des objectifs de long terme et perturbe le fonctionnement de la société.

Directeurs généraux de la SEEG nommés au cours du second mandat d'Ali Bongo Ondimba	Date de prise et de fin de fonction	Durée dans la fonction
Antoine Boo	du 1 <sup>er</sup> octobre 2016 au 16 février 2018	1 an et 4 mois
Marcellin Massila Akendengue	du 16 février 2018 au 15 octobre 2018	8 mois
Jean Pierre Lasseny Duboze	du 15 octobre 2018 au 2 avril 2019	6 mois
Bernard Gervais de Souza	du 2 avril 2019 au 31 janvier 2020	9 mois
Alain Patrick Kouma	du 31 janvier 2020 au 1 <sup>er</sup> février 2022	2 ans
Gustave Aimé Mayi	du 1 <sup>er</sup> février 2022 au 17 mai 2023	1 an et 2 mois
Ousmane Cissé	du 22 mai 2023 au 25 mai 2023	4 jours

Tableau 12 Durée dans la fonction des directeurs généraux de la SEEG nommés entre 2016 et 2023

Cependant, à l'occasion de la publication du rapport d'activités des cent jours du Gouvernement Bilié-By-Nze, un état des lieux des projets en cours dans le secteur de l'eau a été rendu public que nous re prenons ci-dessous :

N°	Province	Intitulé du Projet	Situation des travaux
1	Haut Ogooué	- Création du mini – réseau d'adduction d'eau potable dans la localité de Moupia	Travaux réceptionnés
2	Estuaire	Réalisation de six forages d'eau équipés de pompes hydrauliques dans les quartiers périphériques de Libreville (Marseille 2 ; Cité Amissa, station d'épuration d'Agondjé, Malibé A et Makouengué	Travbaux réalisés à 84% dont 5 forages déjà réalisés dont 2 déjà réceptionnés
3	Estuaire	Réalisation de six forages d'eau équipés de pompes hydrauliques dans les quartiers périphériques de Libreville Bikélé Andzong I, Bikélé Andzong II, Bambouchine, Rougier, Igoumié I et Igoumié II	Travaux réalisés à 100% sur les 6 forages réalisés, 4 ont fait l'objet de réception provisoire
5	Ogooué Ivindo	- Renforcement et extension du réseau d'eau potable de la Commune de Makokou	Travaux déjà réceptionnés
6	Haut Ogooué, Moyen Ogooué, Nyanga, Woleu Ntem,	- Maintenance et entretien des mini-reseaux d'adduction d'eau potable du District de Bikondom, des localités de Koumameyong, Louango, Okoloville, Obia, Oss – Kama, Makongonio et Benguie	Travaux achevés et réceptionnés sur 7 sites
	Ogooué Ivindo	-	



N°	Province	Intitulé du Projet	Situation des travaux
1	Estuaire et Woleu - Ntem	Optimisation des mini-réseaux d'adduction d'eau en eau potable des localités de Donguila et Ayémé – Plaine dans l'Estuaire et Awoua dans le Woleu - Ntem	Travaux en cours d'achèvement
2	Ogooué - Ivindo	Création du Mini – réseau d'adduction d'eau potable des villages Ntsenkele, Mbess et Ntsibelong	Travaux avancés à 70%
3	Ogooué - Ivindo	Travaux de renforcement de la desserte en eau potable de la commune de Mékambo	Travaux réalisés à 66%
4	Ogooué – Ivindo et Woleu - Ntem	Réparation de 100 points d'eau	Travaux réalisés à 52%
5	Ngounié et Nyanga	Réparation de 100 points d'eau	Travaux réalisés à 80%
6	Ogooué – Lolo et Haut - Ogooué	Réparation de 100 points d'eau	Travaux réalisés à 45%
7	Estuaire	Réalisation de six forages d'eau équipés de pompes hydrauliques dans les quartiers périphériques de Libreville Nzeng – Ayong (Montalier, Milong si, Myondzi, Éba cater) Cap Santa Clara et Cap des pères)	Travaux avancés à 66% dont 4 forages déjà réalisés dont 2 ont fait l'objet de réception provisoire
8	Haut Ogooué -	Amélioration de la desserte en eau potable de la ville d'Akiéni et ses environs	Travaux réalisés à 90%
9	Ogooué – Ivindo	Mise en place d'un surpresseur et extension du réseau d'eau potable	Travaux réalisés à 93%
10	Haut Ogooué –	Travaux de renforcement du pompage eau traitée, de mise en place d'une station de surpression et de réalisation des extensions de réseau de l'adduction en eau potable de la ville d'Akiéni et de ses environs	Travaux réalisés à 98%

Tableau 13 État des lieux des projets d'envergure nationale - Volet eau (mai 2023)

Source : Rapport d'activités des cent jours du Gouvernement Bilié-By-Nze

## Promesse 89 : porter la capacité de production nationale d'électricité de 611 MW en 2016 à 1400 MW en 2023

Cf. page 93 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



À fin décembre 2022, la capacité de production nationale d'électricité du Gabon était loin d'avoir atteint les 1400 MW. Selon une note de la Banque africaine de développement datée de juillet 2021 « *Le Gabon dispose d'un mix énergétique d'une capacité totale de 725 MW, dont 328 MW d'électricité d'origine hydraulique.* »

La stagnation de la capacité de production nationale d'électricité au cours du second septennat d'Ali Bongo Ondimba s'explique par l'absence de mise en production de six (6) barrages hydroélectriques censés ajouter 790 MW de puissance installée au réseau électrique national. Ces barrages nécessaires à la réalisation de cet engagement sont encore pour la plupart au stade de projet.

Les principales avancées enregistrées dans le domaine de l'électricité concernent les travaux d'extension des réseaux haute tension et basse tension (HTA/BT) réalisés dans les zones d'Essassa et de Nkok ainsi que la création des postes HTA/BT des nouveaux quartiers de la ville de Moanda.<sup>173</sup>

<sup>173</sup> Voir page 29 du Rapport d'activités des cent jours du Gouvernement Bilié-By-Nzé de mai 2023

## Promesse 90 : construction de 5 barrages hydroélectriques : (i) FE II dans le Woleu-Ntem, (ii) Ngoulmendjim dans l'Estuaire, (iii) Chutes de l'Impératrice (80 MW), (iv) Dibwangui (30 MW) dans la Ngounié et (v) phase 2 du barrage du Grand Poubara (160 MW) dans le Haut-Ogooué

Cf page 93 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



**Barrage hydroélectrique FE II (46 MW) et barrage hydroélectrique Chutes de l'Impératrice (80 MW) :** ces deux barrages n'ont pas été construits au cours du septennat. C'est seulement le 15 mars 2022 que le Gouvernement a signé un accord tripartite avec la société Coder et la China Gezhouba Group Corporation (CGGC)<sup>174</sup>, pour leur réalisation. Cet accord a été approuvé en Conseil des ministres le 10 août 2022. Selon *Gabonreview* « en 2014 le groupe CGGC avait répondu à un appel d'offres international lancé par l'État gabonais pour la conception, la construction des aménagements des chutes de l'Impératrice, celles de Fé 2 ainsi que les lignes associées. Toutefois, la matérialisation du projet a été compromise par la rareté de financements »<sup>175</sup>. La construction de ces deux barrages va nécessiter 453 millions USD. Le 13 mars 2023, un contrat d'Achat/Vente d'énergie a été signé entre l'État gabonais et l'entreprise CODER Gabon. En mai 2023, la reprise des travaux était toujours attendue.

**Barrage hydroélectrique Ngoulmendjim (73 MW) :** les travaux de construction de ce barrage n'avaient toujours pas démarré à fin février 2023. Asokh Energy, l'entreprise chargée de sa construction, est détenue à 60 % par le Groupe Eranove et à 40 % par le Fonds gabonais d'investissements stratégiques (FGIS). En juillet 2022, *AgenceEcofin* indiquait : « Le démarrage de ces travaux est conditionné par le bouclage de la mobilisation des financements [...] le projet est évalué à 400 millions d'euros, soit 262 milliards de FCFA, dont 65,5 milliards de FCFA (25 %) de fonds propres et 196,5 milliards de FCFA (75 %) qui seront apportés par les bailleurs de fonds »<sup>176</sup>.

<sup>174</sup> Alix-Ida Mussavu. *Gabonreview* (16 mars 2022) « Électricité : Le gouvernement réactive le projet de construction des Barrages hydroélectriques Fé 2 et Impératrice », *gabonreview.com*. Disponible sur : <https://www.gabonreview.com/electricite-le-gouvernement-reactive-le-projet-de-construction-des-barrages-hydroelectriques-fe-2-et-imperatrice/> (Consulté le : 1<sup>er</sup> mars 2023)

<sup>175</sup> Désiré-Clitandre Dzonteu. *Gabonreview* (11 août 2022) « Gabon : nouvel élan pour les projets Fé2 et Impératrice », *gabonreview.com*. Disponible sur : <https://www.gabonreview.com/gabon-nouvel-elan-pour-les-projets-fe2-et-imperatrice/> (Consulté le : 1<sup>er</sup> mars 2023)

<sup>176</sup> Sandrine Gaingne. *AgenceEcofin* (7 juillet 2022) « Gabon: la construction de la centrale de Ngoulmendjim pourrait démarrer en mars 2023 », *agenceecofin.com*. Disponible sur :

**Barrage hydroélectrique Dibwangui (30 MW)** : annoncé pour 2021, le démarrage de la construction de l'installation hydroélectrique de Dibwangui n'était toujours pas effectif en janvier 2023<sup>177</sup> en dépit du vote dans le cadre de la loi de Finances 2021 des stipulations fiscales et douanières contenues dans les contrats de production indépendante d'électricité ainsi que les contrats d'achat d'énergie électrique, incluant leurs cahiers des charges, avenants et annexes signés par l'État gabonais, d'une part, et la société Louetsi Hydro chargée de la réalisation du projet, d'autre part.

**Barrage hydroélectrique du Grand Poubara - phase 2 (160 MW)** : les travaux de la phase 2 du barrage électrique de Grand Poubara n'ont jamais démarré.

Projets de barrages hydroélectriques	Type	Puissance installée projetée	Caractéristiques	Productible prévisionnel	Statut
<b>FE II</b> (Woleu-Ntem)	Au fil de l'eau	56 MW <sup>178</sup>	3 groupes Francis horizontaux de 18,5 MW	400 GWh/an	Non réalisé
<b>Ngoulmendjim</b> (Estuaire)	Au fil de l'eau	83 MW	ND	550 GWh/an	Non réalisé
<b>Chutes de l'Impératrice</b> (Ngounié)	Au fil de l'eau	120 MW	6 groupes Kaplan horizontaux de 20 MW	700 GWh/an	Non réalisé
<b>Dibwangui</b> (Ngounié)	Au fil de l'eau	15 MW	3 groupes Kaplan horizontaux de 5,1 MW	90 GWh/an	Non réalisé
<b>Grand Poubara - Phase 2</b> (Haut-Ogooué)	Au fil de l'eau	160 MW	3 groupes Francis horizontaux de 54 MW	ND	Non réalisé

Tableau 14 Statut des projets de barrages hydroélectriques contenus dans le programme d'Ali Bongo



Figure 45 Sites des futurs barrages hydroélectriques de Ngoulmendjim (G) et de Dibwangui (D)

<https://www.agenceecofin.com/hydroelectricite/0707-99513-gabon-la-construction-de-la-centrale-de-ngoulmendjim-pourrait-demarrer-en-mars-2023> (Consulté le : 1<sup>er</sup> mars 2023)

<sup>177</sup> Sandrine Gaingne. Le Nouveau Gabon (16 novembre 2021) « Flou autour du démarrage des travaux d'aménagement des barrages de Ngoulmendjim et de Dibwangui », lenouveaugabon.com. Disponible sur : <https://www.lenouveaugabon.com/fr/energies/1611-17725-flou-autour-du-demarrage-des-travaux-d-amenagement-des-barrages-de-ngoulmendjim-et-de-dibwangui> (Consulté le : 12 janvier 2023)

<sup>178</sup> La puissance installée projetée dans les fiches techniques des différents projets n'était pas toujours similaire à celle annoncée dans le programme d'Ali Bongo Ondimba

## Promesse 91 : évaluation technique et financière du barrage de Booué (400 MW) et démarrage des travaux

Cf. page 93 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



En 2022, le projet de barrage hydroélectrique de Booué n'était qu'au stade des études d'avant-projet détaillé (APD), d'impact environnemental et social (EIES) et du plan de gestion environnementale et sociale (PGES)<sup>179</sup>.

Les premières études relatives à la réalisation des aménagements hydroélectriques de Booué et Tsengue-Leledi, financées par la Banque africaine de développement (BAD) à hauteur de 757 millions XAF, avaient été lancées en avril 2019 et étaient censées s'achever en mars 2023<sup>180</sup>. Le calendrier initial semble n'avoir pas été tenu.

L'évaluation technique et financière du projet n'était toujours pas clôturée au mois de février 2023. Aucune date n'est prévue pour le démarrage effectif des travaux de construction.

<sup>179</sup> Vignon Folake. Gabonreview (28 juillet 2021) « Électricité : Les projets hydroélectriques de Booué et Tséngué-Léledi validés par la CEEAC », gabonreview.com. Disponible sur : <https://www.gabonreview.com/electricite-les-projets-hydroelectriques-de-booue-et-tsengue-leledi-valides-par-la-ceeac/> (Consulté le : 1<sup>er</sup> mars 2023)

<sup>180</sup> GWP (30 avril 2019) « Chutes de Booué et Tsengue-Leledi : Les études lancées », gwp.org. Disponible sur : <https://www.gwp.org/en/GWP-Central-Africa/WE-ACT/news/chutes-de-booue-et-tsengue-leledi-les-etudes-lancees/> (Consulté le : 1<sup>er</sup> mars 2023)

## Promesse 92 : finalisation de la transmission électrique de la zone Ekouk – Bifoun – Gare Alembe – FE2 – Mitzic et de la transmission électrique entre les Chutes de l'Impératrice Eugénie et Ntoun

Cf. page 94 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016

**Statut**

Partiellement réalisé

Inscrite dans la Stratégie nationale d'industrialisation de mai 2013, la mise en place des lignes de transmission sur les tronçons Mitzic-Oyem-Bitam et Ekouk-Bifoun-Gare d'Alembé-Mitzic avait pour objectif d'assurer une couverture adéquate des grands sites industriels du nord du pays (le domaine industriel du bois de Mitzic et les actifs industriels du pôle de développement agro-industriel - usine de séchage du latex d'hévéa)<sup>181</sup>. D'une longueur projetée de 143 km, cette ligne de transmission de 90 kV prévue pour être réalisée dans le cadre de la phase 2<sup>182</sup> du réseau interconnecté du Woleu-Ntem n'a pas vu le jour.

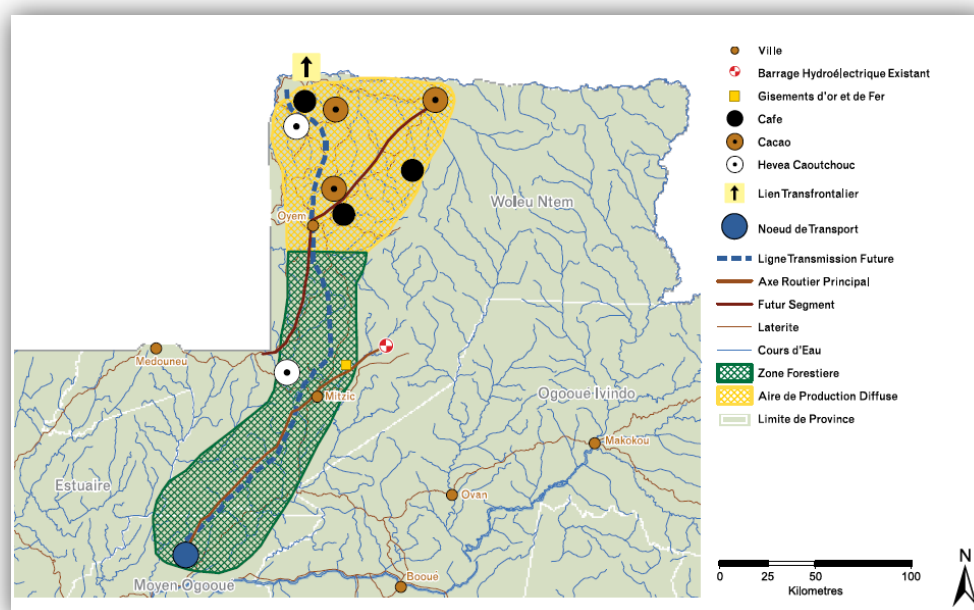


Figure 46 Carte du corridor nord et du tracé de la ligne de transmission électrique

<sup>181</sup> Présidence de la République gabonaise « Stratégie nationale d'industrialisation », Libreville, mai 2013, pp. 41.

<sup>182</sup> La phase 1 du réseau interconnecté du Woleu-Ntem a consisté en la réalisation de 3 lignes de transmission électrique dans le nord du Gabon:

- une ligne haute tension entre Mitzic et Oyem ;
- une ligne moyenne tension sur les axes Mitzic-Oyem-Bitam et Oyem-Medzeng ;
- une ligne basse tension sur les axes Mitzic-Oyem, Oyem-Konoville les 2 églises et sur l'axe Oyem-Medzeng ;

Source : « Stratégie nationale d'industrialisation (mai 2013)

Également inscrite dans la Stratégie nationale d'industrialisation, la construction d'une ligne de transmission électrique sur l'axe Fougamou-Lambaréné-Ekouk-Nkok long de 240 kilomètres a été partiellement intégrée au projet de construction de lignes électriques sur les axes lignes électriques Kango-Bifoun-Lambaréné-Fougamou-Mouila et Oyem-Bitam-Okouk-Batouri réalisé par l'entreprise GSEZ Infrac, filiale d'Arise Infrastructure Services (IS). Achievé en 2021, ce projet a permis de réaliser 664 km de lignes électriques entre les provinces de l'Estuaire et de la Ngounié. Selon les données rendues publiques par GSEZ Infrac, ce projet a eu un impact sur 20 000 personnes dans 118 localités situées sur le tracé. Par ailleurs, GSEZ Infrac a indiqué avoir :

- posé 120 transformateurs de distribution électrique ;
- réalisé 2 200 connexions ;
- posé 1 500 éclairages publics ;
- construit 35 écoles primaires et centres de santé publique.

Tronçon de la ligne	Longueur de la ligne haute tension (km)	Longueur de la ligne basse tension	Nombre de villes et villages impactés
Kango Bifoun	72,112	67,7	30
Awala Plantation	15,615	0,01	0
Bifoun Lambarene	75,965	14,6	14
Lambaréné Fougamou	93,512	28,4	19
Fougamou Mouila	125,339	14,08	14
Oyem Bitam	76	36,2	31
Bitam – Okouk – Batouri	35,15	10,2	10
<b>Total</b>	<b>493,7</b>	<b>171,2</b>	<b>118</b>

Tableau 15 Lignes de transmission électrique réalisées par GSEZ Infrac

Les retards enregistrés dans la mise en œuvre des projets de construction des barrages hydroélectriques de Fe II dans le nord du pays et des Chutes de l'impératrice dans le sud limitent l'impact des lignes de transmission électrique dont l'une des vocations était d'assurer le transport de l'énergie produite par ces barrages.





## Promesse 93 : élaboration participative et promulgation des SDAU et POS de Libreville Port-Gentil

Cf. page 98 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



En octobre 2022, le Gouvernement en partenariat avec Rise Gabon (filiale du Fonds souverain de la République gabonaise) et la Société d'aménagement de la Façade maritime du champ triomphal ont effectué le lancement de l'actualisation<sup>183</sup> du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) du Grand Libreville qui comprend les villes de Libreville, Akanda, Owendo et Ntoun. Le cabinet tunisien SCET a été recruté pour la réalisation des études. Le SDAU actualisé devrait couvrir la période 2020-2040. À la date de publication du présent rapport, l'actualisation du SDAU de Libreville n'était pas achevée ni promulguée. Les populations n'ont pas non plus été directement associées au projet.

Concernant l'élaboration du plan d'occupation des sols (POS) du Grand Libreville, le Gouvernement a publié un avis à manifestation d'intérêt<sup>184</sup> en août 2019 en vue de recruter un cabinet pouvant prendre en charge le projet. L'élaboration d'un POS du Grand Libreville vise à fixer les règles de servitude et d'utilisation de l'espace communal, dans l'optique d'un développement durable de son territoire, en respectant les principes généraux de l'urbanisme. Les objectifs spécifiques du projet déclinés dans l'avis à manifestation d'intérêt étaient :

- actualiser le diagnostic stratégique (DS) du territoire communal ;
- formuler un plan d'aménagement et d'urbanisme durable (PAUD) décliné en orientations d'aménagement durable, principes directeurs d'aménagements et mesures spécifiques ;
- établir un plan de zonage et d'aménagement urbain durable ;
- réaliser une évaluation Environnementale et sociale stratégique du projet de POS ;
- définir un règlement d'urbanisme ;
- définir un mécanisme de mise en œuvre et de suivi-évaluation du POS ;
- établir un plan d'engagement des parties prenantes.

À la date de publication du présent rapport, aucune information sur la finalisation des travaux d'élaboration du POS du Grand Libreville n'était disponible. Il en est de même pour le SDAU et le POS de la ville de Port-Gentil.

<sup>183</sup> Le précédent SDAU a été élaboré en 2012 par le Bureau national d'études techniques et de développement (BNETD)

<sup>184</sup> Avis à manifestation d'intérêt P151077 - AMI /07-1019/UCP disponible sur <https://www.lunion-archives.org/web.11/dmdocuments/N13088-07-08-2019-011.pdf> (consulté le 1er avril 2023)



Figure 49 Image du PK7-Terre nouvelle, un quartier sous-intégré et non urbanisé de Libreville

## **Promesse 94 : lever, auprès des épargnants au Gabon et dans la sous-région, les ressources nécessaires aux indemnisations foncières des populations déplacées dans le cadre des différents travaux de réaménagement de Libreville et de Port-Gentil, dont les travaux d'assainissement**

*Cf. page 99 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016*



Le 28 septembre 2021, le Gouvernement gabonais et la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) ont signé un accord de prêt de 20 milliards XAF, en augmentation d'un premier prêt de 40 milliards XAF afin d'assurer le financement du plan complet de réinstallation des populations affectées par les projets d'aménagement des bassins versants de Gué-Gué, Lowé-IAI et Terre-Nouvelle.

Selon un communiqué de la Cellule Communication & Marketing de la BDEAC<sup>185</sup>, le financement de la BDEAC porte sur la construction dans la ville de Bikélé, en proche banlieue de Libreville de :

- 930 logements sociaux ;
- 1 dispensaire ;
- 3 écoles ;
- plusieurs équipements collectifs.

Concernant l'assainissement de Libreville, les travaux du bassin versant de Terre-Nouvelle, qui ont commencés il y a maintenant plusieurs années, ne sont toujours pas achevés. Les travaux du bassin versant de Nzeng-Ayong, long de 2,3 kilomètres, sont terminés. Cependant, les nombreuses inondations enregistrées par ce bassin versant dès sa mise en service militent pour des travaux complémentaires et son prolongement plus en aval vers un bras de mer qui traverse ce quartier.<sup>186187</sup>

<sup>185</sup> Communiqué disponible sur [https://www.bdeac.org/jcms/pre\\_29409/en/la-bdeac-et-la-republique-gabonaise-signent-deux-accords-de-prets-d-un-montant-total-de-fcfa-35-milliards](https://www.bdeac.org/jcms/pre_29409/en/la-bdeac-et-la-republique-gabonaise-signent-deux-accords-de-prets-d-un-montant-total-de-fcfa-35-milliards)

<sup>186</sup> Désiré-Clitandre Dzonteu. Gabonreview (1<sup>er</sup> février 2022) « [Enquête] Bassin versant de Nzeng-Ayong : À qui incombe l'entretien ? Qui termine l'ouvrage ? », gabonreview.com. Disponible sur : <https://www.gabonreview.com/enquete-bassin-versant-de-nzeng-ayong-a-qui-incombe-lentretien-qui-terme-louvrage/> (Consulté le : 20 avril 2023)

## Promesse 95 : 100% des déchets solides et liquides régulièrement collectés à Libreville et Port-Gentil traités

Cf. page 100 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Les villes de Libreville et de Port-Gentil n'ont pas été dotées de centres de traitement des déchets au cours du septennat. En conséquence, les déchets collectés ne font l'objet d'aucun traitement et sont déversés dans des décharges à ciel ouvert souvent saturées.

Concernant le projet de centre de traitement des déchets de Libreville, c'est seulement le 9 novembre 2022 que le Gouvernement a publié un avis à manifestation d'intérêt (AMI N°004/PIAEPAL/BAD/GAB/MERH/UCP/2022) pour le recrutement d'un cabinet de consultant devant réaliser l'étude relative à l'élaboration et à l'opérationnalisation de la stratégie de gestion des déchets solides et liquides dans le Grand Libreville (Communes de Libreville, d'Akanda et d'Owendo). Selon le point n°3 de cet avis à manifestation d'intérêt, le démarrage de cette étude est prévu au second semestre 2023 pour une durée de huit (8) mois.<sup>188</sup>

Concernant le projet de centre de traitement des déchets de Port-Gentil, aucune action du Gouvernement relative à sa mise en œuvre n'a été relevée.

---

<sup>187</sup> Lyonnel Mbeng Essone. Gabonmediatime (27 octobre 2022) « Bassins-versants de Nzeng-Ayong: plus de 11 milliards à l'eau ! », gabonmediatime.com. Disponible sur : <https://www.gabonmediatime.com/bassins-versants-de-nzeng-ayong-plus-de-11-milliards-a-leau/> (Consulté le : 20 avril 2023)

<sup>188</sup> AMI N°004/PIAEPAL/BAD/GAB/MERH/UCP/2022 - Réalisation de l'étude relative à l'élaboration et à l'opérationnalisation de la stratégie de gestion des déchets solides et liquides dans le Grand Libreville (Communes de Libreville, d'Akanda et d'Owendo) - PIAEPAL disponible sur <https://www.afdb.org/en/documents/ami-gabon-realisation-de-letude-relative-lelaboration-et-loperationnalisation-de-la-strategie-de-gestion-des-dechets-solides-et-liquides-dans-le-grand-libreville-communes-de-libreville-dakanda-et-dowendo-piaepal> (Consulté le : 1<sup>er</sup> mars 2023)

## **Promesse 96 : attirer des investisseurs chinois, prêts à préfinancer le projet de la Baie des Rois, dont ils assureront par la suite la vente des parcelles aménagées à des promoteurs d'une part et construction d'un centre de conférence à la cité de la démocratie, pour soutenir le développement du tourisme d'affaires, et d'événementiel d'autre part**

Cf. page 101 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



En dépit de la promesse faite par le candidat Ali Bongo Ondimba en 2016, le Gouvernement n'est pas parvenu à attirer des investisseurs chinois susceptibles de préfinancer le projet de la Baie des Rois d'une part et la construction d'un centre de conférence à la Cité de la démocratie d'autre part. Interrogé par le quotidien *L'Union* en avril 2017, Zhao Yang, le Directeur général de China Harbour Engineering Company Ltd, qui exécutait les travaux de terrassement sur le site de la Baie des Rois indiquait : « Dans le cadre de notre projet "La Baie des Rois" (c'est China Harbour Engineering Company Ltd qui exécute les travaux de terrassement, NDLR), nous envisageons de rejoindre l'État dans un modèle PPP (Partenariat public-privé, NDLR). On veut investir avec l'État sur ce projet. Les mesures incitatives que nous avons demandées ne sont pas encore accordées<sup>189</sup> ».

À noter que la Façade maritime du champ triomphal (FMCT), la filiale du Fonds gabonais d'investissement stratégique (FGIS), a repris l'aménagement du site de la Baie des Rois.<sup>190</sup>

En mars 2023, seuls trois (3) immeubles, dont le financement est assuré par une levée de fonds de 20 milliards XAF de la FMCT<sup>191</sup> étaient en construction sur le site de la Baie des Rois. Le projet de centre de conférence à la Cité de la démocratie semble avoir été abandonné.

<sup>189</sup> Innocent M'badouma. *L'Union* (8 et 9 avril 2017) « Entretien avec le directeur général de CHEC Zhao Yang : "l'écosystème des affaires ne permet pas aux sociétés chinoises de s'installer rapidement au Gabon" », [lunion-archives.org](https://lunion-archives.org/web.11/dmdocuments/N12394-08-09-04-2017-005.pdf). Disponible sur : <https://lunion-archives.org/web.11/dmdocuments/N12394-08-09-04-2017-005.pdf> (Consulté le : 1<sup>er</sup> mars 2023)

<sup>190</sup> Stevie Mounombou. *Gabonreview* (19 août 2022) « La Baie des rois : Une évolution maîtrisée », [gabonreview.com](https://www.gabonreview.com/la-baie-des-rois-une-evolution-maitrisee-2/). Disponible sur : <https://www.gabonreview.com/la-baie-des-rois-une-evolution-maitrisee-2/> (Consulté le : 1<sup>er</sup> mars 2023)

<sup>191</sup> Stevie Mounombou. *Gabonreview* (2 décembre 2022) « Baie des Rois : Les défis écoresponsables de la FMCT », [gabonreview.com](https://www.gabonreview.com/baie-des-rois-les-defis-ecoresponsables-de-la-fmct/). Disponible sur : <https://www.gabonreview.com/baie-des-rois-les-defis-ecoresponsables-de-la-fmct/> (Consulté le : 1<sup>er</sup> mars 2023)

## Promesse 97 : délivrer une masse critique de titres fonciers

Cf. page 104 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



L'Agence nationale de l'urbanisme, des travaux topographiques et du cadastre (ANUTTC), guichet unique du foncier créé en 2011 à l'initiative du président gabonais Ali Bongo Ondimba pour fluidifier le traitement des demandes de titres de propriété, n'est jamais parvenue à délivrer une masse critique de 50 000 titres fonciers depuis sa création.

À fin juin 2018, l'agence cumulait 25 000 demandes de titres fonciers et de régularisation foncière non instruites<sup>192</sup>. Le 21 décembre 2021, à l'issue du conseil d'administration de l'ANUTTC, son PCA Léon Paul M'Vouba Okori a déclaré que l'agence n'a délivré que 1300 actes fonciers en 2021 et qu'il espérait tout au plus le double pour l'année 2022<sup>193</sup>. Cependant, ce sont seulement 1600 titres fonciers qui ont été délivrés en 2022<sup>194</sup>, principalement dans la province de l'Estuaire.

En outre, l'ANUTTC est régulièrement citée par la presse dans des affaires présumées de corruption. En mars 2020, son Directeur général, Abel Olivier Nang Ekomye<sup>195</sup> a été convoqué pour une audition à la Direction générale des recherches (DGR) de la Gendarmerie nationale pour une affaire présumée de détournement de fonds selon des médias locaux.<sup>196</sup>

<sup>192</sup> Africapostnews (6 septembre 2018) « Gabon : plus de 25.000 demandes de titres fonciers non traitées à l'ANUTTC », landportal.org. Disponible sur : <https://landportal.org/fr/news/2018/09/gabon-plus-de-25000-demandes-de-titres-fonciers-non-trait%C3%A9es-%C3%A0-l%E2%80%99anuttc> (Consulté le : 1<sup>er</sup> mars 2023)

<sup>193</sup> Désiré-Clitandre Dzonteu. Gabonreview (22 décembre 2021) « ANUTTC : 1300 actes fonciers délivrés en 2021 », gabonreview.com. Disponible sur : <https://www.gabonreview.com/anuttc-1300-actes-fonciers-delivres-en-2021/> (Consulté le : 1<sup>er</sup> mars 2023)

<sup>194</sup> GM Ntoutoume-Ndong. L'Union (24 janvier 2023) « ANUTTC : bilan 2022, priorités en 2023 », L'Union n°14137, 24 janvier 2023, pp. 4.

<sup>195</sup> Abel Olivier Nang Ekomye a occupé le poste de Directeur général de l'ANUTTC d'octobre 2018 à décembre 2020. Il a ensuite été nommé ministre de l'Habitat le 9 décembre 2020.

<sup>196</sup> Gabon Média Time (4 mars 2020) « Gabon : le DG de l'ANUTTC interpellé par la DGR pour détournement et attributions frauduleuses des parcelles », gabonmediatime.com. Disponible sur : <https://www.gabonmediatime.com/gabon-le-dg-de-lanuttc-interpelle-par-la-dgr-pour-detournement-et-attributions-frauduleuses-des-parcelles/> (Consulté le : 1<sup>er</sup> mars 2023)

## Promesse 98 : livraison de 6 Zones d'Aménagement Concerté qui reconfigurent l'urbanisation des agglomérations de Libreville et Port-Gentil, et mettent sur le marché une masse critique de logements

Cf. page 105 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



L'article 25 de l'ordonnance 6/2012 du 13 février 2012 définit les zones d'aménagement concerté comme des zones qui ont pour objet l'aménagement et l'équipement de terrains bâtis et non bâtis notamment en vue de la réalisation de constructions à usage d'habitation, d'industries et de services, d'installations et d'équipements collectifs publics ou privés.

À fin décembre 2022, aucune des six (6) zones d'aménagement concerté promise par le candidat Ali Bongo Ondimba en 2016 n'avait été livrée à Libreville ou à Port-Gentil. Le Gouvernement n'est pas non plus parvenu à mettre à la disposition des gabonais une masse critique de logements. Les principaux programmes immobiliers initiés au cours du premier septennat d'Ali Bongo ne sont pas allés à leur terme. C'est notamment le cas des programmes de la Société nationale immobilière (SNI) à Bikélé, à Akanda et à Port-Gentil. Les principaux programmes immobiliers arrivés à terme sont ceux de la Caisse des dépôts et de consignations (CDC) dans la commune d'Akanda, à savoir, l'ensemble résidentiel *Les bougainvilliers* et le lotissement résidentiel *Magnolia*.

## Promesse 99 : retour à l'équilibre financier du dispositif d'assurance maladie

Cf. page 111 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



La promesse d'un retour à l'équilibre financier du dispositif d'assurance maladie du candidat Ali Bongo Ondimba reposait sur la réalisation de six (6) piliers :

- la création d'un Fonds 4 de l'assurance maladie dédié aux travailleurs indépendants, notamment ceux évoluant dans le secteur informel ;
- un meilleur contrôle fiscal des activités économiques informelles par la création de l'Office National des Recettes (ONR) ;
- la création d'un statut juridique simplifié pour les acteurs du secteur informel ;
- la réduction du nombre d'adhérents au Fonds 3 de l'assurance maladie dédié aux *Gabonais économiquement faibles* (GEF) ;
- la promulgation d'un décret donnant un caractère obligatoire au versement des cotisations sociales des agents publics et la hausse de taux de cotisation de 4,1% à 5% ;
- l'optimisation des frais de gestion des structures des cotisations sociales.

La mise en œuvre de ces piliers devait permettre d'assurer la pérennité du dispositif d'assurance maladie, notamment par la sécurisation de son financement. Cependant, la réalisation de l'ambition du candidat Ali Bongo Ondimba a été très partielle. Outre l'absence de mise en œuvre de certains piliers, la gestion de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (CNAMGS) et de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) a fait l'objet de plusieurs scandales au cours du septennat. Plusieurs dirigeants de la CNAMGS ont été emprisonnés à la suite d'accusations de détournement de fonds et de malversations financières.

Concernant la situation de la CNAMGS, un déficit de 1,4 milliard XAF<sup>197</sup> a été enregistré au cours de l'exercice 2021.

<sup>197</sup> Arnaud Ntoutoume Ndong, InsideneWS241 (18 mai 2023) « Gabon : les dépenses de la Cnamgs en hausse de plus de 20 milliards de FCFA en 2021 », insideneWS241.com. Disponible sur : <https://insideneWS241.com/gabon-les-depenses-de-la-cnamgs-en-hausse-de-plus-de-20-milliards-de-fcfa-en-2021/> (Consulté le : 30 mai 2023)



Situation de la CNAMGS au 31 décembre 2021	
Déficit	<b>1,4 milliard XAF</b>
Montant des dépenses techniques	<b>63 milliards XAF/an,</b> <i>dont 34% des dépenses de médicaments</i>
Cotisations du Fonds 1	<b>59 milliards XAF</b>
Montant des dépenses de fonctionnement du Fonds 1	<b>16 milliards XAF</b>
Ratio des charges administratives	<b>17,6%</b> <i>la norme CIPRES étant de 15% des produits techniques réalisés</i>
Ratio des charges du personnel	<b>63,6%</b> <i>la norme CIPRES étant de 85% des charges de fonctionnement</i>

Tableau 16 Situation de la CNAMGS au 31 décembre 2021

Concernant la situation de la CNSS, un état des lieux<sup>198199</sup> a été dressé par son ancien Directeur général Patrick Ossi Okori<sup>200</sup> au moment de sa prise de fonction en mars 2021. Le tableau ci-dessous en fait la synthèse.

Situation de la CNSS en mars 2021	
Nombre de salariés	<b>1976</b>
Déficit	<b>28 milliards XAF</b>
Montant moyen des dépenses trimestrielles	<b>23 milliards XAF</b>
Crédits spots	<b>55 milliards XAF</b>
Dette fournisseurs	<b>10 milliards XAF</b>
Montant des pensions régulières	<b>95 milliards XAF/an</b>
Dette envers les retraités	<b>5 000 retraités</b> en attente depuis plus de 5 ans du paiement de leurs retraites pour un montant de <b>19 milliards XAF</b>
Poids de la masse salariale dans les frais de gestion	<b>41%</b>
Impayés de l'État gabonais	<b>85 milliards XAF</b>
Impayés des entreprises	<b>700 entreprises</b> doivent <b>300 milliards XAF</b> à la CNSS dont +/- 180 milliards de pénalités pour +/- 120 milliards du principal

Tableau 17 Situation de la CNSS en mars 2021

Les craintes sur la pérennité du dispositif d'assurance maladie ont conduit la Fédération des entreprises du Gabon (FEG) à demander à être plus impliquée dans la gestion de la CNAMGS et de la CNSS d'une part et que l'État se positionne comme régulateur de ces entités. L'urgence de la situation a conduit le Gouvernement à adopter en conseil des ministres le 20 janvier 2023<sup>201</sup> deux projets de loi<sup>202203</sup> ayant pour objet de matérialiser la réforme annoncée du système de gouvernance de la CNAMGS et de la CNSS par une redéfinition du rôle de l'État qui :

<sup>198</sup> Geoffroy Fouboula Lebika Mackosso, Gabonactu (7 juin 2022) «CNSS : les étonnants chiffres qui justifient la faillite », gabonactu.com. Disponible sur : <https://gabonactu.com/cnss-les-etonnants-chiffres-qui-justifient-la-faillite/> (Consulté le : 30 mai 2023)

<sup>199</sup> Voir aussi l'intégralité de l'interview de Patrick Ossi Okori disponible sur YouTube <https://www.youtube.com/watch?v=XmAKUVS6MOw> (Consulté le : 30 mai 2023)

<sup>200</sup> Patrick Ossi Okori a occupé le poste de Directeur général de la CNSS de mars 2021 à juin 2022

<sup>201</sup> Communiqué final du conseil des ministres du 20 janvier 2023 disponible sur <https://www.travail.gouv.ga/object.getObject.do?id=1937&object=file&mime=file-mime> (consulté le 1<sup>er</sup> avril 2023)

<sup>202</sup> Projet de loi portant modification et suppression de certaines dispositions de l'ordonnance n°0022/PR/2007 du 21 août 2007 instituant un Régime obligatoire d'Assurance Maladie et de Garantie sociale en République gabonaise, ratifiée par la loi n°034/2007 du 23 janvier 2008

- renforce de l'autorité et des pouvoirs du Conseil d'Administration dans la gouvernance de la CNAMGS et de la CNSS par le choix de recrutement de l'équipe dirigeante à la suite d'appel à candidatures ainsi que les conditions de révocation des membres de ladite équipe ;
- détermine la responsabilité du Conseil d'Administration dans l'atteinte des objectifs de bonne gouvernance et de performance de la CNAMGS/ CNSS;
- rétrocède la gestion des aides sociales à l'administration centrale des Affaires sociales pour ce qui concerne la CNAMGS.

Pilier	Action réalisée	Statut
Création d'un Fonds 4 de l'assurance maladie dédié aux travailleurs indépendants notamment ceux évoluant dans le secteur informel	En dépit de plusieurs annonces du Gouvernement depuis 2019, le Fonds 4 de la CNAMGS n'était toujours pas opérationnel à la date de publication du présent rapport. Le 22 février 2023, à l'occasion de la deuxième session du Comité de surveillance et de contrôle des organismes de protection sociale présidé par le ministre de la Santé et des Affaires sociales, le comité a instruit la Direction de la CNAMGS d'accélérer le processus de mise en œuvre du Fonds 4. <sup>204</sup>	Non réalisé
Meilleur contrôle fiscal des activités économiques informelles par la création de l'Office National des Recettes	L'Office national de recettes (ONR) n'a jamais été mis en place (cf. promesse 39)	Non réalisé
Création d'un statut juridique simplifié pour les opérateurs évoluant dans le secteur informel	Le Gouvernement n'a pas créé de statut juridique simplifié pour les acteurs du secteur informel. En revanche, le Gouvernement a assoupli les conditions de création d'une société à responsabilité limitée (SARL). Le capital est désormais fixé librement contre 100 000 XAF auparavant. <sup>205</sup>	Partiellement réalisé
Réduction du nombre d'adhérents au Fonds 3 de l'assurance maladie dédié aux Gabonais économiquement faibles (GEF)	Le Gouvernement a engagé des travaux visant à fiabiliser les fichiers de la CNAMGS et plus particulièrement le fichier des GEF éligibles au Fonds 3. Les résultats qui ont été présentés au Premier ministre le 4 mai 2022 faisaient ressortir plusieurs irrégularités et incohérences dans ce fichier.	Réalisé
Adopter un décret donnant un caractère obligatoire au versement des cotisations sociales des agents publics et la hausse de taux de cotisation de 4,1% à 5%	Le décret n°578/PR/MDSFPSSN du 22 décembre 2016 <sup>206</sup> fixe les taux, l'assiette des cotisations et le plafonnement des salaires soumis à cotisation des travailleurs des secteurs public, privé et parapublic au Régime obligatoire d'Assurance Maladie et de Garantie sociale. L'article 5 dudit décret fixe à 5% le taux de cotisation à la charge de l'État employeur tandis que l'article 7 stipule que le produit des cotisations collectées par les services compétents du ministère en charge de la solde et des pensions est reversé le 25 de chaque mois à la CNAMGS.	Réalisé
Optimisation des frais de gestion des structures des cotisations sociales	Information non disponible	ND

Tableau 18 Bilan des actions devant concourir à l'équilibre financier du dispositif d'assurance maladie

<sup>203</sup> Projet de loi portant modification et suppression de certaines dispositions de la loi n°6/75 du 25 novembre 1975 portant Code de Sécurité sociale

<sup>204</sup> Désiré-Clitandre Dzonteu. Gabonreview (13 février 2023) « Protection sociale : les dossiers de la CNAMGS et de la CNSS en examen », gabonreview.com. Disponible sur : <https://www.gabonreview.com/protection-sociale-les-dossiers-de-la-cnamgs-et-de-la-cnss-en-examen/> (Consulté le : 1<sup>er</sup> avril 2023)

<sup>205</sup> Cf. article 2 nouveau de la loi n°028/2018 du 21 avril 2020 portant modification de certaines dispositions de la loi n°13/2016 du 05 septembre 2016 relative à la simplification de la création des sociétés à responsabilité limitée en République gabonaise disponible sur <https://www.assemblee-nationale.ga/object.getObject.do?id=1413>

<sup>206</sup> Décret n°578/PR/MDSFPSSN du 22 décembre 2016 disponible sur [http://www.cnamgs.net/docs/D%C3%A9cret%20578%20du%2022%20d%C3%A9cembre%202016%20\(Taux%20Assiette%20Plafond%20cotisations%20du%20F1%20et%20F2%20au%20ROAMGS\).pdf](http://www.cnamgs.net/docs/D%C3%A9cret%20578%20du%2022%20d%C3%A9cembre%202016%20(Taux%20Assiette%20Plafond%20cotisations%20du%20F1%20et%20F2%20au%20ROAMGS).pdf)

## Promesse 100 : financement du panier minimum vieillesse

Cf. page 111 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Inscrit parmi les priorités visant à améliorer les conditions de vie des personnes du troisième âge, le « *financement du panier minimum vieillesse* », mécanisme qui consiste à attribuer aux personnes de faibles ressources, âgées d'au moins 65 ans, une allocation de subsistance ne s'est pas matérialisée.

Le programme du candidat Ali Bongo Ondimba conditionne le financement du panier minimum vieillesse à la réalisation des différents engagements contenus dans la promesse 100. Le programme du candidat soutient notamment : « *Ces différentes mesures de consolidation de l'existant sont indispensables. Elles nous permettront d'atteindre un financement équilibré des fonds d'assurance maladie. Nous pourrons, dès lors, prendre effectivement en charge des droits comme le panier minimum vieillesse.*<sup>207</sup> ». L'absence de réalisation de la promesse 100 a donc un effet direct sur le financement du panier minimum vieillesse.

Par ailleurs, au cours du septennat, la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) a peiné à remplir une de ses missions à savoir le paiement des pensions de retraite. Souvent, les retraités ont dû organiser des mouvements de grève<sup>208</sup> pour obtenir gain de cause.

<sup>207</sup> Cf. page 110 du programme

<sup>208</sup> RFI (11 juin 2022) « Gabon: les retraités manifestent après un retard de paiement de leur pension », gabonreview.com. Disponible sur : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220611-gabon-des-retrait%C3%A9s-manifestent-apr%C3%A8s-%C3%AAtre-priv%C3%A9s-de-leurs-pensions> (Consulté le : 15 avril 2023)

## Promesse 101 : extension de la protection sociale à de nouveaux risques, comme l'accompagnement au retour vers l'emploi

Cf. page 111 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



« En partant du principe que nous aurons réussi à stabiliser et consolider l'assurance maladie, j'ambitionne de convoquer, aux alentours de 2020, des Assises nationales de la protection sociale, qui réfléchiront à la couverture par la solidarité nationale de nouveaux risques sociaux. Un sujet comme l'introduction d'une assurance chômage pourra être étudié et, si les conditions de faisabilité sont réunies, mis en œuvre durant le prochain mandat », tel était l'engagement programmatique du candidat Ali Bongo Ondimba. En adoptant la loi n°028/2016 portant Code de protection sociale en République gabonaise, le législateur a élargi les risques sociaux couverts par des régimes relevant de la Sécurité sociale. Selon l'article 21 de cette loi, sont couvertes à ce titre les branches suivantes :

- les prestations de maternité et prestations familiales ;
- les risques professionnels intégrant les activités de sécurité et de santé au travail ainsi que de prévention ;
- les pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès ;
- l'assurance chômage.

L'article 24 fait quant à lui rentrer le chômage dans les risques sociaux spécifiques assurés par les régimes de protection sociale relevant du principe de la garantie sociale et des aides sociales.

Dans le cadre des régimes de l'assurance chômage, la loi crée un compte épargne chômage (article 41), un fonds de solidarité et d'activation de l'emploi (article 46) et une allocation chômage (article 48).

Cependant, en dépit de l'adoption d'une législation qui élargit la protection sociale à de nouveaux risques tels que l'accompagnement au retour à l'emploi, l'application de cette réforme reste attendue. À ce jour, aucun Gabonais n'a bénéficié d'allocation chômage.

Enfin, au cours du septennat, les organismes de protection sociale que sont la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (CNAMGS) et la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) ont connu des crises multiformes dues notamment à la mauvaise gestion des dirigeants et aux difficultés de recouvrement de leurs créances (cf. Promesse 100).

## Promesse 102 : création de 27 centres de santé

Cf, page 112 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



L'ambition de créer 27 centres de santé à travers le pays n'a été que très partiellement réalisée par le Gouvernement. Le principal programme gouvernemental y relatif est réalisé dans le cadre du Projet d'appui au secteur santé au Gabon (PASS2), financé par l'Agence française de développement à hauteur de 10 millions EUR, dont la convention a été signée en décembre 2017 et dont le lancement des travaux a eu lieu en octobre 2021.

Seulement huit (8) centres de santé localisés dans quatre (4) régions sanitaires sont concernés par le PASS2. Les objectifs du projet sont :

- réhabiliter, construire et équiper les structures de santé périphériques ;
- rationaliser et former le personnel de santé.

Région sanitaire	Haut-Ogooué	Ogooué-Ivindo	Ngounié	Woleu-Ntem
Localisation des projets	Leconi	Ovan	Fougamou	Medouneu
	Okandja	Mvadi	Ndendé	Mitxic

Tableau 19 Localisation des structures de santé devant être construites ou réhabilitées dans le cadre du PASS2

Au moment de la rédaction du présent rapport, les centres de santé de Mitxic et Mvadi avaient été réceptionnés tandis que d'autres centres de santé réalisés dans le cadre du PASS2 étaient en voie de l'être. Cependant, ces réalisations, bien qu'encourageantes, demeurent bien en deçà des 27 engagements d'Ali Bongo Ondimba d'une part et des 31 projections en matière d'équipements et d'infrastructures contenues dans le Plan national de développement sanitaire 2017-2021. Par ailleurs, trois (3) autres centres de santé ont été réhabilités ou sont en travaux : les centres médicaux de Bakoumba et de Kango et le dispensaire de Junckville.



Figure 50 Le centre de santé de Mitxic réalisé dans le cadre du PASS2

Projections en matière d'équipements et d'infrastructures du Plan national de développement sanitaire 2017-2021	Statut
Élaborer, valider et diffuser le schéma directeur des infrastructures sanitaires	Partiellement réalisé
Achever la réhabilitation et l'équipement du Centre Hospitalier Universitaire de Libreville	Réalisé
Construire et équiper l'Agence du Médicament	Réalisé
Construire et équiper le laboratoire de contrôle qualité du médicament	Non réalisé
Construire et équiper une Centrale d'achat des médicaments	Réalisé
Construire et équiper l'antenne régionale de l'Ogooué Ivindo à Makokou	Non réalisé
Construire et équiper le Centre de Gérontologie et de Gériatrie	ND
Construire et équiper un Laboratoire National de Santé publique	ND
Construire et équiper un hôpital psychiatrique	Non réalisé
Reconstruire et équiper l'hôpital spécialisé de Nkembo	Non réalisé
Réhabiliter et équiper en mobilier de bureau les six (6) Directions régionales de Santé	ND
Doter les DRS de véhicules de supervision	ND
Doter les DRS d'équipements informatiques, de communication y compris l'accès à Internet (PM - SNIS)	Partiellement réalisé
Réhabiliter et équiper 5 Centres Hospitaliers Régionaux	Partiellement réalisé
Construire et équiper les bases d'épidémiologies et d'hygiène dans 6 régions sanitaires	ND
Doter cinq (5) CHR d'ambulance et de véhicules de services	Partiellement réalisé
Construire et équiper 18 hôpitaux départementaux	Très partiellement réalisé
Réhabiliter et équiper six (6) hôpitaux départementaux	Très partiellement réalisé
Doter 24 hôpitaux départementaux d'ambulance	
Construire et équiper 10 centres de santé	Très partiellement réalisé
Réhabiliter et équiper 20 centres de santé	Très partiellement réalisé
Doter 30 centres de santé d'ambulance	Très partiellement réalisé
Réhabiliter et équiper 120 dispensaires	Très partiellement réalisé
Doter 36 départements sanitaires d'équipements informatiques, de communication y compris l'accès à Internet (PM)	Très partiellement réalisé
Doter 36 départements sanitaires des véhicules de supervision	Très partiellement réalisé
Doter les 13 programmes et services nationaux de véhicules de supervision	ND
Doter les 13 programmes et services nationaux d'équipements informatiques, de communication y compris l'accès à Internet (PM)	ND
Assurer le renouvellement du matériel des Services virologie, immunologie, consultation médicale, stockage et fractionnement du CNTS (PM)	ND
Réhabiliter et équiper l'INFASS de Libreville	Très partiellement réalisé
Construire et équiper une annexe INFASS à Bikélé	Non réalisé
Construire et équiper 3 EPFASS	Partiellement réalisé

Tableau 20 Projections en matière d'équipements et d'infrastructures du Plan national de développement sanitaire 2017-2021

## Promesse 103 : création de 4 centres hospitaliers régionaux

Cf, page 112 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Un seul nouveau centre hospitalier à vocation régionale a été mis en service au cours de ce second septennat. Il s'agit du Centre hospitalier universitaire mère enfant fondation Jeanne Ebori de Libreville (CHUMEFJE) dont les activités ont démarré le 19 novembre 2018<sup>209</sup>. Présentée comme un Hôpital de 3e génération, cette structure spécialisée dans le traitement des pathologies mère-enfant est gérée par le Groupe espagnol Sphera et propose des services de :

- consultations externes :
  - o consultations externes de gynécologie-obstétrique et de pédiatrie ;
  - o radiologie ;
  - o examens de laboratoire.
- hospitalisations
- chirurgie.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un centre hospitalier régional, il convient de relever les travaux en cours à l'hôpital de la Peyrie.



Figure 51 Le Centre hospitalier universitaire mère enfant fondation Jeanne Ebori de Libreville (CHUMEFJE)

<sup>209</sup> Stéphane Billé. Le Gabon Nouveau (19 octobre 2018) « Démarrage des activités du Centre hospitalier universitaire mère enfant fondation Jeanne Ebori », lenouveaugabon.com. Disponible sur : <https://www.lenouveaugabon.com/sante/1910-14125-demarrage-des-activites-du-centre-hospitalier-universitaire-mere-enfant-fondation-jeanne-ebori> (Consulté le : 1<sup>er</sup> mars 2023)

## Promesse 104 : réhabilitation de l'hôpital de Melen

Cf, page 112 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



Le Centre hospitalier régional de l'Estuaire (CHRE), également connu sous le nom « *hôpital de Melen* » a fait l'objet d'une réhabilitation dans le cadre du plan d'urgence du ministère de la Santé en 2020. À l'occasion de ces travaux, les services des urgences et de médecine générale ont été réhabilités, l'hôpital a été doté de nouveaux lits d'hospitalisation et des salles VIP ont été équipés de téléviseurs et de baies vitrées<sup>210</sup>.

À noter qu'en dépit de ces rénovations, en octobre 2022, des articles de presse rapportaient l'état de délabrement de l'hôpital. En effet, relayant les propos de la présidente de l'Association contre les risques médicaux (ASCORIM), Brigitte Aminata Ondo, *Gabon Média Time* écrivait : « *il n'y a qu'un seul médecin actuellement au sein de l'hôpital de Melen. Les salles sont sales et on y trouve des toiles d'araignées sur les murs [...] Les femmes enceintes ne sont toujours pas prises en charge gratuitement malgré le document de la CNAMGS* »<sup>211</sup>.

<sup>210</sup> Camille Boussoughou. Gabonactu (7 octobre 2020) « L'hôpital de Melen refait peau neuve », gabonactu.com. Disponible sur : <https://gabonactu.com/lhopital-de-melen-refait-peau-neuve/> (Consulté le : 1<sup>er</sup> mars 2023)

<sup>211</sup> Pierre Essono. Gabon Média Time (19 octobre 2022) « Gabon: l'hôpital de Melen en état de délabrement sous le regard d'Obiang Ndong », gabonmediatime.com. Disponible sur : <https://www.gabonmediatime.com/gabon-lhopital-de-melen-en-etat-de-delabrement-sous-le-regard-dobiang-ndong/> (Consulté le : 1<sup>er</sup> mars 2023)



## Promesse 105 : une information médicale fiable qui améliore la qualité de service de notre dispositif national de santé

Cf. page 113 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016



« Je souhaite, en plus du SNIS, que chaque patient Gabonais dispose de son dossier médical numérisé, où seront répertoriées les principales informations médicales le concernant, et qui permettront à n'importe quel agent de santé sur le territoire d'avoir accès à cet historique, ce qui facilitera son diagnostic et améliorera ses recommandations. L'analyse consolidée des informations de ces dossiers médicaux numérisés permettra de renforcer considérablement le dispositif de surveillance épidémiologique, en utilisant les technologies de l'information et de la communication pour collecter les données nécessaires sur les affectations des patients et diffuser les informations d'alerte et de riposte. Ce type de dispositif sera déterminant pour faire face efficacement à des épidémies comme celle qu'ont vécues plusieurs pays africains avec Ebola. En temps normal, ce Système National d'Information Sanitaire permettra d'optimiser i) le processus de prise de rendez-vous des patients, ce qui aura un impact majeur sur le désengorgement des structures sanitaires, ii) le processus de prise en charge des patients, qui permettra au personnel soignant de consacrer moins de temps à l'administratif et plus de temps aux soins médicaux et, enfin, iii) le suivi des usagers, pour le développement de la prévention et le suivi des recommandations. » Telle était la promesse d'Ali Bongo Ondimba en 2016.

L'état des lieux du système d'information sanitaire du Gabon a fait l'objet d'une étude publiée en 2020 dans *Santé publique*, la revue scientifique de la Société française de santé publique (SFSP)<sup>212</sup>. À l'issue de l'interview de 770 professionnels de santé exerçant de 150 structures de soins issues des 10 régions sanitaires du pays d'une part et de l'organisation de différents ateliers auxquels 171 professionnels de santé ont participé d'autre part, l'équipe de 11 chercheurs chargés de la réalisation de l'étude est parvenue aux résultats suivants :

« Au terme de ce travail, des problèmes organisationnels et techniques ont été relevés au niveau du système d'information sanitaire du Gabon, notamment l'absence de cadre juridique définissant les rôles et responsabilités des différents acteurs du système, une faible pratique de la gestion des données, un système

<sup>212</sup> KOUMAMBA Aimé Patrice, LIPENQUET Gaetan Moukoumbi, MBENGA Raymond Ondzigue et al., « État des lieux du système d'information sanitaire du Gabon », *Santé publique*, 2020/4 (Vol. 32), p. 407-417. DOI : 10.3917/spub.204.0407. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2020-4-page-407.htm> (Consulté le : 4 mai 2023)

*d'information en silo, plusieurs applications informatiques non interopérables et un taux de complétude faible, à 30 %.*

*Parmi les 770 professionnels de santé enquêtés, 539 (70 %) étaient favorables à la mise en place d'un nouveau système d'information.*

*Comme principaux acquis, nous avons noté l'existence d'un parc informatique et une couverture Internet acceptables, 31,5 % des structures de soins étant connectées via le câble. »*

Par ailleurs, la qualité des soins dans les structures sanitaires du pays demeure un sujet préoccupant. Dans une interview accordée à *Gabon Média Time* en avril 2023, Dr Magaran Monzon Bagayoko, Représentant résident de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) déclarait : « *Le système de santé du Gabon souffre de la mauvaise qualité des soins, il ne peut avoir de couverture sanitaire universelle sans qualité de soins, sans satisfaction du patient* ». <sup>213</sup>

---

<sup>213</sup> Pierre Essono. Gabon Media Time (27 avril 2023) « Dr Magaran Monzon Bagayoko: «le système de santé du Gabon souffre de la mauvaise qualité de soins », [gabonmediatime.com](https://www.gabonmediatime.com/magaran-monzon-bagayoko-systeme-sante-gabon-souffre-mauvaise-qualite-soins/). Disponible sur : <https://www.gabonmediatime.com/magaran-monzon-bagayoko-systeme-sante-gabon-souffre-mauvaise-qualite-soins/> (Consulté le : 4 mai 2023)

## Bibliographie

### Textes de loi

- Constitution de la République gabonaise
- Code général des Impôts
- Lois de finances des exercices 2016 à 2023
- Loi n°004/2021 du 15 septembre 2021 portant modification de certaines dispositions de la loi n°15/72 du 29 juillet 1972 portant Code civil disponible sur <https://journal-officiel.ga/17696-004-2021/>
- Décret n°00212/MEPPDD du 21 juillet 2017 portant création et organisation de Commission nationale d'Affectation des Terres.
- Décret n°00161/PR du 1er juin 2017 portant création d'aires protégées aquatiques en République gabonaise
- Arrêté N° 0518/PM du 12/07/2021 portant création, organisation et fonctionnement de la Task-force digitalisation de l'administration gabonaise

### Rapports et documents officiels

- Lettre d'information et d'échanges trimestrielle de l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois (AEAFFB) N°02, Libreville, juin 2018. Disponible sur [http://agence-foretbois.com/files/document/lettre\\_d\\_information\\_et\\_d\\_echanges\\_quot\\_foret\\_bois\\_quot\\_n\\_2\\_aeaffb\\_23\\_36.pdf](http://agence-foretbois.com/files/document/lettre_d_information_et_d_echanges_quot_foret_bois_quot_n_2_aeaffb_23_36.pdf)
- ministère de l'Emploi, de la Fonction publique, du Travail et de la Formation professionnelle. (mars 2021) « Communication sur les résultats du recensement biométrique des agents de la fonction publique ». gabon-egalite.com. Disponible sur [https://gabon-egalite.com/images/Recensement\\_biométrique.pdf](https://gabon-egalite.com/images/Recensement_biométrique.pdf) (Consulté le : 12 février 2023)
- Présidence de la République gabonaise et Présidence de la République française « Le plan de Libreville », Libreville, mars 2023. Disponible sur <https://www.elysee.fr/admin/upload/default/0001/14/f86e6815dbc85a797b84538b3aaff61bc2864d37.pdf> (Consulté le : 20 avril 2023)
- Alain-Claude Bilié-By-Nze. Gouvernement de la République gabonaise (4 mai 2023) « Rapport d'activité des cent jours du Gouvernement Bilié-By-Nzé ».
- Présidence de la République gabonaise « Politique nationale de la jeunesse du Gabon – Contrat de partenariat pour une jeunesse responsable », Libreville, 2012.
- Tableaux de bord de l'économie (2016 à 2021)

### Autres documents et rapports

- Conférence ministérielle sur la Coopération halieutique entre les États Africains Riverains de l'Océan atlantique (COMHAFAT) « Industrie des pêches et de l'aquaculture au Gabon - Rapport n°4 de la revue de l'industrie des pêches et de l'aquaculture dans la zone de la COMHAFAT », septembre 2013. Disponible sur [https://www.researchgate.net/profile/Pierre-Failler/publication/277775785\\_Industrie\\_des\\_peches\\_et\\_de\\_l'aquaculture\\_au\\_Gabon/links/557359ab08aeacff1ffca2e2/Industrie-des-peches-et-de-laquaculture-au-Gabon.pdf](https://www.researchgate.net/profile/Pierre-Failler/publication/277775785_Industrie_des_peches_et_de_l'aquaculture_au_Gabon/links/557359ab08aeacff1ffca2e2/Industrie-des-peches-et-de-laquaculture-au-Gabon.pdf) (Consulté le : 25 avril 2023)
- Dany Daniel Bekale (15 novembre 2022 – date de mise en ligne) « L'égalité des chances à l'épreuve de la massification à l'université Omar Bongo de Libreville. Du discours politique à la réalité de l'offre universitaire ». Éducation et socialisation [en ligne], 58 | 2020. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/edso/13463> (Consulté le : 9 janvier 2023)
- Franziska Ohnsorge & Shu Yu. World Bank Group « The Long Shadow of Informality : Challenge and Policies », Advance Edition, eds. 2021, pp 68, 73 & 80. License: Creative Commons Attribution CC BY 3.0 IGO. Disponible sur : [Full report](#) (PDF) (worldbank.org) (Consulté le : 25 avril 2023)
- Judicaël Etsila « Les Gabonais font peu confiance à la police et à la gendarmerie », in Afrobarometer, Dépêche n°473, 20 août 2021. Disponible sur <https://www.afrobarometer.org/wp->

[content/uploads/2022/02/ad473-les gabonais font peu confiance a la police-depeche afrobarometer-19aout21.pdf](https://www.afrobarometer.org/wp-content/uploads/2022/02/ad473-les-gabonais-font-peu-confiance-a-la-police-depeche-afrobarometer-19aout21.pdf)

- KOUMAMBA Aimé Patrice, LIPENGUET Gaetan Moukoubi, MBENGA Raymond Ondzigue et al., « État des lieux du système d'information sanitaire du Gabon », Santé publique, 2020/4 (Vol. 32), p. 407-417. DOI : 10.3917/spub.204.0407. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2020-4-page-407.htm> (Consulté le : 4 mai 2023)
- Lionnel Ossé « Les Gabonais déplorent la hausse du niveau de corruption, mais craignent des représailles en cas de dénonciation », in Afrobarometer, Dépêche n°590, 13 janvier 2023. Disponible sur <https://www.afrobarometer.org/wp-content/uploads/2023/01/AD590-Gabonais-deplorent-la-hausse-du-niveau-de-corruption-Depeche-Afrobarometer-12jan23.pdf>
- Nathalie Nyare Essima « Identification des modalités de reprise des négociations APV FLEGT entre le Gabon et l'Union européenne », ATIBT. Disponible sur [https://www.atibt.org/files/upload/news/Rapport\\_Relance\\_APV\\_FLEGT\\_au\\_Gabon-VF\\_02072020.pdf](https://www.atibt.org/files/upload/news/Rapport_Relance_APV_FLEGT_au_Gabon-VF_02072020.pdf) (Consulté le : 25 février 2023)
- Mays Mouissi « Impacts des activités du Groupe Olam sur l'économie de la République gabonaise entre 2010 - 2017 », Libreville, mai 2018. Disponible sur : <https://www.mays-mouissi.com/wp-content/uploads/2018/05/ETUDE-Impacts-des-activite%CC%81s-du-Groupe-Olam-sur-%E2%80%99e%CC%81conomie-de-la-Re%CC%81publique-gabonaise-entre-2010-2017-Mays-Mouissi-Consulting.pdf> (Consulté le : 25 février 2023)
- Mays Mouissi et Harold Leckat « 45 engagements, 3 réalisations - Bilan de la 1re année de Rose Christiane Ossouka Raounda à la Primature », in mays-mouissi.com. Juillet 2021. Disponible sur <https://www.mays-mouissi.com/wp-content/uploads/2021/07/Mays-MOUISSI-et-Harold-LECKAT-45-engagements-3-realizations-Bilan-d'Ossouka-Raounda-a-la-Primature-Vdef2.pdf> (Consulté le : 12 février 2023)
- PNUD « Évaluation des politiques publiques au Gabon et Système d'Information », in undp.org, mai 2019. Disponible sur [https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/migration/ga/UNDP-GA-Rapport-SE\\_PSGE-vf.pdf](https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/migration/ga/UNDP-GA-Rapport-SE_PSGE-vf.pdf) (Consulté le 1er mai 2023)
- Nations Unies Gabon « Impact socio-économique de la covid-19 au Gabon », in undp.org, juillet 2020. Disponible sur <https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/migration/ga/IMPACT-COVID-GAB.pdf> (Consulté le : 12 février 2023)
- UNESCO. (2020) « Gabon 2020 Report ». fr.unesco.org. Disponible sur : <https://fr.unesco.org/creativity/governance/periodic-reports/2020/gabon> (Consulté le : 15 février 2023)
- World Bank Group « Doing Business 2020 – Comparing Business Regulation in 190 Economies », in World Bank Publications, 2020. Disponible sur <https://documents1.worldbank.org/curated/en/688761571934946384/pdf/Doing-Business-2020-Comparing-Business-Regulation-in-190-Economies.pdf> (Consulté le : 12 février 2023)
- World Bank Group «Doing Business 2020 - Données clés : Afrique subsaharienne », in francais.doingbusiness.org, 2020. Disponible sur <https://francais.doingbusiness.org/content/dam/doingBusiness/pdf/db2020/DB20-FS-SSA---french.pdf> (Consulté le : 12 février 2023)
- World Bank Group « Mémoire économique pour le Gabon : Vers une croissance durable plus verte et plus inclusive », in banquemondiale.org, 9 décembre 2022. Disponible sur <https://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2022/12/08/gabon-country-economic-memorandum-toward-greener-and-more-inclusive-growth> (Consulté le : 12 février 2023)
- World Bank Group « Financement du logement en zone CEMAC : Vers un logement abordable pour tous », in worldbank.org, avril 2020. Disponible sur <https://documents1.worldbank.org/curated/en/889591590984833898/pdf/Housing-Finance-in-Gabon-Towards-Affordable-Housing-for-All.pdf> (Consulté le : 12 février 2023)
- World Bank Group « Gabon – Vers une croissance durable plus verte et inclusive », in worldbank.org, mai 2022. Disponible sur <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099540111292225116/pdf/P1762470e2f1760fc0b5350e8bac1c19a0e.pdf> (Consulté le : 12 février 2023)
- World Bank Group « Gabon – Revue des dépenses publiques - Améliorer la qualité de la dépense publique pour favoriser une croissance inclusive », in worldbank.org. Disponible sur <https://documents1.worldbank.org/curated/en/756881557892158812/text/Examen-des-D%c3%a9penses-Publiques-au-Gabon-Am%c3%a9liorer-la-Qualit%c3%a9-des-D%c3%a9penses-Publiques-pour-Promouvoir-une-Croissance-Inclusive.txt> (Consulté le : 12 février 2023)

# Annexe 1 : synthèse des engagements programmatiques du candidat Ali Bongo Ondimba en 2016

Extraits des pages 12 à 15 du programme du candidat Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle de 2016

## 3 PRIORITÉS ET 15 ENGAGEMENTS 60 actions pour les atteindre

Paix	
<p><b>1 MAINTENIR LE GABON EN PAIX ET EN SÉCURITÉ</b></p>  <p>Renforcement du dialogue interculturel</p> <p>Renforcement de la coopération régionale et des actions de maintien de la paix</p>	<p><b>5 PROMOUVOIR LE MÉRITE, LES JEUNES ET LES FEMMES</b></p> <p>Réforme du dispositif de promotion et nomination dans la fonction publique</p> <p>Promulgation et application du cadre juridique de protection et discrimination positive des femmes</p> <p>Réforme du mode de scrutin aux élections locales, pour un scrutin de liste avec des quotas pour une meilleure représentativité des femmes et des jeunes</p> <p>Programme de facilitation du retour des Gabonais de l'Étranger</p>
<p><b>2 RENFORCER LE PATRIOTISME ET LA VOLONTÉ DE VIVRE ENSEMBLE</b></p> <p>Mise en place d'un service civique pour les jeunes (3 mois de travaux professionnalisants d'intérêt collectif)</p> <p>Création de 4 établissements régionaux et d'une académie de sport-étude de détection des talents pour la promotion de l'excellence sportive chez les jeunes</p> <p>Création d'un prix annuel du Président de la République pour la meilleure création culturelle dans différents domaines</p> <p>Réforme du cadre du dialogue social (prévention des conflits et obligation de respect du service minimum)</p>	<p><b>6 FACILITER AU MAXIMUM L'ENTREPRENARIAT ET L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES</b></p> <p>Simplification des procédures administratives par le guichet unique des entreprises (ANPI-Gabon)</p> <p>Restructuration des banques publiques</p> <p>Création de l'Office National des Recettes et simplification fiscale</p> <p>Soutien aux entreprises futurs «champions nationaux»</p> <p>Création d'un statut simplifié de la TPE, notamment pour les opérateurs du secteur informel</p>
<p><b>3 CONVERTIR L'ADMINISTRATION À LA CULTURE DU SERVICE AUX USAGERS ET À LA PERFORMANCE</b></p> <p>Création de Complexes Administratifs du Gouvernement</p> <p>Numérisation massive des services aux usagers (100% des transactions administratives numérisées)</p> <p>Création d'une police de proximité</p> <p>Signature de contrats d'objectifs de performance avec l'ensemble des entités publiques et parapubliques</p> <p>Gestion prévisionnelle des emplois et compétences de l'administration</p> <p>Concrétisation de la décentralisation avec le renforcement des capacités et des missions des collectivités locales</p>	<p><b>7 REDYNAMISER L'ÉCONOMIE POUR PLUS DE CRÉATIONS D'EMPLOIS ET DE RICHESSES</b></p> <p>Poursuite et renforcement du programme GRAINE (25 000 emplois agricoles)</p> <p>Opérationnalisation de la ZERP de l'île Mandji pour la filière pétrochimie (5 000 emplois)</p> <p>Développement du cluster de l'ameublement de Nkok</p> <p>Création de la Cité Numérique du Savoir (2 000 emplois)</p> <p>Accélération de l'exploration et de l'aménagement minier</p> <p>Aménagement et développement des Zones d'Intérêt Touristique (5 000 emplois)</p> <p>Restructuration de la filière pêche / aquaculture (1 000 emplois)</p> <p>Réforme du dispositif des AGR pour financer la montée en capacité des petits opérateurs de services informels</p>
<p><b>4 PRÉSERVER NOS ÉCOSYSTÈMES ET NOTRE BIODIVERSITÉ EXCEPTIONNELLE</b></p> <p>Mieux affectation du territoire, avec une occupation du sol rationalisée et optimale</p> <p>Mise en place d'un système de traçabilité de l'aménagement durable des forêts et du bois commercialisé</p> <p>Extension des missions et moyens de l'ANPN pour renforcer la protection de la biodiversité et la gestion des conflits homme-faune</p> <p>Mise en place et gestion des aires marines protégées</p> <p>Création et opérationnalisation du Fonds de Préservation de la Biodiversité au Gabon</p>	

# 1 ambition : L'Égalité des chances



Emploi pour tous	Meilleures conditions de Vie
<p><b>8</b> RENFORCER L'ÉGALITÉ DES CHANCES PAR L'ÉDUCATION</p> <p>Poursuite du programme de renforcement des infrastructures préscolaires et scolaires</p> <p>Révision des programmes d'enseignement préscolaire et scolaire</p> <p>Mise en place du dispositif de rééducation et réinsertion des jeunes délinquants</p>	<p><b>12</b> ASSURER L'ACCÈS À L'EAU ET L'ÉLECTRICITÉ À TOUS LES GABONAIS</p> <p>Construction de l'usine de production d'eau de Nbum 7 (+140 000 m<sup>3</sup> d'eau/jour)</p> <p>Construction de 6 barrages hydroélectriques (+790 MW)</p> <p>Finalisation du réseau national Interconnecté de transport électrique</p>
<p><b>9</b> OFFRIER AUX JEUNES DES FORMATIONS QUI LEUR FACILITENT L'ACCÈS À L'EMPLOI</p> <p>Réforme du dispositif de formation professionnelle et du lien université-formation professionnelle</p> <p>Mise en place du Fonds Mutuel National pour la Formation Professionnelle (cadre concertation opérateurs privés / formation professionnelle / Etat)</p> <p>Rénovation et renforcement des universités d'excellence</p> <p>Généralisation du programme «Un jeune – Un métier» (3 000 jeunes /an)</p>	<p><b>13</b> AMÉLIORER L'AMÉNAGEMENT DE NOS VILLES POUR QU'ELLES SOIENT AGRÉABLES À VIVRE POUR LE PLUS GRAND NOMBRE</p> <p>Mise en place du cadre d'aménagement urbain des agglomérations de Libreville et Port-Gentil</p> <p>Finalisation du programme des bassins versants de Libreville et Port-Gentil</p> <p>Construction des centres de traitement des déchets de Libreville et Port-Gentil (100% déchets collectés traités)</p> <p>Finalisation des grands projets urbains (Salle des Rois, Cité de la Démocratie)</p>
<p><b>10</b> Doter notre pays des infrastructures clés pour sa compétitivité</p> <p>Extension du port d'Owendo (+13 millions de tonnes / an)</p> <p>Connexion à la fibre optique de toutes les provinces (internet haut débit sur tout le territoire)</p> 	<p><b>14</b> FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT</p> <p>Un guichet unique du foncier (ANUTTC) qui délivre une masse critique de titres fonciers (50 000 titres)</p> <p>Développement des Zones d'Aménagement Concertées du Grand Libreville et de Port-Gentil</p> <p>Programme d'accès à la propriété foncière des fonctionnaires (enseignants, santé, militaires, etc.)</p>
<p><b>11</b> RACCORDER L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL</p> <p>Bitumage de 640 Km de routes nationales (Finalisation chantiers en cours)</p> <p>Programme d'urgence de réfection des voiries urbaines (300 Km)</p> <p>Construction de deux corridors de désengorgement de Libreville</p> <p>Rénovation et sécurisation du chemin de fer du Transgabonais</p> 	<p><b>15</b> RENFORCER LA PROTECTION SOCIALE ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DES SOINS</p> <p>Renforcement du dispositif de financement de l'assurance maladie et extension des médicaments et soins remboursés</p> <p>Poursuite du programme de renforcement des infrastructures sanitaires</p> <p>Mise en place d'un système d'information sanitaire national</p>

## OBJECTIFS 2022 : Les résultats attendus

**0** Conflit armé



**110 000**

m<sup>2</sup> de bureaux mis à disposition de l'administration publique

**50 000**

Titres fonciers délivrés

**640** Kilomètres de routes bitumées

Reliant l'ensemble des 9 provinces



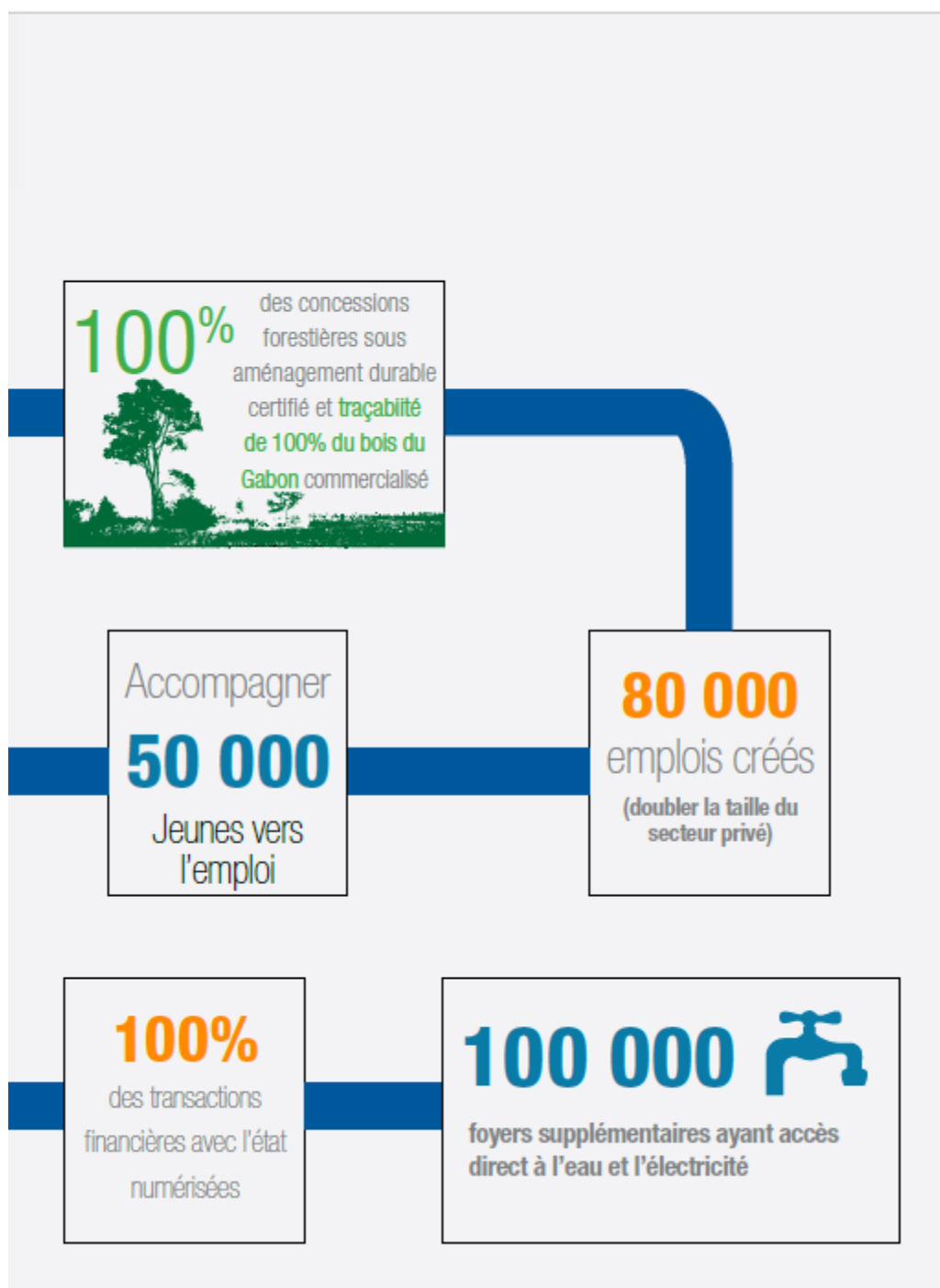
**250 000**

Gabonais supplémentaires

Couverts par la CNAMGS (Couverture universelle)

**Top 10**

des pays réformateurs du cadre des affaires (Doing business)





## Annexe 2 : bilan du premier septennat d'Ali Bongo Ondimba (2009-2016)

Le texte ci-dessous reprend intégralement le bilan du premier septennat d'Ali Bongo (2009-2016) publié par Mays Mouissi le 9 mars 2016 et disponible sur <https://mays-mouissi.com/2016/03/09/gabon-bilan-septennat-dali-bongo/>

Au moment de l'élection présidentielle d'août 2009, le candidat Ali Bongo a présenté un projet de société intitulé « L'avenir en confiance », lequel déclinait les actions qu'il souhaitait mettre en œuvre au plan économique et social une fois élu à la tête de l'État. Alors qu'il arrive au terme de son mandat et qu'il s'est déclaré candidat à sa propre succession, l'actualité récente nous impose de réaliser un bilan objectif entre les promesses du candidat et les réalisations du Président. Cette analyse se concentre uniquement sur les engagements contenus dans le projet de société « *L'avenir en confiance* ». Les autres promesses contenues notamment dans le « Plan stratégique Gabon émergent » et la « *Stratégie d'investissement humain du Gabon* » feront l'objet d'une analyse ultérieure,

Le projet de société « *L'avenir en confiance* » qui tient sur 15 pages est structuré autour de neuf (9) axes. Pour la clarté de l'analyse et afin d'en faciliter la compréhension, nous l'avons segmenté en neuf (9) sections, permettant chacune de réaliser le bilan de chaque axe.

### Axe n°1 : Consolider l'État de droit

#### – Les promesses

Pour consolider l'État de droit en République gabonaise, le candidat Ali Bongo s'était engagé à garantir le pluralisme et l'exercice des libertés. Il s'était par ailleurs engagé à accorder un statut à son opposition politique (comme cela existe au Sénégal par exemple) et à poursuivre le soutien au développement de la presse.

*« Nous devons continuer à garantir et renforcer le pluralisme politique, la liberté d'opinion et d'expression, la liberté d'association et d'entreprise à travers les institutions républicaines existantes. Dans cette perspective, l'Opposition devrait avoir un statut en rapport avec les exigences de la démocratie. De même, l'État devrait continuer à soutenir le développement de la presse et encourager les initiatives de la société civile. »* Extrait de *L'avenir en Confiance*

Sur le plan institutionnel, le candidat Ali Bongo promettait un rééquilibrage des pouvoirs entre les institutions et disait vouloir renforcer les capacités du parlement et de la justice.

*« Il convient de répréciser les rôles et les missions des acteurs de chaque pouvoir, tout en veillant à renforcer les capacités du Parlement et de la justice pour leur permettre de jouer efficacement leurs rôles. »* Extrait de *L'avenir en Confiance*

#### – Le bilan

Au cours du septennat finissant, la forme républicaine et le système démocratique du Gabon sont demeurés inscrits dans la Constitution. Cependant l'exercice des libertés fut entravé à de nombreuses reprises.

Aperçu des manifestations de l'opposition et/ou de la société civile interdite pendant le premier septennat d'Ali Bongo	
Date	Manifestations non autorisées
29/01/2011	Interdiction d'une manifestation pacifique de l'opposition et lancement de poursuites contre l'opposant Mike Jocktane pour trouble à l'ordre public.
11/08/2012	Répression violente d'une manifestation organisée par l'opposant André Mba Obame au quartier Cocotiers dans le 2 <sup>e</sup> arrondissement de Libreville.
11/05/2013	Interdiction et répression d'une manifestation pacifique de la société civile proche de l'opposition pour dénoncer le phénomène des crimes rituels. Le même jour, une manifestation sur le même thème organisée par l'épouse Sylvia Bongo Ondimba, épouse du Président de la République Ali Bongo Ondimba, était autorisée. <b>Bilan</b> : 3 membres de la société civile arrêtés
13/11/2014	Répression violente d'une manifestation pacifique de l'opposition au quartier Rio à Libreville. <b>Bilan</b> : 1 mort (l'étudiant Bruno Mboulou Beka) et des dizaines d'opposants arrêtés
18/12/2015	Interdiction par le Gouvernement de l'organisation d'une manifestation en la mémoire de l'étudiant Bruno Mboulou Beka décédé un an plus tôt dans une manifestation interdite.

Quelques entraves à l'exercice des libertés pendant le septennat

En dépit de la promesse du candidat Ali Bongo d'accorder un statut à l'opposition, le Président, une fois en situation de responsabilité, n'y a pas consenti. Cette promesse n'a jamais été l'ordre du jour pendant le septennat.

Au cours du septennat le Gabon a réalisé des progrès en matière de liberté de la presse si l'on se base sur le [classement annuel de l'ONG internationale Reporters sans frontières \(RSF\)](#). Classé 129e sur 170 pays en 2009, le Gabon était 95e sur 180 pays en 2015. Cette progression est cependant ternie par le fait que le Gabon a perdu 11 places au classement entre 2014 et 2015, signe de l'accroissement des difficultés rencontrées par les journalistes dans l'exercice de leur métier. Il convient toutefois de rappeler qu'au cours du septennat de nombreux journalistes et opposants politiques ont été interpellés et parfois même enfermés par la police du régime, souvent sans qu'un motif leur ait été signifié.

<b>Aperçu des interpellations et arrestations d'opposants et de journalistes pendant le premier septennat d'Ali Bongo</b>	
<b>Date</b>	<b>Interpellations/arrestations</b>
27/10/2010	Arrestation de Jean-Yves Ntoutoume, journaliste, Directeur de publication du journal Le Temps officiellement pour un délit de presse remontant à 2004.
03/03/2012	Convocation de 6 journalistes à la police judiciaire (PJ) pour des articles ayant soulevé des interrogations au sujet de l'utilisation d'un avion présidentiel par le Chef de cabinet du Président Ali Bongo Ondimba.  <i>Journalistes convoqués : Pierre Bitéghé, Désiré Ename, Maximin Mezui, Jean-de-Dieu Ndoutoume Eyi, Blaise Mengue Menna et Marc Ona Essangui, ancien journaliste et militant associatif.</i>
02/05/2012	Enlèvement de Jean-de-Dieu Ndoutoume Eyi, journaliste, Directeur de publication du journal Ezombolo, à son domicile par des hommes en civil, sans mandat. Le journaliste fut conduit par la suite à la Direction générale de la contre-ingérence et de la sécurité militaire (B2) sans qu'aucun motif ne lui ait été signifié.
20/12/2014	Interpellation et détention pendant 24 heures des journalistes Désiré Ename (Directeur du journal Échos du Nord) et Jonas Moulenda (Directeur du journal Faits Divers) à la Direction générale des recherches (DGR) sans que leur soit notifié le motif de leur interpellation.
24/12/2014	Convocation de plusieurs opposants à la suite d'une manifestation interdite et réprimée le 20/12/2014.
19/01/2015	Convocation de l'opposant Jean Ping à la police judiciaire suite à l'intrusion à son domicile de jeunes, auteurs de dégradation.
04/06/2015	Convocation de l'opposante Paulette Missambo à deux reprises à la police judiciaire, officiellement pour une affaire concernant son rôle dans la gestion des fêtes tournantes organisées il y a près d'une décennie.

*Aperçu des interpellations et arrestations d'opposants et de journalistes pendant le septennat d'Ali Bongo*

Enfin, les prérogatives et capacités du parlement n'ont pas été renforcées si l'on se réfère aux propos du Président de l'Assemblée nationale gabonaise, qui dénonçait dans un discours le 1er mars 2016 le recours systématique de l'exécutif aux ordonnances pour légiférer sans qu'une urgence l'exige. À ce sujet, l'ancien Président de l'Assemblée nationale Guy Nzouba Ndama dénonçait dans son discours solennel de rentrée parlementaire du 1er mars 2016 : « *La propension du Gouvernement à légiférer par voie d'ordonnances peut laisser perplexe ... Le recours quasi systématique à une telle pratique, perçue sous d'autres cieux comme la traduction d'une stratégie d'évitement du débat parlementaire, peut donc surprendre.* »

## **Axe n°2 : Faire de la décentralisation une réalité**

### **– Les promesses**

*« Certaines compétences exercées par l'État doivent être transférées progressivement au pouvoir local ainsi que les moyens y relatifs ... l'État central "devra" justifier à chaque fois ses motivations lorsqu'il décide de conserver certaines fonctions par-devers lui. » Extrait de L'avenir en Confiance*

### **– Le bilan**

Sur le plan législatif, la loi n°001/2014 du 15 juin 2015 relative à la décentralisation a été adoptée en remplacement de la n°15/96 du 6 juin 1996. La nouvelle loi définit de façon exhaustive ce qui relève du domaine des collectivités locales, détaille leurs ressources et leurs charges et élargit leurs prérogatives en matière de coopération locale décentralisée.

Concernant le transfert de compétences, peu de compétences et de moyens de l'État central ont été transférés aux entités décentralisées. Contrairement à la promesse du candidat, l'État central n'est toujours pas tenu de justifier les prérogatives qu'il conserve par-devers lui.

## **Axe n°3 : Réussir la moralisation de la vie publique et assurer une meilleure gouvernance des affaires publiques**

### **– Les promesses**

Dans l'axe n°3 de son projet de société, le candidat Ali Bongo promettait d'assurer l'égalité de tous devant la loi. Il s'engageait en outre à promouvoir le dialogue social comme valeur cardinale et à créer un cadre de concertation des confessions religieuses (le Conseil national des communautés religieuses). Il promettait également d'engager une réforme en profondeur de l'administration publique.

*« La réforme de l'Administration publique sera engagée, pour en faire un moteur du développement. Les fonctionnaires bénéficieront de meilleures conditions de travail et d'une gestion plus dynamique de leur carrière, et seront de plus en plus gérés sur la base unique du mérite et de l'effort dans le travail. » Extrait de L'avenir en Confiance*

### **– Le bilan**

À ce jour, on ne peut pas objectivement dire que les justiciables sont égaux devant la loi en République gabonaise. De nombreux exemples permettent de l'illustrer. En effet, le 19 novembre 2014, [l'ancien magistrat Jean-de-Dieu Moukagni Iwangou a saisi la Haute Cour de Justice](#), pour porter devant elle une affaire sur le faux présumé, l'usage de faux et la complicité de faux en écriture publique dont se seraient rendu coupables Ali Bongo et certains de ses proches concernant un acte de naissance contesté. Cependant, dans cette affaire, l'action publique n'a jamais été enclenchée. Par ailleurs, sur le phénomène de crimes rituels, en dépit de nombreux assassinats avec prélèvement d'organes constatés, les commanditaires de ces actes ne sont que très rarement traduits devant les tribunaux. À l'inverse, des journalistes, des opposants politiques et des militants de partis d'opposition sont régulièrement convoqués dans différents commissariats quand ils ne sont pas arrêtés sur la voie publique pour les empêcher d'aller accueillir un leader politique comme ce fut le cas le 3 mars 2016 lors du retour à Libreville de Jean Ping après un séjour à l'étranger.

Concernant le dialogue, le bilan est plutôt mitigé. En début de mandat le Président Ali Bongo a organisé une série de concertation avec les leaders politiques de tous bords. Ce fut notamment le cas en 2011 au sujet du différend frontalier sur l'île Mbanié et des discussions sur la mise en œuvre de la biométrie, puis en 2014 lors de la signature du Pacte social. Le septennat ayant été émaillé de dizaines de grèves dans l'administration publique, plusieurs concertations avec les organisations syndicales furent organisées afin d'apaiser le front social. Par

contre, Ali Bongo s'est systématiquement opposé aux demandes d'organisation d'un « dialogue national inclusif et sans tabou » de l'opposition, préférant réorienter le débat vers le Conseil national de la démocratie (CND). Le Conseil national des communautés religieuses bien qu'annoncé n'a jamais été créé.

Les tentatives de réformes de l'administration se sont avérées tantôt brutales, tantôt mal préparées à l'image de la mise en chômage technique de tous les agents du ministère de l'habitat pendant plus d'un an. Il en est de même de la décision hâtive de supprimer les fonds communs dans les administrations financières, puis de les généraliser sous la forme d'une prime d'incitation à la performance (PIP) que le gouvernement mettra finalement moins d'un an à supprimer. Il convient cependant de rappeler que le gouvernement de Raymond Ndong Sima a procédé à une régularisation des situations administratives et au paiement des rappels de soldes des fonctionnaires. À l'actif d'Ali Bongo, il faut également mettre la revalorisation des salaires des agents de l'État, intervenue en 2015. Quant à la promotion au mérite, la presse nationale s'est régulièrement indignée des [nominations tribales](#) et partisans dans l'administration publique sans que le Président de la République s'en émeuve. À ce jour, des dizaines de fonctionnaires proches de l'opposition disent toujours être privés de salaires, conséquence de leur opposition au régime d'Ali Bongo.

#### **Axe n°4 : Préserver l'intégrité territoriale et les rapports avec les pays voisins et amis**

##### **– Les promesses**

Le candidat Ali Bongo s'était engagé à lutter contre la délinquance au quotidien et à procéder à des recrutements dans la gendarmerie nationale et l'armée de terre. Il promit par ailleurs de poursuivre les chantiers de l'intégration régionale dans la CEMAC et dans la CEEAC ;

*« Je veillerai donc à consolider et à amplifier la place et le rôle du Gabon dans les organismes internationaux, notamment au sein du système des Nations Unies et des institutions financières internationales. » Extrait de L'avenir en Confiance*

##### **– Le bilan**

Au cours du septennat, les effectifs de différents corps d'armée ont été renforcés. Il n'existe cependant pas de statistiques fiables permettant d'apprécier l'évolution de la délinquance au Gabon. Les succès en matière d'intégration régionale sont relativement limités. La décision de mise en œuvre de la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace CEMAC n'a pas été suivie d'effets. Quant au rayonnement du Gabon dans les organismes et institutions financières internationales, il a perdu de son éclat. En effet, le Gabon a échoué à renouveler le mandat de Jean Ping à la tête de la commission de l'Union africaine, à conserver le poste de gouverneur de la BEAC qui lui était pourtant dévolu, de même qu'il n'a pu conserver le poste de Président de Banque de développement des États d'Afrique centrale (BDEAC) occupé jusqu'en 2015 par l'un de ses ressortissants.

## Axe n°5 : Diversifier les sources de croissance et de développement durable

### – Les promesses

L'axe n°5 du projet l'avenir en confiance est celui qui théorise le Gabon vert, le Gabon industriel et le Gabon des services. Sur le Gabon vert, Ali Bongo s'engageait en ces termes :

*« Nous devons transformer entièrement notre bois localement à travers un artisanat et une industrie dynamiques. Nous devons bâtir une agriculture, une pêche et une aquaculture modernes garantissant notre sécurité alimentaire. »* Extrait de *L'avenir en Confiance*

Les promesses relatives au Gabon industriel :

*« La dynamique entamée avec la production de ferromanganèse va ainsi se consolider, grâce à la mise en exploitation de nouveaux gisements de manganèse, la construction de nouvelles bretelles de voies ferrées et l'exploitation du minerai de fer de Belinga. »* Extrait de *L'avenir en Confiance*

Les promesses relatives au Gabon des services :

*« Nous Le Gabon peut et doit se construire une position forte et devenir une référence régionale dans des domaines tels que les services financiers, les nouvelles technologies de l'information, les métiers de services liés à l'économie verte ou encore certains domaines spécialisés de l'enseignement supérieur ou de la santé. »* Extrait de *L'avenir en Confiance*

### – Le bilan

Concernant le **Gabon vert**, le 15 mai 2010, Ali Bongo a décidé de façon unilatérale de l'interdiction d'exportation des grumes pour, disait-il, réaliser la transformation locale du bois. Si l'on en croit le discours d'Ali Bongo prononcé le 11 février 2016 à Nkok (Estuaire), le chiffre d'affaires de la filière bois serait passé de 38 milliards en 2009 à 118 milliards FCFA en 2014. Lancée en 2010, la ZES de Nkok fut construite pour être le principal pôle de transformation du bois au Gabon. Les autorités annonçaient qu'elle permettrait de créer 7 000 emplois dès 2015. En février 2016, la ZES de Nkok n'avait créé qu'un peu plus de 1 000 emplois pour un investissement supérieur à 340 milliards FCFA. À ce stade, le rapport investissements/emplois dans la ZES de Nkok revient à environ 340 millions d'investissements nécessaires pour la création de 1 emploi. Pour ce qui est de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage, le budget qui leur est consacré en 2016 ([environ 8 milliards FCFA en baisse de 39% par rapport à l'exercice 2015](#)) ne représente que 0,37% du budget général de l'État. Avec un si faible niveau d'investissement dans ces secteurs, le Gabon peut difficilement atteindre l'autosuffisance alimentaire. Rappelons qu'en 2001 à Maputo (Mozambique), le Gabon a signé une déclaration selon laquelle pour parvenir à l'autosuffisance alimentaire, il s'engageait à consacrer 10% de ses ressources budgétaires à l'agriculture. Quant au programme GRAINE, son lancement tardif ne permet pas à ce stade d'apprécier les résultats en termes de production.

Concernant le **Gabon industriel**, un nouveau gisement de manganèse a bien été mis en exploitation à Mbémélé dans le Moyen-Ogooué, mais Ali Bongo a échoué à construire de nouvelles bretelles de voies ferrées comme il s'y était engagé. L'exploitation du minerai de fer de Belinga (Ogooué Ivindo) n'a jamais démarré non plus, il semble d'ailleurs que le dossier n'ait pas particulièrement évolué au cours du septennat, Ali Bongo se contentant de dénoncer le contrat entre le Gabon et la compagnie minière de Bélinga (Comibel).

Concernant le **Gabon des services**, il serait exagéré de dire que depuis 2009 le Gabon est devenu une référence régionale dans certains domaines spécialisés de l'enseignement ou de la santé, bien au contraire. En effet le septennat n'a pas connu une seule année scolaire sans grève tant dans l'enseignement primaire, secondaire que dans le supérieur. [Des dizaines d'établissements scolaires dont la construction était inscrite dans les différentes lois de finances n'ont jamais vu le jour](#) et dans un rapport de 2015, la Banque mondiale s'inquiétait de ce que [le taux de redoublement \(90%\) en cycle primaire au Gabon était 2 fois supérieur à la moyenne africaine](#) et figurait parmi les plus élevés au monde. Il convient ici de rappeler que le 3 février 2011, Ali Bongo annonça qu'il créerait une université à Bououé (Ogooué Ivindo), cette université n'a jamais

vu le jour. Quant aux services financiers, le groupe gabonais BGFI Bank est leader dans l'espace CEMAC, cependant l'inclusion financière au Gabon reste relativement faible puisque le taux de bancarisation de la population n'atteint pas 15%. Par ailleurs, dans son [communiqué du 26 février 2016](#), le FMI, à l'issue d'une mission au Gabon, s'inquiétait de la situation des deux banques publiques du pays (PosteBank et la Banque gabonaise de développement) qui feraient face à d'importantes difficultés. Enfin, concernant les nouvelles technologies de l'information, le déploiement de la fibre optique est en cours. La pénétration de la téléphonie mobile est supérieure à 100%.

## Axe n°6 : Mettre en place les infrastructures de soutien au développement économique

### – Les promesses

L'axe n°6 du programme l'avenir en confiance regroupe les engagements du candidat Ali Bongo en matière de transports, d'électricité et de télécommunications. En matière de transports les promesses étaient les suivantes :

*« L'ensemble du Gabon devra ainsi, à l'horizon 2016, être désenclavé, afin de permettre à notre pays de se positionner comme un « hub » régional de référence. » Extrait de L'avenir en Confiance*

Promesses en matière d'électricité :

*« Notre production d'électricité sera triplée d'ici 2016 grâce à notre potentiel hydroélectrique et gazier, permettant ainsi d'assurer l'électricité à tous les citoyens et de réduire le coût de l'électricité de se positionner comme un « hub » régional de référence. » Extrait de L'avenir en Confiance.*

Concernant les télécommunications, le candidat Ali Bongo affirmait qu'à l'horizon 2016, on assisterait à « une baisse significative des coûts de communication et la généralisation de l'accès à Internet ». Il promettait par ailleurs :

*« L'équipement de toutes les écoles du Gabon en salle multimédia (avec connexion à Internet, faisant de l'école le point d'accès communautaire dans les villages) et la mise en place d'une administration numérique, avec en particulier l'informatisation de l'état civil, de la carte d'identité, du passeport et des procédures administratives. » Extrait de L'avenir en Confiance.*

### – Le bilan

Concernant les transports, il faut mettre à l'actif d'Ali Bongo des progrès dans le revêtement du réseau routier national. [Le gouvernement revendique la construction de 634 km de routes](#) et de nombreux ponts en six (6) ans. Il faut aussi lui reconnaître que des travaux de réhabilitation du chemin de fer ont été initiés. Cependant, malgré sa promesse, l'ensemble du Gabon n'est toujours pas désenclavé, loin de là. Le Gabon n'est pas non plus devenu un hub régional de référence en matière de transports. La compagnie aérienne nationale annoncée avant la CAN 2012 n'a jamais vu le jour.

Concernant la production électrique, elle n'a pas triplé comme annoncé. Il faut cependant reconnaître que la mise en service de centrales à gaz à Alenakiri (70 MW) et Port-Gentil (105 MW) et du barrage électrique de Grand Poubara (160 MW) a permis de booster la production nationale qui avoisine désormais 600 MW en 2016 contre environ 300 MW de puissance installée en 2009.

Concernant les télécommunications, bien que le déploiement et l'interconnexion (avec le Congo) de la fibre optique soient en cours, nous n'avons observé ni une baisse massive des coûts de communication ni une généralisation de l'accès à internet qui a toutefois augmenté. Contrairement à la promesse du candidat Ali Bongo, toutes les écoles du Gabon ne sont pas équipées de salles multimédias connectées à internet. Les salles multimédias sont quasiment inexistantes dans la plupart des établissements scolaires du pays. Certes, l'établissement de passeports et des cartes nationales d'identité se fait sur la base de données biométriques informatisées, mais l'état civil au Gabon n'est toujours pas informatisé. Il y a eu un frémissement dans la réalisation de certaines procédures par le biais d'internet (le [paiement de taxe](#) et [les demandes de visas](#) pour les

étrangers notamment), mais dans l'ensemble il n'y a pas eu d'informatisation massive des procédures administratives.

## Axe n°7 : Mieux gérer les finances publiques

### – Les promesses

Les promesses du candidat sur la gestion des ressources publiques :

*« Une meilleure gestion des ressources publiques sera engagée, à travers une réduction du train de vie de l'État, la généralisation des Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) et un meilleur choix des dépenses à travers le ciblage prioritaire des secteurs sociaux et des infrastructures. »* Extrait de *L'avenir en Confiance*

Les promesses du candidat sur la lutte contre la corruption :

*« De plus, la lutte contre la corruption et la concussion, ainsi que la promotion de la transparence et de la bonne gouvernance seront désormais des valeurs cardinales dans le service public. »* Extrait de *L'avenir en Confiance*

### – Le bilan

Du point de vue budgétaire, il n'y a pas eu de réduction du train de vie de l'État. À titre d'exemple, les dépenses de fonctionnement de l'État sont passées de 753 milliards FCFA dans le budget rectificatif 2009 à 1 052 milliards FCFA dans la loi de finances initiale 2016. S'il faut reconnaître à Ali Bongo quelques réalisations infrastructurelles, l'affectation des dépenses n'a pas toujours été réalisée au profit des secteurs prioritaires. Si le chantier longtemps arrêté du Champs Triomphal sur le front de mer de Libreville constitue l'échec le plus visible dans ce domaine, il faut également s'étonner du choix du Président Ali Bongo, de financer sur des ressources publiques des dizaines d'événements n'ayant aucun caractère prioritaire (course de bateaux, carnaval avec des troupes brésiliennes, organisation du trophée des champions à Libreville pour 1,5 milliard FCFA, achat d'un hôtel particulier parisien à 65 milliards FCFA, achat de l'hôtel particulier londonien My Fair à 21 milliards FCFA ou encore l'achat de la Villa du Sénateur américain Ted Kennedy à Washington pour 3,5 milliards FCFA, etc.). Notons pour conclure ce chapitre que sous la Présidence d'Ali Bongo, [la dette du Gabon a progressé de 144%](#) passant de 1 368 milliards en 2009 à 3 334 milliards FCFA en 2016. Désormais établi à 42% du PIB, le taux d'endettement du Gabon dépasse le plafond d'endettement national fixé à 35%.

En matière de lutte contre la corruption, le Gabon a plutôt stagné. En 2012, il avait la note de 35/100 à l'indice de perception de la corruption (IPC) publié annuellement par l'ONG Transparency international, [en 2015 cette note s'est légèrement dégradée 34/100](#). Le Gabon est classé 99e sur 140 pays évalués. Pour ce qui est de la bonne gouvernance, elle ne fut pas toujours la règle et Ali Bongo n'a pas toujours montré l'exemple. En effet, le Président de la République a assuré les fonctions de PCA de l'ANGT en violation de l'article 14 de la Constitution qui dispose : *« Les fonctions de Président de la République sont incompatibles avec l'exercice de toute autre fonction publique et activité privée à caractère lucratif »*.

## Axe n°8 : Mieux responsabiliser les Gabonais et les pousser à être plus entrepreneurs

### – Les promesses

*« L'État doit accélérer les réformes sectorielles, renforcer les politiques d'appui aux entrepreneurs et leur faciliter les formalités et procédures administratives. » Extrait de L'avenir en Confiance*

### – Le bilan

Pour faciliter l'entrepreneuriat, Ali Bongo a créé le centre de développement des entreprises (CDE), guichet unique centralisant les démarches administratives des entrepreneurs. Cependant, sa dissolution au 4e trimestre 2015 au profit d'une autre agence a brouillé la lisibilité de la politique publique. Des actions de promotion de l'entrepreneuriat jeune furent également engagées, l'une des plus emblématiques étant la création d'un incubateur d'entreprises à Libreville.

Dans l'ensemble, l'environnement des affaires au Gabon n'a pas connu beaucoup d'amélioration si l'on en croit le classement Doing Business de la Banque mondiale qui en mesure la qualité. Ainsi, la distance de la frontière (c'est-à-dire la position du Gabon par rapport à l'environnement des affaires de référence) a reculé passant de 47,57% en 2010 à 45,99% en 2016, [le Gabon est désormais classé 162e sur 189 pays évalués](#) (- 6 places par rapport à l'année précédente).

## Axe n°9 : Lutter contre les inégalités, la pauvreté et l'exclusion

### – Les promesses

*« Il sera nécessaire d'accroître et d'étendre le système d'allocations et d'aides sociales, les équipements collectifs, les internats, les écoles publiques, la santé publique, la couverture maladie, en particulier celle des plus démunis... » Extrait de L'avenir en Confiance*

### – Le bilan

Avec la mise en place de la CNAMGS et du Fonds national d'aide sociale (FNAS), le système d'aide sociale et la couverture maladie ont été étendus, même si l'on observe quelques manquements ci et là. Malgré les annonces et des inscriptions budgétaires dans ce sens, les gouvernements successifs au cours du septennat ont échoué à densifier les équipements collectifs scolaires. Peu d'écoles ont été construites et quasiment aucun internat ne l'a été au cours des 7 dernières années.

Quant aux infrastructures sanitaires, les choix du gouvernement n'ont pas toujours été compris. Ce fut notamment le cas de la destruction de l'Hôpital Jeanne Ebori pour reconstruire au même endroit un autre centre de santé alors qu'une rénovation de l'hôpital détruit et la construction dans un autre lieu du nouveau centre hospitalier paraissaient avoir plus de sens.

Pendant le septennat, Ali Bongo a privilégié la construction de grands centres hospitaliers (les CHU de Libreville, d'Owendo et d'Agondjé) souvent au détriment de la médecine de proximité dans les quartiers et dans les différentes localités du territoire.





*Mays **Mouissi** & Harold **Leckat***



**105**   
**PROMESSES**  
**13** RÉALISATIONS

Libreville  
**Gabon**



**LE BILAN DU SECOND  
SEPTENNAT  
D'ALI BONGO ONDIMBA  
(2016-2023)**

PAR MAYS MOUSSI & HAROLD LECKAT  
JUN 2023

